



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.314.417,75 € euros
Siège social : Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène, Avinée 59120 Loos
RCS Lille Métropole 424 341 907

PROSPECTUS D'ADMISSION

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'admission des 21 257 671 actions ordinaires actuellement admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris (Compartiment Offre au public), sur le marché Euronext d'Euronext à Paris.

le 14 avril 2014



En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 14-148 en date du 14 avril 2014 sur le présent Prospectus.

Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Allegra finance

Conseil de la Société

Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais auprès de GENFIT SA, ainsi que sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

RESUME

Première partie : DOCUMENT DE BASE

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	15
1.1 Responsable du prospectus.....	15
1.2 Attestation de la personne responsable	15
1.3 Responsable de l'information financière	15
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	16
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	16
2.2 Commissaires aux comptes suppléants.....	16
2.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes.....	17
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	18
4. FACTEURS DE RISQUES	19
4.1 Risques liés à l'activité de la société.....	19
4.2 Risques juridiques	26
4.3 Assurances et couverture des risques	33
4.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage	34
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	35
5.1 Histoire et évolution de la société	35
5.2 Investissements.....	39
6. APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE	41
6.1 Présentation générale.....	41
6.2 Les aires thérapeutiques stratégiques	43
6.3 Les expertises et savoir-faire de GENFIT	49
6.4 GENFIT : ses atouts majeurs.....	54
6.5 La stratégie	59
6.6 l'organisation	62
6.7 GFT505 dans la NASH	68
6.8 Les autres programmes.....	83
7. ORGANIGRAMME	87
7.1 Organisation du groupe	87
7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires	87
7.3 Principaux flux intra-groupe.....	87
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....	88
8.1 Descriptif des propriétés immobilières.....	88
8.2 Questions environnementales.....	88
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	89
9.1 Situation financière.....	89

9.2	Résultat d'exploitation	95
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	97
10.1	Source, montant et description des flux de trésorerie du groupe	97
10.2	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	100
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	101
11.1	Activité de recherche et développement.....	101
11.2	Propriété intellectuelle.....	101
11.3	Frais de recherche.....	105
12.	TENDANCE	106
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	107
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	108
14.1	Dirigeants et membres du conseil de surveillance.....	108
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale.....	114
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	115
15.1	Rémunérations des mandataires sociaux	115
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux	118
15.3	Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux	118
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	119
16.1	Fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance	119
16.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société	119
16.3	Comites spécialisés.....	119
16.4	Gouvernement d'entreprise	120
16.5	Rapport du président sur le contrôle interne.....	122
17.	SALARIES	123
17.1	Ressources humaines.....	123
17.2	Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	123
17.3	Participations, bons de souscription d'action, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux	123
17.4	Participation des salariés dans le capital de la Société	124
17.5	Contrats d'intéressement et de participation.....	124
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	125
18.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	125
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance	125
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires	125
18.4	Contrôle de la Société.....	125
18.5	Etat des nantissements d'actions de la Société	126

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	127
19.1 Conventions intra-groupe	127
19.2 Operations avec les apparentés.....	127
19.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013	127
19.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012	128
20. INFORMATIONS FINANCIERES.....	130
20.1 Comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS.....	130
20.2 Information proforma	214
20.3 Vérification des informations financières historiques	214
20.4 Date des dernières informations financières.....	218
20.5 Informations financières intermédiaires consolidées.....	218
20.6 Politique de distribution des dividendes	218
20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage	218
20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	218
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	219
21.1 Capital social	219
21.2 Acte constitutif et statuts	225
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	232
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	234
23.1 Désignation des experts.....	234
23.2 Désignation des tiers	234
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	235
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	236

Deuxième partie : NOTE D'OPERATION

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	237
1.1 Dénomination des personnes responsables.....	237
1.2 Déclarations des personnes responsables	237
1.3 Contrôleurs légaux des comptes	237
2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE ET AU TRANSFERT DE COTATION SUR LE COMPARTIMENT euronEXT d'euroneXT à Paris	238
2.1 Volatilité du prix de marché des actions de la Société	238
2.2 Risques liés à l'absence de cotation antérieure sur un marché réglementé	238
3. INFORMATIONS DE BASE	239
3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net	239
3.2 Capitaux propres et endettement consolidés.....	239
3.3 Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'offre	240
3.4 Raisons du transfert des actions GENFIT du marché Alternext au marché réglementé Euronext	240

4.	INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU MARCHE ALTERNEXT A EURONEXT	241
4.1	Nature et catégorie des actions	241
4.2	Droit applicable et tribunaux compétents	241
4.3	Forme et mode d'inscription des actions	241
4.4	Devise des actions	241
4.5	Droits attachés aux actions	242
4.6	Autorisations	242
4.7	Date prévue pour le transfert sur Euronext.....	242
4.8	Restrictions à la libre négociabilité des titres	242
4.9	Règlementation française en matière d'offres publiques.....	242
4.10	Offre publique d'achat lancée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.....	243
4.11	Retenue à la source sur les dividendes versés	243
5.	CONDITIONS DE L'OFFRE	246
5.1	Conditions de l'offre, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	246
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières.....	247
5.3	Fixation du prix	247
5.4	Placement	248
6.	INSCRIPTION DES ACTIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION	249
6.1	Inscription aux négociations.....	249
6.2	Place de cotation.....	249
6.3	Offres concomitantes d'actions	249
6.4	Contrat de liquidité sur les actions de la Société	249
6.5	Stabilisation.....	249
7.	DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	250
7.1	Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre	250
7.2	Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre	250
7.3	Dépenses liées à l'offre	251
8.	DILUTION.....	252
8.1	Incidence de l'émission sur les capitaux propres	252
8.2	Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire	252
9.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	253
9.1	Conseillers ayant un lien avec l'opération.....	253
9.2	Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes	253
9.3	Rapport d'expert.....	253
9.4	Informations contenues dans le prospectus provenant d'une tierce partie	253
9.5	Mise à jour de l'information concernant la Société.....	253

Note

Dans le présent Prospectus, les termes :

- « GENFIT » ou la « Société » désignent la société GENFIT SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance et dont le siège social est situé Parc Eurasanté 885 avenue Eugène Avinée 59120 Loos, France, immatriculée au RCS de Lille sous le N°424 341 907,
- le « Groupe » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses [2] filiales.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le présent Prospectus figure au chapitre 26.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Prospectus contient, notamment au chapitre 6 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés du Groupe et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir les marchés d'une façon différente.

Informations prospectives

Le présent Prospectus contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du présent Prospectus et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant, notamment, le marché dans lequel il évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Prospectus sont données uniquement à la date du présent Prospectus. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » de la première partie et au chapitre 2 de la deuxième partie du présent Prospectus avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, pourraient également avoir un effet défavorable.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa AMF n°14 –148 en date du 14 avril 2014

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

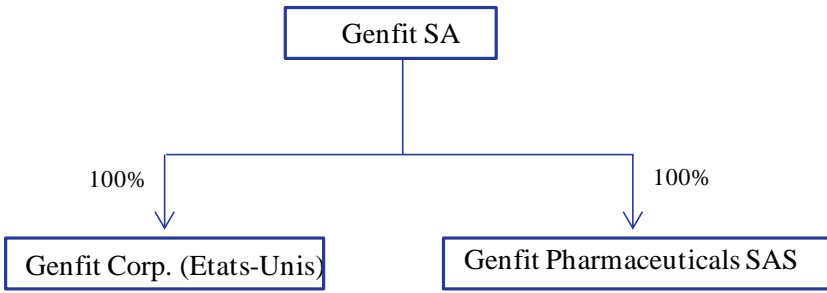
Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A - Avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet.

Section B - Informations sur l'émetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none">- Dénomination sociale : GENFIT S.A. (la « Société ») ;- Nom commercial : « GENFIT »
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos ;- Forme juridique : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;- Droit applicable : Droit français ;- Pays d'origine : France.

<p>B.3</p>	<p>Nature des opérations et principales activités</p>	<p>Créée en 1999, GENFIT est une société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments intervenant dans le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques (diabète, dyslipidémies, etc.), des désordres associés comme l'hépatite stéatosique non-alcoolique (NASH en anglais) et des maladies affectant le foie ou les intestins. La Société concentre actuellement la plupart de ses investissements sur plusieurs programmes de recherche et développement en propre et plus marginalement en partenariat avec les industriels de la pharmacie. GENFIT s'attaque à des enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à des besoins médicaux largement insatisfaits.</p> <p>Le portefeuille de programmes propres de GENFIT se décline comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le GFT505, candidat médicament propriétaire le plus avancé qui fait l'objet d'essais cliniques de phase IIb dans la NASH., S'y adjoint des molécules ciblant, comme GFT505, les récepteurs nucléaires PPAR, et dont il a été démontré des effets précliniques différenciés sur divers modèles. - Deux programmes de biomarqueurs concernant le diabète de type 2 (BMGFT02) d'une part et la NASH d'autre part (BMGFT03) qui bénéficient des travaux réalisés en partenariat avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires académiques. - Le programme TGFTX1 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du rythme circadiens (rythme journalier du métabolisme du glucose et des lipides) associés au diabète de type 2. Ce programme est en phase de recherche "lead optimisation" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son ratio activité/sécurité) - Le programme TGFTX3 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du système immunitaire associés aux maladies dites « auto-immunes » touchant le foie et/ou les intestins : Ce programme est en phase de recherche "hit to lead" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son activité) - Le programme TGFTX4 visant les mécanismes de fibrose pour le traitement des maladies « fibrotiques » touchant le foie et/ou les intestins : un ensemble de cibles fait l'objet d'un programme de validation pharmacologique. - Un programme de découverte de nouvelles cibles dans le diabète dans le cadre du consortium de recherche, IT-Diab, avec un travail spécifique sur le dysfonctionnement des cellules β-pancréatiques responsables de l'installation progressive de la maladie. <p>La Société dispose d'un portefeuille de 305 brevets et demandes de brevets (dont 251 délivrés ou en cours de délivrance) sur ces programmes dont 219 pour le GFT 505.</p> <p>Le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb. Ce produit, initialement développé pour le diabète, a montré des propriétés très intéressantes pour traiter la NASH, une pathologie du foie qui caractérise le passage d'un état sain à un état de type cirrhose/fibrose. Il n'existe aucun traitement pour cette pathologie à l'heure actuelle. Les résultats cliniques obtenus jusqu'à présent permettent d'être optimiste sur le potentiel thérapeutique du produit.</p>
-------------------	--	--

B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Les perspectives et les objectifs du Groupe pour l'exercice 2014 sont les suivants :</p> <p><u>Renforcer les fonds propres de la Société de manière à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer à ses interlocuteurs, qu'à l'issue de l'essai clinique de phase IIIb en cours, la Société disposera des capacités financières lui permettant de négocier au mieux les droits d'exploitation de GFT505 dans la NASH ; - amplifier le développement clinique du GFT505 dans d'autres indications que la NASH et ainsi conforter sa valeur d'ici le début des essais de Phase III ; - lui donner les moyens d'initier sa transformation progressive vers une société biopharmaceutique de spécialité en lui permettant de saisir l'opportunité d'acquérir puis de développer une, voire deux, molécule(s) au(x) stade(s) clinique(s) dans ses aires thérapeutiques d'excellence. <p><u>Porter le développement clinique du GFT505 jusqu'au début des essais de Phase III</u></p> <p>Forte des résultats obtenus par GFT505 et des négociations engagées avec plusieurs sociétés biopharmaceutiques, la Société entend valoriser les résultats cliniques, précliniques et d'études de toxicologie obtenus pour négocier au mieux de ses intérêts et de celui de ses actionnaires les droits d'exploitation de GFT505.</p> <p><u>Nouer une nouvelle alliance industrielle</u> de co-développement des composés développés soit dans le cadre du programme TGFTX1, soit dans le cadre du programme TGFTX3.</p>																																																																																									
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	<p><u>Organigramme à la date du visa sur le Prospectus</u></p>  <pre> graph TD A[Genfit SA] -- 100% --> B[Genfit Corp. (Etats-Unis)] A -- 100% --> C[Genfit Pharmaceuticals SAS] </pre>																																																																																									
B.6	Principaux actionnaires	<p><u>Actionnariat</u></p> <table border="1" data-bbox="491 1301 1321 1933"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="4">31 mars 2014</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du Capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Biotech Avenir (1)</td> <td>2 974 574</td> <td>13,99%</td> <td>5 949 148</td> <td>23,01%</td> </tr> <tr> <td>Institut Pasteur de Lille</td> <td>1 134 203</td> <td>5,34%</td> <td>1 134 203</td> <td>4,39%</td> </tr> <tr> <td>Université de Lille 2</td> <td>1 116 250</td> <td>5,25%</td> <td>2 232 500</td> <td>8,64%</td> </tr> <tr> <td>Finorpa</td> <td>241 483</td> <td>1,14%</td> <td>241 483</td> <td>0,93%</td> </tr> <tr> <td>CM-CIC Capital Finance</td> <td>181 377</td> <td>0,85%</td> <td>362 754</td> <td>1,40%</td> </tr> <tr> <td>Xavier Guille des Buttes</td> <td>271</td> <td>0,00%</td> <td>335</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Charles Woler</td> <td>64</td> <td>0,00%</td> <td>128</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Total membres du Conseil de Surveillance</td> <td>5 648 222</td> <td>26,57%</td> <td>9 920 551</td> <td>38,38%</td> </tr> <tr> <td>Jean-François Mouney</td> <td>13 589</td> <td>0,06%</td> <td>13 653</td> <td>0,05%</td> </tr> <tr> <td>Nathalie Huitorel</td> <td>2 721</td> <td>0,01%</td> <td>2 721</td> <td>0,01%</td> </tr> <tr> <td>Total membres du Directoire</td> <td>16 310</td> <td>0,08%</td> <td>16 374</td> <td>0,06%</td> </tr> <tr> <td>Sanofi Recherche & Développement</td> <td>352 000</td> <td>1,66%</td> <td>704 000</td> <td>2,72%</td> </tr> <tr> <td>Autres investisseurs historiques</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Contrat de liquidité (auto-contrôle)</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> <td>-</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Flottant</td> <td>15 241 139</td> <td>71,70%</td> <td>15 208 860</td> <td>58,84%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>21 257 671</td> <td>100,00%</td> <td>25 849 785</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Biotech Avenir est détenue à hauteur de 22,5% par 16 salariés de la Société, 17,1% par M. Jean-François Mouney et 60,4% par des tiers (13 personnes physiques)</p>	Actionnaires	31 mars 2014				Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Biotech Avenir (1)	2 974 574	13,99%	5 949 148	23,01%	Institut Pasteur de Lille	1 134 203	5,34%	1 134 203	4,39%	Université de Lille 2	1 116 250	5,25%	2 232 500	8,64%	Finorpa	241 483	1,14%	241 483	0,93%	CM-CIC Capital Finance	181 377	0,85%	362 754	1,40%	Xavier Guille des Buttes	271	0,00%	335	0,00%	Charles Woler	64	0,00%	128	0,00%	Total membres du Conseil de Surveillance	5 648 222	26,57%	9 920 551	38,38%	Jean-François Mouney	13 589	0,06%	13 653	0,05%	Nathalie Huitorel	2 721	0,01%	2 721	0,01%	Total membres du Directoire	16 310	0,08%	16 374	0,06%	Sanofi Recherche & Développement	352 000	1,66%	704 000	2,72%	Autres investisseurs historiques	-	0,00%	-	0,00%	Contrat de liquidité (auto-contrôle)	-	0,00%	-	0,00%	Flottant	15 241 139	71,70%	15 208 860	58,84%	TOTAL	21 257 671	100,00%	25 849 785	100,00%
Actionnaires	31 mars 2014																																																																																										
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote																																																																																							
Biotech Avenir (1)	2 974 574	13,99%	5 949 148	23,01%																																																																																							
Institut Pasteur de Lille	1 134 203	5,34%	1 134 203	4,39%																																																																																							
Université de Lille 2	1 116 250	5,25%	2 232 500	8,64%																																																																																							
Finorpa	241 483	1,14%	241 483	0,93%																																																																																							
CM-CIC Capital Finance	181 377	0,85%	362 754	1,40%																																																																																							
Xavier Guille des Buttes	271	0,00%	335	0,00%																																																																																							
Charles Woler	64	0,00%	128	0,00%																																																																																							
Total membres du Conseil de Surveillance	5 648 222	26,57%	9 920 551	38,38%																																																																																							
Jean-François Mouney	13 589	0,06%	13 653	0,05%																																																																																							
Nathalie Huitorel	2 721	0,01%	2 721	0,01%																																																																																							
Total membres du Directoire	16 310	0,08%	16 374	0,06%																																																																																							
Sanofi Recherche & Développement	352 000	1,66%	704 000	2,72%																																																																																							
Autres investisseurs historiques	-	0,00%	-	0,00%																																																																																							
Contrat de liquidité (auto-contrôle)	-	0,00%	-	0,00%																																																																																							
Flottant	15 241 139	71,70%	15 208 860	58,84%																																																																																							
TOTAL	21 257 671	100,00%	25 849 785	100,00%																																																																																							

B.7		Informations financières historiques clés sélectionnées
Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)		
Exercice 2013 12 mois		
Exercice 2012 12 mois		
Total des revenus		
5 967		
6 010		
Résultat opérationnel		
(10 514)		
(7 716)		
Résultat financier		
180		
(13)		
Charge d'impôt		
(2 318)		
2 318		
Résultat net		
(12 652)		
(5 412)		
Bilan consolidé simplifié		
Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)		
Exercice 2013 12 mois		
Exercice 2012 12 mois		
Actifs non courants		
2 052		
12 428		
<i>Dont immobilisations corporelles</i>		
1 000		
9 401		
<i>Dont actifs financiers non courants</i>		
702		
208		
<i>Dont impôt différé actif</i>		
0		
2 318		
Actifs courants		
27 099		
11 154		
<i>Dont autres actifs courants</i>		
5 838		
4 567		
<i>Dont trésorerie et équivalent de trésorerie</i>		
20 922		
6 304		
TOTAL ACTIF		
29 151		
23 581		
Capitaux propres		
14 093		
6 834		
Passifs non courants		
5 983		
8 252		
<i>Dont avances conditionnées non courantes</i>		
4 131		
5 058		
<i>Dont passifs financiers non courants</i>		
1 397		
2 531		
Passifs courants		
9 075		
8 495		
<i>Dont avances conditionnées courantes</i>		
1 067		
1 295		
<i>Dont passifs financiers courants</i>		
779		
1 838		
<i>Dont fournisseurs</i>		
5 454		
2 926		
<i>Dont autres passifs courants</i>		
1 718		
2 428		
TOTAL PASSIF		
29 151		
23 581		
Tableau des flux de trésorerie simplifié		
Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)		
Exercice 2013 12 mois		
Exercice 2012 12 mois		
Flux de trésorerie généré par l'activité		
(9 191)		
(7 862)		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
7 323		
(295)		
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
16 492		
1 654		
Variation de trésorerie sur l'exercice		
14 624		
(6 502)		
B.8	Informations financières pro forma	Le Prospectus ne comporte pas d'information pro forma.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Le Prospectus ne comporte pas de prévision ni d'estimation de bénéfice.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Sans objet.

B.11	Fonds de roulement net	La Société dispose, à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.
Section C - Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	Les 21.257.671 actions composant le capital émis de la Société à la date du Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. - Code ISIN : FR0004163111 - Mnémonique : GNFT - ICB Classification : 4573 Biotechnology - Lieu de cotation : Transfert de Alternext à Euronext (Compartiment B) de Euronext à Paris
C.2	Devise d'émission	Sans objet
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	- Nombre d'actions émises : Sans objet - Valeur nominale par action : 0,25 €
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	Sans objet
C.7	Politique en matière de dividendes	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices

Section D - Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques résumés ci-dessous et décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus et au chapitre 2 de la deuxième partie du Prospectus avant de prendre leur décision d'investissement, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques liés à l'activité de recherche et de développement de nouveaux médicaments ou biomarqueurs. Le processus de développement d'un candidat médicament, comme ceux de la Société, est un processus long, complexe et coûteux, avec un fort taux d'échec. Compte tenu des risques inhérents à la recherche et au développement de nouveaux médicaments ainsi que des dispositions réglementaires et législatives contraignantes qui encadrent son activité, la Société ne peut assurer que les candidats médicaments ou les candidats biomarqueurs sur lesquels elle travaille ou sera amenée à travailler seront effectivement commercialisés ou ne subiront pas de retards sur leur plan de développement ou de lancement.• Risques liés aux essais cliniques Les résultats obtenus chez l'animal lors des phases pré-cliniques ne sont pas systématiquement transposables à l'homme. Aussi, au cours des essais cliniques de phase I, II ou III, les candidats médicaments développés par la Société pourraient ne pas se révéler aussi efficaces qu'attendu ou engendrer des effets secondaires ou toxiques insoupçonnés.• Risques liés à l'environnement réglementaire de la Société Dans le cadre de ses activités de développement pré-clinique, la Société doit respecter de nombreuses réglementations en matière de sécurité, d'utilisation d'animaux de laboratoire, de santé et d'environnement.• Risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) Les candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société pourraient ne pas obtenir d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sur l'indication souhaitée dans des pays où la Société veut commercialiser ses produits. Les agences réglementaires (AFSSAPS, EMEA, FDA et autres agences nationales) ont par ailleurs la possibilité d'exiger des données supplémentaires avant d'octroyer une AMM et ce, même si la molécule a déjà été autorisée dans d'autres pays.• La Société ne peut garantir le succès commercial de ses démarches de concession de licence d'exploitation de ses candidats médicaments ou de candidats biomarqueurs, ni leur succès commercial ou celui de ses partenaires pour le compte desquels elle collabore à leur développement une fois l'AMM obtenue et le lancement sur le marché réalisé.• Le potentiel commercial des médicaments est fortement dépendant de leurs conditions de remboursement.• Le développement et la commercialisation des candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société reposent en partie sur sa capacité à conclure des accords de partenariat.• La Société dépend de tiers pour la réalisation des essais cliniques et de certains des essais précliniques effectués sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs.• Au cours de ses activités de recherche et de développement de candidats médicaments ou biomarqueurs, la Société est amenée à manipuler des substances
------------	--	--

		<p>dangereuses. Certains salariés de la Société sont ainsi exposés à des risques chimiques, biologiques et radiologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques liés à la capacité de la Société à obtenir, prolonger et faire valoir ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La Société ne peut garantir : <ul style="list-style-type: none"> - qu'elle obtiendra les brevets dont elle a fait la demande et qui sont en cours d'examen, ni qu'elle est capable de développer de nouvelles inventions qui soient brevetables, ni qu'elle obtiendra des brevets protégeant ces nouvelles inventions ; - qu'il n'existe pas de risque de contestation par des tiers ou d'invalidation des brevets qui appartiennent à la Société ou que celle-ci aurait licencié auprès de tiers; - que des tiers ne revendiqueront pas des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ou que celle-ci aurait licencié auprès de tiers. Risques liés à la capacité de financement de la Société et risque de liquidité La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire. Le développement des programmes de la Société nécessite des investissements financiers importants. La capacité de la Société à lever des fonds afin d'assurer la poursuite du développement de ses candidats médicaments ou biomarqueurs est primordiale.
D.3	Principaux risques propres aux actions nouvelles	Sans objet
Section E - Offre		
E.1	Montant total net du produit de l'émission	Sans objet
E.2a	Raisons motivant le processus de transfert	<p>Le transfert des actions de la Société du marché Alternext au marché réglementé Euronext (Compartiment B) a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accéder à un marché réglementé et ainsi d'adresser une base d'investisseurs plus large en France et à l'étranger - d'accroître la notoriété de la Société qui adresse un marché mondial ; - de pouvoir faire appel au marché dans de meilleures conditions pour contribuer au financement de son développement. <p>Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Alternext au marché réglementé Euronext de Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p><u>Calendrier du transfert :</u></p> <p>14 avril 2014 : Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>15 avril 2014 : Publication d'un communiqué de presse par la Société Avis d'Euronext Paris de transfert du marché Alternext au marché règlement Euronext</p> <p>16 avril 2014 : Radiation des actions du marché Alternext à la fin de la séance de bourse</p> <p>17 avril 2014 : Cotation des actions GENFIT sur le marché réglementé d'Euronext</p>

E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'offre	Sans objet
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	- Nom de la société émettrice : GENFIT - Conventions de blocage : Sans objet
E.6	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre	Sans objet
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du prospectus

Jean-François MOUNEY, président du directoire.

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent Prospectus.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 présentés dans le présent Prospectus ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient les observations suivantes :

« sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2 de l'annexe qui présente les voies de la société en vue de disposer des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie d'exploitation à douze mois ».

Les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 présentés dans le présent Prospectus ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui ne contient pas d'observation.

Fait à Loos, le 14 avril 2014.

Jean-François MOUNEY
Président du Directoire

1.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Jean-François MOUNEY

Fonction : président du directoire

Adresse : Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos

Téléphone : +333 2016 4000

Télécopie : +333 2016 4001

Courriel : contact@genfit.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **ERNST & YOUNG ET AUTRES**

Représenté par Monsieur Franck Sebag
1-2 place des saisons, 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1,

Date de début du premier mandat : nommé par l'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 2012.
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La nomination du cabinet Ernst & Young et Autres est intervenue à l'expiration du mandat de Ernst et Young Audit représenté alors par Monsieur Franck Sebag, nommé commissaire aux comptes à la création de la Société, puis renouvelé dans ses fonctions par l'assemblée générale du 27 juin 2006.

- **Audit & Commissariat Aine & Deldique Associés**

Représenté par Monsieur Rémy Aine
59 boulevard Vauban 59000 Lille

Date de début du premier mandat : assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 2006.
Date de renouvellement : assemblée générale du 26 juin 2012
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **AUDITEX**

Représenté par Monsieur Pierre Jouanne
1-2 place des saisons, 92400 Courbevoie – Paris La Défense 1,

Date de début du premier mandat : assemblée générale ordinaire réunie le 27 juin 2006.
Date de renouvellement : assemblée générale du 26 juin 2012
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le représentant du cabinet Auditex était initialement Monsieur Christian Olivier jusqu'à la date du renouvellement du mandat du cabinet, le 26 juin 2012.

- **Audit Flandres Artois**

Représenté par Monsieur Olivier Verrue
9 rue Louis Legay, Les Arrazi, 62000 Arras

Date de début du premier mandat : assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 2012.
Date d'expiration du mandat en cours : assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La nomination du cabinet Flandres Artois représenté par Monsieur Verrue est intervenue à l'expiration du mandat détenu directement par Monsieur Olivier Verrue.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal.

2.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Exercice 2013				Exercice 2012			
	Ernst & Young et Autres		Audit & Commissariat Aine & Deldique Associés		Ernst & Young et Autres		Audit & Commissariat Aine & Deldique Associés	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit								
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
* Emetteur	59 832,48		11 802,00		59 808,49		11 832,00	
* Filiales intégrées globalement								
>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
* Emetteur	9 583,60		1 400,00		23 076,60		2 400,00	
* Filiales intégrées globalement								
Sous-Total	69 416		13 202		82 885		14 232	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
> Juridique, fiscal, social								
> Autres (à indiquer si >10% des honoraires d'audit)								
Sous-total								
TOTAL		100%		100%		100%		100%

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont issues des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012, préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, figurant au chapitre 20. Elles doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen du résultat et de la situation financière », chapitre 10 « Trésorerie et capitaux » et chapitre 20 « Informations financières » de la 1ère partie du présent prospectus.

- *Compte de résultat consolidé simplifié*

Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois
Total des revenus	5 967	6 010
Résultat opérationnel	(10 514)	(7 716)
Résultat financier	180	(13)
Charge d'impôt	(2 318)	2 318
Résultat net	(12 652)	(5 412)

- *Bilan consolidé simplifié*

Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois
Actifs non courants	2 052	12 428
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	1 000	9 401
<i>Dont actifs financiers non courants</i>	702	208
<i>Dont impôt différé actif</i>	0	2 318
Actifs courants	27 099	11 154
<i>Dont autres actifs courants</i>	5 838	4 567
<i>Dont trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	20 922	6 304
TOTAL ACTIF	29 151	23 581
Capitaux propres	14 093	6 834
Passifs non courants	5 983	8 252
<i>Dont avances conditionnées non courantes</i>	4 131	5 058
<i>Dont passifs financiers non courants</i>	1 397	2 531
Passifs courants	9 075	8 495
<i>Dont avances conditionnées courantes</i>	1 067	1 295
<i>Dont passifs financiers courants</i>	779	1 838
<i>Dont fournisseurs</i>	5 454	2 926
<i>Dont autres passifs courants</i>	1 718	2 428
TOTAL PASSIF	29 151	23 581

- *Tableau de flux de trésorerie consolidés simplifié*

Données consolidées auditées Normes IFRS (en K€)	Exercice 2013 12 mois	Exercice 2012 12 mois
Flux de trésorerie généré par l'activité	(9 191)	(7 862)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 323	(295)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	16 492	1 654
Variation de trésorerie sur l'exercice	14 624	(6 502)

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Prospectus, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent prospectus, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1 Risques liés à l'activité de la société

4.1.1 Risques liés à l'activité de recherche et de développement de nouveaux médicaments ou biomarqueurs

Le processus de développement d'un candidat médicament, comme ceux de la Société, est un processus long, complexe et coûteux, avec un fort taux d'échec.

Les étapes communes de développement et de commercialisation d'un produit pharmaceutique sont les suivantes :

- La recherche (tests in vitro et in vivo chez l'animal de laboratoire) ;
- Le développement pré-clinique (Etudes réglementaires de pharmacologie et de toxicologie chez l'animal) ;
- Le développement pharmaceutique (formulation, production, stabilité du produit final) ;
- La phase I d'essais cliniques : la molécule est administrée à des sujets sains dans le but d'évaluer son innocuité, de détecter les effets secondaires potentiels et d'évaluer la tolérance aux doses administrées ainsi que leur distribution et leur métabolisme ;
- La phase II d'essais cliniques se déroule sur une population limitée de patients atteints par la maladie et a pour but d'apporter une première preuve d'efficacité du médicament, de déterminer sa posologie, et d'évaluer sa tolérance aux doses efficaces ;
- La phase III d'essais cliniques est menée sur une population plus large de patients atteints par la maladie étudiée et a pour but de prouver l'efficacité et la tolérance du produit en comparaison à des produits déjà commercialisés ou des placebos, afin de préparer un dossier présentant suffisamment de données pour être présenté aux autorités réglementaires ;
- La soumission et l'obtention d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ;
- La commercialisation ;
- La pharmacovigilance afin de contrôler les effets et l'innocuité des produits autorisés ;
- Une phase IV d'essais cliniques post-AMM est régulièrement menée afin de contrôler les effets et l'innocuité des produits autorisés.

Compte tenu des risques inhérents à la recherche et au développement de nouveaux médicaments ainsi que des dispositions réglementaires et législatives contraignantes qui encadrent son activité, la Société ne peut assurer que les candidats médicaments ou les candidats biomarqueurs sur lesquels elle travaille ou sera amenée à travailler seront effectivement commercialisés ou ne subiront pas de retards sur leur plan de développement ou de lancement.

4.1.1.1 Risques liés aux essais cliniques

Les résultats obtenus chez l'animal lors des phases pré-cliniques ne sont pas systématiquement transposables à l'homme. Aussi, au cours des essais cliniques de phase I, II ou III, les candidats médicaments développés par la Société pourraient ne pas se révéler aussi efficaces qu'attendu ou engendrer des effets secondaires ou toxiques insoupçonnés. L'importance des effets secondaires engendrés par un candidat médicament ou sa moindre efficacité par rapport à des produits déjà sur le marché peuvent être des motifs suffisants pour justifier l'abandon de son développement. De plus, des résultats décevants au cours des premières phases de développement ne permettent pas toujours de décider de la poursuite ou non d'un projet. A ces stades, la taille des échantillons, la durée des études et les paramètres étudiés peuvent ne pas être suffisants pour conclure définitivement, ce qui nécessite de nouvelles investigations et est susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats de la Société. A l'inverse, des résultats prometteurs au cours de ces premières phases, et même après la conduite d'essais cliniques à un stade avancé, ne garantissent pas la bonne fin d'un projet.

Si l'un ou plusieurs de ces risques venaient à s'avérer, ceci aurait un impact significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société.

4.1.1.2 Risques liés à l'environnement réglementaire de la Société

Dans le cadre de ses activités de développement pré-clinique, la Société doit respecter de nombreuses réglementations en matière de sécurité, d'utilisation d'animaux de laboratoire, de santé et d'environnement. Néanmoins, dans le cas où ces règlements évolueraient, leur non-respect, ce même si l'organisation de l'Assurance Qualité de la Société a toujours pris en compte ces éléments dans la mise en œuvre de ses activités de recherche et développement, pourrait entraîner des conséquences pour la Société telles que des pénalités financières ou la suspension temporaire de ses activités. En outre, ces réglementations sont susceptibles d'évoluer dans un sens plus contraignant, ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires ou provoquer des retards dans le développement des produits.

Chacune des étapes de recherche et développement menant à la commercialisation d'un produit pharmaceutique est encadrée par un processus réglementaire et législatif complexe. Les installations nécessaires au déroulement desdites étapes de recherche, de développement et de fabrication sont ainsi soumises à des protocoles, des directives et des réglementations définies et contrôlées par des agences réglementaires telles que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS), l'Agence Européenne d'Evaluation des Médicaments (EMA) et la Food and Drug Administration américaine (FDA). Ces organismes et leurs homologues dans les différents pays jouissent de l'autorité nécessaire pour permettre le démarrage d'un essai clinique ou pour stopper temporairement ou définitivement une étude. Elles ont la possibilité d'exiger des données cliniques supplémentaires avant d'autoriser le démarrage ou le redémarrage d'une étude, ce qui pourrait retarder ou modifier le plan de développement du produit de la Société.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.1.3 Risques liés à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)

Les candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société pourraient ne pas obtenir d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sur l'indication souhaitée dans des pays où la Société veut commercialiser ses produits. Les agences réglementaires (AFSSAPS, EMA, FDA et autres agences nationales) ont par ailleurs la possibilité d'exiger des données supplémentaires avant d'octroyer une AMM et ce, même si la molécule a déjà été autorisée dans d'autres pays. La procédure de délivrance d'une AMM est longue et onéreuse, et un refus de délivrance d'une AMM ou la demande de données supplémentaires de la part d'une ou plusieurs agences pourraient compromettre ou affecter la capacité de la Société ou d'un tiers qui en aurait acquis les droits d'exploitation à commercialiser son produit.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.1.4 Risques liés au retard et à l'arrêt du développement des produits de la Société, à la non maîtrise de la planification et de leur suivi

La mise sur le marché d'un médicament expose un grand nombre de patients à des risques potentiels liés à l'ingestion d'un nouveau produit pharmaceutique. Des effets secondaires, qui ne pouvaient pas être statistiquement identifiés lors des phases II et III de développement clinique, peuvent alors apparaître. C'est pourquoi les agences réglementaires imposent un suivi de pharmacovigilance post-AMM. En fonction de la survenance d'événements indésirables graves, elles peuvent suspendre ou stopper définitivement la commercialisation d'un médicament pourtant efficace, et qui aura obtenu toutes les autorisations nécessaires pour être commercialisé.

En outre, dans chaque pays, les législations, règlements et directives en vigueur peuvent évoluer. Ces évolutions peuvent amener les autorités réglementaires, sur recommandation du comité d'éthique ou à l'initiative même de la Société, ou d'un tiers qui en aurait acquis les droits d'exploitation à suspendre ou arrêter définitivement le développement ou la commercialisation d'un produit dans un pays donné. De plus, la Société ne peut pas garantir que les recommandations des agences réglementaires liées au développement pré-clinique et clinique de ses molécules ne changent et n'induisent des délais et coûts supplémentaires.

L'ensemble de ces risques rend compte du fort taux d'attrition rencontré dans cette activité, ce à chacun des stades du processus. Selon le LEEM (2013) ("Les Entreprises du Médicament"), pour les stades de recherche et développement précliniques, sur 100 000 molécules criblées en recherche exploratoire, 10 000 molécules sont testées au cours de tests pré-cliniques et 10 molécules parviennent au stade de recherche clinique dans les phases I, II et III.

Ainsi, outre le risque que les coûts de développement pré-clinique et clinique ne se révèlent plus importants que prévus, de nombreux facteurs peuvent interrompre ou retarder un programme en cours. La Société ne peut donc assurer que l'ensemble des candidats médicaments ou biomarqueurs sur lesquels elle travaille, ou sera amenée à travailler, seront effectivement commercialisés ou ne subiront pas de retards conséquents sur leur plan de développement ou de lancement.

Si l'un ou plusieurs de ces risques venaient à s'avérer, ceci aurait un impact significatif sur l'activité, les résultats, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société. Aussi, l'ensemble des dispositions mises en place dans le cadre de la maîtrise des activités de recherche et développement, tant au niveau des prises de décisions, qu'au niveau du suivi des projets concourent à la maîtrise de ce risque.

4.1.2 Risques inhérents à la commercialisation de nouveaux médicaments

La Société ne peut garantir le succès commercial de ses démarches de concession de licence d'exploitation de ses candidats médicaments ou de candidats biomarqueurs, ni leur succès commercial ou celui de ses partenaires pour le compte desquels elle collabore à leur développement une fois l'AMM obtenue et le lancement sur le marché réalisé.

De nombreux facteurs peuvent entraver le lancement et la commercialisation d'un candidat médicament ou biomarqueur, parmi lesquels :

- Une mauvaise perception par les prescripteurs du bénéfice thérapeutique lié au médicament ;
- La survenance de trop nombreux effets indésirables lors du traitement ;
- Des difficultés liées à l'administration du produit ;

- L'absence de soutien par les « leaders d'opinions », c'est-à-dire les personnalités médicales ou scientifiques dont l'avis est très largement pris en considération quant à l'intérêt d'un médicament ;
- Le coût du traitement ;
- Une politique de remboursement mal adaptée.
-

Un concurrent de la Société pourrait également lancer un médicament plus efficace, mieux toléré ou moins cher que celui développé par la Société, et de ce fait en perturber la commercialisation.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Ce risque ne se présentera cependant que lorsque les produits de la Société seront commercialisés ou proches de la commercialisation.

4.1.3 Risques liés à une potentielle évolution des conditions de remboursement des médicaments

Le potentiel commercial des médicaments est fortement dépendant de leurs conditions de remboursement.

Le succès de la commercialisation d'un médicament est aujourd'hui largement conditionné par le taux de remboursement défini par les organismes de santé publique, les compagnies d'assurance maladie privées et autres organismes concernés. Les organismes et gouvernements européens ayant manifesté leur volonté de réduire le remboursement des nouveaux médicaments, il existe une réelle incertitude sur les futurs taux de remboursement des médicaments. Un changement du taux de remboursement ou l'application d'un taux trop faible peut avoir de lourdes conséquences sur la performance commerciale d'un médicament.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

4.1.4 Risques liés à la recherche et à la dépendance vis-à-vis de partenariats actuels et futurs

4.1.4.1 Risques liés à la signature de nouveaux partenariats par la Société pour les besoins des produits qu'elle développe pour son compte

Le développement et la commercialisation des candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société reposent en partie sur sa capacité à conclure des accords de partenariat.

La Société ne réalisera pas seule l'intégralité du développement de ses candidats médicaments ou biomarqueurs et souhaite mettre en place des accords de co-développement et/ou des licences, avec des groupes pharmaceutiques, sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs à partir de la phase III. Ainsi pour le GFT505 il existe des marques d'intérêt de la part d'industriels biopharmaceutiques et des discussions sont en cours sans qu'elles soient très avancées à ce stade.

La Société n'assurera pas seule non plus la commercialisation des médicaments après délivrance de l'AMM et elle compte également mettre en place des accords de distribution et de commercialisation avec des leaders de l'industrie pharmaceutique afin de maximiser le lancement et la pénétration de ses produits.

Les risques inhérents à la signature de tels contrats sont les suivants :

- La négociation et la signature de ces accords constituent un processus lent qui peut ne jamais aboutir ou qui peut retarder le développement ou la commercialisation du candidat médicament ou biomarqueur faisant l'objet des négociations ;
- Ces accords pourraient être résiliés ou ne pas être renouvelés par les partenaires, ou encore, ne pas être pleinement respectés par ces derniers ;

- Dans l'hypothèse d'un accord de licence octroyé par la Société, celle-ci pourrait perdre le contrôle du développement du candidat médicament ou biomarqueur ayant fait l'objet de cet accord de licence ; dans le même ordre d'idée, la Société n'aurait alors qu'un contrôle limité quant aux moyens et aux ressources alloués par son partenaire pour la commercialisation de son produit.

4.1.4.2 Risques liés au maintien et au renouvellement des contrats de collaboration de recherche actuellement en vigueur et/ou à la signature de nouveaux contrats de collaboration de recherche

Sur le plan de ses alliances pour compte de tiers, la Société a développé depuis sa création des collaborations de recherche avec des laboratoires pharmaceutiques de premier ordre, dont Sanofi, Merck KGaA, les Laboratoires Pierre Fabre, les Laboratoires Fournier (groupe Solvay repris par la Société Abbott), ou encore Servier. Certains de ces contrats ont été régulièrement renouvelés au cours du temps. Les contrats-cadre de collaboration de recherche conclus aujourd'hui avec ces types de partenaires ont une durée généralement fixée à trois ans. Les revenus qu'ils génèrent représentent l'essentiel à ce jour du chiffre d'affaires de la Société.

La Société potentialise également une partie de ses efforts de recherche en s'appuyant sur des partenariats technologiques noués dans le cadre de consortia nationaux et européens en collaboration avec des institutions de recherche académiques et d'autres sociétés biopharmaceutiques. Le management et la participation à ces consortia apporte également à la Société des revenus et financements réguliers, sous la forme de subventions d'exploitation et/ou d'avances remboursables. L'industrie pharmaceutique ayant tendance à réduire son co-financement des recherches les plus amont, ces deux types de ressources pourraient diminuer.

La Société pourrait ainsi ne pas parvenir à renouveler ces contrats de collaboration de recherche et accords de consortium ou à signer de nouveaux accords avec de nouveaux partenaires. L'arrêt prématuré d'un contrat, son non-renouvellement ou l'incapacité de la Société à trouver de nouveaux partenaires modifieraient les prévisions de chiffre d'affaires et donc de résultats de la Société.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Afin de limiter les risques liés aux partenariats actuels et futurs, les stratégies de partenariat, de croissance et d'acquisition de nouveaux candidats sont maintenues.

4.1.5 Risques liés à la sous-traitance de certaines activités

La Société dépend de tiers pour la réalisation des essais cliniques et de certains des essais précliniques effectués sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs.

La Société sous-traite à des prestataires extérieurs la réalisation de ses essais cliniques et de certains essais précliniques de ses candidats médicaments et candidats biomarqueurs.

Notamment, la Société confie à des tiers (CRO - Contract Research Organisations) la conception et la réalisation des essais cliniques. La Société travaille en particulier avec les sociétés Naturalpha et Premier Research dans la conception et l'organisation de la réalisation des essais cliniques de phase I et de phase II de ses produits les plus avancés.

La Société charge des investigateurs extérieurs de mener ses essais, de les superviser et d'assurer la collecte et l'analyse des résultats obtenus.

Si la Société participe à la mise en place des protocoles qui encadrent ces études ainsi qu'à leurs suivis, elle ne maîtrise pas pour autant toutes les étapes de leur déroulement et ne peut assurer que des tiers rempliront leurs obligations contractuelles et réglementaires. Notamment, le non-respect des protocoles, des contraintes réglementaires, mais aussi l'accumulation de retards par les prestataires sont autant d'événements susceptibles de

compromettre le développement des produits de la Société, ou encore de mettre en cause sa responsabilité. De tels événements pourraient également renchérir les coûts de développement de ses produits pour la Société.

Il existe une réglementation et des normes qualité strictes pour toute étude clinique. Au niveau de la Société, des procédures spécifiques de qualité sont mises en place et contrôlées régulièrement pour chaque essai clinique ; de même, des actions correctives sont appliquées et suivies durant tout l'essai afin de détecter et remédier à toute déviation suscitée.

Dans le cas où Naturalpha ou Premier Research ne seraient pas à même de fournir les prestations requises et d'assumer leurs obligations, la Société pourrait cependant faire appel à d'autres prestataires cliniques, sans l'assurance toutefois, de bénéficier de conditions aussi favorables.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

La Société ne possède ni n'exploite actuellement aucune unité de fabrication.

La Société ne produit pas aujourd'hui les candidats médicaments et les candidats biomarqueurs testés lors de ses essais précliniques et cliniques : la Société ne dispose d'aucune usine de production et dépend en grande partie de tiers pour la fabrication de ses produits (par exemple, s'agissant de la synthèse de molécules).

En adoptant une telle stratégie, la Société ne maîtrise pas directement certains points clés du développement de ses produits, tels que :

- La qualité du produit fabriqué ;
- Les délais de livraison des unités thérapeutiques (lots pré-conditionnés et étiquetés spécifiquement pour une étude clinique donnée) ;
- Les quantités cliniques et commerciales pouvant être fournies ;
- La conformité aux lois et règlements applicables.

Si ces tiers venaient à manquer à leurs engagements, si les contrats de fabrication venaient à être résiliés ou si la Société ne parvenait pas à les renouveler, la Société ne peut garantir qu'elle serait en mesure de trouver de nouveaux fournisseurs dans des délais et des conditions qui ne lui seraient pas préjudiciables.

La Société pourrait également se trouver confrontée à des retards ou ruptures dans ses approvisionnements, ce qui pourrait avoir notamment pour conséquence de retarder les essais cliniques et, à terme, la commercialisation des candidats médicaments ou biomarqueurs qu'elle développe.

Néanmoins, le développement et la production de médicaments sont deux métiers très différents l'un de l'autre. Le risque financier et réglementaire que supporterait la Société si elle devait créer sa propre unité de production serait sans aucun doute bien plus important que le risque qu'elle supporte aujourd'hui en sous-traitant cette activité.

4.1.6 Risques liés au caractère dangereux de certaines activités de la Société

Au cours de ses activités de recherche et de développement de candidats médicaments ou biomarqueurs, la Société est amenée à manipuler des substances dangereuses. Certains salariés de la Société sont ainsi exposés à des risques chimiques, biologiques et radiologiques. Au cours de leurs manipulations, les chercheurs de la Société sont notamment amenés à :

- Entrer en contact avec des radioéléments dont l'achat et les manipulations sont soumis à agrément auprès de la Direction Générale de Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR) ;
- Manipuler des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). L'innocuité pour les manipulateurs de ces substances est contrôlée par la Commission de Génie Génétique ;

- Mener des expérimentations in vivo sur des animaux, ce qui nécessite un agrément délivré par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) ;
- Effectuer des recherches nécessitant l'utilisation de prélèvements humains. Ces recherches sont soumises à des demandes d'autorisations auprès des autorités compétentes pour juger de leur intérêt, de la bonne information des patients et de la gestion des informations recueillies lors des prélèvements.

En cas de non-respect des lois et règlements en vigueur, la Société pourrait être soumise à des amendes voire être contrainte de suspendre temporairement ou définitivement ses activités. En cas de contamination accidentelle, de blessures ou d'autres dommages, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée, ce qui pourrait nuire à son activité, et ce, bien que la Société bénéficie d'une couverture d'assurances couvrant les risques inhérents à son activité.

Par ailleurs, la Société est contrainte de réaliser des investissements en matière de santé, d'environnement, et de sécurité de ses employés afin de se conformer avec la législation française.

En cas de modification des législations existantes, la Société pourrait être obligée d'acquérir de nouveaux équipements, d'adapter ses laboratoires ou d'engager d'autres dépenses importantes.

Le non-respect de ces règlements pourrait entraîner des conséquences graves pour la Société telles que des pénalités financières importantes, le rejet, la suspension ou le retrait des AMM sur ses médicaments. L'activité de la Société et, à terme, ses résultats et sa capacité de développement pourraient s'en trouver considérablement diminués.

4.1.7 Risques liés à la gestion des ressources humaines de la Société

L'habilité de la Société à retenir les personnes clés de son organisation et à recruter du personnel qualifié est un facteur de réussite déterminant. En particulier, la réussite de la Société dépend fortement de sa capacité à retenir les personnes clés de son organisation que sont ses co-fondateurs ainsi que ses principaux managers, chercheurs et conseillers scientifiques, avec en particulier :

- Xavier Guille des Buttes, Président du Conseil de Surveillance ;
- Jean-François Mouney, Président du Directoire ;
- Nathalie Huitorel, Membre du Directoire et Directeur Gestion Finances ;
- Dean Hum, Directeur des Opérations et Directeur Recherche et Développement ;
- Bart Staels, Président du Conseil Scientifique.

La Société a contracté des assurances hommes-clés sur les têtes de Jean-François Mouney, de Raphaël Darteil et de Nathalie Huitorel pour un montant global de 1,6 M€ euros.

L'incapacité de la Société à retenir les personnes composant son équipe de directeurs et ses conseillers scientifiques clés pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité et le développement de celle-ci et, en conséquence, affecter sa situation financière, ses résultats et ses perspectives. A cet égard, la holding des fondateurs et des cadres de la Société, Biotech Avenir, est un outil important de motivation et de fidélisation du personnel clé, en permettant à ce dernier de détenir indirectement une portion significative du capital de la Société. Biotech Avenir est une société par actions simplifiée de droit français, qui détient, à la date du présent Prospectus, environ 14% des actions de la Société (22,7% des droits de vote). Les actionnaires de Biotech Avenir sont notamment les fondateurs de la Société ainsi que 16 cadres salariés de la Société.

La capacité de la Société à recruter du personnel scientifique, commercial, administratif ou technique de qualité pour assurer sa croissance est primordiale. Sur ce point, les procédures internes et la structuration de la Société facilitent une sélection rigoureuse des profils recrutés ainsi que la prise de fonction de tout nouvel arrivant dans la Société. L'importance quantitative et qualitative des candidatures spontanées, la proximité de la Société avec le milieu universitaire, ont assuré à la Société depuis sa création un important vivier de candidats dans lequel elle

a jusqu'à présent réussi à sélectionner son personnel. La Société n'est cependant pas assurée de pouvoir continuer à bénéficier dans l'avenir d'un environnement aussi favorable ni n'est en mesure de maîtriser complètement la pérennité de son attractivité.

4.1.8 Risques liés à la concurrence

La Société évolue au sein d'un secteur fortement concurrentiel.

Plusieurs entreprises du secteur des biotechnologies et des grands groupes pharmaceutiques travaillent sur des technologies, des cibles thérapeutiques ou des candidats médicaments ou biomarqueurs visant à traiter ou à diagnostiquer les mêmes pathologies que la Société. Comme décrit au paragraphe 6.2 ci-après, les pathologies cardiométaboliques représentent l'un des marchés mondiaux les plus importants de l'industrie du médicament, en ciblant plus de 100 millions de personnes, et avec encore des besoins thérapeutiques non satisfaits.

Si des produits concurrents venaient à être commercialisés avant ceux de la Société, ou à des prix inférieurs ou sur un spectre thérapeutique plus large, ou encore se révélaient plus efficaces ou mieux tolérés, l'activité et les perspectives de développement de la Société et, à terme, ses résultats et sa situation financière, en seraient certainement pénalisés.

La problématique concurrentielle est intégrée dans les choix de développement de la Société. La Société analyse ainsi en permanence le marché et les candidat-médicaments et biomarqueurs en développement notamment en recueillant l'opinion d'experts dans son secteur.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Risques liés à la capacité de la Société à obtenir, prolonger et faire valoir ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société ne peut garantir :

- qu'elle obtiendra les brevets dont elle a fait la demande et qui sont en cours d'examen, ni qu'elle est capable de développer de nouvelles inventions qui soient brevetables, ni qu'elle obtiendra des brevets protégeant ces nouvelles inventions ;
- qu'il n'existe pas de risque de contestation par des tiers ou d'invalidation des brevets qui appartiennent à la Société ou que celle-ci aurait licenciés auprès de tiers ;
- que des tiers ne revendiqueront pas des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de la Société ou que celle-ci aurait licenciés auprès de tiers ;
- le respect de ses brevets par des tiers, sa capacité à faire respecter de manière générale l'ensemble des éléments constituant sa propriété intellectuelle et sa capacité à lutter efficacement contre des contrefaçons ;
- que l'étendue de la protection conférée par ses brevets soit suffisante pour protéger la Société de ses concurrents ;
- l'impossibilité pour des tiers de contrefaire ou de contourner avec succès ses brevets ;
- l'absence de changement des réglementations nationales qui auraient pour effet de permettre à des tiers d'accéder à certains pans de la propriété intellectuelle de la Société sans avoir à lui verser des compensations financières.

Même si la Société a mis en place une organisation lui permettant de limiter au maximum ces risques, des contestations menées à l'encontre de la Société par des concurrents ou d'autres tiers, pourraient réduire la portée des brevets de la Société ou les rendre caducs.

Les procédures juridiques que la Société aurait alors à mener pour défendre sa propriété intellectuelle pourraient se révéler très onéreuses, notamment en cas de procédures aux Etats-Unis.

La probabilité de litiges portant sur la propriété intellectuelle de la Société augmentera à mesure que ses brevets seront délivrés et que la valeur et l'intérêt des inventions protégées par ces brevets se confirmeront.

Le risque de contournement des brevets demandés ou obtenus par la Société lui paraît en revanche plus faible. En effet, il est difficile de contourner un brevet dans le domaine d'activité de la Société : la mise sur le marché d'un médicament proche de celui de la Société - mais qui, lui, ne serait pas couvert par un brevet de la Société - contraindrait le tiers à recommencer l'intégralité des essais cliniques et l'obtention de nouvelles autorisations de mises sur le marché par les agences réglementaires (AFSSAPS, EMEA, FDA, etc.), étant noté qu'une différence minimale entre deux molécules peut se traduire par des activités biologiques très différentes et peut donc aisément conduire à une molécule non active et/ou toxique. C'est pourquoi, compte tenu de ces difficultés et de l'investissement considérable nécessaire à une tentative de contournement de brevet, on assiste essentiellement dans le domaine pharmaceutique à une contestation de la validité des brevets plutôt qu'à leur contournement.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Ces risques sont d'autant plus élevés pour la Société compte tenu de ses capacités financières et humaines limitées. Afin de limiter ce risque, le processus de gestion des brevets et des droits de la Société a été structuré et organisé.

4.2.2 Risques liés à des brevets et des droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers

Le domaine de la recherche en biotechnologie et de la pharmacie fait l'objet de nombreuses demandes de brevet ayant pour objet des dispositifs techniques utilisables en recherche dans des laboratoires ou ayant pour objet de larges familles de molécules. Ces demandes de brevet et, le cas échéant, ces brevets sont usuellement extrêmement complexes et il est souvent difficile de les détecter et d'estimer la protection exacte conférée par ces titres.

La Société est susceptible de contrefaire ou de se voir reprocher de contrefaire des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant ou contrôlés par des tiers. Dans l'hypothèse où les molécules actuellement en développement par la Société déboucheraient sur la mise au point de médicaments, l'exploitation desdits médicaments se fera dans de nombreux états. Bien que ces molécules fassent l'objet de demandes de brevet déposées par la Société dans de très nombreux états, leur exploitation pourrait contrefaire des brevets plus larges, plus anciens et appartenant à des tiers dans un ou plusieurs de ces états. La Société pourrait en effet à son insu être amenée à violer des éléments de propriété intellectuelle de tiers lors du développement ou de l'exploitation de ses candidats médicaments ou biomarqueurs ou faire l'objet de poursuites par des tiers alléguant être titulaires d'un droit de propriété intellectuelle contrefait par la Société.

Dans l'hypothèse où la Société ferait l'objet d'une action en contrefaçon, le département propriété intellectuelle de la Société, assisté de ses conseils, étudierait la situation pour pouvoir contester les allégations estimées non fondées, contester la validité du titre de propriété intellectuelle opposé à la Société ou engager des négociations avec le tiers en vue d'obtenir une licence d'exploitation du titre de propriété intellectuelle opposé.

Dans une telle hypothèse, la Société pourrait cependant être contrainte à :

- Supporter les coûts, potentiellement élevés, d'une procédure qui serait engagée contre elle ;
- Régler des dommages et intérêts importants aux tiers plaignants ;
- Abandonner ceux de ses travaux/développements en cours dont il aura été jugé qu'ils contrefont un titre de propriété intellectuelle appartenant à un tiers ;
- Stopper la commercialisation d'un candidat médicament ou biomarqueur, momentanément ou définitivement sur un ou plusieurs territoires (en fonction de la couverture géographique des brevets contrefaits appartenant au tiers) ;
- Acquérir une licence potentiellement onéreuse auprès du ou des tiers détenteurs des droits de propriété intellectuelle afin de poursuivre ses travaux ou le développement ou la commercialisation de la

molécule ou de la technologie litigieuse. La licence pourrait par ailleurs ne pas être exclusive et la Société serait alors potentiellement contrainte de partager les droits associés avec des concurrents.

A ce jour, la Société n'a pas connaissance de brevets appartenant à des tiers et susceptibles de faire obstacle à l'exploitation des molécules qu'elle développe dans les territoires suivants : Union Européenne, Amérique du Nord, Japon, Australie. Son département Propriété Intellectuelle est particulièrement vigilant sur les points évoqués. L'introduction de nouvelles technologies par la Société fait par ailleurs systématiquement l'objet d'études de liberté d'exploitation afin de réduire, dans la mesure du possible, les risques de voir la Société poursuivie pour contrefaçon. De même, la liberté d'exploitation des innovations de la Société en cours de développement est systématiquement étudiée. A ce jour la Société n'a pas connaissance de technologies qu'elle utiliserait en violation d'un droit de propriété intellectuelle ayant effet en France et appartenant à un tiers.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner des coûts substantiels et compromettre la réputation de la Société, affectant gravement sa faculté à poursuivre son activité. Les activités de veille active en matière de propriété intellectuelle concourent à limiter ce risque.

4.2.3 Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société

La Société pourrait ne pas réussir à assurer la confidentialité de ses secrets commerciaux ou techniques.

Les secrets commerciaux ou techniques de la Société englobent :

- certains savoir-faire techniques non brevetés qui lui permettent de proposer des travaux de recherche et de développement à des tiers ;
- certains savoirs scientifiques générés par les travaux effectués par la Société ;
- certaines informations relatives aux produits actuellement en développement au sein de la Société ;
- certaines informations relatives aux conventions conclues entre la Société et des tiers.

Ces différents secrets commerciaux et techniques procurent de nombreux avantages à la Société. La divulgation de certains de ces secrets pourrait permettre à des tiers de proposer des produits ou services concurrents de ceux de la Société ou, de manière générale, de lui porter préjudice.

Afin de protéger ses secrets commerciaux et techniques, la Société a mis en place une organisation structurée, en imposant des règles de sécurité et de protection des informations confidentielles drastiques à son personnel et en faisant systématiquement signer à ses partenaires (clients, sous-traitants, conseils, partenaires potentiels ou avérés, etc.) des engagements de confidentialité. Si cette organisation permet de limiter les risques, elle ne peut toutefois garantir la Société contre la perte d'un de ses secrets. Il ne peut être exclu que ces accords ou autres modes de protection des secrets commerciaux n'assurent pas la protection recherchée ou soient violés, ou que les secrets commerciaux de la Société soient divulgués à ses concurrents ou développés indépendamment par eux.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.2.4 Risques liés à l'utilisation de la marque de la Société par des tiers

La marque de la Société est un élément important son identité et de ses produits. Quand bien même les principaux éléments des marques ont été déposés notamment en France, en Europe et aux États-Unis (voir chapitre 11.2.5 du présent document), d'autres sociétés du secteur pharmaceutique pourraient utiliser ou tenter d'utiliser des éléments de cette marque, et créer ainsi une confusion dans l'esprit des tiers.

La Société serait alors obligée de reconcevoir ou de renommer ses produits afin d'éviter d'empiéter sur les droits de propriété intellectuelle de tiers, ce qui pourrait s'avérer impossible, ou être coûteux en termes de temps et de ressources financières, et pourrait donc faire obstacle à ses efforts de commercialisation.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société. Le dépôt et le maintien des marques et la veille par un service de propriété intellectuelle visent à limiter ce risque.

4.2.5 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits

Développant des produits diagnostiques et thérapeutiques voués à être testés sur l'homme dans un premier temps, puis à être commercialisés, la Société pourrait être amenée à engager sa responsabilité du fait des produits.

La Société est exposée au risque de mise en jeu de sa responsabilité, en particulier du fait de ses produits, inhérent à la fabrication et à la commercialisation de produits diagnostiques et thérapeutiques.

La responsabilité de la Société peut également être engagée au titre des essais cliniques dans le cadre de l'administration de ces produits. Des tiers, des patients, des agences de réglementation, des sociétés biopharmaceutiques, ou autres, pourraient engager des poursuites à l'encontre de la Société à l'issue d'actes résultant de sa propre activité ou de celle de prestataires qu'elle aurait mandatés.

Si la responsabilité de la Société, celle de ses partenaires ou de ses sous-traitants, se trouvait engagée dans ce contexte, la poursuite du développement ainsi que la commercialisation de ses candidats médicaments ou biomarqueurs pourraient être compromises et la situation financière de la Société en être affectée.

La couverture d'assurance souscrite par la Société pourrait ne pas être suffisante pour répondre aux actions en responsabilité dirigée contre elle ou ne pas couvrir le risque qui interviendrait ou encore se révéler d'un coût très élevé. En particulier, dans le cadre de poursuites pour des dommages corporels liés aux produits de la Société et si le niveau de la couverture d'assurance ne se révélait pas suffisant, tout ou partie des actifs de la Société pourraient se retrouver engagés en règlement d'une procédure de responsabilité de la Société du fait des produits.

4.2.6 Risques de performance financière

Si, de sa création à 2006, le Groupe a toujours généré un résultat net positif, son résultat net est devenu négatif par la suite en raison des investissements importants qui sont réalisés dans les essais cliniques de phase I et II de ses produits les plus avancés.

Par ailleurs, le Groupe fait appel à des prestataires extérieurs dont les tarifs pourraient augmenter plus rapidement que les revenus de la Société, en particulier pour la réalisation des essais cliniques et précliniques, ainsi que pour la production des candidats médicaments ou biomarqueurs, et de ce fait dégrader le résultat net du Groupe.

Enfin, une source importante de revenus de la Société est issue de contrats qu'elle a su conclure avec des acteurs de l'industrie pharmaceutique (voir les développements sous le chapitre 4.1.5 ci-avant et sous le chapitre 9 ci-après). Si la Société ne se révélait pas capable de prolonger ces contrats et/ou d'en nouer de nouveaux, elle pourrait être contrainte de puiser plus fortement encore dans sa réserve de trésorerie.

4.2.7 Risques liés à la capacité de financement de la Société et risque de liquidité

4.2.7.1 Risques liés à la capacité de financement de la Société

Le développement des programmes de la Société nécessite des investissements financiers importants. La capacité de la Société à lever des fonds afin d'assurer la poursuite du développement de ses candidats médicaments ou biomarqueurs est primordiale.

La Société pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires afin de réaliser de nouveaux investissements inconnus à ce jour ou encore difficiles à évaluer car portant sur des projets en cours de maturation. Le développement clinique des futurs médicaments est de plus en plus coûteux et encadré par des réglementations strictes. Il est donc difficile d'anticiper parfaitement l'ensemble des coûts liés aux développements pré-cliniques et cliniques alors que de nombreux produits de la Société sont encore à un stade précoce.

La Société pourrait également nécessiter des financements supplémentaires, notamment si :

- une opportunité de croissance externe était identifiée ;
- une opportunité d'accélération des programmes internes était identifiée, par exemple dans le domaine des maladies hépatobiliaires;
- les développements en cours se révélaient plus longs et plus coûteux qu'estimés à ce jour ;
- les autorités réglementaires demandaient à la Société des études complémentaires ou si les négociations avec les autorités prenaient du retard ;
- la Société se retrouvait dans l'obligation de régler des litiges importants.

Dans le cas où la Société ne parviendrait pas à trouver ces financements supplémentaires, son activité, ses résultats et son développement pourraient en être affectés et, notamment, elle pourrait être contrainte à retarder voire arrêter le développement ou la commercialisation de certains de ses produits. Par ailleurs, si les politiques publiques françaises ou européennes d'aide et de financement des activités de recherche et de développement venaient à réduire, voire à supprimer les aides allouées au moyen des subventions, des avances remboursables ou du mécanisme de crédit d'impôt recherche, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

4.2.7.2 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 31 décembre 2013 de 20,9 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels la Société n'exerce pas de contrôle. Ces nouveaux financements pourraient prendre la forme de financements bancaires, mais ceux-ci viendraient alors fragiliser la structure financière de la Société. Ces nouveaux financements pourraient également prendre la forme d'une augmentation de capital, avec pour conséquence une dilution des actionnaires.

Le montant de la trésorerie nette du Groupe s'élevait au 31 décembre 2013 à 14,1 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente la composition de l'endettement net du Groupe par échéance au 31 décembre 2013 :

- Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement (En milliers d'euros)	31.12.2013	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	344,5	125,5	117,0	102,1	0,0	0,0	0,0
Contrat de développement participatif	1 725,0	575,0	460,0	460,0	230,0	0,0	0,0
Crédits bancaires renouvelables *	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	60,3	32,5	27,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	24,6	24,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts courus non échus	20,5	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes créditeurs de banque	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTES FINANCIERES	2 175,4	778,5	604,8	562,1	230,0	0,0	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	5 198,0	1 067,9	680,1	3 202,7	248,0	0,0	0,0
Actifs financiers	597,7	9,6	0,0	0,0	115,0	0,0	473,0
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	20 750,5	20 750,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes débiteurs de banque	171,6	171,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESORERIE A L'ACTIF	21 519,8	20 931,8	0,0	0,0	115,0	0,0	473,0
TRESORERIE NETTE	14 146,4	19 086,0	-1 284,9	-3 764,7	-363,0	0,0	473,0

Les actifs financiers reprennent uniquement les valeurs mobilières de placement dynamiques qui sont soit des produits du type SICAV monétaires dynamiques, soit des comptes à terme, soit des Bons à Moyen terme négociables ou soit des fonds communs de placement présentant au minimum une garantie en capital à l'échéance. Ces placements sont mobilisables à tout moment.

Les avances conditionnées sont uniquement constituées de financements publics, principalement en provenance de BpiFrance pour l'aide au financement de programmes de recherche ainsi que de la Région Nord-Pas de Calais et de Lille Métropole Communauté Urbaine pour accompagner le projet de développement de l'entreprise. Les éléments relatifs à ces avances sont détaillés dans le tableau suivant (se reporter aussi au paragraphe 9.1.1.1 du présent prospectus):

en K€	Au 31/12/2013		<1 an à rembourser	2 ans à rembourser	3 ans à rembourser	4 ans à rembourser
	encaissé	remboursé				
OLNORME - OSEO	900 000	600 000	300 000	0	0	0
OLNORME - OSEO - 2	200 000	100 000	100 000	0	0	0
IT-DIAB*	2 924 232	0	0	0	2 924 232	0
B-DIAB 1	30 750	13 050	14 588	3 113	0	0
B-DIAB 2	30 750	13 050	14 588	3 113	0	0
B-DIAB 3	37 000	15 650	17 575	3 775	0	0
AD-INOV 1	171 500	0	41 744	41 744	41 744	46 268
AD-INOV 2	171 500	0	41 744	41 744	41 744	46 268
AD-INOV 3	150 000	0	36 511	36 511	36 511	40 467
OLNORME II - 1	125 000	0	0	37 500	50 000	37 500
OLNORME II - 2	125 000	0	0	37 500	50 000	37 500
OLNORME II - 3	100 000	0	0	30 000	30 000	40 000
REGION NPDC	1 000 000	382 738	334 262	283 000	0	0
LMCU	500 000	143 226	166 291	162 060	28 422	0
TOTAL	6 465 732	1 267 715	1 067 302	680 059	3 202 653	248 003

* sur ce projet la Société devrait percevoir 304,9 K€ en 2015

La décomposition du passif financier du Groupe au 31 décembre 2013 est présentée ci-dessous :

- Décomposition non courant et courant du passif financier du Groupe

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	0,0	850,0	0,0
Emprunts bancaires	219,1	125,5	10,7	125,0
Contrats de développement participatif	1 150,0	575,0	1 610,0	575,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	998,3
Contrats de location financement	27,8	32,5	60,3	62,9
Autres passifs financiers	0,0	24,6	0,0	19,8
Intérêts courus non échus	0,0	20,5	0,0	53,1
Soldes créditeurs de banque	0,0	0,4	0,0	4,0
TOTAL	1 396,9	778,5	2 531,1	1 838,1

- Prêts bancaires

Les prêts bancaires souscrits en 2010 et 2013 pour un montant total de 420 K€ seront intégralement remboursés en 2016. Le contrat de développement participatif souscrit en 2010 pour un montant de 2300 K€ sera intégralement remboursé en 2017.

- Contrats de location financement

Au 31 décembre 2013, les dettes de contrats de location financement s'élèvent pour le mobilier à 60 K€.

4.2.8 Risques liés au Crédit Impôt Recherche

Pour financer ses activités, la Société bénéficie notamment du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »).

La Société a reçu le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche des années 2011 et 2012 au cours de l'année suivant la clôture des exercices concernés. Au titre du crédit impôt recherche constaté au titre de 2013 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause le remboursement accéléré dont bénéficient les PME, les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenues par la Société, ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.2.9 Autres risques

Risque de change

A la date du présent document, l'exposition au risque de change de la Société est très faible puisque l'ensemble de ses opérations sont libellées en euros.

A l'avenir, la Société pourrait être amenée à réaliser une partie de ses ventes aux Etats-Unis et en Europe et pourrait par conséquent pâtir d'un taux de change défavorable Euro/Dollar. Elle pourrait également être amenée à signer des contrats libellés en autres devises étrangères, ce qui augmenterait son exposition au risque de change. Selon les options retenues par la Société, son exposition à ce risque sera amenée à évoluer, notamment en fonction :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation des essais cliniques réalisés sur ses candidats médicaments ou biomarqueurs;
- de sa politique de couverture d'assurances.
-

A ce jour, la Société n'a donc pas mis en place de couverture spécifique. Néanmoins, si son exposition en devise était amenée à évoluer, la Société considérerait une procédure de gestion de son risque de change.

Risque de marché

L'exposition de la Société aux variations de taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan : la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces derniers sont composés principalement de comptes à terme, de parts de fonds commun de placement, de bons à moyen terme négociables et de SICAV monétaires (voir l'annexe 3.7 aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui figurent au paragraphe 20.1 du présent Prospectus). Ces placements sont des placements à court terme, très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La politique de la Société en matière de placement de trésorerie a toujours été de privilégier les placements sans risque en capital.

Risque de taux

Au 31 décembre 2013, le passif financier du Groupe s'élève à 2.175,4 K€ dont aucun passif contracté à taux variable. L'exposition au risque de taux des actifs financiers est également limitée, car l'essentiel de ces actifs est constitué de SICAV monétaires euro, de Bons Moyen Terme Négociables ou de Compte à terme à taux progressif.

La Société considère que toute évolution de +/- 1% des taux d'intérêts aurait un impact non significatif sur son résultat net au regard des pertes générées par son activité opérationnelle.

Risque de volatilité des cours de l'action de la Société

Il est probable que le cours des actions de la Société soit affecté de manière significative par des événements tels qu'une évolution des conditions de marché propres au secteur d'activité de la Société, les annonces de nouveaux contrats, d'innovations technologiques et de collaborations par la Société ou ses principaux concurrents, les développements en matière de droits de propriété intellectuelle, y compris les brevets, l'annonce de résultats scientifiques et cliniques concernant des produits en cours de développement par la Société ou ses principaux concurrents, l'obtention d'agrément et homologations réglementaires requis ainsi que le développement, le lancement et la vente de nouveaux produits par la Société ou ses principaux concurrents, des variations des résultats financiers.

Par ailleurs, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles et financières des entreprises cotées. En particulier, les cours des actions de sociétés de biotechnologie ont été très volatils et peuvent se montrer encore très volatils à l'avenir. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que la conjoncture économique peuvent affecter de manière significative le cours des actions de la Société.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et consultants, la Société a, depuis sa création, attribué ou émis des options de souscription d'actions. A la date du présent Prospectus, le plan d'options de souscription d'actions est caduque. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments de capital ou donnant accès au capital.

L'exercice des instruments donnant accès au capital qui seraient mis en place, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.

4.3 Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. Les principales polices dont bénéficie le Groupe à ce jour sont les suivantes :

Police d'assurance	Assureur	Risques couverts	Montant des garanties	Expiration
<u>Responsabilité des dirigeants</u> <u>Police 0007904132/0000 avenant 5</u>	AIG	sinistres résultant de toute réclamation introduite à l'encontre d'un dirigeant et de défense des dirigeants	3 500 000 Euros	Tacite reconduction
<u>Transport de marchandises</u> Description		Plafond global par expédition		Polices souscrites au cas par cas
		Par exposition		
		S.A.V.		
<u>Multirisques de l'entreprise</u> <u>Police dommages tous risques sauf 013021171</u>	ALLIANZ IARD	Dommages aux biens / contenu	8 522 563 Euros	Tacite reconduction
		Vol	222 354 Euros	
		Bris de glaces	44 471 Euros	
		Bris de machines	2 223 846 Euros	
		Perte d'exploitation	12 000 000 Euros	
<u>Assurance Individuelle accidents</u> <u>Police 012 513 003</u>	ALLIANZ IARD	Par évènement	15 000 000 Euros	Tacite reconduction
		Décès accidentel	100 000 Euros	
<u>Responsabilité civile exploitation et produits</u> <u>Police DB 0000600919</u>	CHUBB	Exploitation (avant livraison)	7 622 451 Euros	Tacite reconduction
		Produit (après livraison)	2 300 000 Euros	

De plus, en tant que sponsor, la Société souscrit une assurance spécifique pour chacun des essais réalisés.

Le montant des charges payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait respectivement à 114,8 K€ et 112,7 K€ au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

4.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Se reporter au paragraphe 20.7 de la première partie du présent Prospectus.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : GENFIT.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le N° 424 341 907.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 15 septembre 1999 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 21 septembre 1999, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé : Parc Eurasanté, 885 avenue Eugène Avinée, 59120 Loos

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : + 33 (0)3 2016 4000

Télécopie : +33 (0)3 2016 4001

Courriel : contact@genfit.com

Site Internet : www.genfit.com

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités du Groupe

Les principaux événements intervenus depuis la création de la Société sont les suivants :

1999	<p>→ Création en septembre de la société par Jean François Mouney et Florence Séjourné avec le concours scientifique des Professeurs Bart Staels et Jean-Charles Fruchart.</p> <p>→ Conclusion de quatre contrats de collaboration de recherche avec quatre groupes industriels (Rhône Poulenc, Sanofi, UCB Pharma et Lipha/Merck Santé) qui entrent dans son capital.</p> <p>→ Conclusion d'accords de collaboration de recherche avec des institutions académiques (Université Lille 2 et Institut Pasteur de Lille).</p>
2001	<p>→ En janvier, GENFIT s'installe dans des locaux qu'elle a fait construire et adapter pour ses besoins à Loos (à proximité de Lille).</p>

	<p>→ Création d' IT Omics SA, filiale spécialisée dans le domaine de la bio-informatique</p> <p>→ Conclusion de deux nouveaux contrats de collaboration avec les Laboratoires Fournier et Biomérieux-Pierre Fabre. Une entrée au capital de GENFIT est réalisée par les Laboratoires Fournier.</p> <p>→ Lancement des premiers programmes de recherche pour compte propre.</p>
2002	<p>→ Initiation d'une collaboration avec Cardialpha (devenue Naturalpha) afin de réaliser des essais précliniques et cliniques.</p> <p>→ Conclusion de deux nouveaux contrats de collaboration avec Kowa et le LFB (Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies).</p> <p>→ Lancement des études précliniques du GFT14, premier candidat médicament en propre.</p>
2003	<p>→ Création en juillet aux Etats-Unis de GENFIT Corp. implanté dans le Massachusetts.</p> <p>→ Deux candidats médicaments issus de recherches menées avec un partenaire industriel entrent en développement clinique pour le traitement de l'athérosclérose et désordres lipidiques.</p>
2004	<p>→ Conclusion d'un contrat de collaboration avec les Laboratoires Servier.</p> <p>→ Renouvellement pour 3 ans des contrats de collaboration avec Pierre Fabre et Sanofi-Aventis.</p> <p>→ Lancement des études précliniques pour le GFT505 (molécule lui appartenant en propre).</p> <p>→ Obtention de résultats concluants lors des tests précliniques du GFT14.</p>
2005	<p>→ Démarrage des essais cliniques de Phase I du GFT14.</p> <p>→ Obtention de résultats concluants lors des tests précliniques du GFT505.</p> <p>→ Passage en Phase II d'un candidat médicament résultant d'un programme de recherche collaborative.</p> <p>→ Accès à la Phase I de deux candidats médicaments issu de recherches menées avec un partenaire industriel.</p> <p>→ Renouvellement du partenariat avec les Laboratoires Servier.</p>
2006	<p>→ Renouvellement pour trois nouvelles années du contrat de collaboration avec Merck Santé.</p> <p>→ Reprise l'ensemble des droits d'UCB Pharma sur les résultats des recherches menées pendant six ans en partenariat dans les domaines de l'asthme et de l'allergie.</p> <p>→ Passages en Phase II du GFT14 et en Phase I du GFT505.</p> <p>→ Renouvellement pour deux nouvelles années du contrat de collaboration avec Sanofi-</p>

	<p>Aventis.</p> <p>→ Renouvellement pour trois nouvelles années du contrat de collaboration avec Fournier-Solvay.</p> <p>→ Augmentation du capital par émission de 1.670.562 actions nouvelles : le montant total des fonds levés s'est élevé à 15.035.058 euros.</p> <p>→ Admission des titres GENFIT sur Alternext de Euronext à Paris.</p>
2007	<p>→ Renouvellement de l'alliance stratégique avec le groupe Sanofi-Aventis pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31/12/2008.</p> <p>→ Renouvellement de l'alliance stratégique avec le groupe Solvay pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31/12/2009.</p> <p>→ Renouvellement de l'alliance stratégique avec les Laboratoires Pierre Fabre (qui arrivait à son terme fin décembre 2007) pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31/12/2009.</p> <p>→ Renouvellement pour une période courant jusqu'à fin 2008 du partenariat avec le groupe Servier.</p> <p>→ GENFIT est sélectionnée dans deux consortia de recherche collaborative : dans le cadre de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) GENFIT et dans le cadre du programme FP7 (Framework Programme Seventh) de la Commission Européenne, GENFIT a été sélectionné pour prendre part au projet TOBI (Targeting OBesity-driven Inflammation) d'une durée de 3 ans.</p>
2008	<p>→ Obtention d'un financement de 7,1 millions d'euros d'OSEO dans le cadre du consortium IT-Diab dont GENFIT est chef de file.</p> <p>→ GENFIT enregistre également un courant d'affaires au travers d'alliances ponctuelles avec les sociétés Abbott, Lesaffre.</p>
2009	<p>→ Prolongation du programme de recherche mené avec le groupe Servier jusqu'au 31/12/2011.</p> <p>→ Prolongation (jusqu'au 3/12/2010) du programme SAVX1 mené avec Sanofi-Aventis et dédié au diabète de type 2 et à l'inflammation vasculaire.</p> <p>→ Dans le cadre du partenariat avec Sanofi-Aventis, une nouvelle collaboration démarre concernant le traitement des maladies neurodégénératives.</p> <p>→ Signature avec Merck Santé d'un accord de cession du programme MKG02 aux termes duquel Merck Santé cède à GENFIT l'ensemble des données scientifiques résultant d'un programme collaboratif de 6 années dans le traitement du diabète de type 2 et de l'obésité.</p>

2010	<p>→ Le programme de recherche SERX1 en partenariat avec Servier (dédié au traitement de plusieurs facteurs de l'insulino-résistance et du diabète de type 2) a connu des avancées significatives durant le premier semestre et un premier paiement d'étape a été versé à la Société.</p> <p>→ Suite aux succès engrangés dans le cadre du consortium Olnorme I, un financement européen de 1,2 million d'euros est obtenu pour trois années complémentaires.</p>
2011	<p>→ Reconduction de l'alliance historique avec Sanofi pour trois nouvelles années sur deux nouveaux programmes.</p> <p>→ Poursuite jusqu'en septembre de l'alliance industrielle avec Servier (développement de SERX1) et versement d'un paiement d'étape.</p> <p>→ Réalisation de plusieurs augmentations de capital pour un montant total avoisinant 5,6 millions d'euros.</p>
2012	<p>→ Renforcement des fonds propres de GENFIT grâce à plusieurs augmentations de capital réservées à la Société Yorkville pour un total de 4,85 millions d'euros.</p> <p>→ Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires permettant de lever 2 millions d'euros.</p> <p>→ Obtention d'avis positifs sur le design de phase IIb dans la NASH émis successivement par l'Agence Européenne du Médicament (European Medicines Agency), et par la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis. Lancement de l'étude multicentrique internationale à la fin du 3^{ème} trimestre (en Europe et aux Etats-Unis) avec un objectif de recrutement de 270 patients.</p> <p>→ GENFIT devient propriétaire de ses locaux par le biais de la levée d'option anticipée de son crédit-bail immobilier.</p>
2013	<p>→ GENFIT procède à la cession de son ensemble de laboratoires et bureaux (situés sur le Parc Eurasanté à Loos) à un investisseur spécialisé dans l'immobilier propre au domaine de la santé : cette opération génère pour la société un cash net d'environ 8 millions d'euros.</p> <p>→ GENFIT lève 14,3 millions d'euros (dans le cadre d'une augmentation de capital auprès d'investisseurs qualifiés français et étrangers).</p> <p>→ Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires permettant de lever 7 millions d'euros.</p> <p>→ Dans le cadre de l'alliance avec Sanofi, un jalon scientifique complémentaire a été franchi en janvier ce qui a entraîné le versement d'un deuxième paiement d'étape.</p> <p>→ Dans le cadre du programme GFT505, des données précliniques démontrent l'importance du potentiel thérapeutique du composé qui couvre tous les stades de la NASH jusqu'à la cirrhose et son évolution vers le cancer du foie.</p>

	<p>→ Dans le cadre du programme TGFX3, l'activité thérapeutique de nouveaux composés propriétaires (dans des modèles in vivo de diabète) est démontrée.</p> <p>→ Dans le cadre du programme TGFTX1, GENFIT identifie et valide une nouvelle famille de ligands propriétaires pour le traitement des maladies auto-immunes.</p>
--	--

2014	<p>→ Augmentation de capital de 5 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription. La demande a représenté près de quatre fois l'offre de titres.</p> <p>→ Obtention de nouveaux résultats précliniques portant sur les effets inhibiteurs de GFT505 sur la prolifération de cellules cancéreuses de différentes origines.</p> <p>→ Désignation « Fast Track » par la FDA pour GFT505 dans la NASH.</p> <p>→ Perception d'un nouveau milestone de la part de Sanofi suite à l'avancée des travaux.</p>
------	---

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des deux derniers exercices

Les investissements réalisés au cours de la période présentée sont les suivants :

Investissements (consolidés) (Normes IFRS, en K€)	Exercice 2013 12 mois audités	Exercice 2012 12 mois audités
Immobilisations incorporelles	62,2	4,2
Immobilisations corporelles	177,4	289,8
Actifs financiers	483,2	8,3
TOTAL	722,8	302,3

Exercice 2012

Les investissements ont été principalement consacrés à des achats d'équipements scientifiques ainsi qu'à des frais d'agencements et installations.

Exercice 2013 :

Les immobilisations incorporelles ont concerné des acquisitions de logiciels alors que les investissements corporels étaient pour leur part essentiellement relatifs à des agencements et installations à hauteur de 65,7 K€ et du matériel de bureau et informatique pour 95,9K€.

Les 483,2 K€ d'investissements en actifs financiers ont concerné d'une part, les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité à hauteur de 240 K€ et d'autre part, 225 K€ de dépôts et cautionnements versés au titre du bail souscrit le 22 mars 2013 (se reporter au paragraphe 8.1).

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le montant des investissements réalisés sur les trois premiers mois de l'exercice 2014 est inférieur à 100 K€ à l'instar des montants réalisés au cours de chacune des années de la période présentée au paragraphe 5.2.1 ci-dessus.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

La société est ouverte à toute opportunité d'acquisition de nouvelles molécules susceptibles de présenter des complémentarités avec celles constituant son portefeuille.

Le Groupe envisage de réaliser des investissements significatifs dans les années à venir mais à la date du présent Prospectus, les organes de direction de la Société n'ont pas pris d'engagements fermes de ce type.

6. APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE

6.1 Présentation générale

Créée en 1999, GENFIT est une société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments intervenant dans le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques (diabète, dyslipidémies, etc.), des désordres associés comme l'hépatite stéatosique non-alcoolique (NASH en anglais) et des maladies affectant le foie ou les intestins. La Société exerce ses activités à travers un ensemble d'approches complémentaires et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie. GENFIT s'attaque à des enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à des besoins médicaux largement insatisfaits.

Les maladies cardiométaboliques et leurs complications touchent une population très vaste qui recense elle-même de nombreuses sous-populations réagissant différemment aux médicaments. Aujourd'hui même si des médicaments agissent sur l'un ou l'autre des facteurs de risque, la probabilité demeure très importante pour les patients, même traités, de développer des complications telles que des hépatites non alcooliques stéatosiques appelées NASH (*Non Alcoholic Steato Hepatitis*). Le diabète et ses complications constituent des enjeux majeurs de santé publique. Pour répondre à ces enjeux, GENFIT développe une stratégie duale consistant:

- à rechercher et développer de nouvelles solutions diagnostiques pour permettre l'identification et la prise en charge précoce du patient « pré-diabétique » ou NASH afin d'éviter le développement de complications plus graves et aujourd'hui difficilement contrôlables.
- à rechercher et développer de nouveaux médicaments pour la prévention et/ou le traitement des complications micro et macro vasculaires et des dysfonctionnements organiques (foie, pancréas...) associés aux maladies cardiométaboliques. Cette recherche thérapeutique s'appuie sur l'expertise de la R&D des médicaments agissant sur les récepteurs nucléaires (protéines régulatrices de l'expression des gènes).

GENFIT développe plusieurs approches de diagnostic et de traitements et propose une offre diversifiée de candidats-biomarqueurs et de candidats-médicaments dans des aires thérapeutiques stratégiques; certains ayant vocation à s'adresser à de très larges populations en touchant donc des marchés importants et d'autres visant des indications plus pointues et par conséquent des marchés plus étroits.

La Société recense actuellement dans son portefeuille plusieurs programmes de R&D sur lesquels elle investit en propre et pour lesquels elle détient l'intégralité des droits de Propriété Intellectuelle. Le portefeuille de produits et programmes propriétaires de GENFIT comprend des programmes arrivés à des stades d'avancement différenciés allant de la phase exploratoire jusqu'aux derniers essais cliniques de phase II chez l'Homme.

- Les programmes plus amont sont travaillés en vue d'alliances industrielles de co-recherche et/ou co-développement.
- les programmes plus avancés où GENFIT prend plus de risques présentent un potentiel de valorisation plus important, dans le cadre de cessions de leurs droits d'exploitation à des groupes pharmaceutiques à l'issue des essais cliniques de Phase II.

La Société intègre dans son portefeuille de candidats-médicaments propriétaires des molécules ciblant des récepteurs nucléaires clés dans le développement des désordres métaboliques au sens large, mais aussi potentiellement dans d'autres indications thérapeutiques.

Le portefeuille de GENFIT se décline comme suit :

- le GFT505, candidat médicament propriétaire le plus avancé qui fait l'objet d'essais cliniques de phase IIb dans la NASH., S'y adjoint des molécules ciblant, comme GFT505, les récepteurs nucléaires PPAR, et dont il a été démontré des effets précliniques différenciés sur divers modèles.
- Deux programmes de biomarqueurs concernant le diabète de type 2 (BMGFT02) d'une part et la NASH d'autre part (BMGFT03) qui bénéficient des travaux réalisés en partenariat avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires académiques.
- Le programme TGFTX1 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du rythme circadiens (rythme journalier du métabolisme du glucose et des lipides) associés au diabète de type 2. Ce programme est en phase de recherche "lead optimisation" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son ratio activité/sécurité)
- Le programme TGFTX3 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du système immunitaire associés aux maladies dites « auto-immunes » touchant le foie et/ou les intestins : Ce programme est en phase de recherche "hit to lead" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son activité)
- Le programme TGFTX4 qui vise les mécanismes de fibrose pour le traitement des maladies « fibrotiques » touchant le foie et/ou les intestins : un ensemble de cibles fait l'objet d'un programme de validation pharmacologique.
- Un programme de découverte de nouvelles cibles dans le diabète dans le cadre du consortium de recherche, IT-Diab, avec un travail spécifique sur le dysfonctionnement des cellules β -pancréatiques responsables de l'installation progressive de la maladie.

La Société dispose d'un portefeuille de 305 brevets et demandes de brevets (dont 251 délivrés ou en cours de délivrance) sur ces programmes dont 213 pour le GFT 505.

Le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb. Ce produit a montré des propriétés très intéressantes pour traiter la NASH, une pathologie du foie qui caractérise le passage d'un état sain à un état de type cirrhose/fibrose. Il n'existe aucun traitement pour cette pathologie à l'heure actuelle. Les résultats cliniques obtenus jusqu'à présent permettent d'être optimiste sur le potentiel thérapeutique du produit. Le GFT505 a obtenu en octobre 2013 des conclusions unanimement favorables des travaux du comité international d'experts chargé par GENFIT d'évaluer la sécurité du GFT505 de façon indépendante, le DSMB (Data Safety Monitoring Board). LE GFT505 bénéficie à ce jour d'une procédure accélérée auprès de la FDA (Fast Track status de la Food and Drug Administration) qui reconnaît la NASH comme une indication pleine et entière et une situation de quasi-urgence pour trouver des traitements adéquats. L'essai international en cours concerne 56 centres experts aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2014.

En dehors de ces programmes propriétaires, depuis sa création GENFIT réalise des travaux de recherche dans le cadre d'alliances industrielles avec de grands groupes pharmaceutiques (Sanofi, Merck KgA, UCB...), ainsi que dans le cadre de partenariats de plus court terme dits de "services". Actuellement Genfit poursuit un accord de collaboration avec Sanofi portant sur la recherche de nouveaux candidats-médicaments ciblant plusieurs désordres métaboliques. Dans le cadre de cet accord les paiements d'étapes (milestones) pourraient atteindre 39 M€ (hors royalties) d'ici à la mise sur le marché.

GENFIT articule ses programmes de R&D autour de 7 grands objectifs stratégiques de valorisation:

- La poursuite du développement clinique de GFT505 dans la NASH et la préparation de la dernière étape avant la commercialisation (Phase III du développement clinique) ;
- La validation de nouveaux biomarqueurs non-invasifs de « prédiabète » et de NASH et le développement des outils diagnostiques associés ;

- L'étude des rythmes circadiens et du lien étroit établi entre le dérèglement de ces rythmes et les maladies cardiométaboliques. La sélection et le développement préclinique de candidats médicaments anti-diabétiques jouant sur les rythmes circadiens ;
- L'étude des dérèglements du système immunitaire dans les maladies dites « auto-immunes » touchant le foie et/ou les intestins. La sélection et le développement de candidats médicaments pour le traitement des maladies auto-immunes ;
- L'étude des mécanismes de fibrose dans les maladies dites « fibrotiques » touchant le foie et/ou les intestins. L'identification de nouvelles molécules anti-fibrotiques ;
- La recherche de nouvelles cibles dans le diabète dans le cadre d'un consortium de recherche basé sur un important plan d'études cliniques portant sur l'histoire naturelle de la maladie sur le long terme (Etudes longitudinales) ;
- La détection et l'évaluation d'opportunités de licence (licensing-in) dans les axes thérapeutiques stratégiques ciblés par GENFIT.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs.

Depuis sa création, la Société a levé 49,5 M€. Elle dispose au 28 février 2014 d'une trésorerie de 21,8 M€.

6.2 Les aires thérapeutiques stratégiques

6.2.1 Les maladies métaboliques liées au surpoids et à l'obésité

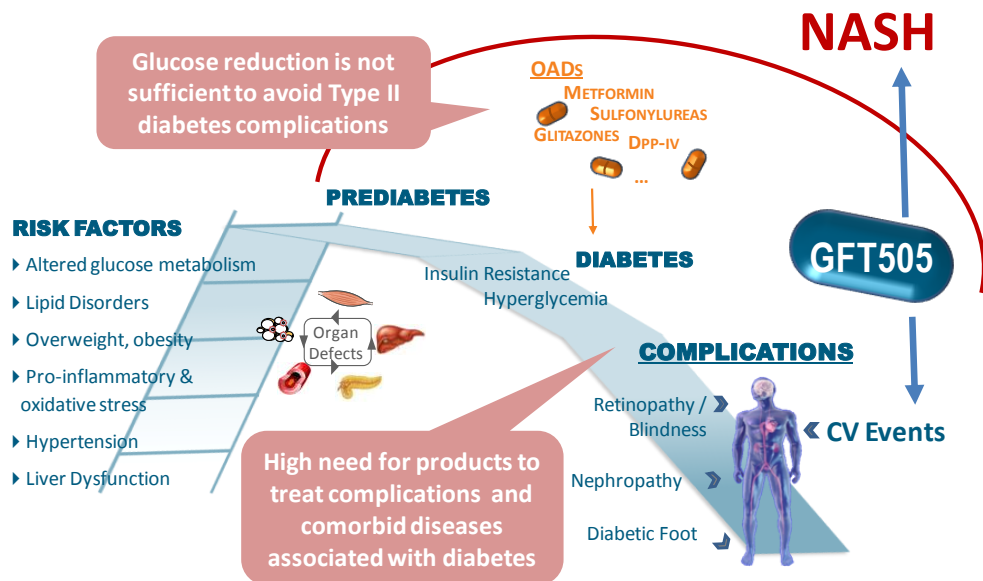
L'épidémie mondiale d'obésité qui résulte de l'adoption généralisée d'un mode de vie de type occidental, est à la base d'une augmentation inquiétante du nombre de diabète de type 2 et de son cortège de complications vasculaires, rénales, microcirculatoires et hépatiques. On estime qu'actuellement, près d'1,6 milliard d'adultes sont en surpoids dont 400 millions sont cliniquement obèses¹.

Chez des individus prédisposés, un mode de vie associant régimes alimentaires riches en calories et sédentarité engendre des dérèglements du métabolisme énergétique et des processus inflammatoires chroniques au niveau du foie, du pancréas, des muscles, du tissu adipeux et/ou des artères. Sur le long terme, ces dysfonctionnements peuvent conduire à la dégénérescence de l'un et/ou l'autre de ces organes à la base du développement d'affections graves voire mortelles telles que :

- Diabète de type 2
- Athérosclérose et Accidents cardiovasculaires (Infarctus du myocarde, AVC...)
- Insuffisance rénale
- Cécité
- Ulcère de jambe
- Hépatite non-alcoolique (NASH) et cirrhoses

La prévention et le traitement des affections d'origine métabolique sont donc des enjeux majeurs de santé publique, sans réelle solution permettant de vraiment stopper le développement des complications et comorbidités. A titre d'exemple, les traitements actuels du diabète de type 2 ne permettent pas de réduire le risque d'accident vasculaire de ces patients. De même, il n'existe pas de traitement de la NASH.

¹ Source : OMS



Il existe différents signes avant-coureurs qui permettent de détecter les patients à risque. Ainsi plusieurs facteurs de risque sont généralement retrouvés chez un même individu :

- Une glycémie à jeun élevée associée à une résistance à l'action de l'insuline
- Une obésité abdominale
- Une dyslipidémie athérogène (taux élevé de triglycérides, taux bas de HDL-Cholestérol ou « bon cholestérol »)
- Un état pro-inflammatoire
- Une hypertension

L'amélioration de la prise en charge du patient « métabolique » passe donc par la recherche et le développement de nouveaux médicaments pouvant agir simultanément sur plusieurs facettes de la pathologie.

Face à ce défi thérapeutique, GENFIT a développé une expertise technique scientifique et clinique pour trouver et développer des solutions adaptées à ces pathologies multifactorielles.

6.2.2 Le diabète de type 2

Le diabète de type 2 est une pathologie complexe et évolutive, qui se présente d'abord sous la forme d'un pré-diabète avant d'être diagnostiqué comme étant un diabète manifeste avec une hyperglycémie chronique.

Aujourd'hui le pré-diabète est défini comme une altération du métabolisme du glucose n'ayant pas atteint les seuils de diagnostique d'un diabète avéré.

Les patients pré-diabétiques présentent des facteurs de risque multiples (obésité, désordres lipidiques, hypertension artérielle, glycémie altérée...) qui progressivement conduisent :

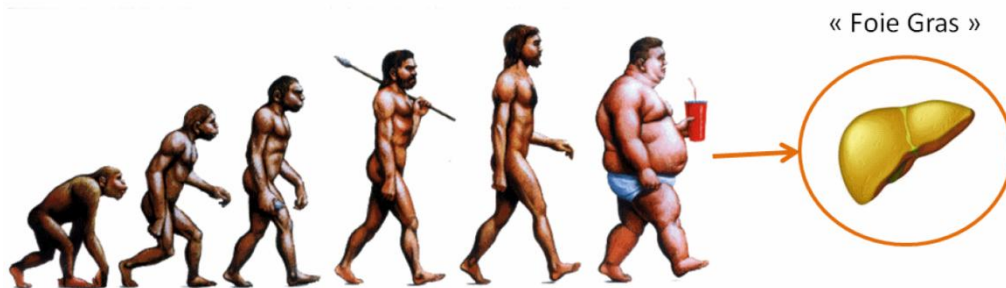
- à la détérioration du fonctionnement d'organes principalement du pancréas et du foie notamment,
- au diabète de type 2,
- puis à ses complications : la NASH, l'infarctus du myocarde, l'accident vasculaire cérébral, la rétinopathie, la néphropathie ou le "pied diabétique" font partie des complications micro et macrovasculaires associées au diabète.
- Cependant, la définition actuelle du prédiabète basée uniquement sur la mesure du taux de glucose plasmatique ne permet d'identifier les patients réellement à risque de diabète de type 2 et de complications.

Par exemple l'étude Diabetes Prevention Program (DPP) montre que plus de la moitié des patients considérés aujourd'hui comme « pré-diabétiques » ne développeront pas de diabète dans les 10 ans qui suivent. (*Diabetes Prevention Program Research Group [Lancet](#). 2009 Nov 14;374(9702):1677-86.*)

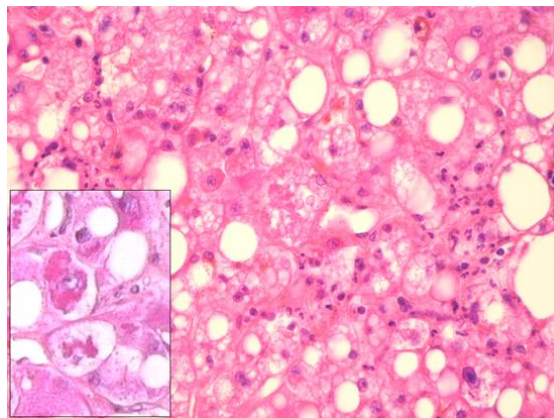
La prise en charge précoce de la maladie cardiométabolique nécessite donc de nouveaux tests de diagnostic permettant d'identifier puis de traiter les patients les plus à risque de diabète de type 2 et de complications.

6.2.3 La NASH : Une bombe à retardement

La NASH ou « stéatohépatite métabolique non-alcoolique » résulte de l'accumulation de graisse dans le foie (stéatose), d'inflammation et d'une dégénérescence cellulaire. Une fois installée, la maladie s'accompagne d'un risque de cirrhose, un état au cours duquel les fonctions hépatiques se désorganisent pour finalement s'avérer insuffisantes. Dès lors, la NASH peut évoluer vers des défaillances hépatiques graves ou des cancers du foie mettant en cause le pronostic vital et nécessitant une transplantation du foie.



Ses facteurs de risques et signes prédictifs sont multiples : l'âge, l'obésité et l'indice de Masse Corporelle, la perte de sensibilité à l'insuline, les dyslipidémies, l'hypertension et l'augmentation des enzymes hépatiques. Selon la communauté des hépatologues, la NASH représente une «bombe à retardement». Pour preuve, la communauté scientifique internationale a multiplié par 7 le nombre de publications dédiées en 10 ans (source PubMed) et les principales autorités réglementaires (FDA et EMA) ont intensifié les messages d'alerte auprès des industriels sur l'absence de traitement efficace.



Photographie macroscopique d'une biopsie montrant une stéato-hépatite non alcoolique.

La stéato-hépatite non-alcoolique est une pathologie dont la définition est histologique. L'analyse microscopique de la biopsie hépatique met en évidence une stéatose (gouttelette de lipides) accompagnée par des lésions des cellules du foie (ballonisation/nécrose des hépatocytes) et une inflammation (foyer inflammatoires/corps de Mallory). Dans les cas évolutifs, la NASH s'accompagne de plages de fibrose plus ou moins étendues.

Partout dans le monde, le nombre de cas de NASH est en constante augmentation, corrélé à la pandémie de diabète et d'obésité. Ainsi, aujourd'hui la prévalence de NASH dans la population générale s'élève déjà de 5 à 16% en Europe et de 8 à 15% aux Etats-Unis (Ryan, Johnson et al. 2002; Browning, Szczepaniak et al. 2004; Tran, Changsri et al. 2006; Williams, Stengel et al. 2011).

Dans la plupart des cas, la NASH est asymptomatique mais évolue silencieusement vers la cirrhose et son cortège de graves complications. Ainsi on estime que sur une période de 5-6 ans, 15-25% des patients NASH vont développer une cirrhose (Musso, Gambino et al. 2011). Si on considère que près de la moitié de ces patients cirrhotiques vont développer une défaillance hépatique (Ekstedt, Franzen et al. 2006), il n'est pas étonnant de constater que la NASH est en train de devenir la première cause de greffe de foie aux Etats Unis et probablement en Europe (Charlton, Burns et al. 2011). Ces chiffres sont encore plus alarmants quand on sait que la plupart des cirrhoses dites « inexplicables » ou cryptogéniques seraient en fait dues à une NASH non-diagnostiquée (Ratziu, Bellentani et al. 2010). De plus, la NASH est un risque très important de cancer du foie et des études épidémiologiques montrent que ce risque est 25 fois supérieur à celui mesuré dans la population générale (Kawamura, Arase et al. 2012). Au final, les patients avec une NASH ont 10 fois plus de risque de mourir d'une maladie hépatique. Enfin, outre ses graves conséquences hépatiques, la NASH multiplie le risque d'accidents cardiovasculaires (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, accident vasculaire périphérique) qui participent ainsi à la surmortalité mesurée chez ces patients (Musso, Gambino et al. 2011).

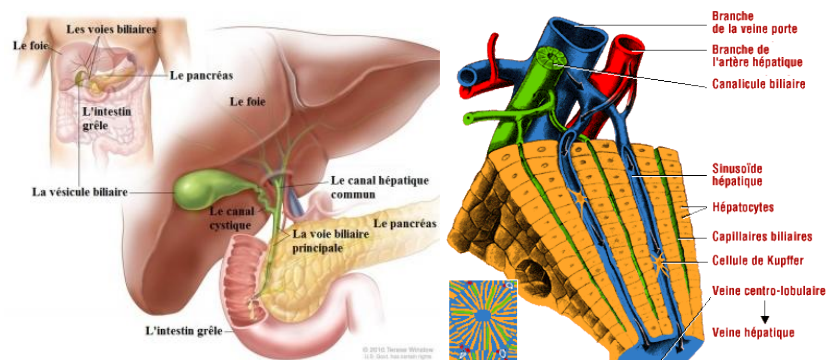
Impuissants, les hépatologues ne disposent aujourd'hui d'aucun traitement spécifique pour leurs patients. Plusieurs médicaments existants ont été testés avant d'échouer en phase clinique (Metformine ou Pioglitazone en association avec la Vitamine E ; Rosiglitazone...).

Le candidat médicament idéal doit en effet présenter plusieurs actions essentielles visant à améliorer notamment la sensibilité à l'insuline et le métabolisme du glucose, la dyslipidémie (réduction des triglycérides et de LDL-Cholestérol ; augmentation du taux de HDL-Cholestérol). Il doit également présenter des fonctions anti-inflammatoires et anti-oxydantes et réduire la stéatose hépatique et les taux circulants d'enzymes hépatiques... tout en bloquant le développement de la fibrose.

Ce profil idéal correspond aux fonctionnalités démontrées par GFT505 au cours de ses nombreuses études pré-cliniques et cliniques (Phase I, Phase II). Une poignée d'autres sociétés de biotechnologies travaillent également sur la découverte d'un médicament dédié au traitement de la NASH comme Intercept Pharmaceuticals et Raptor Pharmaceuticals (Phase IIB), Immuron (Phase II) et Phenex Pharmaceuticals AG (Phase I). A ce jour, GENFIT figure parmi les trois sociétés les plus avancées dans le domaine.

Le marché mondial de la NASH a été évalué à plus de 200 millions de dollars en 2010, et ce malgré des solutions thérapeutiques "par défaut". Il devrait, selon les mêmes études, dépasser les 2 milliards de dollars en 2018 (cf paragraphe 6.7.8) – source *Portzamparc, Global Data*.

6.2.4 Les maladies cholestatiques chroniques : des indications orphelines



6.2.4.1 [La Cirrhose Biliaire Primitive \(CBP\)](#)

La CBP est une maladie auto-immune. Elle affecte principalement les petits et moyens canalicules biliaires intra-hépatiques. La CBP reste une maladie rare dont la prévalence est de l'ordre de 40 cas pour 100000. Les femmes sont dix fois plus affectées que les hommes et l'incidence augmente à partir de 50 ans. La PBC serait responsable de 2 à 3% des morts par cirrhose. Les incidences les plus élevées ont été rapportées aux USA et en Europe du nord. La cirrhose n'est généralement pas avérée au moment du diagnostic et 60% des patients sont asymptomatiques au moment du diagnostic basé sur la présence d'anticorps anti-mitochondrie et d'une augmentation d'alkaline phosphatase. Les premiers symptômes sont une fatigue généralisée et l'apparition de prurit ou démangeaisons (20-70% des cas). Les autres symptômes potentiellement associés sont la sécheresse des yeux et de la bouche et des ictères (jaunisses).

Sans traitement, la CBP conduit invariablement à la cirrhose, à la défaillance hépatique et à la transplantation. En absence de traitement, le taux de survie à 10 ans de patients asymptomatiques est compris entre 50 et 70%, pour une durée moyenne de survie de 16 ans. Chez des patients symptomatiques, la durée moyenne de survie en absence de traitement est seulement de 7-8 ans.

Aujourd'hui, l'UDCA est le seul médicament approuvé pour le traitement de la CBP mais 40% des patients ne répondent pas ou mal au traitement et restent à risque élevé de cirrhose, de défaillance hépatique et de transplantation. La CBP reste donc une affection rare et grave encore incomplètement prise en charge.

6.2.4.2 [La Cholangite Sclérosante Primitive \(CSP\)](#)

La cholangite sclérosante primitive (CSP) est une maladie caractérisée par une atteinte des voies biliaires intra et/ou extra-hépatiques. Cette affection est associée à une très forte morbidité due à son évolution vers la [cirrhose](#) et ses complications et à un risque très élevé de cholangiosarcome. La CSP est une maladie rare du sujet jeune (âge moyen de diagnostic = 40 ans) touchant plutôt l'homme (70%). Contrairement à la [cirrhose biliaire primitive](#) (CBP), cette maladie peut atteindre l'enfant. Dans 80% des cas elle est associée à une MICI. Son incidence est estimée autour de 1/100 000 aux États-Unis et en Europe.

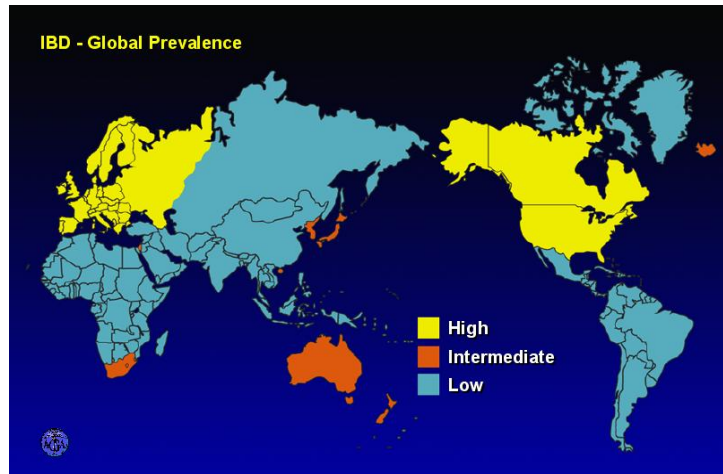
Le diagnostic repose sur l'association de quatre signes i) des signes de cholestase ii) des évidences d'anomalies (sténoses) des voies biliaires à l'imagerie, iii) des lésions histologiques à l'examen microscopique de biopsie de foie, iv) la présence d'une MICI associée. Les symptômes apparaissent progressivement et sont communs pour une grande part à la PBC : asthénie, prurit, ictère et amaigrissement. Des douleurs abdominales peuvent accompagner ces symptômes dans 10 à 15% des cas. L'évolution de la CSP se fait invariablement vers l'aggravation et la transplantation hépatique est généralement requise dans les 10 à 15 ans qui suivent le diagnostic. Les facteurs pronostiques identifiés sont l'âge, la [bilirubinémie](#), l'albuminémie, les activités transaminases et le stade histologique de fibrose. La CSP est associée à un risque très important de cancer des voies biliaires. Ainsi, 30 à 50% des cholangiocarcinomes sont diagnostiqués dans les 2 ans suivant la découverte d'une CSP. De même il existe un risque accru de cancer colorectal du à la présence d'une MICI.

Il n'existe pas de traitement de la CSP qui reste une maladie orpheline.

6.2.5 [Les Maladies Inflammatoires Chroniques de l'Intestin \(MICI\)](#)

Les MICI sont des maladies chroniques évoluant par poussées entrecoupées de période de rémission. L'étiologie reste mal connue mais il est admis qu'elle est multifactorielle associant des facteurs environnementaux et des prédispositions génétiques à l'origine d'une déstabilisation du système immunitaire et inflammatoire. Ce sont des maladies chroniques qui sans traitement évoluent vers des formes extrêmement invalidantes dans 88% des cas. Ainsi, compte tenu de leur gravité, en France les MICI font partie de la liste des Affections de longue durée prises en charge à 100% par la sécurité sociale.

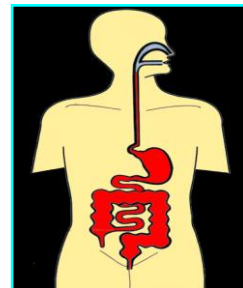
En 2012 on compte 6,5 millions de personnes affectées dont environ 4.4 millions de cas aux Etats-Unis et en Europe. En France on dénombre actuellement 200 000 patients et il y a plus de 3000 nouveaux cas tous les ans. La prévalence est en croissance et en 2025, plus de 10 millions de personnes seront touchées. Il existe un gradient Nord-Sud dans la prévalence des MICI en Europe et en France (Lumleain, 2012, « Disease State Primer ; Inflammatory Bowel Disease).



On distingue deux formes de MICI en fonction de la localisation des zones inflammatoires et de la profondeur des lésions. La maladie de Crohn (MC) peut concerner l'ensemble du tube digestif alors que la rectocolite hémorragique (RCH) affecte le rectum et peut s'étendre au colon. Au niveau épidémiologique, 50-60 % des cas de MICI sont des RCH.



Rectocolite Hémorragique



Maladie de Crohn

Aujourd'hui il n'existe pas de traitement curatif des MICI. Les traitements actuels cherchent essentiellement à traiter les poussées (traitement d'attaque) et à éviter la récurrence des poussées (traitement d'entretien) pendant les phases de rémission. On estime que les traitements actuels ne permettent de contrôler que 25 à 30% des IBD sur le long terme. Le marché mondial du traitement des MICI est en croissance (+7% par an) et s'élevait déjà en 2011 à 7,5 milliards de dollars, porté essentiellement par les anti-TNFa (infiximab ou adalimumab). (Lumleain, 2012, « Disease State Primer ; Inflammatory Bowel Disease)

6.2.5.1 La Rectocolite Hémorragique

L'incidence de la RCH aux USA et en Europe est estimée à environ 15 cas annuels pour 100 000 personnes. Le diagnostic de RCH est établi chez des adultes entre 20 et 40 ans, lors d'un examen endoscopique (coloscopie) permettant de visualiser la paroi intestinale. Classiquement, la coloscopie montre une inflammation rectale qui

remonte plus ou moins haut et de manière continue dans le colon. La coloscopie peut s'accompagner de biopsies permettant d'appréhender la gravité des atteintes inflammatoires.

Les symptômes sont en premier lieu digestifs avec des diarrhées chroniques et sanglantes parfois hémorragiques pendant plusieurs semaines. Ces poussées peuvent être très douloureuses. En dehors des symptômes digestifs, le patient souffre d'une fatigue chronique. Les poussées peuvent être fébriles, accompagnée d'un amaigrissement et/ou d'une anémie. Enfin, le patients peut présenter des troubles hépato-biliaires (Cholangite Sclérosante Primitive), des douleurs rhumatismales, des signes ophtalmiques et/ou cutanées. A terme, la RCH peut conduire à une dilatation toxique du côlon ou une colite aiguë grave et associée à une augmentation très importante du risque de cancer du côlon.

Les traitements de la RCH sont les salicylés (5-ASA) et les corticoïdes, les immunosuppresseurs et les anti-TNF α . Utilisée en dernier recours, la chirurgie est le seul traitement permettant de "guérir" la maladie (ablation du rectum et du côlon). Environ un tiers des formes sévères de RCH aboutissent à cette chirurgie très invasive.

6.2.5.2 La maladie de Crohn (MC)

La prévalence de la MC est de l'ordre de 150 cas pour 100 000 personnes. Elle touche les adolescents et les jeunes adultes entre 15 et 40 ans. Toutefois, les jeunes enfants peuvent également en être atteints.

La coloscopie est essentielle au diagnostic mais ne permet pas toujours de visualiser les régions lésées les plus hautes. La vidéo-capsule permet de visualiser l'ensemble du tube digestif et en particulier l'intestin grêle. Par opposition à la RCH, les altérations de la paroi sont discontinues affectant classiquement le colon et la partie distale de l'iléon (iléite). Les lésions peuvent être ulcératives, profondes et des pseudo-polypes peuvent être observés. Les biopsies sont utiles pour le diagnostic différentiel de MC à l'examen microscopique. Les symptômes lors des poussées de MC sont proches de ceux rencontrés dans la RCH. Ce sont des douleurs abdominales parfois intenses après les repas et des diarrhées chroniques. Ces poussées peuvent être fébriles et accompagnées d'un amaigrissement. La fatigue est un symptôme persistant. Les complications liées à l'évolution de la MC sont multiples : rétrécissements/occlusions intestinaux, fissures, perforations (fistules), péritonites, dilatation toxique du colon ou colites graves. Il existe un risque accru de cancer colorectal après dix ans d'évolution.

Les traitements actuels (Immunosuppresseurs et anti-TNF α) ne contrôlent qu'environ 30 % des cas de MC et 50 à 70 % vont subir une intervention chirurgicale dans les dix ans. Cependant, la chirurgie consistant à éliminer la partie lésée par la MC n'élimine pas la maladie et 80% des patients opérés récidivent dans les mois qui suivent l'opération.

6.3 **Les expertises et savoir-faire de GENFIT**

GENFIT rassemble, au travers d'équipes de premier plan, l'ensemble des expertises et savoir-faire nécessaires à la recherche et au développement de solutions thérapeutiques innovantes depuis leur identification jusqu'aux preuves d'efficacité et de sécurité dans les essais cliniques de Phase II. Mettant en œuvre un plateau technique parfaitement adapté, GENFIT s'appuie sur ses compétences internes et sur celles mobilisées à travers des collaborations privilégiées établies avec des sociétés spécialisées ou avec des leaders d'opinion internationalement reconnus, pour définir et implémenter des stratégies "sur mesure" de R&D.

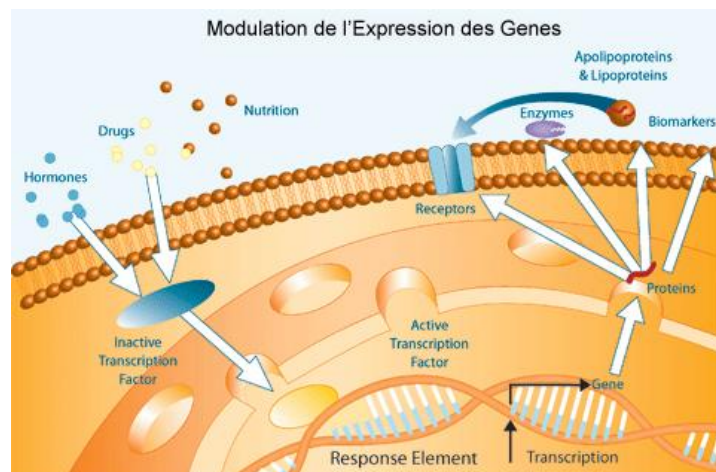
6.3.1 L'expertise des récepteurs nucléaires en tant que cibles

La recherche de GENFIT s'appuie en tout premier lieu sur l'expertise scientifique mondialement reconnue du Pr Bart Staels (plus de 500 publications sur le site bibliographique PubMed) et des chercheurs de GENFIT (cf. la

liste des publications) dans la **modulation de l'expression des gènes** via une famille de facteurs de transcription spécifiques, à savoir **les récepteurs nucléaires**.

L'expression des gènes dans les cellules est à la base des fonctions biologiques des cellules et des tissus. Elle obéit à un système de régulation complexe dans lequel des protéines appelées facteurs de transcription ont un rôle majeur : selon l'état d'activation des facteurs de transcription, un gène peut être rendu actif ou non. Parmi les facteurs de transcription, les récepteurs nucléaires sont largement impliqués dans le contrôle de processus biologiques clés.

Ces mécanismes de régulation de l'expression génique sont au cœur des préoccupations de la communauté scientifique internationale. La modulation de l'expression des gènes est explicitée par le schéma ci-dessous :



GENFIT a développé une expertise reconnue mondialement dans la compréhension de ces mécanismes et processus complexes. Cette expertise lui a permis d'élaborer des stratégies de sélection des candidats médicaments les plus prometteurs afin d'offrir les meilleures solutions thérapeutiques.

De par leur rôle central dans la modulation des activités biologiques, à travers la régulation de l'expression des gènes, les facteurs de transcription représentent des cibles thérapeutiques d'intérêt permettant de jouer sur l'amélioration des processus physiologiques dérégulés et ainsi d'intervenir de façon appropriée pour le traitement du patient.

Parmi les facteurs de transcription, les récepteurs nucléaires présentent l'avantage de pouvoir être modulés par des molécules spécifiques, les ligands, ce qui selon les cas peut conduire à l'augmentation ou à la diminution de l'expression des gènes cibles. La régulation de l'activité d'un récepteur nucléaire constitue le mécanisme d'action central de nombreux médicaments actuellement sur le marché (œstrogènes, glucocorticoïdes, androgènes, fibrates, ...). Ces médicaments représentent plus de 10 % des 100 produits les plus vendus dans le monde.

Cette capacité des récepteurs nucléaires à réguler de façon différentielle des gènes multiples en font des cibles thérapeutiques idéales pour agir sur les différents facteurs de risques impliqués dans le développement des maladies cardio-métaboliques comme indiqué dans le schéma ci-dessous :



Par exemple, le patient diabétique de type 2 est généralement sujet à de multiples désordres métaboliques qui vont bien au-delà d'une « simple » augmentation de la concentration plasmatique en glucose (hyperglycémie). On retrouve des dyslipidémies, des états pro-inflammatoires, une hypertension ou une résistance à l'insuline à la fois causes et conséquences de dysfonctionnement organiques (foie, pancréas, muscles, artères). Le fait de cibler un récepteur nucléaire permet d'agir simultanément sur plusieurs de ces facteurs et constitue donc un réel avantage par rapport à une cible thérapeutique avec un seul effet physiologique.

De plus, GENFIT développe des candidats médicaments pouvant cibler plus d'un récepteur nucléaire, ce qui élargit encore le spectre d'action thérapeutique et confère encore plus d'atouts compétitifs.

Par cette approche GENFIT développe plusieurs programmes de R&D ciblant différents récepteurs nucléaires:

- les récepteurs nucléaires PPARs -Peroxisome Proliferator-Activated Receptor - (PPAR α , PPAR δ notamment) sur lesquels travaille GENFIT depuis sa création constituent des cibles privilégiées dans le traitement des nombreux désordres multifactoriels comme le diabète ou la NASH. Ce sont les cibles du GFT505,
- Le récepteur RevErb (TGFTX1) qui joue un rôle clé dans la dérégulation des rythmes circadiens du métabolisme du glucose et des lipides au cours du diabète de type 2,
- Les récepteurs ROR pour lequel la plupart des recherches actuellement menées visent principalement des maladies auto-immunes.

En ciblant ces récepteurs nucléaires, GENFIT entend développer une nouvelle génération de candidats-médicaments possédant le meilleur ratio efficacité/sécurité d'emploi.

6.3.1.1 Les modulateurs sélectifs des récepteurs nucléaires

La Société est en mesure de concevoir et de générer une nouvelle catégorie de médicaments ciblant les récepteurs nucléaires capables de moduler de façon sélective l'expression de certains gènes nécessaires au bon fonctionnement de la cellule : les SNuRMs (Selective Nuclear Receptor Modulators). GENFIT, dont l'approche repose sur l'expression contrôlée des gènes dans les cellules ciblées, peut en conséquence obtenir des molécules potentiellement plus efficaces et plus sûres. Le GFT505 fait partie de la nouvelle génération de modulateurs sélectifs des récepteurs nucléaires et notamment des PPAR.

Sur la base de ce concept, GENFIT a su développer des compétences fortes en chimie médicinale et en modélisation moléculaire et a validé différents outils lui permettant de créer et caractériser des modulateurs sélectifs uniques eu égard :

- à leur activité pharmacologique,
- à leur profil d'expression sur certains gènes cibles,
- et à leur profil de recrutement de cofacteurs.

6.3.1.2 Récepteurs nucléaires et maladies inflammatoires chroniques

De nombreuses études ont permis de mettre en évidence le rôle des récepteurs nucléaires dans la modulation des processus inflammatoires conduisant notamment à la formation de la plaque d'athérome (athérosclérose), à la destruction des cellules productrices d'insuline ou à la NASH. Depuis sa création, GENFIT a acquis une expertise unique pour évaluer les meilleures stratégies de modulation sélective de récepteurs nucléaires pour la R&D de nouveaux agents anti-inflammatoires.

Dans les populations avec un niveau de vie élevée, l'inflammation chronique est souvent due à une surconsommation de calories ou une réaction à certains aliments, surtout les aliments industrialisés, ou à des facteurs environnementaux tels que le tabagisme ou la pollution. Si cette inflammation persiste sur une longue période, même à un niveau faible, elle peut entraîner la destruction des neurones et contribue à la maladie d'Alzheimer, ou porter atteinte aux cellules bêta du pancréas (responsables de la production de l'insuline), aux vaisseaux sanguins, au cœur, aux reins, ou au foie. L'inflammation chronique peut ainsi contribuer à la morbidité associée aux maladies métaboliques importantes comme des maladies cardiovasculaires ou le diabète de Type 2, et aussi prédisposer aux maladies chroniques du foie et de l'intestin. Les solutions thérapeutiques à de nombreuses maladies inflammatoires chroniques ne sont toujours pas suffisantes, et la charge financière pour les systèmes de soins devient critique avec l'augmentation mondiale du nombre de patients.

Les efforts de GENFIT en recherche et développement de médicaments sont axés sur des solutions thérapeutiques innovantes pour des maladies inflammatoires chroniques du foie, comme la stéatohépatite non-alcoolique (NASH) ou des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, comme la maladie de Crohn ou la rectocolite hémorragique.

6.3.1.3 Récepteurs nucléaire et maladies auto-immunes

Les maladies auto-immunes peuvent toucher plusieurs organes et sont parmi les causes majeures de morbidité et mortalité, surtout chez les femmes. Des maladies auto-immunes, comme le lupus, le psoriasis, ou l'arthrite rhumatoïde, surviennent quand le système immunitaire n'arrive plus à faire la différence entre des antigènes endogènes et exogènes. Dans ce contexte, certaines cellules spécialisées du système immunitaire (les lymphocytes T) déclenchent des réponses immunitaires destructrices en activant la production par les lymphocytes B d'anticorps contre les propres organes du patient. Normalement, ce processus est strictement contrôlé mais ces voies de régulation sont défectives dans le cas des maladies auto-immunes. Actuellement il n'existe aucun traitement qui permet de guérir des maladies auto-immunes. Les thérapeutiques actuelles se contentent de soulager les symptômes et d'inhiber le processus immunitaire de façon indifférencié avec tous les effets secondaires que cela suppose. Les approches thérapeutiques classiques sont centrées sur plusieurs classes de médicaments anti-inflammatoires et immunosuppresseurs à spectre d'action large. Les nouvelles solutions thérapeutiques développées par GENFIT cherchent à inactiver sélectivement les cellules T destructrices ou s'efforcent de restaurer leur contrôle par des cellules régulatrices (Treg).

Par cette approche, les efforts de Genfit sont axés sur des solutions thérapeutiques innovantes pour le traitement des maladies auto-immunes qui touchent à la fonction hépatique, telles que la cirrhose primaire biliaire ou l'hépatite auto-immune, qui peut entraîner la cirrhose et même nécessiter une transplantation du foie.

6.3.2 La recherche et la validation de nouveau biomarqueurs diagnostic

6.3.2.1 Utilisation des biomarqueurs

Les biomarqueurs sont des mesures biologiques associées à un état biologique défini. Ces marqueurs sont généralement des protéines ou d'autres composants cellulaires que l'on retrouve dans les fluides corporels tels que le liquide céphalorachidien, le sang ou les urines, et qui sont liés spécifiquement à une pathologie.

Les biomarqueurs peuvent être détectés en utilisant soit des méthodes physiques, soit des méthodes biochimiques ou encore des méthodes moléculaires. Ils peuvent être utilisés seuls ou en combinaison comme indicateurs d'un état normal ou pathologique, mais également comme témoin d'une réponse pharmacologique à une intervention thérapeutique. La robustesse d'un test de détection de biomarqueurs repose sur sa sélectivité et sa spécificité, c'est à dire sa capacité à éviter les faux positifs ainsi que les faux négatifs.

Depuis sa création, Genfit a acquis un ensemble de compétences qui a rendu possible la découverte et le développement rapide de nouveaux biomarqueurs. Une expertise forte a ainsi été développée sur une large gamme de technologies telles que la protéomique, la peptidomique, la purification et la quantification de micro-vésicules ou d'acides nucléiques circulants.

Ces plates-formes qui utilisent des technologies de pointe, combinées à un accès à des échantillons humains via des collaborations étroites avec de nombreux services hospitaliers (via la participation à des consortia) ont permis à Genfit de lancer rapidement les étapes précoces de validation clinique.

Le développement de biomarqueurs joue un rôle important dans le diagnostic ainsi que dans la prise en charge et le traitement d'une maladie donnée. En outre, les biomarqueurs constituent des outils précieux pour la mise en place d'essais cliniques ainsi que pour l'évaluation de l'efficacité de candidats médicaments.

6.3.2.2 Des biomarqueurs pour le diagnostic pré-diabète

La prise en charge précoce du patient cardio-métabolique nécessite d'identifier les patients avant qu'ils ne développent une pathologie plus grave. Ainsi, la prévention de la destruction progressive des cellules sécrétrice d'insuline responsable de l'apparition du diabète de type 2 passe par l'identification des patients réellement « pré-diabétiques ». A ce jour, la définition du pré-diabète basée uniquement sur la glycémie ne permet pas de prédire l'évolution vers le diabète de type 2 et ses complications.

Au travers du consortium IT-Diab, GENFIT avec ses partenaires a mis en place un suivi sur plusieurs années de patients à risque de diabète de type 2 et a développé un programme de recherche de biomarqueurs prédictifs de l'évolution du patient.

6.3.2.3 Des biomarqueurs pour le diagnostic non-invasif de la NASH

L'examen histologique à partir de biopsies hépatiques reste la méthode standard pour le diagnostic de la NASH. Cependant, la biopsie du foie est invasive et présente de nombreuses limites, comme le coût, la variabilité des prélèvements ainsi que la variabilité de l'analyse histologique.

Ce programme interne est axé sur la découverte de nouveaux biomarqueurs circulants de la NASH. Il utilise des approches 'omiques', et repose sur la disponibilité d'échantillons de haute qualité et des données cliniques associées provenant de l'étude de phase IIb menée actuellement avec le GFT505, candidat-médicament pour le traitement de la NASH. Ce programme possède deux objectifs : (i) trouver de nouveaux biomarqueurs pour un meilleur diagnostic de NASH. Cette approche conduira à une meilleure stratification des patients ; (ii) trouver de nouveaux biomarqueurs pour identifier les patients qui répondent le mieux au GFT505. Cette approche conduira à la découverte d'un biomarqueur compagnon pour le GFT505.

6.3.3 Une expertise de la R&D préclinique et clinique dans ses aires thérapeutiques

Grâce à son expertise scientifique et technique, GENFIT est en mesure de mener l'ensemble des études permettant de développer des modèles précliniques, et d'apporter la preuve de la pertinence thérapeutique d'un nouveau produit. Pour ce faire, GENFIT met en œuvre une gamme complète de technologies in vitro et in vivo lui permettant d'évaluer l'activité pharmacologique des composés.

La Société dispose d'autre part de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour coordonner et gérer l'ensemble du développement pharmaceutique (production de lot de principe actif et de gélules ou comprimés) et l'ensemble des études réglementaires de toxicologie, de pharmacocinétique et d'ADME (Absorption, Distribution, Métabolisme, Elimination du produit après administration) nécessaires avant toute administration d'un nouveau candidat médicament chez l'homme.

Parallèlement à cette expertise préclinique, GENFIT a su développer un savoir-faire pointu lui permettant de définir, structurer et piloter les essais cliniques et d'apporter les preuves d'efficacité et de sécurité chez l'homme. Ainsi, pour ses seuls produits propriétaires, GENFIT a mené une quinzaine d'études cliniques de phase I et de phase II, en Europe et en Amérique du Nord, ayant intégré quelques 600 patients ou volontaires sains.

GENFIT s'appuie sur différents niveaux d'expertise :

- une science pointue de la régulation des gènes qui la place au centre de la compréhension des mécanismes biologiques,
- une parfaite maîtrise de l'ensemble des moyens et des méthodes lui permettant de satisfaire à une exigence constante de transversalité entre les modèles animaux et l'Homme.
- une connaissance clinique forte des pathologies visées.

6.3.4 Un savoir-faire réglementaire efficient

Tout au long du processus, GENFIT se conforme à l'ensemble des exigences réglementaires. L'entreprise élabore, rédige et fournit aux autorités de santé les documents de soumission du produit : IMPD (Investigational Medicinal Product Dossier), BI (Brochure Investigateur). Elle réalise, par ailleurs, tout au long de la vie du produit une base de gestion documentaire selon les formats réglementaires d'enregistrement.

6.4 GENFIT : ses atouts majeurs

GENFIT a su réunir un faisceau d'atouts lui permettant d'exploiter un dispositif performant et d'optimiser son positionnement dans son secteur.

6.4.1 L'esprit entrepreneurial et les acquis scientifiques

GENFIT se situe dès sa création au carrefour de la science et de l'industrie. Sa création procède, en effet, de la réunion de compétences managériales et scientifiques. Son fondateur, Jean-François Mouney, était à l'époque Directeur Général et Fondateur d'Eurasanté, première agence française engagée dans le secteur biologie-santé et dédiée à la valorisation et au développement d'entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais. Florence Séjourné, co-fondatrice de GENFIT, dirigeait alors le pôle Pharmacie et Biotechnologies d'Eurasanté et a ainsi apporté une double compétence scientifique et économique. La création de GENFIT s'est accompagnée du soutien scientifique du Professeur Bart Staels qui bénéficiait d'une expérience de haut niveau acquise notamment dans l'unité de recherche métabolique de l'Université de Californie à San Francisco et dans le cadre du projet BioAvenir à Vitry sur Seine, et dont les recherches ont largement concerné la pharmacologie moléculaire des maladies cardiovasculaires et métaboliques.

L'expérience managériale et industrielle de M. Jean-François Mouney reflète le dynamisme d'un "serial entrepreneur" et constitue la pierre angulaire du développement de GENFIT.

Sous l'égide de Jean-François Mouney, GENFIT a :

- rassemblé des chercheurs de haut niveau et des équipes de R&D interdisciplinaires,
- capitalisé sur leurs expertises respectives,

- mutualisé des travaux innovants,
et ce, afin de nourrir rapidement un pipeline de candidats-médicaments prometteurs.

M. Mouney a également développé des relations avec de grands laboratoires et des institutions académiques. Grâce à la qualité de sa recherche, GENFIT a été en mesure de conclure et de renforcer des accords stratégiques (initiés dès sa création) avec des leaders de la pharmacie mondiale, validant ainsi la justesse et l'attractivité de son modèle.

La double approche scientifique et managériale adoptée par les dirigeants dès la création de la Société s'est traduite :

- par la pertinence de la stratégie scientifique et des choix industriels de l'entreprise,
- par la découverte de nombreux candidats-médicaments,
- par une gestion rigoureuse de l'entreprise et une parfaite maîtrise de ses coûts.

Judicieusement positionnée dans son secteur, GENFIT a, dès le départ, répondu aux besoins de l'industrie biopharmaceutique en offrant :

- une recherche de haut niveau,
- des compétences cliniques,
- une importante compétence en génomique fonctionnelle,
- un réel savoir-faire en chimie pharmaceutique,
- et une technologie novatrice.

6.4.2 Un plateau technique performant

GENFIT a su mettre en place et optimiser un plateau technique large lui permettant de couvrir toutes les étapes de recherche et de développement de nouveau candidat médicaments dans ses aires thérapeutiques stratégiques:

- Identification et validation de nouvelles cibles
- Découverte des premières molécules "phares" (lead)
- Optimisation structurale pour optimiser le rapport efficacité/sécurité
- Recherche et le Développement préclinique (pharmacologie, toxicologie, bioanalyses....)
- Développement clinique (Etudes clinique de phase I et phase II).

Cette plateforme technique rassemble notamment:

- plusieurs modèles et sources de matériel biologique tels les modèles cellulaires (humain et rongeur), les modèles in vivo, et les échantillons pathologiques humains,

<i>Modèles cellulaires (humain et rongeurs)</i>	<i>Modèle in vivo</i>	<i>Echantillons pathologiques humains</i>
→ Cellules primaires et lignées	→ Diète-induced NAFLD/NASH in rodents	→ Patients diabétiques
→ Hépatocytes	→ CC14 induces liver fibrosis chez le rat	→ Patients prédiabétiques, intolérance au glucose, glycémie à jeun élevée, résistance à l'insuline
→ Monocytes	→ Diète-induced obésité (DIO) chez la souris	→ Patients obèses
→ Macrophages	→ Souris db/db	→ Patients cardiaques
→ Cellules musculo-squelettiques	→ Rats Zucker diabetic fatty (ZDF)	→ Patients NAFLD / NASH
→ Adipocytes	→ Diabète de type 1 induit par la streptozotocin chez le rat (modèle de néphropathie diabétique)	
→ Cellules musculaires lisses	→ Modèle d'hypertension et de néphropathie induit par le L-NAME et indépendant de l'AngII	
→ Cellules endothéliales	→ Souris ApoE2/E2 KL	
	→ Souris ApoE KO, souris LDL-R KO	
	→ Lapin New Zealand White (NZW)	

- une large gamme d'outils de profilage concernant le métabolisme des lipides, le métabolisme du glucose et le transport inverse du cholestérol,

Le métabolisme des lipides	Le métabolisme du glucose	Transport inverse du cholestérol
<ul style="list-style-type: none"> → Différenciation des adipocytes → β-oxydation des acides gras dans des lignées d'hépatocytes et de CML → Synthèse du cholestérol, TG → Production de VLDL → Oxydation des LOLs 	<ul style="list-style-type: none"> → Captation de glucose dans des lignées d'adipocytes et de cellules musculo-squelettiques (induction par l'insuline) → Production de glucose par des hépatocytes primaires de rat → Sécrétion d'insuline 	<ul style="list-style-type: none"> → Estérification du cholestérol → Captation des HOLs et binding du LOL-R

- une palette complète d'analyses de marqueurs regroupant les marqueurs d'efficacité et les marqueurs de sécurité.

Les marqueurs d'efficacité	Les marqueurs de sécurité
<ul style="list-style-type: none"> → Analyse d'expression de marqueurs géniques → Technologie propriétaire d'analyse des micro-particules circulantes → Dosage des lipides et des apolipoprotéines → Marqueurs inflammatoires, analyse en multiplex des protéines circulantes 	<ul style="list-style-type: none"> → En ce qui concerne le foie : Asat, Alat, Bilirubine, Acides biliaires → En ce qui concerne le cœur et les vaisseaux : Hématocrite, Homocystéine → En ce qui concerne les reins : BUN (Blood Urea Nitrogen), Cystatine C, Créatinine (plasmatique et urinaire), Microalbumine

6.4.3 Une innovation menée en amont du processus de R&D

En amont du processus de R&D, la Société travaille à l'exploration de nouvelles cibles et à l'identification de composés originaux visant de nouveaux mécanismes d'action. Grâce à l'expertise scientifique de ses équipes dans le domaine de la régulation des gènes et tout particulièrement des récepteurs nucléaires, GENFIT est à même :

- de mettre en place l'ensemble des tests et cascades de criblage,
- puis de générer des séries de petites molécules agissant sur les récepteurs nucléaires et conçues de manière à induire des réponses biologiques spécifiques.

6.4.4 Les outils et les méthodes de recherche

Afin de faire progresser des solutions thérapeutiques adaptées et d'élaborer des candidats médicaments prometteurs, GENFIT s'appuie sur :

- une connaissance clinique forte des pathologies visées et notamment du diabète et de ses complications,
- une science maîtrisée de la régulation des gènes et une compréhension fine des mécanismes biologiques.

Grâce à son plateau technique rassemblant des technologies *in vitro* et *in vivo*, à son accès privilégié à des tissus pathologiques humains bien caractérisés et à la large gamme de marqueurs qu'elle est en mesure d'analyser, GENFIT optimise ses processus de R&D dans le domaine des maladies cardiométaboliques, hépatiques et gastro-intestinales.

La Société est à même :

- de mettre en place l'ensemble des tests et cascades de criblage, puis de générer des séries de petites molécules conçues pour induire des réponses biologiques spécifiques,
- de mener l'ensemble des études permettant d'apporter, sur des modèles précliniques, la preuve de la pertinence thérapeutique d'un nouveau produit chez l'homme.

6.4.5 Un faisceau de compétences optimisé

GENFIT rassemble l'ensemble des compétences nécessaires pour faire progresser des solutions thérapeutiques depuis leur identification jusqu'aux preuves d'efficacité et de sécurité dans les essais cliniques de Phase II. S'appuyant sur ses compétences internes, ou sur celles mobilisées à travers des collaborations privilégiées avec des sociétés spécialisées ou avec des leader d'opinion internationalement reconnus, GENFIT définit et met en œuvre des stratégies "sur mesure" de R&D pour assurer la valorisation des produits.

6.4.6 Un portefeuille de brevets

GENFIT a veillé depuis sa création à protéger ses acquis stratégiques et ses actifs technologiques qu'il positionne au cœur de son dispositif de création de valeur. La propriété intellectuelle de GENFIT concerne essentiellement des brevets relatifs :

- à des candidats médicaments,
- et à des méthodes et technologies innovantes, notamment diagnostiques.

La Société dispose d'un portefeuille de 305 brevets et demandes de brevets (dont 251 délivrés ou en cours de délivrance), regroupés en 16 familles correspondant chacune à une invention déterminée. Ces brevets concernent:

- de nouvelles molécules susceptibles de devenir des médicaments,
- les applications thérapeutiques potentielles de ces molécules,
- de nouvelles applications de molécules déjà connues pour d'autres utilisations.

En particulier, 183 brevets et demandes de brevets concernent le GFT505.

Ce portefeuille comprend également des technologies utiles en tant qu'outils de recherche. GENFIT a d'ailleurs consenti à certains de ses partenaires pharmaceutiques une licence gratuite et non exclusive sur les nouvelles méthodes et technologies qu'elle met en œuvre dans le cadre de ses collaborations industrielles.

6.4.7 De nombreuses publications

Le haut niveau de la recherche de GENFIT et la qualité de ses équipes sont reconnus dans le monde comme en témoignent les nombreuses publications parues depuis plusieurs années concernant ses programmes et études et plus particulièrement le GFT505.

En 2013

Publications	Auteurs
Nuclear control of inflammation and fibrosis in NASH: Therapeutic potential of dual ppara/δ agonism	Quintero P, Arrese M. Departamento de Gastroenterología, Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago, Chile. <i>Hepatology</i> . 2013 Jun 20. (Editorial sur GFT505 par auteurs indépendants)
Hepato-protective effects of the dual PPARalpha/delta agonist GFT505 in rodent models of NAFLD/NASH	B Staels, A Rubenstrunk, B Noel, G Rigou, P Delataille, LJ Millatt, M Baron, A Lucas, A Tailleux, DW Hum, V Ratziu, B Cariou and R Hanf, <i>Hepatology</i> , 2013
Dual Peroxisome Proliferator-Activated Receptor alpha/delta Agonist GFT505 Improves Hepatic and Peripheral Insulin Sensitivity in Abdominally Obese Subjects	B Cariou, R Hanf, S Lambert-Porcheron, Y Zair, V Sauvinet, B Noel, L Flet, H Vidal, B Staels and M Laville, <i>Diabetes Care</i> , 2013

Identification of New Nonsteroidal RORα Ligands; Related Structure–Activity Relationships and Docking Studies	M Dubernet, N Duguet, L Colliandre, C Berini, S Helleboid, M Bourotte, M Daillet, L Maingot, S Daix, J-F Delhomel, L Morin-Allory, S Routier and R Walczak, <i>ACS Medicinal Chemistry Letters</i> , 2013
O45 Le GFT505, un co-agoniste PPARα/δ, améliore la sensibilité périphérique et hépatique à l'insuline chez des patients obèses insulino-résistants	B Cariou, R Hanf, S Ambert-Porcheron, Y Zair, L Flet, H Vidal, B Staels and M Laville, <i>Diabetes & Metabolism</i> , 2013

En 2012

Publications	Auteurs
Roles of PPARs in NAFLD: potential therapeutic targets	A Tailleux, K Wouters and B Staels, <i>Biochim Biophys Acta</i> , 2012
Anti-inflammatory drug evaluation in ApoE-/- mice by ultrasmall superparamagnetic iron oxide-enhanced magnetic resonance imaging	M Sigovan, E Kaye, E Lancelot, C Corot, N Provost, Z Majd, M Breisse and E Canet-Soulas, <i>Invest Radiol</i> , 2012
Does endoplasmic reticulum stress participate in APD-induced hepatic metabolic dysregulation ?	E Laouressergues, E Bert, P Duriez, D Hum, Z Majd, B Staels and D Cussac, <i>Neuropharmacology</i> , 2012
Activation of intestinal peroxisome proliferator-activated receptor-α increases high-density lipoprotein production	S Colin, O Briand, V Touche, K Wouters, M Baron, F Pattou, R Hanf, A Tailleux, G Chinetti, B Staels and S Lestavel, <i>Eur Heart J</i> , 2012
1409 The new Dual PPARα/δ agonist GFT505 improves hepatic insulin resistance and decreases serum liver enzymes in abdominal obese patients	B Cariou, R Hanf, S Lambert-Porcheron, Y Zair, L Flet, B Staels and M Laville, <i>Journal of Hepatology</i> , 2012
Subcutaneous adipose tissue remodeling during the initial phase of weight gain induced by overfeeding in humans	M Alligier, E Meugnier, C Debard, S Lambert-Porcheron, E Chanseaume, M Sothier, E Loizon, AA Hssain, J Brozek, JY Scoazec, B Morio, H Vidal and M Laville, <i>J Clin Endocrinol Metab</i> , 2012

En 2011

Publications	Auteurs
Present and future challenges in Type 2 diabetes	L Millatt, R Hanf and D Hum, <i>Drug Discovery World</i> , 2011
Overweight induced by chronic risperidone exposure is correlated with overexpression of the SREBP-1c and FAS genes in mouse liver	E Laouressergues, F Martin, A Helleboid, E Bouchaert, D Cussac, R Bordet, D Hum, G Luc, Z Majd, B Staels and P Duriez, <i>Naunyn Schmiedebergs Arch Pharmacol</i> , 2011
1269 - GFT505, a dual PPARα/δ agonist has beneficial effects in animal models of NAFLD/NASH through PPARα-dependent and independent mechanisms - Abstracts of the 47th Annual Meeting of the European Association for the Study of Diabetes. September 16, 2011. Lisbon, Portugal	R Hanf, A Rubenstrunck, M Baron, R Walczak, A Tailleux, D Hum and B Staels, <i>Diabetologia</i> , 2011
Effects of the new dual PPAR α/δ agonist	B Cariou, Y Zair, B Staels and E Bruckert,

GFT505 on lipid and glucose homeostasis in abdominally obese patients with combined dyslipidemia or impaired glucose metabolism	<i>Diabetes Care, 2011</i>
O78 Le GFT505, premier co-agoniste PPAR α/δ, a une double action favorable sur les paramètres lipidiques et glucidiques chez les sujets pré-diabétiques	B Cariou, R Hanf, E Bruckert, R Darteil, DW Hum and B Staels, <i>Diabetes & Metabolism, 2011</i>
PPARalpha activation differently affects microparticle content in atherosclerotic lesions and liver of a mouse model of atherosclerosis and NASH	M Baron, AS Leroyer, Z Majd, F Lalloyer, E Vallez, K Bantubungi, G Chinetti-Gbaguidi, P Delerive, CM Boulanger, B Staels and A Tailleux, <i>Atherosclerosis, 2011</i>

6.5 La stratégie

La qualité de la science et l'expertise de GENFIT ont largement été éprouvées par l'industrie pharmaceutique mondiale et lui ont permis de générer, dans le cadre d'alliance de co-recherche de long terme, plus de 110 millions d'€ de revenus depuis sa création ; et ce essentiellement durant ses huit premières années.

Disposant de revenus et de résultats nets confortables, elle a pu investir dans ses propres programmes de recherche puis dans le développement de candidats médicaments propriétaires à fort potentiel, dont le plus avancé – le GFT505- a obtenu des résultats d'essais chez l'homme permettant d'envisager à court terme la cession de la totalité ou d'une grande partie de ses droits d'exploitation à un industriel pharmaceutique.

Au-delà, la Société entend tirer profit des stratégies récemment mises en œuvre par les leaders pharmaceutiques mondiaux d'externalisation de leurs candidats-médicaments à des franchises thérapeutiques spécialisées. Souhaitant renforcer progressivement son portefeuille de produits, Genfit entend acquérir d'ici 5 ans cette taille critique et devenir une des quelques plateformes de recherche de référence dans le monde pour l'industrie pharmaceutique dans ses aires thérapeutiques de compétence.

6.5.1 Un historique de partenariats

Dès sa création, Genfit a été conscient que l'innovation pharmaceutique repose sur des partenariats avec tous types d'acteurs du médicament dont les approches et l'expertise sont complémentaires des siennes.

Au cours de ses premières années en particulier, Genfit a mené des programmes originaux de recherche et de développement avec de grandes entreprises du médicament. Le principe des collaborations a toujours résidé dans l'engagement mutuel des deux partenaires qui dédient chacun les compétences les plus adaptées au meilleur avancement du programme.

Genfit a travaillé en partenariat sur de nombreux programmes issus de sa recherche propre et de son innovation. Nouvelles cibles thérapeutiques supportées par des résultats nouveaux et des développements technologiques originaux, nouveaux produits de recherche avec leurs premières preuves d'efficacité thérapeutique ont été autant de points de départ de collaborations dans lesquelles Genfit a apporté tout son savoir-faire, aux côtés de son partenaire pharmaceutique, pour sélectionner, optimiser, et qualifier des nouvelles molécules qui ont, pour certaines, franchies le cap des essais cliniques chez l'homme. Le franchissement futur, pour certaines d'entre elles, de jalons scientifiques par le partenaire est susceptible de générer des revenus pour la Société.



6.5.2 Une évolution progressive vers un modèle de société biopharmaceutique de spécialités dans les maladies du foie d'origine métabolique et les maladies gastro-intestinales

A partir de son expertise des récepteurs nucléaires et de sa connaissance approfondie des maladies de la sphère cardiométabolique en particulier, GENFIT ambitionne de devenir un acteur majeur dans les maladies du foie d'origine métabolique et les maladies gastro-intestinales.

Depuis 2012 en particulier, GENFIT a procédé à une rationalisation et à une coordination de ses programmes de R&D les plus avancés et ce, afin de développer de nouvelles solutions thérapeutiques et diagnostiques intégrées dédiées notamment aux patients pré-diabétiques et diabétiques. Cette démarche avait pour but, d'une part, de traiter et de détecter précocement certains facteurs de risques, et d'autre part, de s'attaquer à certaines des complications résultant des états pré-diabétiques et diabétiques.

Le portefeuille de produits et programmes propriétaires de GENFIT comprend des programmes arrivés à des stades d'avancement différenciés et couvre des travaux allant de la phase exploratoire à la phase II des essais chez l'Homme. La Société intègre dans son portefeuille de candidats-médicaments propriétaires des molécules ciblant des récepteurs nucléaires clés dans le développement des désordres métaboliques au sens large, mais aussi potentiellement dans d'autres champs thérapeutiques.

Ce portefeuille recense ainsi:

- le GFT505, candidat médicament propriétaire le plus avancé qui fait l'objet d'essais cliniques de phase IIb dans la NASH., S'y adjoint des molécules ciblant, comme GFT505, les récepteurs nucléaires PPAR, et dont il a été démontré des effets précliniques différenciés sur divers modèles.
- deux programmes de biomarqueurs concernant le diabète de type 2 (BMGFT02) d'une part et la NASH d'autre part (BMGFT03) qui bénéficient des travaux réalisés en partenariat avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires académiques.
- le programme TGFTX1 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du rythme circadiens (rythme journalier du métabolisme du glucose et des lipides) associés au diabète de type 2. Ce programme est en phase de recherche "lead optimisation" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son ratio activité/sécurité)
- le programme TGFTX3 qui cible un récepteur nucléaire impliqué dans les dérèglements du système immunitaire associés aux maladies dites « auto-immunes » touchant le foie et/ou les intestins : Ce programme est en phase de recherche "hit to lead" (optimisation de la structure de la molécule pour augmenter son activité)
- le programme TGFTX4 qui vise les mécanismes de fibrose pour le traitement des maladies « fibrotiques » touchant le foie et/ou les intestins : un ensemble de cibles fait l'objet d'un programme de validation pharmacologique.

- Un programme de découverte de nouvelles cibles dans le diabète dans le cadre du consortium de recherche, IT-Diab, avec un travail spécifique sur le dysfonctionnement des cellules β -pancréatiques responsables de l'installation progressive de la maladie.

Cette stratégie s'appuie à la fois sur la maturation et l'élargissement du portefeuille de produits propriétaires en conservant une focalisation sur les maladies du foie, notamment d'origine métabolique et les maladies gastro-intestinales et la conclusion de partenariats avec des acteurs de l'industrie biopharmaceutique disposant des capacités financières pour mener à bien des essais cliniques de grande ampleur et éventuellement des mises sur le marché nécessitant des moyens importants.

Progressivement, cette stratégie s'appuiera également sur l'intégration en aval de nouvelles activités génératrices de valeur, en conservant certains droits de développement et éventuellement de commercialisation dans des indications ou des territoires donnés quand ces opportunités seront à la portée de la Société en terme de capacités financières et humaines.

6.5.3 Le rôle dévolu au GFT505

Le GFT505 se présente comme le composé le plus avancé d'un ensemble de candidats-médicaments développé par GENFIT et par conséquent l'actif de la Société le plus générateur de valeur à court terme. Il vise la prise en charge du risque cardio-métabolique global des populations souffrant d'un syndrome métabolique en s'adressant tout particulièrement aux patients pré-diabétiques et diabétiques. Le GFT505 intervient notamment sur plusieurs facteurs de risques affectant ces populations :

- l'hyperglycémie et la résistance à l'insuline,
- la dyslipidémie athérogène (faible taux de "bon cholestérol" HDL-C, taux élevé de triglycérides),
- et certains phénomènes inflammatoires.

Il cible surtout des complications hépatiques souvent associées à ces états pré-diabétiques et diabétiques :

- la stéatose hépatique non alcoolique (Non-Alcoholic Fatty Liver Disease ou NAFLD)
- et surtout l'hépatite stéatosique (Non-Alcoholic Steato-Hepatitis ou NASH).

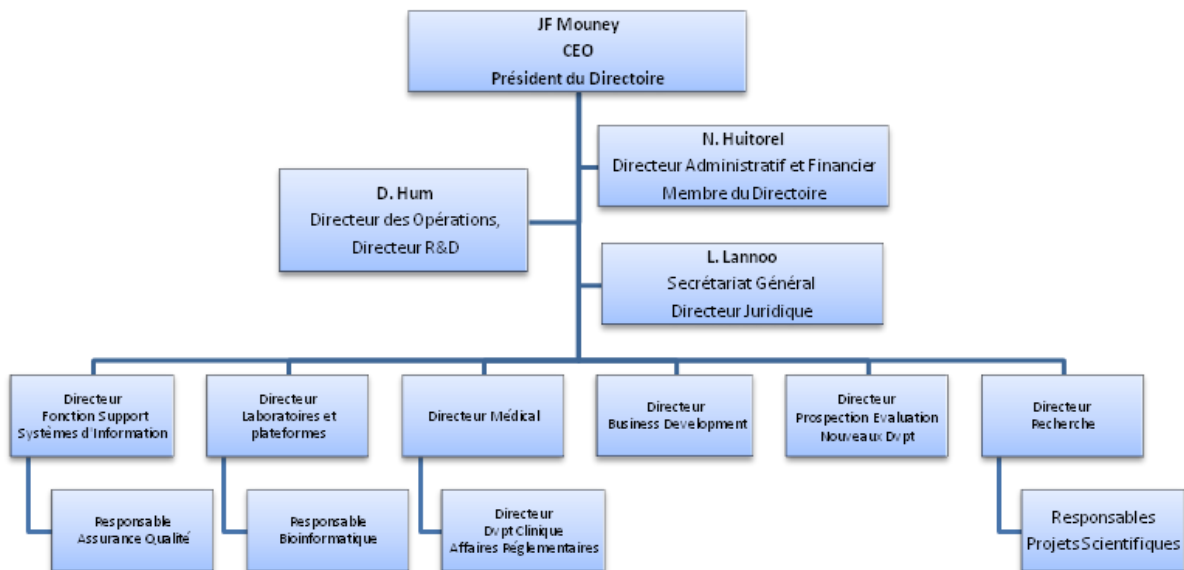
L'efficacité thérapeutique concernant ces différents facteurs de risques et la sécurité d'emploi du GFT505 chez l'Homme ont été établies dans plusieurs études cliniques de phase I. De plus, son potentiel spécifique relatif à l'hépatite stéatosique (Non-Alcoholic Steato-Hepatitis ou NASH) a été révélé dans une étude de phase IIa chez 47 patients pré-diabétiques traités pendant un mois. Ces potentiels se sont trouvés confirmés par d'autres résultats précliniques et cliniques récents :

- étude clinique de Phase IIa 210-5 chez 97 patients diabétiques,
- étude clinique de Mécanisme d'Action 210-6 chez 22 patients intolérants au glucose,
- résultats précliniques obtenus dans le NAFLD/NASH,

ainsi que par des études réglementaires de Toxicologie.

6.6 l'organisation

6.6.1 L'organigramme et les principales fonctions



6.6.2 Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée

Jean François Mouney : CEO et Président du Directoire de GENFIT



Jean-François MOUNEY, a créé GENFIT en 1999 après avoir été activement impliqué dès 1997 dans « l'incubation » de l'entreprise dont il est co-fondateur. Auparavant, il avait créé, dirigé et développé plusieurs sociétés spécialisées dans les matériaux de hautes performances à partir de 1979 et en particulier dans le secteur aéronautique. En 1992, il fonde M&M, un cabinet d'études et de conseils spécialisé en économie de la santé. Chargé de l'étude de faisabilité d'une agence de développement économique dans le domaine de la biologie-santé en région Nord-Pas-de-Calais, il en prend la direction générale, dès le lancement en 1995. Avec plus de cent sociétés créées dans le cadre de ce projet, Eurasanté se hisse au rang des premiers bio-incubateurs et clusters européens. Au poste de président du directoire de GENFIT, il est distingué, en 2003, par le Grand Prix de l'Entrepreneur, organisé au niveau mondial par Ernst & Young, dans la catégorie Nouvelles Technologies. Cette manifestation l'honore de la même récompense en 2004. Jean-François Mouney est également Fondateur de Naturalpha, société créée en 2001 désormais spécialisée dans la Recherche et le Développement en Nutrition et dans les études cliniques ; il est par ailleurs Président-délégué du pôle régional de compétitivité «Nutrition, Santé et Longévité» et Conseiller de la Banque de France depuis 2008. Jean-François est diplômé de l'ESCP Europe et titulaire d'un DEA d'Economie de l'Université de Lille.

Bart Staels : Président du Conseil Scientifique



Bart Staels Docteur en Pharmacologie à l'Université de Louvain (Belgique), Professeur à l'Université de Lille II, est Professeur ('classe exceptionnelle') à la Faculté de Pharmacie, Université de Lille 2, Lille, France. En janvier 2007, il est devenu Directeur de l'Unité Inserm UMR-S 545, et en janvier 2010, Directeur de l'Unité Inserm UMR 1011 (classement AERES A⁺ et n° 1 de la CSS4 Inserm) situé à Lille.

Tout au long de sa carrière, ses recherches se sont principalement concentrées sur la pharmacologie moléculaire des maladies cardiovasculaires et métaboliques. Il a étudié en particulier le rôle des récepteurs nucléaires dans le contrôle de l'inflammation, du métabolisme, des lipides et de l'homéostasie du glucose ainsi que les mécanismes de transcription impliqués.

Bart Staels est membre de plusieurs sociétés savantes telles que la Société Européenne d'Athérosclérose (EAS), la Société Internationale d'Athérosclérose (IAS) en tant que membre de distinction, la Nouvelle Société Française d'Athérosclérose (NSFA), la Société Française de Diabète (SFD), l'American Heart Association (AHA Premium Professional Silver Heart Member), l'Association Américaine du Diabète (ADA) et l'Association Européenne pour l'Etude du Diabète (EASD). Il s'est vu décerner le prix du 'Young Investigator' de l'EAS (European Atherosclerosis Society), la médaille de Bronze du CNRS, le prix 'Lifetime Achievement' de la Société Britannique d'Athérosclérose (British Atherosclerosis Society), le prix Pharmaceutique « Barré » 2007 de la Faculté de Pharmacie de Montréal, ainsi que le prix français « JP Binet » de la Fondation pour la Recherche Médicale, Paris, en 2011. Il reçoit également le prix 2012 "Distinguished Leader in Insulin Resistance" du Comité International d'Insuline Résistance (ICIR) remis durant le 10^{ème} congrès annuel « Insulin Resistance, Diabetes & CVD » (WCIRDC) à Los Angeles, CA, en novembre 2012.

A ce jour, Bart Staels a publié plus de 355 articles originaux. Il est également auteur de plus de 180 articles de synthèse.

Co-fondateur de GENFIT en 1999, le Professeur Bart Staels est aujourd'hui conseiller scientifique de recherche pour tous les programmes de Genfit, qu'ils soient menés sur des molécules propriétaires ou en collaboration avec des industriels du secteur pharmaceutique ; il est en outre Président de son Conseil Scientifique.

Dean Hum : Directeur des Opérations et Directeur R&D (CSO)



Dean Hum est Docteur en Biochimie de McGill University (Montreal) en 1990. Expert de la modulation des facteurs de transcription et des récepteurs nucléaires associée aux maladies endocriniennes et cardiométaboliques, il a occupé un poste de chercheur à University of California (San Francisco) avant d'officialier en tant que Professeur à Laval University (Quebec). Il rejoint GENFIT en 2000 en tant que Directeur de Opérations Scientifiques. Aujourd'hui Dean Hum est une personne clé de l'organisation GENFIT. Il est en particulier responsable de la définition, de l'implémentation, de la mise œuvre et de la coordination des stratégies court-, moyen-, et long-terme reliées aux programmes de R&D et au portefeuille. Il coordonne l'ensemble des activités de R&D avec le CEO et en étroite collaboration avec les Directeurs Scientifiques et responsables de projets.

Nathalie Huitorel : Directeur Administratif et Financier, Membre du Directoire



Nathalie Huitorel, est diplômée de SKEMA (Ecole Supérieure de Commerce de Lille). Elle a occupé durant dix années la Direction Administrative et Financière de MS COMPOSITES, société spécialisée dans les matériaux composites haute performance. Elle a géré le dossier d'introduction en Bourse d'une filiale du groupe FINUCHEM et a mené plusieurs opérations de fusions et acquisitions. Directeur administratif et Financier de GENFIT depuis octobre 2007, elle supervise les services financiers, le contrôle de gestion, les ressources humaines et les services généraux.

Laurent Lannoo : Secrétaire Général et Directeur Juridique



Laurent Lannoo est diplômé en Droit des Affaires (DESS Juriste d'Entreprise) à la Faculté de Droit de Lille. Il démarre sa carrière professionnelle au sein du cabinet d'étude et de conseil M&M en 1994 et en devient associé en 1996. La concrétisation d'un des projets d'étude l'amène ensuite à rejoindre Eurasanté, l'agence publique de développement économique des activités de santé de la Région Nord Pas de Calais créée en 1995. Au sein de cette agence, il est chargé de la direction administrative et financière de l'agence (20 personnes). Il occupa par la suite la fonction de Secrétaire Général de la Fondation Cœur et Artères et en présida le Directoire de 2005 à 2008. En 2008, il rejoint Genfit où il occupe le poste de Secrétaire Général et Directeur Juridique.

Raphaël Darteil : Directeur des Laboratoires et Plateformes Technologiques



Raphaël Darteil est Docteur en Biologie Moléculaire et Cellulaire, option virologie, de l'Université Claude Bernard (Lyon I). Il a occupé différentes fonctions managériales au sein du département de thérapie génique d'Aventis Gencell en France mais également outre-Atlantique. Ses intérêts scientifiques se sont très vite portés sur le contrôle des mécanismes de régulation de l'expression des gènes, notamment dans le domaine des récepteurs nucléaires. Coordinateur pendant 5 ans des Alliances Industrielles de Genfit, puis Directeur des Opérations, il dirige aujourd'hui l'ensemble des équipes techniques et scientifiques de Genfit et assure la bonne gestion de l'ensemble des laboratoires de l'entreprise, en lien direct avec la Direction Générale et le Directeur R&D, les programmes scientifiques de la société.

Sophie Megnien: Directeur Médical



Après avoir étudié dans plusieurs pays, notamment aux Etats Unis, Sophie Mégnien a obtenu son diplôme de Docteur en Médecine de l'Université Paris VI. Elle est experte du développement clinique dans les maladies cardiométaboliques (hypercholestérolémie, diabète) et leurs complications vasculaire (athérosclérose) ou hépatiques. Sophie Mégnien a effectué son internat dans le domaine du monitoring des études cliniques. Depuis, elle a occupé de nombreux postes de chef de projet dans les Départements de R&D de différents groupes pharmaceutiques mondiaux tels que Smithkline Beecham, Glaxo Wellcome ou Bayer. Après dix ans en tant que Chef de Projets Sophie Mégnien a été consultante en Gestion de la Qualité et des Procédés chez Sunnikan Consulting avant d'intégrer Cardialpha (aujourd'hui Naturalpha), une entreprise spécialisée dans la coordination de projets cliniques dans les domaines cardiovasculaire, métabolique et de la nutrition. Aujourd'hui, Sophie Mégnien occupe le poste de Directeur Médical chez GENFIT.

Rémy Hanf : Directeur Prospection, Evaluation, Nouveaux développements



Rémy Hanf est Docteur en Biochimie et Physiologie Cardiaque de l'Université Paris XI en 1989. Il a ensuite **occupé un poste de chercheur post-doctorant dans le domaine de l'électrophysiologie cardiaque à l'INSERM** avant de rejoindre l'industrie pharmaceutique en 1993. Au cours des 20 dernières années, Remy Hanf a occupé des postes de management de programmes de R&D au sein de différentes structures de R&D des Laboratoires Innothera, des Laboratoires Servier, et de GENFIT. Son expertise scientifique couvre notamment les domaines des maladies cardiométaboliques (dyslipidémie, diabète), inflammatoires et hépatiques. Remy Hanf est aujourd'hui Directeur de la Prospection et de l'Evaluation en charge des nouvelles opportunités de développement chez GENFIT.

Le Conseil scientifique :

Le conseil scientifique a pour mission d'assister la Société dans ses choix stratégiques dans les domaines scientifiques et techniques.

Le Conseil Scientifique a notamment pour missions :

- d'évaluer la pertinence des choix de la société en matière de développement de ses produits et de proposer, le cas échéant, des ajustements sur des aspects stratégiques ou techniques,
- de conseiller la direction générale et la direction scientifique de la Société dans les stratégie d'identification et de sélection de candidats médicaments, en se basant notamment sur les résultats scientifiques obtenus par la Société (nouvelles cibles, nouveaux composés)
- de favoriser, et conseiller la Société dans ses stratégies d'alliance, voire de croissance externe pouvant favoriser des synergies (acquisition de nouvelles compétences, achat de droits d'exploitation, de candidats médicaments, ou de technologies innovantes ...).

Il est composé de :

Professeur Bart Staels

Président du Conseil Scientifique (voir ci-dessus)

Professeur Vlad Ratzu

Professeur de médecine à l'université Pierre et Marie Curie à Paris, il exerce son activité hospitalière à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Son activité en tant qu'hépatologue et en particulier dans le domaine de la NASH en fait un des leaders européens du domaine.

Professeur Michael Trauner,

Professeur de médecine et consultant à l'Hôpital Universitaire de Graz (Autriche). Il est un spécialiste de gastroentérologie et d'hépatologie. Il est reconnu internationalement pour ses travaux dans le domaine des maladies hépatobiliaires (PBC, PSC)

Professeur Gérald Watts, MD, PHD,

Professeur de médecine à l'Université le Western Australia et consultant au Royal Perth Hospital, il est un spécialiste reconnu du métabolisme des lipoprotéines, de la lipidologie clinique, et de la paroi artérielle et de la dysfonction rénale diabétique.

Professeur Arun Sanyal

Le Docteur Arun Sanyal est professeur de médecine et directeur de la division de gastro-entérologie au Centre Médical de la Virginia Commonwealth University à Richmond, aux Etats-Unis. Ancien président de l'AASLD (American Association for the Study of Liver Diseases), le Professeur Arun Sanyal est considéré comme l'un des plus grands spécialistes dans le diagnostic et le traitement de la NASH.

Professeur Jean-Frédéric Colombel

Gastroentérologue, le Professeur Jean-Frédéric Colombel est actuellement à la tête du centre des maladies inflammatoires de l'intestin au sein du service de Gastroentérologie de l'Icahn, école de médecine du Mount Sinai à New York. Membre de la société savante IOIBD (International Organization of Inflammatory Bowel Disease) depuis 2009, conseiller scientifique de l'AGA (American Gastroenterological Association) depuis 2006, il a également été président de plusieurs organisations internationales dont l'ECCO (European Crohn's and Colitis Organisation).

6.6.3 Les laboratoires



Les laboratoires de recherche de GENFIT occupent aujourd'hui plus 6000 m².

6.6.3.1 Le laboratoire de chimie

Animé par des chercheurs (PhD) et des techniciens de recherche qualifiés en Chimie médicinale et structurale, le laboratoire est en charge de la synthèse, de la purification et de l'analyse structurale des molécules associées à chaque projet de recherche. Avec les chefs de projets ils établissent la relation structure-activité cherchant à

optimiser l'efficacité du produit vis-à-vis de sa cible moléculaire et/ou à améliorer sa spécificité/sélectivité. Pour les produits les plus avancés l'équipe est en charge du « scale-up » pour produire jusqu'à 500 g de composé pour permettre son évaluation *in vivo* et lancer les premières études de toxicologie animale.

6.6.3.2 La plateforme de criblage

Animée par des chercheurs (PhD) et des techniciens de recherche spécialisés en biochimie ou biologie cellulaire, la plateforme de criblage (ou « screening ») est équipée des meilleurs outils et robots d'analyses moyen et haut débit. Elle est en charge de la mise en œuvre et de la validation des tests de criblage automatisés.

- Elle est en charge d'identifier des « hits » à partir de banques de molécules propriétaires (issues du laboratoire de chimie médicinale), de banques de partenaires ou de banques commerciales. La chimiothèque de GENFIT comprend aujourd'hui plus de 25000 composés.
- Dans les projets d'optimisation structurale, elle assure les criblages automatisés primaires et secondaires des molécules issues du laboratoire de chimie médicinale.

6.6.3.3 Le laboratoire de Biologie Cellulaire et Moléculaire

Animés par des chercheurs (PhD) et des techniciens de recherche spécialisés en biologie cellulaire et biologie moléculaire, ce laboratoire met en place des essais sur des cellules primaires ou lignées cellulaires d'origine animale ou humaine. Il étudie la fonction des gènes dans les cellules d'intérêt par des techniques de surexpression ou au contraire d'extinction des gènes considérées. Son activité est essentielle à la caractérisation des effets biologiques et/ou du mécanisme d'action pharmacologique et/ou toxique des molécules dans chaque projet de recherche.

6.6.3.4 Le laboratoire de Biochimie et d'histochemie/immunohistochemie:

Animé par des chercheurs (PhD) et des techniciens de recherche spécialisés en biochimie, le laboratoire est en charge des dosages biochimiques dans les échantillons issus des expérimentations *in vivo* chez l'animal et des études cliniques mises en place dans le cadre du développement des produits propriétaires de GENFIT (GFT505 notamment). Le laboratoire de biochimie est au centre de la recherche et de la validation de nouveaux biomarqueurs dans les échantillons biologiques issus des différentes cohortes de patients constituées par GENFIT. Par ailleurs le laboratoire est en charge de la préparation des lames (coupe de foie ou d'artère) à partir des organes prélevés en fin d'expérimentation animale et de leur examen histologique et immuno-histologique

6.6.3.5 Le laboratoire d'expérimentation *in vivo*

Animé par des chercheurs (PhD) et des techniciens de recherche spécialisés en expérimentation animale, le laboratoire est en charge de concevoir et mettre en œuvre les protocoles d'expérimentation *in vivo* pour rechercher les effets thérapeutiques et/ou toxiques de molécules sélectionnées dans le cadre des projets de recherche et développement. Le laboratoire dispose d'une animalerie d'une capacité importante allant jusqu'à 10000 rongeurs. Elle accueille notamment plusieurs lignées de souris diabétiques et des souris génétiquement modifiées pour mimer la pathologie humaine (diabète, dyslipidémie, athérosclérose, NASH, fibrose hépatique.....).

6.6.3.6 Le laboratoire de Bioinformatique

Genfit a depuis le début des années 2000 misé sur l'apport de la bioinformatique dans le processus de R&D. Cette démarche s'appuie sur des solutions d'éditeurs tiers ou développées par la société. Cette dernière expertise permet à la société de disposer de solutions personnalisées notamment en biostatistique. Ainsi, ce laboratoire

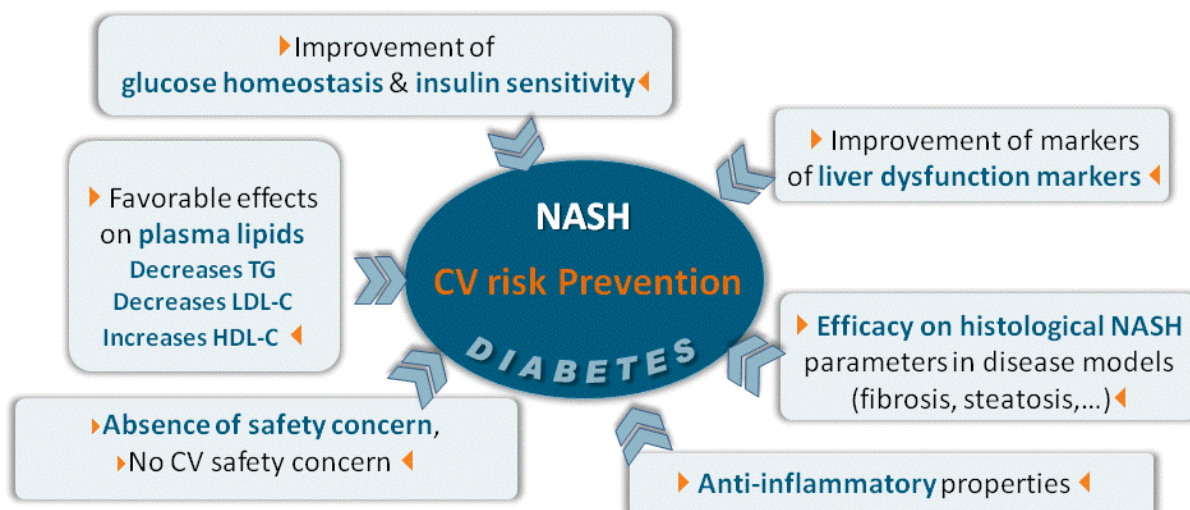
travaille à la conception, à la mise en place et aux évolutions des systèmes d'informations permettant aux scientifiques de disposer d'un environnement approprié pour déployer leurs connaissances et leur savoir-faire.

Les programmes d'identification et de validation de biomarqueurs (pronostique, diagnostique) bénéficient de ces compétences et expertises. Les bioinformaticiens accompagnent les chercheurs depuis la réflexion sur la conception d'une étude jusqu'aux analyses biostatistiques permettant l'exploration de données, l'identification de « signature », les analyses fonctionnelles ou la stratification de patients.

6.7 GFT505 dans la NASH

6.7.1 GFT505 : Présentation

Comme résumé dans le schéma suivant, GFT505 a un spectre d'action large qui en fait un candidat idéal pour le traitement de la NASH.



Notamment, chez l'homme les études de phase IIa ont été effectuées à la dose de 80 mg/j chez des patients présentant une dyslipidémie athérogène, une insulino résistance, un pré-diabète ou un diabète:

- GFT505 a des effets favorables sur les lipides plasmatiques et les lipoprotéines
 - o Réduction des triglycérides
 - o Réduction du cholestérol total et du mauvais cholestérol (LDL-Cholestérol)
 - o Augmentation du « bon cholestérol (HDL-Cholestérol)
- GFT505 a des effets favorables sur la sensibilité à l'insuline et sur le métabolisme du glucose
 - o Amélioration de la sensibilité hépatique à l'action de l'insuline
 - o Amélioration de la sensibilité périphérique à l'action de l'insuline
 - o Réduction de la glycémie et du taux de HbA1c chez des patients diabétiques
- GFT505 a des effets anti-inflammatoires
 - o Diminution des marqueurs de l'inflammation : fibrinogène, de l'haptoglobine et de la C-reactive Protein (CRP)
- GFT505 a des effets favorables sur les marqueurs de dysfonction hépatique
 - o Diminution du taux de ALT
 - o Diminution du taux de GT

- Diminution du taux d'ALP

Ces effets chez l'homme étaient attendus au regard du profil pharmacologique de GFT505 dans des modèles animaux de NASH et de fibrose hépatique.

- Dans un modèle de NAFLD/NASH induit par un régime déficient en choline et en méthionine, le GFT505 traite une NASH déjà installée.
- Dans un modèle de fibrose hépatique (modèle de fibrose induite par le CCl4 chez le rat) le GFT505 est capable de traiter une fibrose déjà installée.

Enfin, le GFT505 ne présente à ce jour aucun problème de sécurité que ce soit dans les études de toxicologie animale (jusqu'à 1 an chez le singe et 2 ans chez la souris et le rat) ou dans les essais cliniques chez des volontaires sains (Etudes de phase 1) et chez des patients dyslipidémiques, résistant à l'insuline et/ou diabétiques. En particulier, le GFT505 n'a aucun des effets secondaires des agonistes de PPARg (glitazones) :

- GFT505 n'induit pas de prise de poids
- GFT505 ne provoque pas d'œdème périphérique
- GFT505 ne provoque pas de rétention de fluide et donc pas d'hémodilution
- GFT505 n'induit pas d'hypertrophie cardiaque et de risque d'insuffisance.

Le Professeur Vlad Ratziu, de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière et de l'Université Pierre et Marie Curie, à Paris, a écrit :

"Une molécule comme le GFT505, qui améliore systématiquement la résistance à l'insuline, les flux de lipides dans le foie (réduisant l'apport d'acides gras libres et augmentant leur oxydation), qui réduit l'expression des marqueurs inflammatoires et qui diminue fortement la fibrogénèse au niveau du foie est bien évidemment un candidat idéal pour le traitement du NAFLD/NASH".

Le Pr. Bertrand Cariou, Diabétologue au CHU de Nantes, a écrit :

"Aujourd'hui, l'amélioration de la sensibilité à l'insuline reste un objectif thérapeutique prioritaire dans la prise en charge des patients avec un syndrome métabolique. L'étude mécanistique [GFT505-210-6] apporte la preuve formelle de l'effet insulinosensibilisateur du GFT505. Si on ajoute les effets bénéfiques de cette nouvelle molécule sur les enzymes hépatiques, la dyslipidémie et les marqueurs de l'inflammation observés chez ces patients, il ne fait aucun doute que le GFT505 est un candidat idéal pour la prise en charge du risque cardiovasculaire et des affections hépatiques (NAFLD/NASH) du patient (pré)diabétique".

6.7.2 GFT505 : un traitement efficace de la NASH expérimentale

6.7.2.1 GFT505 : un modulateur sélectif des PPARa/d (Etudes *in vitro*)

Des études *in vitro* ont montré que le GFT505 et son principal métabolite le GFT1007 sont des agonistes mixtes des récepteurs PPARa et PPARd avec des activités préférentielles sur PPARa. Par rapport aux composés de référence, GFT505 et GFT1007 agissent comme des agonistes partielles ou comme des modulateurs sélectifs des récepteurs PPARa (vs fenofibrate) et PPARd (vs GW501516).

In vitro sur des cellules humaines en culture, GFT505 a des effets favorables sur les trois types de cellules hépatiques impliqués dans le développement de la stéatose, de l'inflammation et de la fibrose hépatique de la NASH. Sur des hépatocytes humains GFT505 favorise l'élimination des acides gras en activant leur oxydation. Sur des cellules inflammatoires humaines (macrophages), GFT505 inhibe la production de médiateurs clés de l'inflammation. Enfin le GFT505 bloque l'activation et la prolifération des cellules humaines « étoilées » (cellules productrices de matrice extracellulaire et de fibrose) en culture.

6.7.2.2 GFT505 : traitement de la stéatose et de l'inflammation B. Staels et al.

Plusieurs expériences *in vivo* ont montré que le GFT505 est capable de prévenir et de traiter la stéatose et l'inflammation hépatique induites chez le rongeur par un régime spécifique pauvre en choline et en méthionine (Methionin Choline Deficient diet : MCD diet).

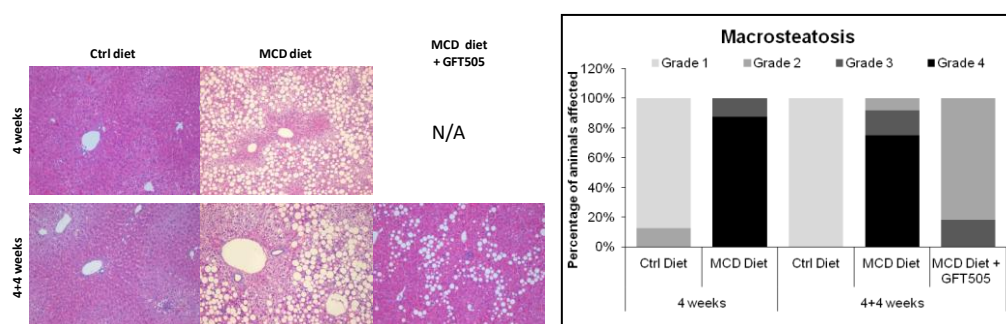
Par exemple la capacité de GFT505 à traiter la stéatose et l'inflammation hépatique induite par un régime MCD a été recherchée. Chez une souris diabétique, l'examen microscopique montre qu'un régime MCD pendant 4 semaines provoque une accumulation de gouttelettes de lipides et une inflammation dans le foie. Si le régime MCD est maintenu encore 4 semaines sans traitement on observe une aggravation de la stéatose et de l'inflammation. Par contre si le régime est maintenu en présence d'un traitement quotidien avec GFT505, la stéatose et l'inflammation régressent.

Ces effets curatifs de GFT505 sont corrélés à une diminution très importante de l'expression des gènes pro-inflammatoires et pro-fibrotiques (TNF α , TGF β , Cola1, Col1a2, TIMP2, RANTES ou TLR4).

Dans un autre modèle génétiquement modifié dans lequel le gène de PPAR α est invalidé, le GFT505 garde une bonne partie de son pouvoir thérapeutique, soulignant le rôle crucial de PPAR α dans le mécanisme d'action thérapeutique de GFT505.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication dans un grand journal scientifique à comité de lecture : B. Staels et al. 2013.

Figure: Examen microscopique des foies après 4 semaines de traitement par GFT505 sur une stéatose établie chez la souris diabétique db/db sous régime MCD

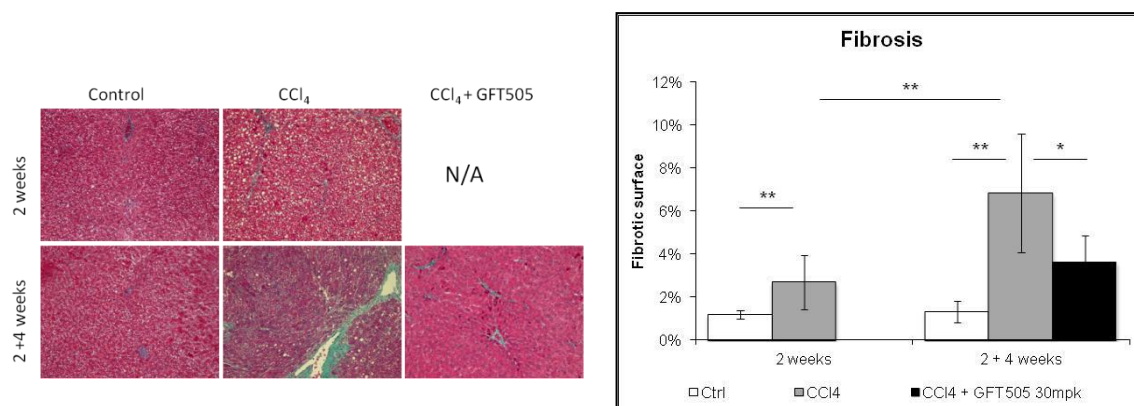


6.7.2.3 GFT505 : un traitement de la fibrose hépatique expérimentale

Plusieurs expériences *in vivo* ont montré que le GFT505 est capable de prévenir et de traiter fibrose hépatique induite chez le rat par des injections de CCL4 (deux fois par semaine).

Par exemple la capacité de GFT505 à traiter la fibrose hépatique induite par des injections répétées de CCl $_4$ a été recherchée. Chez le rat, l'examen microscopique montre que des injections répétées de CCl $_4$ pendant 4 semaines provoque une fibrose hépatique dans le foie. Si les injections sont maintenues encore 4 semaines sans traitement on observe une aggravation de la fibrose. Par contre si le régime est maintenu en présence d'un traitement quotidien avec GFT505, la fibrose ne se développe plus.

Figure: Effets curatifs de GFT505 sur une fibrose déjà établie par des injections répétées de CCl $_4$ chez le rat



Ces effets curatifs de GFT505 sont corrélés à une diminution très importante de l'expression des gènes pro-inflammatoires et pro-fibrotiques (TNF α , TGF β , Col1 α 1, Col1 α 2, TIMP2 ou α SMA).

Tableau: Effets de GFT505 sur l'expression des gènes chez des rats avec une fibrose hépatique installée.

Values are expressed as fold induction vs. control diet group at 2 weeks \pm SD.
Significance vs. CCl $_4$ group at the same time-point: * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

		IL1 β	TGF β	Col1 α 1	Col1 α 2	TIMP2	α SMA
2 weeks	Ctrl	1.00 \pm 0.37	1.00 \pm 0.18*	1.00 \pm 0.33*	1.00 \pm 0.38*	1.00 \pm 0.27	1.00 \pm 0.41 ($p=0.067$)
	CCl $_4$	1.26 \pm 0.13	1.71 \pm 0.55	16.44 \pm 13.26	7.05 \pm 5.45	1.89 \pm 1.13	4.25 \pm 3.85
2+4 weeks	Ctrl	0.84 \pm 0.38	1.46 \pm 0.21*	0.83 \pm 0.19*	1.05 \pm 0.34 *	1.10 \pm 0.24	1.26 \pm 0.77 ($p=0.053$)
	CCl $_4$	0.81 \pm 0.41	1.95 \pm 1.09	9.11 \pm 7.06	6.11 \pm 5.03	2.46 \pm 1.78	2.90 \pm 1.60
	CCl $_4$ + GFT505	0.32 \pm 0.23*	0.58 \pm 0.26**	2.13 \pm 3.28*	1.31 \pm 1.57*	0.60 \pm 0.44*	1.82 \pm 2.42

En conclusion, ce protocole expérimental a permis de montrer que le GFT505 stoppe la progression de la fibrose induite par des injections répétées de CCl $_4$. De plus, GFT505 reverse totalement la steatose associée. Enfin les effets bénéfiques se traduisent par une normalisation des taux circulants des marqueurs de dysfonction hépatique (ALT en particulier).

Finalement des études complémentaires dans ce modèle ont permis de montrer que le GFT505 accélère l'élimination de la fibrose et favorise la régénération du tissu lésé par des injections répétées de CCl $_4$.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication dans un grand journal scientifique à comité de lecture : B. Staels et al. 2013.

6.7.2.4 GFT505 : des activités complémentaires

Le GFT505 a démontré des effets pharmacologiques complémentaires de ceux rapportés dans la NASH. Brièvement, dans des modèles expérimentaux de diabète de type 2, GFT505 a démontré des effets insulino-sensibilisateurs et des effets antidiabétiques (baisse de la glycémie et de Hb1Ac). Par exemple, chez la souris dB/dB le GFT505 produit des effets insulino-sensibilisateurs et antidiabétiques comparables à ceux observés avec des glitazones (pure agonistes des récepteur PPAR γ) ou des glitazars (agonistes mixtes PPAR α/γ). A l'inverse de ces composés de référence, le GFT505 ne provoque pas d'augmentation de la concentration circulante en adiponectine (marqueur d'une activité PPAR γ) mais surtout n'a aucun effet secondaire sur la prise de poids ou sur le cœur.

De plus des traitements oraux avec GFT505 dans un modèle expérimental de dyslipidémie mixte (dyslipidémie classiquement rencontré chez des patients NASH), la souris ApoE2-Ki, le GFT505 réduit très fortement le taux de triglycérides et de cholestérol total et augmente le taux de bon cholestérol. Dans ce modèle, le GFT505 empêche le développement de la plaque d'athérosclérose induite par un régime riche en graisses.

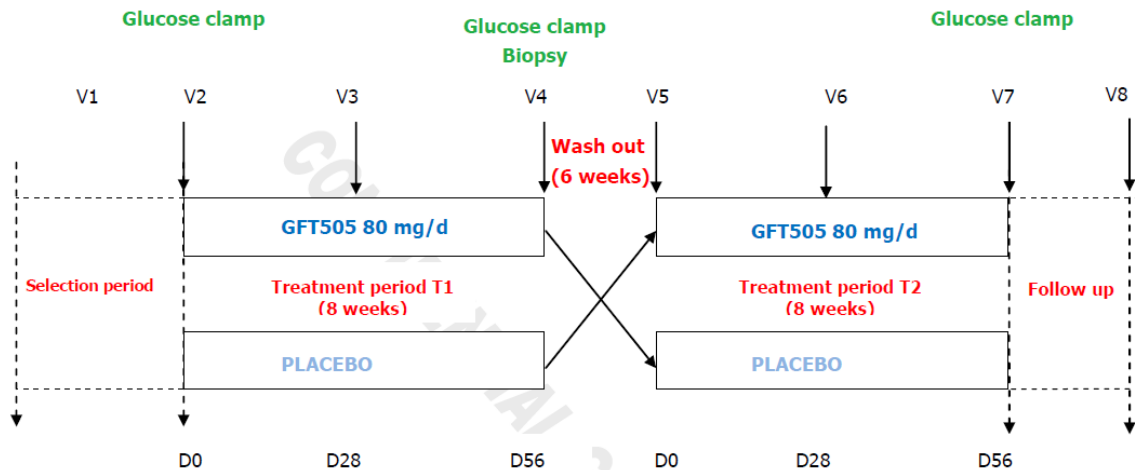
6.7.3 GFT505 : Des effets thérapeutiques en clinique

6.7.3.1 GFT505 : Effets sur un processus clé de la NASH (B. Cariou et al.)

Tous les experts de la NASH considèrent que la résistance à l'action de l'insuline du foie et des tissus périphériques est un facteur clé du processus physiopathologique conduisant à l'installation d'une NASH et à son évolution vers des stades plus avancés de la pathologie.

Pour illustrer le potentiel clinique de GFT505 dans la NASH, ce paragraphe résume les effets de GFT505 obtenus dans une étude de phase IIa cherchant à mesurer très précisément les effets de GFT505 sur la résistance à l'insuline. Cette étude met en œuvre la technique de référence en ce domaine, la technique dite de « Clamp Euglycémique » à deux niveaux d'insuline et qui permet de mesurer la sensibilité du foie et la sensibilité des autres organes périphériques à l'action de l'insuline. C'est une technique relativement complexe qui ne sera pas détaillée ici.

Cette étude était une étude en « cross-over », randomisée en double aveugle vs placebo (voir schéma ci-dessous). Elle a été effectuée dans 2 centres français et a inclus au total 22 patients.



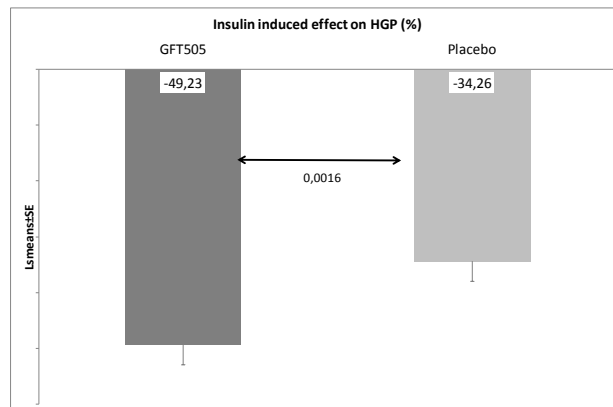
Les patients sélectionnés étaient des patients avec une obésité abdominale (tour de taille >94 cm) et étaient résistants à l'insuline (Index de résistance à l'insuline HOMA-IR > 3,0).

Les deux principaux paramètres mesurés chez chaque patient à la fin de chaque période de traitement étaient :

- La sensibilité du foie à l'action d'une faible dose d'insuline : mesure de la baisse de la production hépatique de glucose induite par l'insuline, baisse de HGP,
- La sensibilité des muscles et des autres organes périphériques : mesure de la vitesse d'infusion de glucose (GIR) à une dose saturante d'insuline.

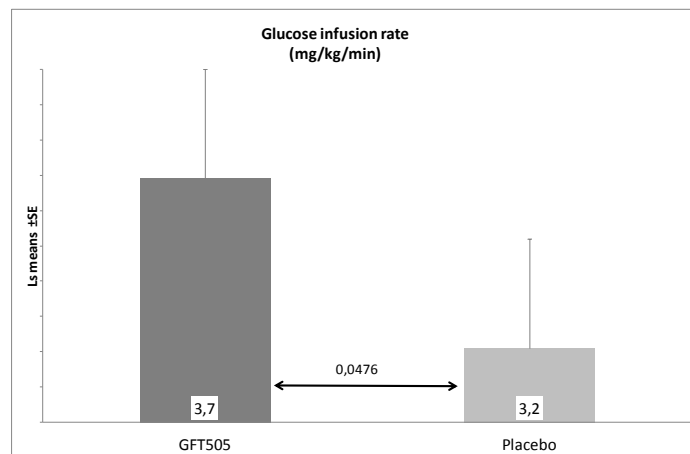
Comme illustré dans la figure suivante, le GFT505 augmentait très significativement la réponse du foie à l'action de l'insuline. En effet, la baisse de la production hépatique de glucose induite par une faible dose d'insuline était augmentée : $-49 \pm 4\%$ après GFT505 vs $-34 \pm 4\%$ après placebo ($p=0.0016$).

Figure: Production hépatique de glucose (HGP)



La sensibilité des muscles et des autres organes périphérique à l'insuline était aussi augmentée d'environ 30% avec un effet significatif sur le GIR.

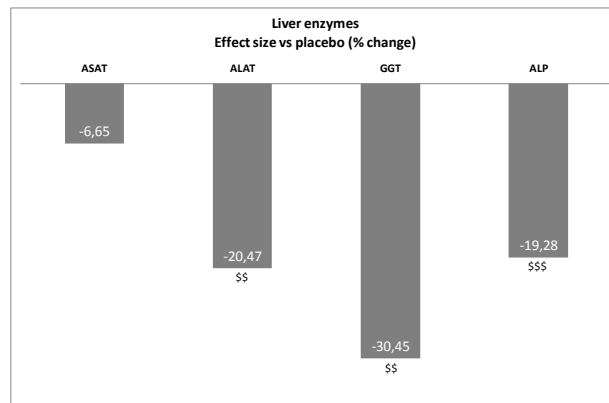
Figure: Glucose Infusion Rate



Ces effets insulino-sensibilisateurs de GFT505 étaient retrouvés sur d'autres marqueurs reconnus de la sensibilité à l'insuline telle que la concentration en acides gras libres avant et pendant la procédure de clamp.

En parallèle, cette étude montrait des effets bénéfiques hautement significatifs de GFT505 sur les marqueurs de dysfonction hépatique : les GGT étaient fortement réduits ($-29 \pm 6\%$ après GFT505 vs $+2 \pm 6\%$ après placebo, $p=0.003$) tout comme l'ALT (marqueur de dysfonction hépatique classiquement associé à la NASH) : ($-14 \pm 4\%$ après GFT505 vs $+6 \pm 4\%$ après placebo, $p=0.004$).

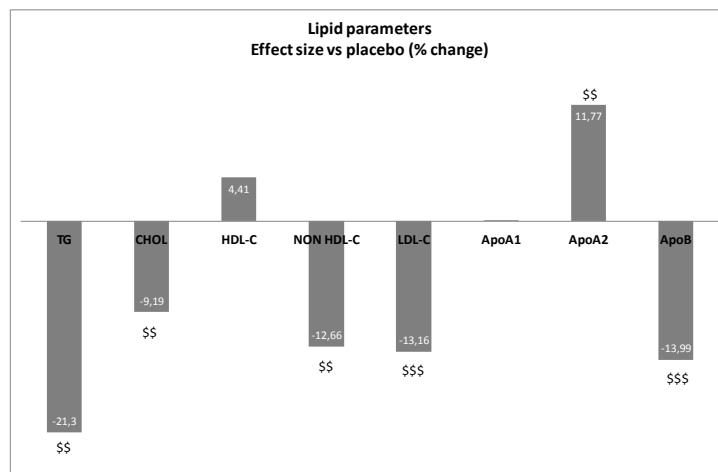
Figure: Enzymes Hépatiques



Significance Vs placebo: \$ $p < 0.05$, \$\$ $p < 0.01$, \$\$\$ $p < 0.001$

De plus à la fin de la période du traitement avec GFT505, des baisses des concentrations plasmatiques des triglycérides, du cholestérol total, du mauvais cholestérol (LDL-C) et des lipoprotéines athérogènes (ApoB, ApoE) étaient observées. Des augmentations du bon cholestérol (HDL-C) et des lipoprotéines antiathérogènes étaient par ailleurs constatées.

Figure: Lipid parameters



Significance Vs placebo: \$ $p < 0.05$, \$\$ $p < 0.01$, \$\$\$ $p < 0.001$

Enfin les marqueurs d'inflammation étaient significativement réduits après la période de traitement par GFT505 (Fibrinogène : -15% vs placebo, $p=0.044$, Haptoglobine : -10% vs placebo, $p=0.027$).

6.7.4 GFT505: Un profil d'efficacité systématiquement retrouvé (B. Cariou et al.)

L'étude GFT505-210-6 résume à elle seule tous les effets rencontrés dans les différentes études de phase IIa menées à ce jour et qui ont conduit à la mise en place d'une étude de phase 2b dans la NASH (Etude en cours). GFT505 a démontré son potentiel thérapeutique dans un programme complet de phase IIa incluant au total plus de 260 sujets dans 5 études randomisées en double aveugle vs placebo :

- Etude GFT505-208-3: 94 patients avec une dyslipidémie athérogène (hypertriglycéridémie + taux bas de HDL-Cholestérol) traités pendant 1 mois,
- Etude GFT505-209-4 : 47 patients avec une intolérance au glucose (pré-diabétique) traités pendant 1 mois,
- Etude GFT505-210-5 : 97 patients avec un diabète de type 2 naifs traités pendant 3 mois,

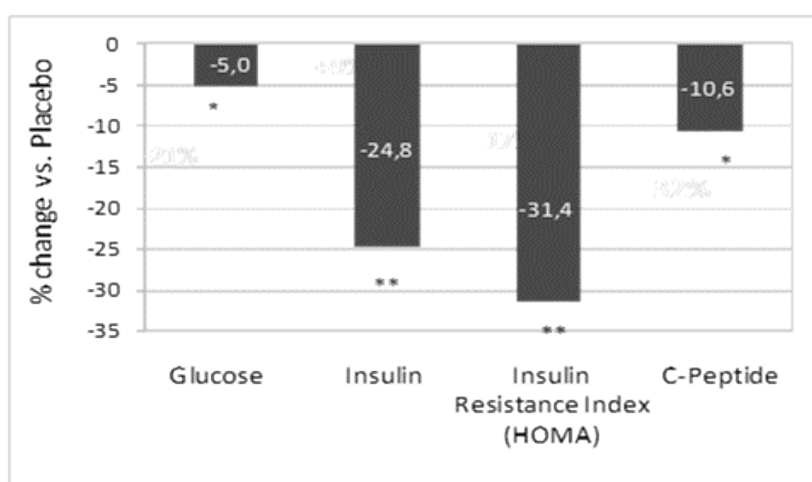
- Etudes GFT505-210-6 : 22 patients présentant une résistance à l'insuline traités pendant 2 mois.

6.7.4.1 Des effets sur la sensibilité à l'insuline et sur le métabolisme du glucose (bilan)

Le GFT505 améliore systématiquement le métabolisme du glucose lorsque celui est altéré. Cet effet a été démontré dans l'étude GFT505-210-6 présentée plus haut mais aussi dans l'étude GFT505-209-4 chez des patients pré-diabétiques avec une intolérance au glucose et dans l'essai GFT505-210-5 chez des patients diabétiques naïfs de tout traitement anti-diabétique.

Chez des patients en surpoids pré-diabétique avec une hyperglycémie à jeun et une intolérance au glucose un traitement avec GFT505 à la dose de 80 mg/jour pendant 1 mois conduit à une baisse significative de la glycémie, de l'insulinémie et de l'index de résistance à l'insuline (HOMA-IR).

Figure: Homéostasie du glucose chez des patients pré-diabétiques



Significance Vs baseline: * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$
 Significance Vs placebo: \$ $p < 0.05$, \$\$ $p < 0.01$, \$\$\$ $p < 0.001$

Chez des patients diabétiques traités pendant 3 mois avec GFT505 à la dose de 80 mg, on observe une amélioration de la tolérance au glucose lors d'un test approprié (Oral Glucose Tolerance Test; OGTT). Par rapport au groupe placebo ces effets sont significatifs. Par rapport aux mesures avant traitement, on constate par ailleurs une amélioration de la glycémie à jeun et une baisse du taux de Hb1Ac (-0,37%).

6.7.4.2 Des effets sur les marqueurs de dysfonction hépatique (bilan)

Des effets bénéfiques sur les marqueurs de dysfonction hépatique (ALP, GGT, ALT et AST) ont systématiquement été trouvés dans tous les essais cliniques de phase IIa effectués à ce jour à la dose de 80 mg/jour. En particulier, on constate des baisses de 20-30% sur les taux d'ALP et de GGT et une baisse pouvant atteindre 20% sur les taux d'ALT.

Tableau: Effets sur les enzymes hépatiques (%)

	GFT505-208-3 1 month	GFT505-209-4 1 month	GFT505-210-5 3 months	GFT505-210-6 2 months
ALP (UI/L)	-16.4% \$\$\$	-24.5% \$\$\$	-25.63% \$\$\$	-19.28% \$\$\$
GGT (UI/L)	-19.9% \$\$\$	-15.1% \$\$	-28.8% \$\$\$	-30.45% \$\$
ASAT (UI/L)	-0.7%	+8.3%	-23.82%	-6.65%
ALAT (UI/L)	-14.7% \$\$	-3.2%	-8.9%	-20.47% \$\$

Significance Vs placebo: \$ $p < 0.05$, \$\$ $p < 0.01$, \$\$\$ $p < 0.001$

6.7.4.3 Des effets sur les lipides plasmatiques (bilan)

Des effets bénéfiques sur les lipides plasmatiques ont systématiquement été trouvés dans tous les essais cliniques de phase IIa effectués à ce jour à la dose de 80 mg/jour. En particulier, on constate des baisses des lipides pro-athérogène (Triglycérides, VLDL-Cholestérol, Non-HDL-Cholestérol, LDL-Cholestérol) associées à des baisses des lipoprotéines pro-athérogènes (ApoB, ApoCIII, ApoE). A l'inverse on constate une augmentation du taux de bon cholestérol (HDL-Cholestérol) avec une augmentation conjointe des lipoprotéines anti-athérogène (ApoAI et ApoAII).

Tableau: Effets sur les lipides plasmatiques et sur les lipoprotéines (%)

	GFT505-208-3 1 month	GFT505-209-4 1 month	GFT505-210-5 3 months	GFT505-210-6 2 months
TG (mmol/L)	-16.67% ^{\$\$}	-24.81% ^{\$\$}	-34.7% ^{\$\$\$}	-21.03% ^{\$\$}
HDL-C (mmol/L)	7.77% ^{\$\$}	9.28% ^{\$\$}	4.44%	4.41%
LDL-C (mmol/L)	0.85%	-10.89% ^{\$\$}	-8.05% ^{\$}	-13.16% ^{\$\$\$}
Non HDL-C (mmol/L)	-1.37%	-13.26% ^{\$\$\$}	-11.5% ^{\$\$\$}	-12.66% ^{\$\$}
Cholesterol (mmol/L)	0.06%	-8.67% ^{\$\$\$}	-7.56% ^{\$\$}	-9.19% ^{\$\$}
VLDL-C (mmol/L)	-10.82%	-25.14% ^{\$}	-45.98% ^{\$}	-10.86%
ApoB	-6.6% ^{\$}	-14.02% ^{\$\$\$}	-12.1% ^{\$\$\$}	-14% ^{\$\$\$}
Apo CIII	-17.93% ^{\$\$}	-20.23% ^{\$\$\$}	-32.91% ^{\$\$\$}	na
ApoE	-14.35% ^{\$}	-17.27% ^{\$\$}	-24.64% ^{\$\$}	na
ApoAI	5.60% ^{\$\$}	3.35%	0.43%	0.1%
ApoAII	15.48% ^{\$\$\$}	17.63% ^{\$\$\$}	6.7% ^{\$\$\$}	11.77% ^{\$\$}

Significance Vs placebo: \$ $p < 0.05$, \$\$ $p < 0.01$, \$\$\$ $p < 0.001$
na: not available

6.7.4.4 Des effets sur les marqueurs de l'inflammation (bilan)

Des effets bénéfiques sur les marqueurs de l'inflammation (fibrinogène : de -10 à -15% ; haptoglobine de -10 à -30% ; hsCRP environ de -10 à -75%) ont systématiquement été trouvés dans tous les essais clinique de phase IIa effectués à ce jour à la dose de 80 mg/jour.

6.7.5 GFT505: Une excellente sécurité d'emploi

6.7.5.1 GFT505 : un dossier de toxicologie complet sans alerte

La toxicité de GFT505 a été évaluée dans de nombreuses études animales réglementaires allant jusqu'à 2 ans de traitement chez le rat et la souris et 1 an de traitement chez le singe à forte dose. Ces études ne révèlent pas de signe majeur de toxicité. En particulier, le GFT505 n'a aucun des effets délétères associés aux glitazones. Il n'induit pas de prise de poids, d'œdème périphérique ou d'augmentation du poids du cœur. Les études de carcinogénicité de 2 ans chez la souris et le rat ne révèlent pas de risque de cancer transposable à l'homme.

6.7.5.2 GFT505 : Pas d'alerte dans toutes les études cliniques de phase I et de phase II

La sécurité d'emploi de GFT505 a été évaluée dans plusieurs études de phase I chez les volontaires sains, en surpoids ou obèses et/ou diabétiques.

Les études de phase I testant des doses uniques croissantes de GFT505 jusqu'à 300 mg n'ont pas révélé de signe d'intolérance ou de toxicité. De même les études de phase I testant des doses répétées pendant 14 jours de GFT505 jusqu'à 240 mg/jour n'ont rien révélé. A ce jour la dose maximale tolérée (MTD) n'a pas été atteinte dans le programme de phase I.

Cette excellente sécurité d'emploi est confirmée dans toutes les études de phase IIa effectuées à ce jour (jusqu'à 3 mois de traitement chez des patients diabétiques). Enfin, concernant l'étude de phase 2b en cours, le comité de suivi de sécurité des patients n'a relevé aucun signe majeur d'intolérance après avoir analysé les données de plus de 65 patients traités pendant plus de 6 mois.

6.7.6 GFT505 : Une phase 2b en cours (GFT505-212-7)

6.7.6.1 Un protocole établi en concertation avec les plus grands experts du domaine :

Suite aux recommandations formulées par un comité d'experts scientifiques en 2011, GENFIT a choisi de s'engager prioritairement dans la voie du traitement de la NASH. Ce choix conforté par les résultats des études complémentaires de mécanismes d'actions et les résultats précliniques récents, s'est traduit par le lancement d'une phase IIb dans ce domaine.

Consécutivement aux résultats précliniques et cliniques ainsi qu'aux études de toxicologie, les avis positifs sur le design d'une étude de phase IIb dans la NASH ont été obtenus de l'Agence Européenne du Médicament (European Medicines Agency), et de la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis.

Une étude multicentrique internationale de phase IIb a donc été lancée à la fin du 3ème trimestre 2012 tant en Europe qu'aux Etats-Unis (275 patients recrutés). Le traitement avec le GFT505 des premiers patients recrutés en Europe et aux Etats-Unis a démarré à la mi-novembre 2012.

6.7.6.2 Résumé du protocole

<u>Promoteur:</u> GENFIT	<u>Produit à l'étude:</u> GFT505: Acide propanoïque, 2-[2,6-diméthyl-4-[3-[4-(méthylthio)phényl]-3-oxo-1(E)-propényl]phénoxy]-2-méthyl-	<u>Numéro de Protocole:</u> GFT505-212-7
<u>Titre de l'étude:</u> Etude visant à évaluer l'efficacité et la tolérance du GFT505 administré une fois par jour sur la stéato-hépatite chez des patients présentant une Stéato-Hépatite Non-Alcoolique (NASH). Etude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée versus placebo, selon un protocole permettant l'administration initiale de GFT505 80mg versus placebo, suivi d'une seconde phase incluant le GFT505 120mg, après une revue de l'analyse des données de tolérance après 6 mois de traitement à 80mg chez au moins 50% des patients.		
<u>Phase:</u> Phase IIb		
<u>Indication:</u> NASH		
<u>Schéma de l'étude et dosage :</u> Randomisée, en double-aveugle, trois groupes parallèles : placebo, GFT505 80mg et GFT505 120mg (dans un second temps après l'analyse intermédiaire des données de tolérance de la dose 80mg chez au moins 50% des patients) administré une fois par jour pendant 52 semaines.		
<u>Voie d'administration:</u> Orale.		

Objectif principal:

- Evaluer l'efficacité de la prise journalière du GFT505 80mg et du GFT505 120mg pendant 52 semaines versus placebo, sur la réversion de la stéato-hépatite histologique sans aggravation de la fibrose.

Objectifs secondaires:

- Evaluer l'efficacité de la prise journalière du GFT505 80mg et du GFT505 120mg, pendant 52 semaines versus placebo, sur la réversion de la stéato-hépatite histologique.
- Evaluer l'amélioration du score NAS.
- Evaluer l'évolution des scores individuels histologiques de la stéatose et de l'activité hépatique (ballonnement + inflammation lobulaire).
- Evaluer les modifications d'aire de la fibrose par morphométrie.
- Evaluer l'évolution de la fibrose par le système de gradation de la fibrose établi par le NASH CRN.
- Evaluer l'évolution des enzymes hépatiques.
- Décrire l'évolution des marqueurs non-invasifs de la fibrose et de la stéatose.
- Décrire l'évolution des paramètres lipidiques.
- Décrire les variations de poids.
- Décrire l'évolution de l'insulino-résistance.
- Décrire l'évolution des marqueurs inflammatoires.
- Décrire l'évolution des marqueurs de sécurité (paramètres des fonctions rénales et cardiaques).
- Evaluer l'évolution du profil de risque cardio-vasculaire.
- Déterminer les paramètres pharmacocinétiques du GFT505 et du GFT1007 après 52 semaines de traitement.
- Evaluer la tolérance et la sécurité de l'administration orale journalière du GFT505 80mg et du GFT505 120mg pendant 52 semaines.
- Constituer une Biobanque pour la découverte et la validation de biomarqueurs dans le NASH/NAFLD et des pathologies associées et investiguer sur le rôle des polymorphismes nucléotidiques (SNPs) dans la réponse au traitement.

Population de patients:

Patients avec un diagnostic histologique de NASH

Nombre de patients randomisés : 270 prévus, 275 patients réels au total

- 90 patients dans le groupe placebo
- 90 patients dans le groupe GFT505 80mg
- 90 patients dans le groupe GFT505 120mg

Nombre de centres participants (prévu): 75 centres

Nombre de pays participants (prévu): 9 (Belgique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Espagne, Royaume-Uni, Etats-Unis)

Comité de Surveillance indépendant (DSMB):

Un Comité de Surveillance indépendant a été mis en place afin d'examiner la tolérance au traitement de façon régulière pendant l'étude, en aveugle.

Ce comité est composé de médecins expérimentés (endocrinologue, cardiologue, hépatologue) et d'un méthodologiste, tous indépendants des participants de l'étude. Une charte définit le rôle, les responsabilités, les règles et les tâches du DSMB.

6.7.6.3 Etat d'avancement de l'étude de phase IIb en mars 2014

Tous les patients ont été recrutés par 56 centres actifs aux Etats-Unis et en Europe.

Fin octobre 2013, le DSMB (Data Safety Monitoring Board : comité international indépendant chargé d'assurer la sécurité des patients dans le cadre de cette étude), a analysé l'ensemble des données de sécurité d'emploi du

GFT505 relatives à une première population de patients traités plus de 6 mois avec le GFT505 à une dose de 80mg/jour.

Ce comité ayant unanimement conclu, eu égard à ces données, que le GFT505 ne présentait aucun problème de sécurité d'emploi de nature à mettre en cause la poursuite de cette étude, une seconde phase de recrutement a été lancée et achevée en quelques jours. Une dose de 120 mg/jour de GFT505 est en cours d'administration auprès de cette seconde cohorte de patients. Au total 275 patients ont été randomisés dans 56 centres aux Etats-Unis et en Europe et les premiers patients inclus ont terminé la phase de traitement.

6.7.7 GFT505 : Un plan de développement concerté avec les agences (Fast Track)

Considérant l'importance de la NASH en matière de santé publique, la FDA (Food and Drug Administration) a accordé le 14 février 2014 la désignation « Fast Track » au dossier de GFT505 pour le traitement de la NASH. Le « Fast track » de la FDA est défini comme un processus visant à faciliter le développement et à accélérer la revue de médicaments dédiés au traitement d'affections graves voire mortelles et qui constituent des besoins médicaux insatisfaits. Le but est d'apporter aux patients de nouveaux traitements dans les meilleurs délais. Cette désignation établit des relations étroites et régulières entre la FDA et GENFIT. Elle permet de définir conjointement le plan de développement le plus efficace et le plus rapide au travers de fréquentes réunions et de processus de revue accélérés.

6.7.8 GFT505 : Le marché et la compétition

En l'absence de médicament dédié le marché mondial de la NASH est aujourd'hui évalué à plus de 200 millions de dollars, porté essentiellement par des prescriptions "par défaut" de médicaments déjà sur le marché, sans aucune preuve d'efficacité sur la NASH, mais surtout en dehors des indications pour lesquelles ils sont officiellement approuvés (prescriptions dites « off-label »). Selon ces mêmes études, le marché rapidement devrait dépasser les 2 milliards de dollars en 2018 et pourrait atteindre 8-10 milliards \$ en 2025. Cette très forte croissance du marché dans les dix prochaines années sera portée par l'augmentation de la prévalence de NASH dans les 6 marchés majeurs (aujourd'hui on estime la prévalence de la NASH à environ 10-15% de la population dans ces pays) et surtout par l'arrivée sur le marché de solutions thérapeutiques approuvées spécifiquement pour cette indication (*Source : Global Data, Portzamparc*).

Le tableau suivant issu d'un rapport de JPM-Securities sur la NASH (février 2014) et ses futurs traitements résume le portefeuille de produits en développement de par le monde. Le GFT505 de GENFIT est donc l'un des trois candidats médicaments pionniers dans cette indication.

Company	Compound	Mechanism of action/target	Phase	Population	Primary End-point	Secondary End-points	Next NASH catalyst	Next step
GENFIT	GFT505	Dual PPARa/d	Phase 2b	NASH	Biopsy : reversing of NASH without worsening of fibrosis	NAS score improvement Fibrosis score Biomarkers:	Results Phase 2b in Q4 2014	Initiate phase 3 in 2015
INTERCEPT	OCA	FXR Agonist	Phase 2b (NIDDK)	NASH	Biopsy : NAS score improvement	Biomarkers	Full Phase 2b results in Q4-2014	Initiate phase 3 in 2015
RAPTOR	Procysbi Cysteamine	Lysosomal Cystiene Transporter	Phase 2b	Pediatric NAFLD	Biopsy : NAS score improvement without worsening of fibrosis	Biomarkers	Results phase 2b in S1-2015	Initiate phase 3 in 2015
GILEAD	Simtuzumab (GS-6624)	Anti-LOXL2	Phase 2b	NASH with Advanced fibrosis	Biopsy : improvement of fibrosis/cirrhosis	Biomarkers	Results Phase 2b in 2016	Initiate Phase 3 in 2017
CONATUS	EMRICASAN	Pan caspase inhibitor	Phase 2	NASH	Biomarkers : CK18 and ALT	Safety	Results phase 2 in Q4-2015	Initiate Phase 2 in 2014
KADMON	KD025	ROCK2	Phase 2	NASH	Biopsy: NAS score improvement	Fibrosis score Biomarkers	Results phase 2 in Q4-2015	Initiate phase 2 in 2014
TOBIRA	Cenicriviroc	CCR2/CCR5 antagonist	Phase 2	NASH	Biopsy: NAS score improvement	Collagen morphometry Fibroscan Biomarkers	Results phase 2 in 2016	Initiate Phase 2 in 2014
GALECTIN	GR-MD-02	Galectin-3	Phase 1	NASH with advanced fibrosis	Safety and Pharmacokinetics	Biomarkers	Results Phase 1 in 2014	Initiate Phase 2 in 2015

- Le composé d'Intercept (OCA) est un agoniste des récepteurs FXR qui a très récemment démontré l'intérêt des investisseurs comme de la communauté scientifique et médicale pour la NASH suite à l'arrêt de sa phase 2b après qu'une analyse intermédiaire ait démontré son efficacité. Le communiqué rapporte que OCA réduit les « dommages hépatiques » mais les résultats définitifs sont en cours d'analyse par le NIDDK (émanation du National Institute of Health) et ne devraient pas être disponibles avant le dernier trimestre de 2014. Selon les derniers communiqués du management, Intercept a besoin de discuter avec la FDA avant de lancer une Phase 3 dans la NASH.
- La molécule RP-103 de Raptor est un produit déjà sur le marché (Procysbi) dans une autre indication. Sous l'égide du NIDDK, il est actuellement testé en phase 2b chez des enfant et adolescents souffrant d'un NAFLD. Les résultats de la phase 2b devraient être disponibles au premier semestre de 2015. Raptor a préalablement généré des résultats de phase 2a, montrant que le RP-103 réduit durablement les taux d'enzymes hépatiques (ALT et AST).
- Gilead développe un produit injectable, le simtuzumab, un anticorps anti-LOXL2. A l'inverse de GFT505 ou d'OCA qui cible la NASH, le simtuzumab cible directement le processus pro-fibrotique. Ainsi, l'étude de phase 2b en cours cherche à démontrer que le simtuzumab est capable de réduire la fibrose chez des patients NASH après 100 semaines de traitement. Les résultats ne sont pas attendus avant 2016.
- Conatus développe son inhibiteur de caspase, emricasan dans la défaillance hépatique. Dans des modèles préclinique, le composé réduit la fibrose hépatique et chez l'homme est capable de réduire les enzymes hépatiques. La compagnie prévoit de lancer une phase 2a exploratoire chez des patients NAFLD au premier semestre de 2014 avec pour objectifs de démontrer l'efficacité du composé sur des biomarqueurs et sur les enzymes hépatiques. Conatus décidera de poursuivre dans des études plus larges de phase 2b au regard des résultats.
- Kadmon développe une petite molécule (KD025) inhibitrice d'une enzyme impliqué dans l'activation de cellules inflammatoires : Rho-associated Kinase 2 (ROCK2). Le composé inhibe les macrophages et pourrait interférer avec la composante inflammatoire de la NASH. Une étude de phase 2 chez des patients atteints de NASH avec un objectif histologique devrait être lancée en 2014.
- Tobira développe un antagoniste des récepteurs CCR2 et CCR5, le Cenicriviroc. Les récepteurs CCR2 et CCR5 sont supposés jouer un rôle dans le développement de la fibrose. Se basant sur des résultats « prometteur » dans des modèles animaux de NASH, Tobira envisage d'initier une étude de preuve de concept en 2014 avec pour objectif de démontrer une réduction du NAS score après 72 semaines de traitement. Les résultats ne sont pas attendus avant 2016.

- Galectin développe un inhibiteur de galectin-3 pour le traitement de la fibrose. La compagnie cible plus particulièrement les patients NASH à des stades avancés avec une fibrose en pont ou avec une cirrhose. Une étude de phase 1b est en cours chez un petit nombre de patient NASH avec une fibrose avancé. Cette étude à pour objectifs premiers d'évaluer la pharmacocinétique du produit et sa sécurité d'emploi avant de lancer une étude de phase 2. Les données de cette phase 1 devraient être communiquées dans le courant de l'année 2014.

6.8 Les autres programmes

6.8.1 TGFTX1 et ROR γ t

Dans le cadre du programme TGFTX1, GENFIT a sélectionné ROR γ t (RORgamma-t), un récepteur nucléaire clé impliqué dans la régulation d'une cytokine pro-inflammatoire, l'interleukine-17 (IL-17), qui représente une cible thérapeutique validée pour le traitement de certaines maladies inflammatoires et auto-immunes.

L'exacerbation de la réponse immunitaire liée à IL-17 est reconnue comme un élément clé des maladies auto-immunes telles que le psoriasis ou l'arthrite rhumatoïde. De même, cette implication de la voie de l'IL-17 a été également démontrée dans le développement d'autres maladies auto-immunes et inflammatoires, telles que la sclérose en plaques, la maladie systémique lupus érythémateux (SLE), des maladies respiratoires obstructives, des maladies inflammatoires chroniques intestinales (MICI), et plusieurs types d'atteinte hépatique/fibrotique.

ROR γ t a un rôle clé en amont de ce processus immunitaire: de fait, en induisant l'engagement des lymphocytes sur la voie Th17, qui entraîne la production de l'IL-17, il module les réponses immunitaires qui s'ensuivent. Ainsi, l'inhibition de ROR γ t par un candidat médicament représente une approche simple et efficace pour jouer sur les réponses immunitaires exacerbées dues à l'IL-17 ; et ce, d'autant plus que ce candidat médicament peut être de type petite molécule et administré par voie orale.

Les premières molécules TGFTX1 développées par les chimistes de Genfit inhibent efficacement l'activité de ROR γ t ; conformes aux critères établis pour des médicaments, ces molécules ont déjà démontré des effets bénéfiques dans des tests fonctionnels adaptés aux pathologies ciblées. En particulier, Genfit évalue ses inhibiteurs propriétaires du récepteur ROR γ t pour leur potentiel comme approche thérapeutique innovante dans plusieurs maladies inflammatoires du foie et de l'intestin.

Dans le cadre de ce programme, Genfit a également développé une gamme complète d'outils et de tests pour la découverte d'inhibiteurs de ROR γ t ayant un profil de médicaments pour les maladies auto-immunes. Genfit explore actuellement les opportunités de partenariat avec des entreprises pharmaceutiques qui auraient une expertise clinique établie dans des maladies auto-immunes, mais en dehors des aires thérapeutiques prioritaires de GENFIT telles que les maladies métaboliques, hépatiques et gastro-intestinales.

6.8.2 TGFTX3 et Rev-Erb α - Programme de recherche de candidats médicaments pour des maladies métaboliques

Dans le cadre du programme TGFTX3, Genfit développe de nouveaux composés propriétaires qui activent le récepteur nucléaire Rev-Erb α , une cible thérapeutique d'une nouvelle génération pour le traitement des maladies métaboliques et inflammatoires, notamment la NASH et le diabète de Type 2.

La physiologie humaine est régulée sur un rythme circadien c'est-à-dire de 24 heures environ (du Latin « circa diem » = une journée environ). Cela permet à l'organisme de s'adapter aux différences en besoin énergétique qui surviennent entre le jour et la nuit et de réguler d'autres fonctions physiologiques en fonction des modifications environnementales quotidiennes. Ainsi, beaucoup de comportements et mécanismes physiologiques dont le métabolisme, la pression artérielle, la température corporelle et les cycles sommeil/éveil sont régulés de façon circadienne.

Des conditions de stress répété, comme le décalage horaire, le travail de nuit, ou certaines maladies chroniques perturbent les mécanismes moléculaires responsables de l'alignement circadien entre la physiologie humaine et le rythme jour/nuit.

De par son rôle clé à l'interface entre régulation des rythmes circadiens et machinerie métabolique, le récepteur nucléaire Rev-Erba représente une cible thérapeutique de choix qui offre des perspectives nouvelles pour le traitement de maladies telles que le diabète ou la NASH.

Genfit a développé des séries d'agonistes propriétaires qui sont sélectifs pour Rev-Erba ou qui activent conjointement Rev-Erba et RevErbβ. Ces agonistes modulent l'expression des gènes cibles de Rev-Erba in vitro et in vivo, et sont conformes aux critères établis pour des médicaments. Parmi la gamme d'indications thérapeutiques potentielles qui pourraient être ciblées par la modulation de Rev-Erba, Genfit a notamment démontré l'activité pharmacologique de ces ligands synthétiques de Rev-Erba sur la régulation du métabolisme du glucose et des lipides, et la protection hépatique, en utilisant respectivement des modèles de diabète et de la NASH.

GENFIT a également développé une gamme complète d'outils et d'essais de découverte des médicaments, afin d'avancer rapidement ce programme vers des solutions thérapeutiques innovantes.

6.8.3 TGFTX4 - Programme de recherche de candidats médicaments pour des maladies fibrotiques

Dans le cadre du programme TGFTX4, GENFIT a identifié une nouvelle famille de composés avec une importante activité anti-fibrotique à la fois dans des tests cellulaires et dans des modèles in vivo.

La fibrose est un processus complexe et adaptatif qui résulte des interactions entre de multiples voies de signalisation. Pour augmenter les chances de réussite des composés qui seront sélectionnés pour les essais cliniques, Genfit a utilisé pour ce programme un essai fonctionnel adapté au processus pathologique ciblé plutôt que l'approche classique centrée sur une cible particulière.

La fibrose hépatique entraîne une morbidité et mortalité significative dans des maladies hépatiques chroniques de différentes étiologies, telles que l'hépatite virale, la NASH, la stéatose alcoolique, l'insuffisance hépatique aigue, et d'autres. L'activation pathologique des cellules étoilées du foie (hepatic stellate cells, HSC), qui secrètent d'importantes quantités de matrice extracellulaire, est une caractéristique reconnue du processus fibrotique. Ainsi, l'inhibition des mécanismes pro-fibrotiques devrait être bénéfique dans la thérapie des maladies chroniques hépatiques de différentes origines.

Genfit a identifié une série de molécules propriétaires qui inhibent efficacement la prolifération et l'activation pro-fibrotique des HSC humaines primaires. Les propriétés anti-fibrotiques de ces composés ont été confirmées in vivo, dans des modèles reconnus de la fibrose hépatique. En parallèle, GENFIT a identifié plusieurs cibles moléculaires responsables des effets anti-fibrotiques de la série TGFTX4. GENFIT travaille actuellement sur un programme d'optimisation « hit-to-lead » afin de développer des candidats médicaments pour des maladies fibrotiques du foie.

6.8.4 Les consortia

GENFIT potentialise une partie de ses efforts de recherches propriétaires par des travaux réalisés dans le cadre de consortia nationaux et européens en collaboration avec des institutions de recherche académiques et d'autres sociétés de biotechnologie. Ces programmes correspondent pour GENFIT :

- soit à des pistes nouvelles permettant d'éventuelles diversifications scientifiques,
- soit à des approfondissements de programmes propriétaires déjà initiés par GENFIT,
- ou encore à des ouvertures vers des développements technologiques très innovants.

Les collaborations de ce type sont de plus en plus recherchées par les industriels du secteur pharmaceutique qui y trouvent un accès privilégié et facilité à de nouvelles sources d'innovation.

Le management de ces consortia apporte également à GENFIT des revenus et financements réguliers, sous la forme de subventions d'exploitation et/ou d'avances remboursables, issus de différents appels d'offre français ou européens.

- **Le consortium IT-Diab**

Le plus important d'entre eux, actif depuis 2008 est le consortium IT-Diab. Un soutien d'Oséo a été obtenu pour sa mise en œuvre sur la base d'un budget prévisionnel de travaux, tous partenaires confondus, de 24,9 M€ sur 5 ans dont 15,9 M€ de travaux dévolus à GENFIT. Sur ces bases, 7.2 M€ ont été obtenus par GENFIT début 2008 (sous la forme de subventions et d'avances remboursables) pour réaliser ce programme.

Ce consortium, dans lequel GENFIT occupe la position de chef de file depuis juillet 2008, vise à la découverte et au développement d'entités chimiques innovantes et de nouveaux biomarqueurs dans l'insulino-résistance. IT-Diab a pour objectif l'identification de nouvelles cibles impliquées dans le basculement du prédiabète vers le diabète de type II et de biomarqueurs précoces de ce basculement avec un focus sur le dysfonctionnement des cellules β -pancréatiques responsables de l'installation progressive de la maladie. Ce programme est fondé sur des cohortes cliniques de grande envergure :

- La cohorte DECODIAB, dont le recrutement progresse depuis juin 2010. A partir de l'étude de l'évolution du prédiabète vers le diabète de type 2 chez des patients hyperglycémiques pendant 5 ans, cette étude doit permettre d'identifier puis de valider chez l'Homme de nouveaux biomarqueurs du dysfonctionnement des cellules β dans une population présentant un risque de développer le Diabète de Type 2,
- La cohorte REVERSY-ABOS, qui (à partir notamment du suivi longitudinal de 900 patients souffrant d'obésité morbide et candidats à la chirurgie bariatrique) permet à GENFIT de disposer de données phénotypiques et d'échantillons biologiques très précieux pour l'avancement de son programme de découverte de nouvelles cibles et d'identification de biomarqueurs du prédiabète et des stades précoces du diabète de type 2 (programme BMGFT02).

Trois partenaires industriels technologiques (les sociétés Genoway, Spibio et Roowin) et sept laboratoires et groupes de recherche clinique académique participent à ce consortium avec GENFIT. Parmi ces partenaires académiques figurent des unités relevant de l'Université de Lyon, de l'Université de Lille 2 et de l'Institut Pasteur de Lille avec lesquels GENFIT entretient des liens historiques ; et notamment un partenariat privilégié avec l'unité mixte de recherche (INSERM, Lille 2, Pasteur Lille) du Professeur Bart Staels.

- **Le consortium Olnorme.**

Les travaux menés dans le cadre du consortium Olnorme, dans lequel Genfit occupe la position de chef de file, ont permis en particulier l'identification de nouveaux ligands du récepteur nucléaire **ROR** sur lequel travaille Genfit dans le cadre du programme **TGFTX1** grâce à l'expertise de partenaires comme Bicoll GmbH (Allemagne) et l'Université de Freiburg (Allemagne).

A été développée en particulier dans le cadre de ce programme, qui s'est achevé comme prévu en 2013, une procédure de criblage novatrice, robuste et reproductible qui a permis d'identifier de très petites quantités de ligands naturels agonistes de **ROR** dans une matrice complexe d'extraits de plantes médicinales et qui a fait l'objet d'une publication scientifique.

Un financement européen a été obtenu pour mener ce programme sur la base d'un investissement total prévisionnel, tous partenaires confondus, de 2.7 M€ sur 3 ans, dont 1.9 M€ pour Genfit. Sur ces bases, 1.2 M€ de subventions et d'avances remboursables ont été programmés fin 2010 au titre de ce financement européen pour soutenir la part des travaux à réaliser par Genfit dans le cadre de ce programme.

6.8.5 La collaboration avec Sanofi

Genfit et Sanofi collaborent en partage de risques, dans le but d'identifier des molécules pouvant corriger les dysfonctions mitochondriales associées à certaines pathologies dont les maladies métaboliques, notamment le diabète de type 2.

La mitochondrie agit comme une centrale énergétique dont la fonction majeure est de produire l'énergie cellulaire sous forme d'adénosine triphosphate via la chaîne respiratoire. Sur la base d'observations cliniques, il a été clairement démontré que plusieurs pathologies, dont certaines maladies métaboliques, sont liées à une dysfonction mitochondriale. Par exemple, plusieurs études ont établi une association entre la dysfonction mitochondriale et l'apparition de la résistance à l'insuline, une caractéristique majeure de l'état diabétique. Cibler la dysfonction mitochondriale représente donc une approche innovante pour le traitement de patients diabétiques.

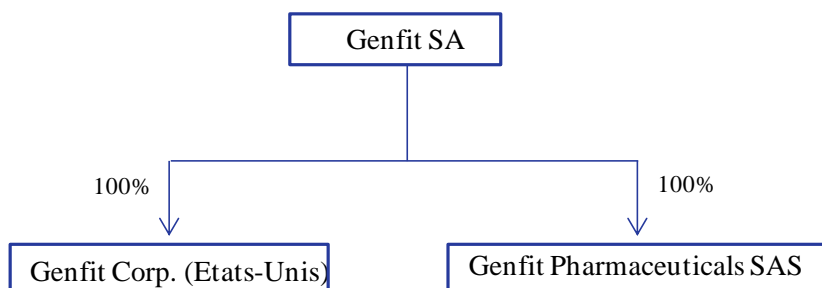
Dans le cadre de ce programme de recherche, GENFIT et son partenaire Sanofi ont identifié des nouvelles molécules présentant une activité bénéfique sur des mécanismes cellulaires susceptibles de corriger les dysfonctions mitochondriales. L'évaluation pharmacologique de ces composés dans des modèles murins de diabète de type 2, démontre l'efficacité des composés et corrobore l'hypothèse initiale selon laquelle la régulation de l'homéostasie énergétique via la correction des dysfonctions mitochondriales offre un potentiel thérapeutique pour le traitement du diabète de type 2.

Conformément aux modalités de l'accord signé en 2011 en vertu duquel Sanofi a obtenu les droits exclusifs mondiaux pour développer et commercialiser les molécules résultant de cette collaboration de recherche, GENFIT a reçu les trois premiers paiements d'étape prévus au Contrat de Collaboration et d'Accord de Licence. En fonction du succès des développements préclinique, clinique, puis de l'enregistrement et de la commercialisation des produits, Genfit pourra prétendre à des paiements d'étape et à des royalties sur la vente des produits développés par Sanofi et résultant de la collaboration (sur les principales caractéristiques du contrat se reporter au chapitre 22 du présent Prospectus).

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organisation du groupe

A ce jour, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



7.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

GENFIT SA : société mère du Groupe ;

GENFIT Corp. (Etats-Unis) : créée en juillet 2003, cette filiale basée dans le Massachusetts (Etats-Unis), est détenue à 100%. Elle a pour rôle de :

- rechercher des partenariats industriels auprès d'acteurs de l'industrie pharmaceutique et de sociétés de biotechnologies ;
- mettre en place un réseau de partenaires académiques dans le domaine d'activité de la Société, et
- assurer le suivi des relations avec la FDA pour les aspects réglementaires cliniques permettant la prise en compte des spécificités américaines.

Genfit Pharmaceuticals SAS (France) : créée en décembre 2011, cette filiale française détenue à 100% a été mise en sommeil et n'a pas d'activité à ce jour.

Les chiffres-clés de ces entités au 31 décembre 2013 sont les suivants :

FILIALES (En K€ au 31 déc 2013)	% de détention	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	Chiffre d'affaires	Résultat net
Genfit SA		5 135	8 973	1 899	(10 043)
Genfit Corp.	100%	(36)	178	68	5
Genfit Pharmaceuticals SAS	100%	1	-	-	(1)

7.3 Principaux flux intra-groupe

Contrat de prestations de services de la filiale GENFIT Corp

Un contrat annuel de prestations de services a été conclu entre GENFIT SA et GENFIT Corp à partir de juillet 2003. L'avenant conclu à compter du 1^{er} janvier 2013 prévoit une rémunération annuelle de 90 millions de dollars US, permettant de couvrir les frais de fonctionnement de la filiale américaine.

Convention de domiciliation avec GENFIT Pharmaceuticals

Il existe par ailleurs une convention qui ne se traduit pas par des flux financiers, il s'agit d'une convention de domiciliation, en date du 13 décembre 2011, renouvelable par tacite reconduction, qui accorde l'usage d'un local à titre gratuit à la filiale GENFIT Pharmaceuticals ; celle-ci n'a pas d'activité opérationnelle à la date du présent Prospectus.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif des propriétés immobilières

La Société GENFIT SA a implanté son siège social à Loos (au 885 avenue Eugène Avinée) dans le Parc Eurasanté (à la périphérie immédiate de Lille) et y développe ses activités.

La totalité des activités de Recherche et Développement, l'identification et l'élaboration de candidats médicaments ainsi que les activités fonctionnelles de support et les tâches administratives et financières sont rassemblées sur ce site.

Les activités de "business development", se trouvent quant à elles réparties entre la France (pour leur plus grande part sur le site de Loos) et les Etats-Unis (de manière complémentaire chez GENFIT Corp.).

Pour pouvoir bénéficier de bâtiments correspondant à la diversité de ses besoins de Recherche et Développement et aux exigences technologiques de ses équipes, GENFIT a fait construire l'ensemble de ce site en tant que maître d'ouvrage pour le compte d'un crédit-bailleur immobilier.

Ainsi conçu, le site était à même de pouvoir :

- rassembler les activités liées à la biologie cellulaire, la biologie moléculaire, la génomique, le screening, la chimie, la biochimie, la protéomique,
- installer le laboratoire in vivo,
- garantir la confidentialité de la recherche et la protection de la propriété industrielle et des informations sensibles qui en résultent.

En conséquence, GENFIT a opté pour une solution de crédit-bail immobilier de manière à pouvoir devenir à terme propriétaire de l'immeuble du site.

La société GENFIT SA, qui est devenue en septembre 2012 propriétaire de ses locaux par le biais de la levée d'option anticipée de son crédit-bail immobilier :

- a décidé de les céder à un investisseur spécialisé,
- a demandé à la Ville de Lille de bien vouloir céder à cet investisseur, de façon concomitante, le terrain sur lequel est implanté le bâtiment, et pour lequel elle bénéficiait d'un bail à construction.
- Elle est ainsi devenue le locataire de cet ensemble immobilier en concluant le 22 mars 2013 un bail commercial pour une durée de neuf années entières et consécutives.

Ce bail a été consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes, hors charges et hors fiscalité de 900 K€. A la date du présent Document, la Société GENFIT SA ne détient plus d'actif immobilier.

En ce qui concerne GENFIT Corp., cette société est domiciliée dans un centre d'affaires à Cambridge dans le Massachusetts et ce, par le biais d'un contrat de location renouvelable annuellement.

8.2 Questions environnementales

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Se reporter également aux paragraphes 4.1.1.2 et 4.1.6 de la première partie du présent Prospectus.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés audités du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012.

9.1 Situation financière

9.1.1 Commentaires sur le compte de résultat consolidé des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

9.1.1.1 Chiffre d'affaires et autres revenus de l'activité

Le total des revenus générés au titre de l'exercice 2013 s'établit à 5.967,4 milliers d'euros contre 6.010,2 milliers d'euros en 2012.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
Revenus industriels	1 899,3	1 672,3
Financements publics des dépenses de recherche	3 916,3	4 309,3
Autres produits opérationnels	151,8	28,7
Total des revenus	5 967,4	6 010,2

Revenus industriels

Ces revenus résultent de politiques d'alliance de l'industrie pharmaceutique qui privilégient de plus en plus les partenariats en "risk-sharing" (partage de risque) assortis de rémunération directe moindre mais de paiements de franchissement d'étapes cliniques (milestones) plus significatifs.

L'évolution du chiffre d'affaires 2013 correspond à une augmentation ponctuelle du volume d'activité liée aux services.

Les Financements publics des dépenses de recherche

Au stade de développement actuel des projets de la Société, les financements publics constituent la principale source de revenus et sont relatifs à la fois :

- au crédit d'impôt recherche qui progresse de 3 170,1 K€ en 2012 à 3 496,1 K€ au titre de 2013, cette augmentation de +10,3% traduisant les efforts soutenus engagés en matière de R&D ;
- à des subventions d'exploitation obtenues sur deux programmes de recherche IT-DIAB et Olnorme II dont la présentation est détaillée au paragraphe 6.8.4 de la première partie du présent Prospectus). En 2012, 1 139,2 K€ avaient été comptabilisés suite aux travaux réalisés dans le cadre des programmes IT DIAB et AD INOV et suite à l'arrêt du programme Micropath qui avait conduit à la comptabilisation en produit des avances remboursables perçues en 2011. L'exercice 2013 a permis de constater un produit à hauteur de 420,2 K€ relatifs à la poursuite des travaux liés au programme IT DIAB et à la fin des travaux liés à OLNORME II.

Autres produits opérationnels

La progression des autres produits opérationnels entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 résulte de la constatation en 2013 de la reprise d'une charge liée à la linéarisation du bail à construction (96 K€) et d'un

produit relatif au crédit impôt compétitivité emploi (CICE) à hauteur de 54,6 K€ alors qu'en 2012, le montant de 28,7 K€ ne concernaient que des produits divers.

9.1.1.2 Résultat opérationnel courant

La perte opérationnelle courante s'est creusée passant de 7 717,8 K€ au titre de l'exercice 2012 à 10 417,8 K€ au titre de 2013 sous l'effet de charges opérationnelles en progression sensible (+ 19,4 %) passant de 13 728,0 K€ à 16 385,2 K€.

Ces charges sont constituées :

- **des achats consommés** qui sont constitués d'une part des consommables de laboratoires, et d'autre part des fluides et consommations énergétiques du bâtiment.
- des coûts liés à la **sous-traitance opérationnelle** : ce poste inclut à la fois l'ensemble des prestations sous-traitées pour des raisons réglementaires à des partenaires de recherche pour les travaux de production du principe actif, la production des unités thérapeutiques, les études de toxicologie et de pharmacocinétique mais également, les coûts liés aux études cliniques et pré-cliniques. Sur la période présentée, les dépenses de sous-traitance marquent une progression sensible de 20,3% passant de 4 289,6 K€ en 2012 à 5 161,5 K€ en 2013. Cette hausse résulte notamment de l'impact en année pleine des études de phase II liées au programme GFT 505 engagées à compter de la fin de l'exercice 2012 et qui viennent se rajouter aux autres programmes en cours.
- des **charges de personnel** dont l'augmentation est notamment due à l'impact des primes attribuées aux salariés afin d'une part de récompenser les efforts de modération salariale consentis préalablement et d'autre part, de récompenser les collaborateurs dont l'implication très forte a conduit aux bons résultats scientifiques obtenus sur la période et aux opérations de levées de fonds associées.

Charges de personnel totales	31.12.2013	31.12.2012
(En milliers d'euros)	12 mois	12 mois
Salaires	-4 489,2	-3 770,6
Charges sociales	-1 933,1	-1 719,9
Coût des engagements de retraite	-56,1	-49,8
Droit individuel à la formation	-0,5	0,1
Participation des salariés	0,0	0,0
Paiements fondés en actions	0,0	0,0
TOTAL	-6 478,8	-5 540,2

- **des autres charges opérationnelles** dont l'accroissement est principalement dû à l'impact du loyer du bâtiment dont Genfit est devenu locataire depuis mars 2013. Par ailleurs, les honoraires demeurent relativement stables à 590 K€ en 2013 contre 607 K€ en 2012. Ils incluent les frais juridiques, les frais d'audit et de comptabilité, les honoraires de la société en charge des relations presse – communication, les frais correspondants au personnel externe mis à la disposition de GENFIT (gardiennage), ainsi que les honoraires de certains des conseillers scientifiques. Les droits de propriété intellectuelle d'un montant comparable sur les deux exercices sont liés à la politique de protection de ses droits en propriété intellectuelle du Groupe (frais de dépôt et de maintenance des brevets).

Autres charges opérationnelles (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Coûts et maintenance des matériels	-192,5	-200,0
Coûts et maintenance des locaux	-924,7	-204,1
Droits de propriété intellectuelle	-486,5	-495,2
Honoraires	-590,5	-607,3
Transports et déplacements	-222,5	-181,9
Impôts et taxes	-209,0	-180,5
Autres charges	-306,4	-300,5
TOTAL	-2 932,1	-2 169,7

9.1.1.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel 2013 s'établit à une perte de 10 513,7 K€ après prise en compte d'une charge de 95,9 K€ au titre des opérations d'inventaire résultant de la cession de l'ensemble immobilier contre une perte de 7 715,9 K€ en 2012.

Résultat financier

Le résultat financier est un profit net de 180 K€ en 2013 contre une perte de 13 K€ en 2012 sous l'effet notamment :

- d'une baisse significative des intérêts d'emprunts (100 K€ en 2013 contre 252 K€ en 2012) suite à l'extinction de la dette liée à la convention de crédit renouvelable et à la disparition des intérêts financiers liés au contrat de crédit bail immobilier;
- d'une baisse des autres charges financières (25 K€ en 2013 contre 49 K€ en 2012).

Impôt sur les sociétés

Les impôts différés qui étaient activés au bilan 2012 (et avaient conduit alors à une créance d'impôt de 2 317,9 K€ en 2012) correspondaient aux différences temporelles liées à l'opération immobilière (voir paragraphe 3.3.) et dans une moindre mesure au besoin de couverture des impôts différés passif existant sur les retraitements de consolidation. L'ensemble immobilier ayant été cédé en 2013, les différences temporelles activées ont été intégralement reprises en résultat et constituent ainsi une charge d'impôt nette de 2 318 K€.

La Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment remboursables d'un montant de 70 497,6 K€ au 31 décembre 2013 contre 55 004,2 K€ au 31 décembre 2012.

Résultat net et résultat net par action

Après prise en compte de cette charge d'impôt, la perte nette consolidé s'établit à 12 652,1 K€ dégagée au titre de l'exercice 2013 et à 5 411,6 K€ au titre de 2012. Au 31 décembre 2013, la perte par action s'élève pour sa part à 0,65 € contre 0,36 € au 31 décembre 2012. Son augmentation relative est plus faible que la progression totale de la perte compte tenu d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation plus élevé en 2012 qu'en 2013 suite aux diverses augmentations de capital intervenues. Se reporter au paragraphe 10.1.3 ci-après.

9.1.2 Commentaires sur le bilan consolidé des exercices clos le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013

9.1.2.1 Eléments d'actifs

Les Frais de Recherche & Développement

Conformément à IAS 38, "*Immobilisations incorporelles*", les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si les 6 critères suivants sont réunis simultanément :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- l'intention d'achever, d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs, soit par sa commercialisation, soit par son utilité en interne ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au cours de la phase de développement ;
- la disponibilité de ressources techniques et financières pour achever le développement et vendre et utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

En application de cette norme, l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement (R&D) engagées à ce jour ont été comptabilisées en charges, la Société considérant que la faisabilité technique de ses projets de développement ne sera démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement ont été engagés.

Actifs non courants

Les actifs non courants nets, composés des écarts d'acquisitions, des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, s'élevaient respectivement à 2.052 K€ et 12.458 K€ les 31 décembre 2013 et 2012.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
<u>Actifs non courants</u>		
Ecarts d'acquisition	75	75
Autres immobilisations incorporelles	55	31
Immobilisations corporelles	1 000	9 401
Actifs financiers non courants	702	208
Autres actifs non courants	220	395
Impôt différé actif	0	2 318
Actifs non courants	2 052	12 428

La principale diminution constatée entre 2012 et 2013 correspond à la cession, le 22 mars 2013 pour 9.816 K€, de l'ensemble immobilier que la Société continue à occuper en tant que locataire dans le cadre d'un bail commercial (se reporter aussi au chapitre 8). Elle était devenue propriétaire courant 2012 de ces locaux suite à la levée d'option anticipée du crédit bail de la construction.

Les impôts différés activés ont été intégralement repris en 2013 et aucun impôt différé a été constaté au cours de cet exercice.

La dernière évolution significative concerne les autres actifs financiers non courants (702 K€ en 2013 contre 208 K€ en 2012) et est principalement relative au dépôt de garantie de 225 K€ dans le cadre du contrat de bail de l'ensemble immobilier ainsi qu'au solde espèces sur le contrat de liquidité en cours de 240,2 K€.

Actifs courants

L'analyse de l'évolution de ces montants doit distinguer d'une part, l'évolution des autres actifs courants résumés dans le tableau ci-dessous et d'autre part, l'évolution des autres actifs financiers et trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	167	158
Impôt exigible	0	0
Clients	162	108
Actifs financiers courants	10	18
Autres actifs courants	5 838	4 567
Actifs courants	6 177	4 850

Les autres actifs courants sont notamment constitués

- du crédit impôt recherche (CIR) qui a augmenté (3.492 K€ au titre de l'exercice 2013 contre 3.170 K€ pour l'exercice 2012), l'état ayant maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME au sens de la communauté européenne,
- du remboursement du montant du au titre du CIR qui est attendu dans le courant du mois d'avril 2014,
- des charges constatées d'avance courantes qui sont passées de 692 K€ en 2012 à 1.049,5 K€ en 2013. Cette évolution est corrélative à celle des charges de sous-traitance liées aux études cliniques,
- des subventions à recevoir (644,7 K€) qui concernent notamment le programme IT-DIAB.

Pour leur part, les postes de trésorerie ont évolué comme suit sur la période présentée.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 922	6 304

Leur évolution résulte dans une large mesure de l'effet conjugué de la consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles et des flux nets dégagés par les activités de financement dont notamment l'augmentation de capital réalisée en placement privé en avril 2013.

9.1.2.2 Commentaires sur les éléments de passif du bilan

Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres de la Société résulte principalement de la conjugaison des pertes annuelles reflétant les efforts que la Société consacre notamment aux travaux de R&D, à la réalisation d'études précliniques et aux études cliniques relatives au GFT505 d'une part, et d'autre part, des variations positives liées aux levées de fonds réalisées au cours de l'exercice 2013.

La note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi que le tableau de variation des capitaux propres établis selon les normes IFRS et figurant au chapitre 20.1 du présent document détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

Au 31 décembre 2013, le montant total des capitaux propres du Groupe s'élève à 14.093 K€ contre 6.834 K€ fin 2012.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère	14 093	6 834
Intérêts non contrôlant	0	0
Total capitaux propres	14 093	6 834

Provisions non courantes et courantes

Provisions non courantes (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Provision pour impôt	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour litiges	0,0	6,0	0,0	6,0
Provision pour risques	0,0	48,0	0,0	0,0
Provision pour droit individuel à la formation	0,0	3,2	0,0	2,7
Provision pour retraite	411,7	0,0	382,4	0,0
TOTAL	411,7	57,1	382,4	8,7

La provision pour les indemnités de départ à la retraite constitue l'essentiel des provisions non courantes. La provision pour risques constatée en 2013 est liée à une pénalité pour remboursement tardif d'une avance remboursable. GENFIT a demandé à être exonérée de cette amende qu'elle considère comme injustifiée.

Avances conditionnées

Avances conditionnées non courantes et courantes (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	4 130,7	1 067,3	5 057,6	1 294,9
TOTAL	4 130,7	1 067,3	5 057,6	1 294,9

Les avances conditionnées figurent au bilan pour un montant global de 5.198 K€ au 31 décembre 2013 et de 6.352 K€ au 31 décembre 2012. Elles comportent à cette date plusieurs aides à l'innovation de BPI France en avances remboursables en cas de succès des programmes de développement financés, ainsi que deux avances remboursables de la Région Nord Pas de Calais et de Lille Métropole Communauté Urbaine (sur les caractéristiques des avances conditionnées se reporter à la note 3.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.1 de la première partie du présent Prospectus).

Passifs financiers courants et non courants

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	0,0	850,0	0,0
Emprunts bancaires	219,1	125,5	10,7	125,0
Contrats de développement participatif	1 150,0	575,0	1 610,0	575,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	998,3
Contrats de location financement	27,8	32,5	60,3	62,9
Autres passifs financiers	0,0	24,6	0,0	19,8
Intérêts courus non échus	0,0	20,5	0,0	53,1
Soldes créditeurs de banque	0,0	0,4	0,0	4,0
TOTAL	1 396,9	778,5	2 531,1	1 838,1

La Société bénéficie d'un prêt de développement participatif d'un montant de 2.300 K€ accordé par BPI France en 2010, à échéance 2017, au taux d'intérêt effectif de 4,69%. Le solde à rembourser au 31 décembre 2013 est de 1.725 K€.

Par ailleurs la Société a contracté des emprunts bancaires pour le financement de matériel de laboratoire, dont un emprunt de 70 K€ mis en place en 2010 et deux emprunts de 200 K€ et 150 K€ mis en place au cours de l'exercice 2013. Le solde à rembourser sur ces emprunts au 31 décembre 2013 s'établit à 344,6 K€.

Autres passifs financiers courants et non courants

Autres passifs non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	0,0	1 256,3	0,0	1 079,9
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0,0	18,2	0,0	127,4
Dettes de tva	0,0	7,9	0,0	74,3
Dettes fiscales	0,0	154,6	0,0	122,7
Autres dettes	0,0	110,9	0,0	112,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	550,0
Produits différés sur subventions d'équipement	9,8	9,0	18,8	9,0
Produits différés sur subventions d'exploitation	33,7	160,7	262,3	352,3
TOTAL	43,4	1 717,6	281,1	2 427,7

Certains autres passifs financiers ont fluctué significativement en 2013 :

Ainsi, les dettes sociales ont augmenté de 16,3% corrélativement à l'évolution de la masse salariale, tandis que la quasi-totalité du montant de participation inscrit en compte courant a été débloqué par les salariés. Par ailleurs aucun produit a été constaté d'avance en 2013. Les subventions d'exploitation couvrent deux programmes de recherche, dont le programme IT-DIAB (ces programmes sont présentés aux paragraphes 6.5.5.1 et 6.5.1.2 du présent Prospectus.)

9.2 **Résultat d'exploitation**

9.2.1.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté

Dans le cadre de sa stratégie de développement actuelle, les principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats de la Société sont :

- l'avancement des programmes de R&D engagés conformément aux calendriers souhaités;
- l'existence de dispositifs fiscaux incitatifs pour les sociétés mettant en œuvre des activités de recherches d'ordre technique et scientifique tels que le crédit impôt recherche dont elle bénéficie ;
- l'obtention de subventions et d'avances remboursables.
- la poursuite des accords de collaboration industrielle et des consortia de recherche.

9.2.2 Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements

Néant

9.2.3 Mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

La Société, dont les travaux de recherche et développement sont éligibles au CIR, bénéficie, en tant que PME au sens de la communauté européenne, du remboursement du CIR par anticipation, au cours de l'exercice suivant celui de sa constatation. Une modification de ce mode de remboursement pourrait influencer sur la trésorerie de la Société (se reporter au paragraphe 4.2.8).

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Source, montant et description des flux de trésorerie du groupe

Sur la période présentée, l'évolution de la trésorerie par nature de flux a été la suivante.

Données consolidées (en K€)	Exercice	Exercice
	2013	2012
Flux de trésorerie généré par l'activité	-9 191,2	-7 861,9
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 323,0	-294,6
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	16 492,3	1 654,4
Variation de trésorerie	14 624,1	-6 502,1

10.1.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté en 2013 un montant de -9.191K€ contre -7.861,9 K€ en 2012 et s'expliquent essentiellement par le niveau de la perte enregistrée soit -12.652 K€.

Ces flux de trésorerie négatifs se justifient par la nature même de l'activité de GENFIT qui nécessite d'importants efforts de R&D en générant des coûts croissant avec le développement des programmes, et qui, du moins dans un premier temps, ne génère qu'un chiffre d'affaires limité.

Ces flux de trésorerie négatifs se trouvent toutefois améliorés par le montant des impôts différés (à hauteur de 2.318 K€) et dans une plus faible mesure par la variation du besoin en fonds de roulement (à concurrence de 391,7 K€).

Données consolidées (en K€)	Exercice	Exercice
	2013	2012
+ Résultat net part revenant aux actionnaires de la société mère	-12 652,1	-5 411,6
+ Intérêts minoritaires	0,0	0,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	465,5	556,3
+ Dotations nettes aux provisions d'exploitation et pertes de valeur	74,4	73,3
- Plus & moins-value sur cessions d'immobilisations	95,9	-1,8
- Paiements fondés en actions	0,0	0,0
+ Autres éléments sans incidence financière	9,8	-640,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & charge d'impôt	-12 006,4	-5 424,7
- Charge d'intérêt sur dettes financières	104,4	241,0
- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 318,0	-2 317,9
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement, charge d'intérêt et impôt	-9 584,0	-7 501,6
Impôts payés	1,1	1,6
Diminution (+) / augmentation (-) des créances clients	-54,2	625,5
Diminution (-) / augmentation (+) des dettes fournisseurs	2 528,2	-1 082,1
Diminution (+) / augmentation (-) des autres actifs	-1 105,7	2 436,3
Diminution (-) / augmentation (+) des autres passifs	-976,5	-2 341,6
Variation du besoin en fonds de roulement	391,7	-361,8
Flux de trésorerie généré par l'activité	-9 191,2	-7 861,9

10.1.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont atteint 7.323 K€ en 2013 contre -294,6 K€ en 2012).

Cette différence s'explique essentiellement par le cash recueilli par la cession de l'actif immobilier (voir le chapitre 8.1), cette opération ayant généré la perception d'un montant d'environ 8 M€.

Données consolidées (en K€)	Exercice 2013	Exercice 2012
- Acquisitions d'immobilisations	-239,6	-294,0
+ Cessions d'immobilisations	8 045,8	7,6
Investissements d'exploitation	7 806,2	-286,4
- Acquisitions d'actifs financiers	-483,2	-8,3
+ Cessions d'actifs financiers	0,0	0,0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0,0	0,0
Investissement financier	-483,2	-8,3
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 323,0	-294,6

GENFIT, qui est devenu locataire de l'investisseur spécialisé, acquéreur des locaux, en acquittant des loyers sensiblement équivalents à la charge annuelle de crédit-bail supportée auparavant, a veillé à ce que :

- l'augmentation de ressources ainsi réalisée soit non dilutive pour ses actionnaires,
- le coût d'usage des locaux demeure similaire.

10.1.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement dégagé au titre des exercices 2013 et 2012 s'est élevé respectivement à 16 492,3 et 1 654,4 K€ dont les principales composantes sont les augmentations de capital réalisées. D'une manière générale, celles-ci ont permis à GENFIT de conforter sa situation financière et de poursuivre sa stratégie de développement, en lui donnant les moyens de maintenir le niveau de ses investissements de recherche sur les différents programmes en cours, et sur le programme GFT505 en particulier.

Données consolidées (en K€)	Exercice 2013	Exercice 2012
+ Augmentation de capital	19 921,2	4 672,4
+ Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics	6 503,6	1 780,2
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	-9 798,9	-4 554,0
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	-133,6	-244,3
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	16 492,3	1 654,4

Les principales composantes des flux de financement sont :

Des produits d'augmentation de capital :

Au titre de 2012 : en Juillet 2011, la Société avait signé avec la Société Yorkville un accord de financement en fonds propres ouvrant une ligne de crédit d'un montant maximum de 5,3 M€ payable en actions, dont 5 M€ dans le cadre d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACO) à réaliser dans les 24 mois.

Après deux premières augmentations de capital réalisées fin 2011, la Société a poursuivi la mise en œuvre et étendu son partenariat avec la Société Yorkville :

- en effectuant, en février, un premier tirage de 0,25 M€ au titre du PACO ;
- en réalisant, de mars à juillet, quatre opérations d'augmentations de capital complémentaires hors PACO pour un montant total de 2,45 M€ ;
- en signant en août, puis en remboursant totalement en actions en Septembre et Octobre, un premier emprunt obligataire convertible de 2 M€ et à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,1 M€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre ce premier emprunt ;
- en signant fin décembre et en appelant la première tranche d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions pouvant représenter jusqu'à 8 M€ sous 24 mois, mobilisables à l'initiative de la Société par tranches successives de 1 M€. Cette mobilisation de la 1^{ère} tranche de 1 M€ a donné lieu à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,05 M€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre cette 1^{ère} tranche et à la conversion d'obligations par Yorkville à hauteur de 0,25 M€.

Sur l'exercice 2012, la Société a au total réalisé des augmentations de capital (en numéraire ou par conversion d'OCA) pour un produit brut de 5,1 M€ (soit un produit net de l'ordre de 4,7 M€ et a levé un emprunt obligataire non encore converti en capital à hauteur de 0,85 M€ au 31 décembre 2012.

Au titre de 2013 : La Société a levé un montant brut de 21,5 M€ (soit un produit net des frais d'émission de l'ordre de 19,9 M€) à travers les opérations suivantes :

a) **Emprunt obligataire** : L'emprunt obligataire convertible en actions signé en décembre 2012 pouvant représenter jusqu'à 8 M€ en 8 tranches de 1 M€ chacune, a continué à être mis en œuvre comme suit :

- le solde de la 1^{ère} de 1 M€ mobilisée fin décembre 2012 a été converti en capital, soit 0,85 M€ ;
- la mobilisation des tranches 2 à 7 de l'emprunt a permis de lever 6 M€ complémentaires toutes converties en capital.
- la mobilisation des tranches 2 à 7 a donné lieu à 6 augmentations de capital réservées à l'Obligataire d'un montant de 0,05 M€ chacune, soit au total 0,35 M€, réalisées en compensation des créances représentatives de sa commission d'engagement pour la mise en œuvre de chacune de ces 6 tranches.

La Société ne mobilisera pas la 8^{ème} tranche de cet emprunt obligataire.

b) **Un placement privé** : la Société a réalisé une augmentation de capital par placement privé en avril 2013 pour un montant brut de 14,3 M€.

Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics

Au titre de 2013, les souscriptions comprenaient 6 350 K€ d'emprunts dont 6 000 K€ d'emprunt convertible (tranche 2 à 7 mentionnées ci-dessus) converti en actions sur l'exercice et un montant encaissé de 132 K€ relatif à l'aide à l'innovation Bpifrance concernant le programme IT-DIAB.

Au titre de 2012, la souscription de dettes comprenaient 850 K€ d'emprunt convertible (solde non converti de la 1^{ère} mentionné ci-dessus) et près de 803 K€ d'encaissements relatifs à diverses aides à l'innovation et avance remboursable.

Remboursement de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics

En 2013, les remboursements ont principalement concernés la conversion en capital de 6 850 K€ d'emprunt convertibles souscrits en 2012 et 2013, ainsi qu'environ 1 600 K€ de dettes financières dont un prêt participatif, des emprunts bancaires et un crédit renouvelable et 1 286,5 K€ d'aides à l'innovation conformément aux échéanciers des contrats.

En 2012, sur un total de 4 554 K€ de remboursement de dettes, 456,9 K€ étaient relatifs aux échéances des aides remboursables, 2000 K€ concernaient un crédit renouvelable, 1 861,2 K€ des contrats de location financement, le solde étant composé de remboursement d'emprunts bancaires et d'un contrat de prêt participatif pour 235,9 K€.

10.2 Restriction à l'utilisation des capitaux

A l'exception des dépôts de garantie (115 K€) et des dépôts et cautionnements (233 K€) comptabilisés en actifs financiers non courants au 31 décembre 2013, ainsi que du nantissement de comptes à terme à pour un montant de 920 K€ à titre de garantie dans le cadre du contrat de bail, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de ses capitaux.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

11.1 Activité de recherche et développement

La totalité des activités de la Société porte sur la recherche et le développement pharmaceutiques de composés innovants. Ces activités sont décrites de façon détaillée au chapitre 6 de la première partie du présent Prospectus.

11.2 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est au cœur du dispositif de création de valeur de la Société, qui a mis en place depuis l'origine une organisation dédiée à la mise en œuvre et la préservation de cet actif essentiel. La propriété intellectuelle de la Société concerne les brevets sur des candidats médicaments, les brevets relatifs à des méthodes et outils innovants, les marques déposées, les noms de domaine et les droits d'auteur ainsi que, plus généralement, l'ensemble du savoir-faire de la Société.

Au 28 février 2014, la Société détient a un portefeuille de 305 brevets délivrés ou demandes de brevets actuellement en examen portant sur 16 inventions. En particulier, le candidat médicament le plus avancé de son pipeline, GFT505, fait l'objet de 9 familles de brevet ou demandes de brevet.

11.2.1 Procédures mises en œuvre pour la protection de la propriété intellectuelle

Les questions de propriété intellectuelle et notamment les brevets ont une importance capitale dans le secteur d'activité de la Société.

La Société a décidé de créer dès 2001 un département interne de propriété intellectuelle comportant des experts en brevets et en veille technologique. Ce département se consacre à la préparation et au dépôt de demandes de brevet les plus pertinentes et solides possible, aux recherches d'antériorités et études de liberté d'exploitation concernant les technologies utilisées et/ou développées pour ou par la Société ainsi qu'à la surveillance des brevets déposés par des tiers. Il gère les autres droits de propriété intellectuelle et les contrats relatifs à ces droits. Genfit utilise de plus les services d'un cabinet de conseil en propriété industrielle en renfort du département interne. Enfin, elle a développé des outils de veille technologique.

Diverses procédures ont été mises en place pour protéger la propriété intellectuelle générée par les chercheurs de Genfit. Ceci inclut une protection stricte des informations confidentielles qu'elle détient, une politique rigoureuse de tenue et de gestion des cahiers de laboratoires, le dépôt de demandes de brevet solidement documentées et une sensibilisation permanente du personnel aux modes de protection, à l'importance et aux enjeux de la propriété intellectuelle.

Les relations contractuelles de la Société avec des tiers prennent systématiquement en compte les intérêts de celle-ci en matière de propriété intellectuelle afin de lui assurer la pleine propriété des inventions qu'elle juge utile de conserver dans son portefeuille. Dans le cadre des recherches effectuées par la Société pour le compte de tiers, la propriété des inventions objet du contrat de recherche appartient au tiers (qui devra verser des royalties à la Société si l'invention est exploitée) ; la propriété des inventions relatives à des outils de recherche développés par la Société à l'occasion du programme de recherche appartient à la Société, avec une licence permanente et gratuite concédée au tiers intéressé au programme de collaboration de recherche considéré.

Les droits de propriété intellectuelle de Genfit (brevets, marques, droits d'auteur) résultent de l'activité, notamment de recherche et développement, menée en interne dans la Société.

11.2.2 Brevets et demandes de brevets

Le portefeuille de brevets s'enrichit régulièrement de nouvelles demandes de brevet. Ce portefeuille comprend des brevets portant sur de nouvelles molécules susceptibles de devenir un jour des médicaments ainsi que sur les applications thérapeutiques de ces molécules, ou portant sur de nouvelles applications de molécules déjà connues pour d'autres utilisations. Ce portefeuille comprend également des outils de dosage utiles en matière de diagnostic, de suivi clinique ou en tant qu'outils de recherche. Ce portefeuille concerne enfin certaines technologies de recherche développées pour ou par la Société.

Au 28 février 2014, le portefeuille de brevets est composé de 305 brevets délivrés ou demandes de brevet en examen, regroupés en 16 familles, dont 9 en lien avec le composé GFT505, correspondant chacune à une invention déterminée. 251 brevets ont été délivrés et sont en cours de délivrance portant sur 16 inventions différentes. Les premiers brevets délivrés expireront en 2021. Ce portefeuille comprend des brevets de « Produits », de « Méthode » et d'« Utilisation » ce qui fournit un large éventail de couverture et sont adaptés aux activités développées par la Société.

Lorsque cela est possible, des brevets portant sur des méthodes de synthèse ou sur des combinaisons particulières avec d'autres composés, notamment d'autres actifs, ont également été déposés afin de renforcer encore la protection des nouvelles molécules. Ces dépôts complémentaires permettent en outre d'étendre la durée de protection dont bénéficiera le ou les médicaments qui seront éventuellement mis sur le marché dès lors qu'ils contiendront ces nouvelles molécules et mettront en œuvre la méthode ou composition protégée.

L'ensemble des demandes de brevet fait l'objet d'un travail avant leur dépôt afin d'assurer une bonne exemplification (synthèse de molécules, exemples biologiques, etc.) des inventions nécessaires pour l'obtention du titre et afin de faire une étude approfondie de l'art antérieur du domaine de l'invention. Ceci permet de cibler l'étendue de la protection demandée et de présenter la meilleure demande de brevet possible aux offices de brevets.

Le portefeuille de brevets est en constante évolution et fait l'objet d'évaluations régulières afin d'assurer une bonne adéquation entre le portefeuille brevets et les activités de la Société, notamment en ce qui concerne les molécules en développement

Tous les brevets et demandes de brevet concernant les candidats médicaments ou biomarqueurs de la Société actuellement en développement sont, sans exception, la pleine propriété de la Société.

Candidats médicaments développés dans le cadre de collaborations industrielles

Concernant les candidats médicaments développés dans le cadre des collaborations industrielles, ce sont les partenaires de Genfit qui détiennent la propriété des produits identifiés dans le cadre des dites collaborations. Ceci ne concerne donc pas le GFT505 pour lequel la totalité des brevets est détenue par Genfit.

Les accords de collaboration industrielle prévoient ainsi que les candidats médicaments développés dans ce cadre sont la propriété du partenaire industriel tandis que les technologies développées à cette occasion sont la propriété de Genfit qui concède néanmoins une licence d'utilisation gratuite à l'industriel.

Dans l'hypothèse où le partenaire déciderait d'arrêter le développement des candidats médicaments issus de la collaboration et où Genfit déciderait de poursuivre ce développement pour son propre compte, des milestones et royalties seraient éventuellement à la charge de la Genfit (ce qui n'est pas le cas à ce jour).

A ce jour, deux candidats-médicaments issus de ces coopérations, et ayant donc ce statut en terme de propriété industrielle, continuent à être développés : Le premier par les Laboratoires Servier et le second par Sanofi. Se reporter au chapitre 22.

Le développement des composés issus des autres collaborations industrielles historiques a été stoppé.

Concernant les collaborations académiques, et quand elles ont pour objet un candidat-médicament ou un candidat-biomarqueur du portefeuille de produits propriétaires de Genfit, les accords prévoient en revanche systématiquement que les résultats des recherches sont la propriété de Genfit. C'est le cas notamment des

travaux menés dans le cadre des consortia de recherche IT DIAB et OLNORME décrits au paragraphe 6.8.4 dans lesquels Genfit est associé à des laboratoires académiques et à d'autres sociétés de biotechnologies.

Le portefeuille en pleine propriété est constitué de trois grandes catégories de brevets :

Brevets portant sur de nouvelles molécules et leurs utilisations thérapeutiques

Ces brevets (ou demandes de brevet) sont, au 28 février 2014, au nombre de 76 sur 305 (portefeuille total) et sont répartis en 6 familles de brevets. Ils représentent près de 25 % du portefeuille et le nombre de ces brevets ou demandes de brevets devrait continuer d'augmenter à l'avenir.

Ces brevets revendiquent de nouvelles familles de molécules développées dans les laboratoires de Genfit pour lesquelles une protection optimisée des produits est systématiquement recherchée (empêchant ainsi à tout tiers la détention, la production, l'importation, la commercialisation et toute utilisation possible de la famille de molécules) ainsi que leurs diverses applications thérapeutiques envisagées, renforçant ainsi la protection autour de ces molécules.

Brevets portant sur des outils de dosage/diagnostic

Ces brevets (ou demandes de brevet) sont au 28 février 2014 au nombre de 10 sur 305, ce qui représente 2 familles de brevets. Ils représentent près de 3 % du portefeuille.

Ces brevets portent sur des outils de dosage et de diagnostic qui pourraient s'avérer utiles dans le diagnostic, le traitement et le suivi de patients présentant des troubles du métabolisme des lipides.

Ils pourront être licenciés ou cédés à des entreprises de diagnostic.

Ces brevets sont également très importants pour Genfit, car ils contribuent à lui assurer une liberté d'exploitation des nouveaux outils ou méthodes qu'elle utilise dans le cadre de sa recherche. En outre, ils crédibilisent la Société vis-à-vis des tiers notamment sur sa capacité à identifier et valider de nouvelles cibles thérapeutiques, lui permettant ainsi de s'engager avec des partenaires industriels pharmaceutiques de premier plan dans des programmes de recherche collaborative.

Ces brevets permettent de créer de la valeur à partir des programmes de recherche de Genfit autres que ceux axés sur les molécules et sont valorisables à plus court terme que ces derniers.

Brevets portant sur GFT505

GFT505 est une molécule synthétisée et développée par la Société, actuellement en Phase II-b de développement clinique. Au 28 février 2014, 219 brevets et demandes de brevets concernent le GFT505 regroupé en 9 familles de brevets. Ce portefeuille de brevets représente près de 72% du portefeuille et il est en évolution constante, de nouvelles demandes de brevets étant déposées dès la démonstration de nouveaux résultats concernant le GFT505.

Le portfolio des brevets portant sur GFT505 comprend des brevets sur le produit, ses compositions, ses procédés de synthèse et ses utilisations.

Cette molécule est revendiquée en tant que telle, c'est-à-dire quelle que soit son utilisation, par une famille de brevet déposée initialement en France le 8 juillet 2002. Ce brevet revendique également la famille de composés autour du GFT505 : des molécules structurellement proches du GFT505 sont ainsi également couvertes par cette demande. Ce brevet revendique aussi l'application du GFT505 et de la famille de composés associée notamment au traitement de l'ischémie cérébrale et la prophylaxie de l'accident cérébrovasculaire hémorragique.

Une deuxième famille de brevets, également déposée initialement en France le 8 juillet 2002, revendique l'application du GFT505 pour le traitement de nombreuses pathologies, notamment la prévention ou le

traitement des maladies cardiovasculaires, des dérèglements du métabolisme lipidique et/ou glucidique, et des maladies inflammatoires.

Sept familles supplémentaires de brevets ont été déposées pour renforcer la protection du GFT505 et d'analogues du GFT505, portant notamment sur des méthodes particulières de synthèse, sur des combinaisons particulières avec d'autres composés pharmaceutiques, ou concernant des méthodes de traitement de troubles spécifiques ou d'usage thérapeutique.

Ces brevets ont également été enregistrés ou sont en cours d'examen dans un grand nombre d'Etats (plus de 50 Etats), notamment en Europe (brevet européen), aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, en Israël, au Japon et en Chine. Genfit a une politique de protection intellectuelle de large couverture territoriale, en particulier dans le cas des brevets de «produits». La plupart des applications sont d'abord déposées en France ou en Europe, afin d'obtenir tôt une date de priorité. Ce dépôt garantit qu'une recherche approfondie de l'art antérieur est menée par l'Office Européen des Brevets (OEB) dans l'année de priorité, ce qui permet une évaluation plus détaillée de la brevetabilité des inventions revendiquées.

Ces différents brevets ont une date d'expiration comprise entre 2023 et 2034, avec la possibilité dans certains états (notamment aux Etats-Unis, et en Europe) d'obtenir une extension de la durée de protection par Certificat Complémentaire de Protection (CCP) allant au maximum jusqu'à cinq ans supplémentaires. Cette extension de la durée de protection pourra être obtenue à la condition, notamment, que la Société demande et obtienne une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Ces brevets offrent une protection contre toute production, importation, commercialisation et utilisation du GFT505 et des molécules structurellement proches revendiquées par ces brevets dans les Etats concernés ainsi qu'une protection spécifique en rapport avec le traitement de nombreuses pathologies, notamment la prévention ou le traitement des maladies cardiovasculaires, des dérèglements du métabolisme lipidique et/ou glucidique et des maladies inflammatoires.

A ce jour, aucun document identifié par les offices de brevets ne semble constituer un obstacle déterminant à la délivrance des brevets en cours d'examen. Genfit estime que ces brevets, une fois délivrés, offriront une protection solide du GFT505, dans la mesure, notamment, où la molécule GFT505 est revendiquée en tant que produit et qu'aucun document identifié à ce jour ne relève d'éléments susceptibles de fragiliser une revendication visant uniquement la molécule GFT505. A noter par ailleurs que GFT505 est également protégé par des revendications d'indications thérapeutiques nouvelles.

Liberté d'exploitation

Des études de liberté d'exploitation du GFT505 ont été conduites dans l'ensemble des états où une protection est recherchée par la Société, afin de vérifier que l'exploitation du GFT505 et de ses applications thérapeutiques telles qu'envisagées dans les brevets et demandes de brevets déposés par Genfit, est libre de droits de tiers. A ce jour, aucun obstacle à la liberté d'exploitation du GFT505 n'a été détecté.

La liberté d'exploitation des innovations en développement dans la Société est systématiquement étudiée pour les molécules entrées en phase clinique, afin de vérifier que leur exploitation par la Société est libre de droits de tiers.

11.2.3 Contrats de licence concédés à la Société

A ce jour, la Société n'a pas eu à prendre de licence d'un titre de propriété intellectuelle appartenant à un tiers sur les molécules qu'elle développe ou les outils ou méthodes de diagnostic ou de recherche qu'elle met en œuvre dans le cadre de son activité.

11.2.4 Contrats de licence concédés par la Société

La Société a consenti à certains de ses partenaires une licence gratuite et non exclusive sur les nouvelles méthodes et technologies qu'elle est amenée à développer dans le cadre des collaborations industrielles et académiques décrites au chapitre 6 du présent document, pour la durée des contrats considérés.

11.2.5 Autres éléments de propriété intellectuelle

La Société est également titulaire de marques et de noms de domaines.

Au 28 février 2014, les marques « Genfit » et « Genfit Towards Better Medecine » sont protégées (enregistrées ou en demande d'enregistrement) sur le territoire de l'Union européenne (marque communautaire) ainsi qu'en Australie, au Canada, aux Etats-Unis, en Israël, au Japon, en Suisse, au Brésil, en Chine, au Mexique et en Inde.

11.3 Frais de recherche

Les frais de recherche et développement engagés sur les exercices 2013 et 2012 sont présentés à l'annexe 2.2.7 des comptes consolidés de l'exercice 2013 figurant au chapitre 20.1 du présent Prospectus.

12. TENDANCE

Les perspectives et les objectifs du Groupe pour l'exercice 2014 sont les suivants :

Renforcer les fonds propres de la Société de manière à :

- assurer à ses interlocuteurs, qu'à l'issue de l'essai clinique de phase IIb en cours, la Société disposera des capacités financières lui permettant de négocier au mieux les droits d'exploitation de GFT505 dans la NASH ;
- amplifier le développement clinique du GFT505 dans d'autres indications que la NASH et ainsi conforter sa valeur d'ici le début des essais de Phase III ;
- lui donner les moyens d'initier sa transformation progressive vers une société biopharmaceutique de spécialité en lui permettant de saisir l'opportunité d'acquérir puis de développer une, voire deux, molécule(s) au(x) stade(s) clinique(s) dans ses aires thérapeutiques d'excellence.

Porter le développement clinique du GFT505 jusqu'au début des essais de Phase III

Forte des résultats obtenus par GFT505 et des négociations engagées avec plusieurs sociétés biopharmaceutiques, la Société entend valoriser les résultats cliniques, précliniques et d'études de toxicologie obtenus pour négocier au mieux de ses intérêts et de celui de ses actionnaires les droits d'exploitation de GFT505.

Ces négociations seront donc prolongées avec la volonté de maximiser la transaction à venir. Ainsi, la Société attendra vraisemblablement les résultats de la phase IIb de GFT505 dans la NASH en cours pour céder les droits d'exploitation du composé.

Nouer une nouvelle alliance industrielle de co-développement des composés développés soit dans le cadre du programme TGFTX1, soit dans le cadre du programme TGFTX3

Sur la base des avancées obtenues dans le cadre des programmes de recherche propriétaires TGFTX1 et TGFTX3, la Société cherchera à nouer une alliance de co-développement avec un nouveau partenaire industriel.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

14.1 Dirigeants et membres du conseil de surveillance

14.1.1 Composition du directoire

Suite au non renouvellement du mandat de Monsieur Raphael DARTEIL à compter du 3 juillet 2013, la composition du directoire est la suivante :

Nom	Mandat	Fonctions opérationnelles et autres mandats exercés dans le Groupe	Dates de mandat
Jean-François MOUNEY	Président du directoire	Président de Genfit Corp Président de Genfit Pharmaceuticals SAS	1ère nomination: conseil de surveillance du 15 septembre 1999 Dernier renouvellement: conseil de surveillance du 3 juillet 2013 Echéance du mandat en cours: 3 juillet 2018
Nathalie HUITOREL	Membre du directoire	Directeur Gestion Finances Membre du Board of directors de Genfit Corp et de Genfit Pharmaceuticals	1ère nomination: conseil de surveillance du 3 juillet 2008 Dernier renouvellement: conseil de surveillance du 3 juillet 2013 Echéance du mandat en cours: 3 juillet 2018

Les membres du directoire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 6.6.2).

14.1.2 Membres du conseil de surveillance

A ce jour, la composition du conseil de surveillance est la suivante :

Nom	Mandat	Principale fonction exercée en dehors du Groupe	Dates de mandat
Xavier GUILLEDES BUTTES	Président du conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance de Financière Delpharm et de la société Diagast	Première nomination: 18 octobre 2006 Dernier du 1er renouvellement: 28 juin 2011 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
Charles WOLER	Vice président du conseil de surveillance	PDG ENDOTIS Pharma	Première nomination: 18 octobre 2006 Dernier du 1er renouvellement: 28 juin 2011 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
BIOTECH AVENIR représenté par Florence SEJOURNE	Membre du conseil de surveillance	Présidente de la société Da Volterra	Première nomination: à la constitution de la Société le 15 septembre 1999 Dernier renouvellement: 28 juin 2011 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
FINORPA représenté par Philippe MOONS	Membre du conseil de surveillance	Chargé d'affaires chez FINORPA	Première nomination: 6 octobre 2000 Date du dernier renouvellement: 26 juin 2013 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
INSTITUT PASTEUR DELILLE représenté par Professeur Francis WALLART	Membre du conseil de surveillance	Directeur des Relations avec les entreprises de l'Institut Pasteur de Lille2	Première nomination: à la constitution de la Société le 15 septembre 1999 Date du dernier renouvellement: 26 juin 2013 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
UNIVERSITE LILLE2 représenté par Frédéric LOBEZ	Membre du conseil de surveillance	Vice-président Recherche de l'université de Lille 2	Première nomination: à la constitution de la Société le 15 septembre 1999 Date du dernier renouvellement: 26 juin 2013 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
CIC CAPITAL FINANCE représenté par Philippe TRAISNEL	Membre du conseil de surveillance	Directeur de CM-CIC Capital Finance à Lille	Première nomination: 26 juin 2009 Dernier du 1er renouvellement: 28 juin 2011 Echéance du mandat: AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

(1) Renouvellement de cette fonction décidée par le conseil de surveillance en date du 28 septembre 2011.

14.1.3 Autres mandats des membres du directoire et du conseil de surveillance à l'extérieur du Groupe

14.1.3.1 Autres mandats en cours

Directoire

	Autres mandats en cours en dehors du Groupe	
	Nature du mandat	Société
Jean-François MOUNEY	Président	Biotech Avenir SAS
Nathalie HUITOREL	Néant	Néant

Conseil de surveillance

Autres mandats en cours en dehors du Groupe		
	Nature du mandat	Société
Xavier GUILLEDES BUTTES	administrateur membre du comité des associés membre du conseil de surveillance administrateur	DIAGAST DELPHARM OUEST ANGELS DEVELOPPEMENT HEMARINA
Charles WOLER	président président du directoire président du conseil président du conseil de surveillance et directeur général exécutif	fonds d'amorçage ITI BIODS INFLAMALPS BIOMNIS
BIOTECH AVENIR représenté par Florence SEJOURNE	<i>En tant que représentant de BIOTECH AVENIR:</i> <i>Néant</i> <i>A titre personnel:</i> présidente	<i>Néant</i> DA VOLTERRA
FINORPA représenté par Philippe MOONS	<i>En tant que représentant de FINORPA:</i> administrateur membre du conseil de surveillance membre du conseil de surveillance <i>A titre personnel:</i> <i>Néant</i>	ALZPROTECT Terra Nova PURIFUNCTION <i>Néant</i>
INSTITUT PASTEUR DE LILLE représenté par Professeur Francis WALLART	<i>En tant que représentant de l'Inst. Pasteur de Lille:</i> <i>Néant</i> <i>A titre personnel:</i> <i>Néant</i>	<i>Néant</i> <i>Néant</i>
UNIVERSITE LILLE 2 représenté par Frédéric LOBEZ	<i>En tant que représentant de Université Lille 2:</i> membre du conseil membre du conseil d'administration membre du conseil d'administration <i>A titre personnel:</i> <i>Néant</i>	INOVAM SATT Nord France Valo ADRIANORD <i>Néant</i>
CIC CAPITAL FINANCE représenté par Philippe TRAISNEL	<i>en tant que représentant de CMCIC Investissement, filiale de CMCIC CAPITAL FINANCE</i> membre du comité de suivi membre du conseil de surveillance membre du conseil de surveillance membre du conseil de surveillance <i>A titre personnel:</i> <i>Néant</i>	SFID2 ALKERN GROUPE NFD GPA Courtepaille <i>Néant</i>

14.1.3.2 Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices mais ayant cessé à ce jour

Directoire

	Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais ayant cessé à ce jour	
	Nature du mandat	Société
Jean-François MOUNEY	Membre du comité de direction (1)	Naturalpha SAS
Nathalie HUITOREL	Néant	Néant

(1) mandat ayant cessé fin janvier 2013

Conseil de surveillance

	Autres mandats exercés en cours en dehors du Groupe au cours des 5 derniers exercices mais ayant cessé à ce jour	
	Nature du mandat	Société
Xavier GULLEDES BUTTES	Néant	Néant
Charles WOLER	président directeur général membre du conseil	ENDOTIS PHARMA GASTROTECH
BIOTECH Avenir représenté par Florence SEJOURNE	<i>En tant que représentant de BIOTECH Avenir:</i> Néant <i>A titre personnel:</i> Néant	Néant Néant
FINORPA représenté par Philippe MOONS	<i>En tant que représentant de FINORPA:</i> Néant <i>A titre personnel:</i> Néant	Néant Néant
INSTITUT PASTEUR DE LILLE représenté par Professeur Francis WALLART	<i>En tant que représentant de l'IP Lille:</i> administrateur administrateur <i>A titre personnel:</i> administrateur administrateur	CELLIAL SA ISTAC SAS ROQUETTE FRERES SA INGENECO
UNIVERSITE LILLE 2 représenté par Frédéric LOBEZ	<i>En tant que représentant de Université Lille 2:</i> Néant <i>A titre personnel:</i> Néant	Néant Néant
CIC CAPITAL FINANCE représenté par Philippe TRAISNEL	<i>En tant que représentant de CIC CAPITAL FINANCE</i> Néant <i>A titre personnel:</i> Néant	Néant Néant

14.1.4 Déclarations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe entre les personnes mentionnées ci-dessus aucun lien familial.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ; et
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires y compris par des organismes professionnels désignés.

14.1.5 Biographie des membres du directoire et conseil de surveillance

➤ Directoire

Jean-François MOUNEY (58 ans), président du directoire.

Se reporter au paragraphe 6.6 du présent Prospectus

Nathalie HUITOREL (52 ans), membre du directoire.

Se reporter au paragraphe 6.6 du présent Prospectus

➤ Conseil de surveillance

Xavier GUILLE DES BUTTES, président du conseil de surveillance

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA), de l'Institut du Commerce International (ICI) et l'Institut de Gestion Prévisionnelle et de Contrôle de Gestion (ICG), Xavier Guille des Buttes a exercé toute sa carrière professionnelle au sein de l'Industrie Pharmaceutique. Il a notamment occupé pendant plus de trente années des postes de direction dans la filiale française du Groupe allemand Schering AG. Il y a exercé successivement les responsabilités de Directeur Marketing, de Directeur Général de la Division Pharmaceutique, et de Président du Directoire jusqu'en juin 2006. Membre du Conseil de Surveillance de Genfit depuis le 18 octobre 2006, il le préside depuis le 5 Avril 2008. Au-delà de ses responsabilités au sein de Genfit, il accompagne un certain nombre de sociétés du secteur de la santé en tant qu'administrateur. Ses mandats sont exercés pour Delpharm Holding (Façonnage pharmaceutique), Diagast, filiale de l'Etablissement Français du Sang, et Hemarina, start-up située à Morlaix.

Xavier Guille des Buttes préside par ailleurs la Fondation de la Catho de Lille (Enseignement supérieur) et est Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Charles WOLER, vice président du conseil de surveillance

Diplômé de médecine, **Charles Woler** est titulaire d'un Master en Pharmacologie Clinique et Pharmacocinétique et d'un MBA. Il bénéficie d'une expérience de plus de 30 ans dans le secteur de la santé, acquise à des postes de responsabilité au sein de PME et de grands groupes pharmaceutiques français et européens du secteur. Il a notamment été Président Directeur Général de Roche France, puis Président de Smithkline Beecham Europe. Il a également occupé diverses fonctions managériales de haut niveau dans le secteur de la biotechnologie en France et aux Etats Unis, au sein de Cadus Pharmaceutical, société de biotechnologie cotée au Nasdaq, Neuro3d et Endotis Pharma.

Florence SEJOURNE, membre du conseil de surveillance

Diplômée de l'Ecole des Mines de Paris (option Biotechnologies) et titulaire d'un maîtrise de pharmacie de l'université de l'Illinois (Chicago- Etats-Unis), elle a été en charge du secteur biopharmaceutique de Eurasanté. Elle est co-fondateur de GENFIT et a exercé les fonctions de Directeur des opérations, directeur du développement commercial, coordinateur des alliances industrielles et membre du Directoire de 1999 à 2008. Depuis lors elle est présidente de la société Da Volterra.

Philippe MOONS, membre du conseil de surveillance

Diplômé de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM Lille) et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales du Nord (EDHEC), Philippe Moons a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur d'affaires dans un groupe industriel français. En 1995, il rejoint Finorpa, société de capital risque et de capital développement placée sous l'égide du groupe Charbonnage de France puis de la Région Nord Pas de Calais. Depuis 2006, Il est chargé de l'accompagnement et du financement de nombreuses entreprises en phases de création et d'amorçage ; en particulier dans les domaines de la Biologie et de la Santé. Au-delà des fonctions qu'il exerce au sein de Finorpa et de ses fonctions d'administrateur au sein de Genfit, Philippe Moons est membre du Directoire de Finovam, Société Régionale d'Amorçage créée en 2014 pour renforcer l'émergence et le financement de projets d'amorçage innovants, prioritairement technologiques, en Région Nord Pas de Calais.

Professeur Francis WALLART, membre du conseil de surveillance

Professeur émérite à l'Université de Lille 1 depuis 2003, Francis Wallart, a commencé sa carrière en tant que chercheur au sein du CNRS. Spécialiste de la valorisation économique des travaux de recherche scientifique, il a été successivement Chargé de Mission Industrie au CNRS, Délégué à la Recherche et à la Technologie puis Conseiller Action Economique au Comité Economique et Social Régional pour la Région Nord Pas de Calais. Au sein de l'Institut Pasteur de Lille, il a exercé les fonctions de Responsable du Mécénat et de la Communication pendant 10 ans jusqu'en 2009 et de Responsable des relations industrielles de l'Institut depuis 2006. Au-delà de ses fonctions d'administrateur au sein de Genfit, il a accompagné un certain nombre de start-up en biotechnologie valorisant les savoir-faire de recherche de l'Institut Pasteur de Lille.

Francis Wallart est Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de la Recherche et de l'Espace.

Frédéric LOBEZ, membre du conseil de surveillance

Docteur en sciences de gestion (3ème cycle et nouveau régime) il est également habilité à diriger des recherches et agrégé des universités (1993). Frédéric LOBEZ a d'abord exercé ses fonctions de professeur à l'université de

Valenciennes puis à l'université de Lille 2 où il est en poste depuis 1996. Ses activités de recherche s'inscrivent dans le champ de la finance. En particulier, il s'est spécialisé dans l'analyse du marché du crédit, des relations banques-firmes et des risques bancaires. Ces recherches s'élargissent aujourd'hui aux questions d'éthique financière et de régulation. Il a exercé au sein de l'université de Lille 2 les fonctions de directeur d'UFR. Au plan

national, il a été membre du CNU, président de l'Association Française de Finance (AFFI), membre du jury du premier concours national d'agrégation en sciences de gestion, et est membre du comité de rédaction de plusieurs revues académiques de sciences de gestion.

Philippe TRAISNEL, membre du conseil de surveillance

Diplômé Ingénieur de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord (Lille) en 1993 et titulaire du Mastère Techniques Financières de l'ESSEC (Cergy Pontoise) en 1994.

Après une première expérience en tant qu'analyste financier au sein de l'équipe fusions-acquisitions de la holding industrielle et financière Harwanne à Paris entre 1994 et 1997, Philippe TRAISNEL a rejoint le groupe CIC en 1998 où il a intégré l'équipe régionale de capital-investissement de la Banque Scalbert Dupont située à Lille. Avec près de 15 années d'expérience au sein du capital-investissement régional, Philippe TRAISNEL est devenu depuis 2013 Directeur du bureau de Lille de CMCIC Capital Finance, filiale constituant depuis 2011 le pôle « haut de bilan » du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Dans le cadre des activités de prises de participation minoritaires de CMCIC Capital Finance, Philippe TRAISNEL est également administrateur pour le compte de CMCIC Capital Finance ou de sa filiale CMCIC Investissement de plusieurs entreprises régionales ou nationales.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale

Certains membres du directoire et du conseil de surveillance sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société (voir détail au paragraphe 17.3).

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les intérêts privés des membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société et l'intérêt de la Société.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société a été nommé.

A la connaissance du Groupe, il n'existe, à la date de visa du présent prospectus, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 14.1 « Dirigeants et membres du conseil de surveillance » du présent Prospectus concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau n° 1 : tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2013	Exercice 2012
Jean-François MOONEY - Président du directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	820 978 €	412 305 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	820 978 €	412 305 €
Nathalie HUTOREL - Membre du directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	186 807 €	108 514 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	186 807 €	108 514 €
Raphael DARTEIL - Membre du directoire ⁽¹⁾		
Rémunération due au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	81 621 €	140 715 €
Valorisation des rémunérations variables pluri-annuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	81 621 €	140 715 €

(1) Le mandat de Raphaël Darteil est échu depuis le 3/07/2013. Les rémunérations indiquées correspondent à la période d'exercice de son mandat.

Tableau n° 2 : tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Le tableau suivant présente les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Jean-François MOUNEY - Président du directoire				
Rémunération fixe annuelle	380 988 €	376 643 €	363 397 €	363 397 €
Rémunération variable annuelle	27 178 €	27 178 €	26 739 €	26 739 €
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	391 417 €	391 417 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	21 395 €	21 395 €	22 170 €	22 170 €
TOTAL	820 978 €	816 634 €	412 305 €	412 305 €
Nathalie HUTOREL - Membre du directoire				
Rémunération fixe annuelle	99 188 €	97 637 €	97 966 €	97 966 €
Rémunération variable annuelle	7 303 €	7 303 €	7 120 €	7 120 €
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	76 886 €	45 040 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	3 429 €	3 429 €	3 429 €	3 429 €
TOTAL	186 807 €	153 409 €	108 514 €	108 514 €
Raphael DARTEIL - Membre du directoire ⁽¹⁾				
Rémunération fixe annuelle	70 737 €	70 737 €	129 765 €	129 765 €
Rémunération variable annuelle	10 415 €	10 415 €	10 013 €	10 013 €
Rémunération variable pluri-annuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantage en nature	469 €	469 €	937 €	937 €
TOTAL	81 621 €	81 621 €	140 715 €	140 715 €

(1) Le mandat de Raphaël Darteil est échu depuis le 3/07/2013. Les rémunérations indiquées correspondent à la période d'exercice de son mandat.

Les avantages en nature correspondent à un véhicule pour chacun des mandataires et à une assurance chômage GSC pour le président du directoire.

Concernant la rémunération exceptionnelle, se reporter à l'incentive plan décrit au chapitre 17 de la première partie du présent Prospectus.

La rémunération variable versée au titre d'un exercice est décidée par le conseil de surveillance sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et accordée aux mandataires sociaux au titre de leur gestion à l'occasion de l'arrêté des comptes dudit exercice. Le Comité des nominations et des rémunérations doit préciser pour l'exercice en cours les critères de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n° 3 : tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau sur les jetons de présences et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2012
Xavier GUILLEDES BUTTES		
Jetons de présence	4 950 €	7 500 €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	4 950 €	7 500 €
Charles WOLER		
Jetons de présence	1 290 €	3 500 €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	1 290 €	3 500 €
BIOTECH AVENIR		
Représenté par Florence Séjourné		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	- €	- €
FINORPA		
Représenté par Philippe Moons		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	- €	- €
INSTITUT PASTEUR DE LILLE		
Représenté par Pfr Francis Wallart		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	- €	- €
UNIVERSITE LILLE 2		
Représenté par Frédéric Lobez		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CIC CAPITAL FINANCE		
Représenté par Philippe TRAISNEL		
Jetons de présence	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €
TOTAL	- €	- €
TOTAL	6 240 €	11 000 €

Sur proposition du comité des rémunérations, l'assemblée générale du 26 juin 2013 a fixé à 80.000 € le montant maximum des jetons de présence à répartir librement entre les membres du conseil de surveillance.

Les tableaux N°4 à 10 recommandés par l'AMF en matière de transparence de la rémunération des mandataires sociaux ne sont pas applicables.

Tableau n° 11 : conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jean-François MOUNEY Président du Directoire Date de 1ère nomination : 15/09/1999 Date de fin de mandat : 03/07/2018	X ⁽¹⁾			X	X ⁽¹⁾			X
Nathalie HUITOREL Membre du Directoire Date de 1ère nomination : 03/07/2008 Date de fin de mandat : 03/07/2018		X		X		X		X
Raphael DARTEIL Membre du Directoire Date de 1ère nomination : 03/07/2008 Date de fin de mandat : 03/07/2013			X		X		X	

(1) Monsieur Jean-François MOUNEY. Il bénéficie d'un contrat de travail en tant que directeur général (se reporter au paragraphe 19.2 de la première partie du présent Prospectus. Au titre de ce contrat, il bénéficie d'un préavis de 6 mois en cas de licenciement (sauf cas de faute grave ou lourde), ou en cas de démission, ainsi que d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde) de six mois de salaire, calculée sur la base des 12 derniers mois, et augmentée d'une indemnité d'un mois de salaire supplémentaire par année d'ancienneté au sein de la Société. A fin 2013, l'engagement (brut + charges patronales) s'élève à 942 K€.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions et autres avantages au profit des dirigeants mandataires sociaux autres que les régimes normaux de retraite et des droits acquis dans le cadre de leur contrat de travail.

15.3 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Néant.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1 Fonctionnement du directoire et du conseil de surveillance

La composition et les informations relatives aux membres du directoire et du conseil de surveillance font l'objet des développements présentés aux chapitres 14 « Organes d'administration, de direction, de surveillance » et 21.2.2 « Organes de direction et de surveillance » de la première partie du présent Prospectus.

16.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société

Les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail dont les caractéristiques sont précisées au paragraphe 19.2 de la première partie du présent Prospectus.

16.3 Comités spécialisés

16.3.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de surveillance. Un membre au moins du Comité d'audit doit être indépendant et posséder une compétence en matière financière ou comptable.

A la date du présent Prospectus, les membres de ce Comité sont :

- Finorpa SCR, représentée par Monsieur Philippe Moons, Président du Comité d'audit ;
- CM-CIC Capital Finance, représenté par Monsieur Philippe Traisnel ;
- Monsieur Xavier Guille des Buttes.

Les trois membres du Conseil de surveillance sont indépendants au regard des critères du code MiddleNext et présentent des compétences particulières en matière financière et comptable.

Le Comité d'audit se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son Président. Au moins deux fois l'an, les membres du Comité d'audit doivent rencontrer le responsable financier et les auditeurs externes de la Société.

Le Comité d'audit a notamment pour mission :

- de contrôler l'intégrité de l'information financière fournie par la Société, et notamment d'examiner la cohérence et la pertinence des normes et méthodes comptables retenues par la Société ;
- d'apprécier l'opportunité de toute modification éventuelle des méthodes comptables ;
- d'évaluer, au moins deux fois l'an, la qualité des procédures du contrôle interne et de gestion des risques de la Société ; et
- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des commissaires aux comptes de la Société.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité d'audit s'est réuni à 4 reprises, avec un taux de présence de 100 %.

Par ailleurs, le Comité d'audit s'est doté d'un règlement intérieur propre décrivant sa composition, son fonctionnement et ses missions, ainsi que les obligations déontologiques incombant à ses membres.

16.3.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de trois membres au moins désignés en son sein par le Conseil de surveillance. Il est présidé et composé en majorité de membres du Conseil de surveillance indépendants (Messieurs Charles Woler et Xavier Guille des Buttes).

A la date du présent rapport, les membres de ce Comité sont :

- Monsieur Charles Woler, Président du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Monsieur Xavier Guille des Buttes.

Une réflexion est en cours pour nommer un troisième membre suite à une démission

Le Comité des nominations et rémunérations se réunit au moins trois fois par an, sur convocation de son Président. Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Le Comité des nominations et des rémunérations a notamment pour mission :

- de s'assurer du professionnalisme et de l'objectivité des procédures de désignation des dirigeants et des mandataires sociaux ;
- d'examiner la situation de chacun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance au regard des relations qu'il entretient par ailleurs avec la Société, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ; et
- de formuler des propositions au Conseil de surveillance concernant les éléments de rémunération ou avantages des dirigeants et des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2013, le Comité des nominations et des rémunération s'est réuni à 2 reprises, avec un taux de présence de 100 %.

Par ailleurs, le Comité des nominations et rémunérations s'est doté d'un règlement intérieur propre décrivant sa composition, son fonctionnement et ses missions, ainsi que les obligations déontologiques incombant à ses membres.

16.3.3 Comité scientifique

Le Comité scientifique n'est pas un comité du Conseil de surveillance au sens de l'article R. 225-29 du Code de commerce. Ses membres sont choisis par le Directoire. Ce type de comité consultatif est très fréquent dans les sociétés du secteur des biotechnologies. Son rôle et sa composition sont décrits dans le paragraphe 6.6.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris.

Dans ce cadre, le Conseil de surveillance de la Société en date du 11 mars 2014 a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 (le "**code MiddleNext**") comme code de référence de la Société en matière de gouvernement d'entreprise. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext

(www.middlenext.com). Le Conseil de surveillance a également adopté un règlement intérieur lors de sa séance du 25 septembre 2007.

Au cours des années précédentes, le Conseil de surveillance avait initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef. Cette démarche avait été entreprise lors de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext en 2006, à une époque où le code MiddleNext n'existait pas. A l'heure actuelle, le Conseil de surveillance estime que les recommandations du code MiddleNext, dédié aux valeurs moyennes du marché réglementé, sont plus adaptées à l'organisation, la taille, les moyens et la structure de l'actionnariat de la Société, et a décidé de s'y conformer.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil de surveillance doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil de surveillance de la Société a pris connaissance de ces points de vigilance lors de sa séance du 11 mars 2014.

La Société estime se conformer à la plupart des recommandations du code MiddleNext .

Recommandation du Code Middlenext	Adoptée	Sera adoptée ⁽¹⁾	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée
I. Le pouvoir exécutif				
R1 : Cumul contrat de travail et mandat social	X			
R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X			
R3 : Indemnités de départ		X		
R4 : Régime des retraites supplémentaires	X			
R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X		
II. Le pouvoir de « surveillance »				
R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X			
R7 : Déontologie des membres du Conseil	X			
R8 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil de surveillance	X			
R9 : Choix des membres du Conseil	X			
R10 : Durée des mandats des membres du Conseil	X			
R11 : Information des membres du Conseil	X			
R12 : Mise en place des Comités	X	X		
R13 : Réunions du Conseil et des Comités	X			
R14 : Rémunération des membres du Conseil	X			
R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil de surveillance		X		

(1) De manière générale, les recommandations que le Groupe envisage d'adopter dans le tableau ci-dessous seront mises en place dans les 12 mois suivant la date du présent Document.

16.5 Rapport du président sur le contrôle interne

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé à la date d'enregistrement du présent Prospectus, le Président du Conseil de surveillance n'est pas tenu d'établir de rapport relatif à la composition du Conseil de surveillance et à l'application du principe de représentation équilibré des femmes et des hommes au sein du Conseil, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

A compter du règlement-livraison des actions de la Société allouées dans le cadre du transfert de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société entend mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés cotées en matière de procédure de contrôle interne et inscrit sa démarche dans le respect des principes relatifs au gouvernement d'entreprise. En particulier, le Président du Conseil de surveillance établira, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le rapport sur le contrôle interne mentionné ci-dessus.

A la date du présent Prospectus, la Société met en œuvre différentes mesures formant un dispositif de contrôle interne afin d'assurer, au mieux et dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques. Ce dispositif, défini et mis en œuvre par le Directoire, le management et le personnel de la Société, vise à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- fiabilité de l'information comptable et financière ;
- optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables ;
- sécurité des personnels et des actifs.

Par ailleurs, la Société entend à l'avenir appliquer les dispositions du cadre de référence du contrôle interne pour la rédaction du rapport du Président sur le contrôle interne.

17. SALARIES

17.1 Ressources humaines

17.1.1 Effectifs

A la clôture des exercices 2013 et 2012 les effectifs du Groupe se répartissent comme suit :

Effectifs à la clôture	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Recherche & développement	55	54
Services associés à la science	8	9
Administration & management	15	13
TOTAL	78	76

17.2 Instruments financiers donnant accès au capital de la Société consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

17.3 Participations, bons de souscription d'action, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

A la date du présent prospectus, la participation directe et indirecte des membres du directoire et du conseil de surveillance dans le capital est la suivante, à la connaissance de la Société, étant rappelé qu'à la date du présent Prospectus il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital :

Actionnaires	31 mars 2014			
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Biotech Avenir (1)	2 974 574	13,99%	5 949 148	23,01%
Institut Pasteur de Lille	1 134 203	5,34%	1 134 203	4,39%
Université de Lille 2	1 116 250	5,25%	2 232 500	8,64%
Finorpa	241 483	1,14%	241 483	0,93%
CM-CIC Capital Finance	181 377	0,85%	362 754	1,40%
Xavier Guille des Buttes	271	0,00%	335	0,00%
Charles Woler	64	0,00%	128	0,00%
Total membres du Conseil de Surveillance	5 648 222	26,57%	9 920 551	38,38%
Jean-François Mouney	13 589	0,06%	13 653	0,05%
Nathalie Huitorel	2 721	0,01%	2 721	0,01%
Total membres du Directoire	16 310	0,08%	16 374	0,06%

(1) Biotech Avenir est détenue à hauteur de 22,5% par 16 salariés de la Société, 17,1% par M. Jean-François Mouney et 60,4% par des tiers (13 personnes physiques)

17.4 Participation des salariés dans le capital de la Société

A la connaissance de la Société, les salariés (excluant les mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail) ne détiennent pas directement d'actions de la Société ; ils détiennent cependant indirectement des actions via Biotech Avenir (se reporter au tableau ci-dessus au paragraphe 17.3 de la première partie du présent Prospectus).

17.5 Contrats d'intéressement et de participation

Accord de participation

La Société a mis en place un accord de participation en 2002. Dans la phase actuelle de développement de la Société les résultats ne permettent pas d'attribuer de sommes à ce titre. Il subsiste cependant, au titre de montants de participation attribués antérieurement, des sommes bloquées sur un compte courant géré par la Société.

Plan d'incentive

Sur proposition du Directoire et après avis favorable du Comité des Nominations et Rémunérations et du Conseil de Surveillance de la Société (en date des 13 novembre 2009 et 7 septembre 2012), un « incentive plan » a été mis en œuvre par le Directoire pour accompagner dans les meilleures conditions la mise en œuvre de différentes voies de développement stratégiques envisagées par la Société. Le plan mis en œuvre par une décision du Directoire du 25 janvier 2013 s'applique en cas de réalisation, entre le 1^{er} janvier 2012 jusque fin 2013, de levées de fonds d'un montant cumulé d'au moins 10 M€. Le montant comprend une base forfaitaire ainsi qu'un intéressement variable additionnel défini en pourcentage, n'excédant pas 1%, du montant des fonds levés à répartir à hauteur de 40% pour le Président du directoire et 60% pour des cadres supérieurs et assimilés.

Le montant global de l'intéressement versé dans ce cadre aux salariés en 2013 s'est élevé à la somme brute de 923 K€.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est, à la connaissance de la Société, la suivante :

Actionnaires	31 mars 2014			
	Nombre d'actions	% du Capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Biotech Avenir (1)	2 974 574	13,99%	5 949 148	23,01%
Institut Pasteur de Lille	1 134 203	5,34%	1 134 203	4,39%
Université de Lille 2	1 116 250	5,25%	2 232 500	8,64%
Finorpa	241 483	1,14%	241 483	0,93%
CM-CIC Capital Finance	181 377	0,85%	362 754	1,40%
Xavier Guille des Buttes	271	0,00%	335	0,00%
Charles Woler	64	0,00%	128	0,00%
Total membres du Conseil de Surveillance	5 648 222	26,57%	9 920 551	38,38%
Jean-François Mouney	13 589	0,06%	13 653	0,05%
Nathalie Huitorel	2 721	0,01%	2 721	0,01%
Total membres du Directoire	16 310	0,08%	16 374	0,06%
Sanofi Recherche & Développement	352 000	1,66%	704 000	2,72%
Autres investisseurs historiques		0,00%		0,00%
Contrat de liquidité (auto-contrôle)	-	0,00%	-	0,00%
Flottant	15 241 139	71,70%	15 208 860	58,84%
TOTAL	21 257 671	100,00%	25 849 785	100,00%

(1) Biotech Avenir est détenue à hauteur de 22,5% par 16 salariés de la Société, 17,1% par M. Jean-François Mouney et 60,4% par des tiers (13 personnes physiques)

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au conseil de surveillance

A la date du visa sur le présent prospectus et à la connaissance de la Société, il n'y a pas d'actionnaires significatifs non représentés au Conseil de surveillance.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est attribué à toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

18.4 Contrôle de la Société

Un pacte d'actionnaires lie l'ensemble des actionnaires qui étaient présents au capital de la Société préalablement à l'opération de placement privé réalisée par la Société préalablement à l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext géré par Euronext Paris qui a eu lieu le 19 décembre 2006. Ce pacte prévoit notamment :

- Un droit de préemption au profit de Biotech Avenir ou au profit de tout actionnaire signataire du pacte qui serait désigné par celle-ci, en cas de projet de cession hors marché par un actionnaire partie audit pacte de tout ou partie de ses actions de la Société dès lors que la cession projetée, cumulée avec les cessions opérées au titre d'une année considérée, représente une quote-part du capital social d'au moins 2% ;
- Une faculté de rachat au bénéfice de Biotech Avenir de la participation dans GENFIT d'un des actionnaires industriels signataires du pacte (actuellement uniquement une filiale de Sanofi) dont le contrôle viendrait à être modifié ou n'aurait plus de relations contractuelles de collaboration de recherche avec GENFIT.

Les parties au pacte détenant des actions de la Société sont les suivantes :

Sanofi Aventis Recherche et Développement, Institut Pasteur de Lille, Université de Lille Droit et Santé, Finorpa SCR, Naxicap partners, Biotech Avenir, Professeur Jean-Charles Fruchart, Jean-François Mouney, Xavier Guille de Buttes et Charles Woler.

Ce pacte d'actionnaire est entré en vigueur à compter de la cotation de GENFIT sur Alternext, soit le 19 décembre 2006, pour une durée de 10 ans. Au terme de cette période de 10 ans, le pacte sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de 1 an.

Les modalités de reconduction éventuelle du pacte sont en cours de discussion.

18.5 Etat des nantissements d'actions de la Société

Néant, à la connaissance de la Société.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions intra-groupe

Les conventions intra-groupe sont décrites au paragraphe 7.2 ci-dessus du présent Prospectus.

19.2 Operations avec les apparentés

Contrats de travail des membres du Directoire

Contrat de travail de Monsieur Jean-François MOUNEY (directeur général) : signé le 1^{er} octobre 1999 (et avenant du 14 décembre 2012), son contrat de travail prévoit une rémunération forfaitaire mensuelle de 24.749,09 € à laquelle s'ajoute un 13^{ème} mois. Le contrat prévoit la mise à disposition d'un véhicule de fonction d'une valeur neuve maximale de 55 K€ ainsi qu'une affiliation au régime de garantie sociale des chefs d'entreprise et des dirigeants d'entreprise de GSC. Par ailleurs le contrat prévoit une clause de confidentialité ainsi qu'en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde dûment établie), une indemnité de rupture du contrat de travail de six mois de salaire, calculée sur la base des douze derniers mois (prime de 13^{ème} mois incluse), augmentée d'une somme correspondant à un mois de salaire brut par année de présence.

M. MOUNEY bénéficie d'autre part du plan d'incentive décrit au paragraphe 17.5 du présent Prospectus.

Contrat de travail de Madame Nathalie HUITOREL (directeur gestion finances) : signé le 11 février 2008 (et avenants dont le plus récent en date du 30 juin 2009), son contrat de travail prévoit la rémunération fixe mensuelle de 6.406,25 € à laquelle s'ajoute un 13^{ème} mois. Le contrat prévoit la mise à disposition d'un véhicule de fonction d'une valeur neuve maximale de 35 K€ et par ailleurs une clause d'exclusivité, Mme Huitorel s'engageant à ne pas exercer d'activité concurrente à celle de la Société pendant toute la durée de son contrat de travail ainsi qu'une clause de confidentialité qui s'applique à toutes les activités, données financières, recherche, inventions et collaborations de la société GENFIT pendant la durée du contrat et après cessation qu'elle qu'en soit la cause.

Mme Huitorel bénéficie d'autre part du plan d'incentive décrit au paragraphe 17.5 du présent Prospectus.

Conventions avec Biotech Avenir

1/ Par une convention en date du 1^{er} février 2001, Biotech Avenir, actionnaire de référence, bénéficie d'un accord de domiciliation pour usage des locaux occupés par GENFIT à titre gracieux.

2/ Par une convention en date du 2 janvier 2014, Biotech Avenir a accordé à la Société, un engagement de souscription à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription mise en œuvre en janvier 2014, pour le cas où les demandes de souscription se seraient révélées insuffisantes, à hauteur de 75% de son montant. L'augmentation de capital ayant été sursouscrite, l'engagement n'a pas été mis en jeu et la convention est devenue caduque.

19.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher

l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille et Paris-La Défense, le 12 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Rémy Aine

Franck Sebag

19.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées établies au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille et Paris-La Défense, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Rémy Aine

Franck Sebag

20. INFORMATIONS FINANCIERES

20.1 Comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS

20.1.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

I. Etats de synthèse

1. Etat financier consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	III - 3.1.	75	75
Autres immobilisations incorporelles	III - 3.2.	55	31
Immobilisations corporelles	III - 3.3.	1 000	9 401
Actifs financiers non courants	III - 3.4.	702	208
Autres actifs non courants	III - 3.5.	220	395
Impôt différé actif	-	0	2 318
Actifs non courants		2 052	12 428
Actifs courants			
Stocks	-	167	158
Impôt exigible	-	0	0
Clients	III - 3.6.	162	108
Actifs financiers courants	III - 3.4.	10	18
Autres actifs courants	III - 3.5.	5 838	4 567
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	20 922	6 304
Actifs courants		27 099	11 154
TOTAL DE L'ACTIF		29 151	23 581
Capitaux propres			
Capital	III - 3.8.	5 135	4 011
Primes	III - 3.8.	44 315	25 518
Ecart de réévaluation	-	357	3 120
Réserves consolidées	-	-23 016	-20 367
Ecart de conversion	-	-46	-37
Résultat net de l'exercice	-	-12 652	-5 412
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère		14 093	6 834
Intérêts non contrôlant	-	0	0
Total capitaux propres		14 093	6 834
Passifs non courants			
Provisions non courantes	III - 3.9.	412	382
Avances conditionnées non courantes	III - 3.11.	4 131	5 058
Passifs financiers non courants	III - 3.10.	1 397	2 531
Impôt différé passif	-	0	0
Autres passifs non courants	III - 3.12.	43	281
Passifs non courants		5 983	8 252
Passifs courants			
Provisions courantes	III - 3.9.	57	9
Avances conditionnées courantes	III - 3.11.	1 067	1 295
Passifs financiers courants	III - 3.10.	779	1 838
Dettes d'impôt exigible	-	0	0
Fournisseurs	-	5 454	2 926
Autres passifs courants	III - 3.12.	1 718	2 428
Passifs courants		9 075	8 495
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		29 151	23 581

2. Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
Revenus industriels	III - 2.1.1.	1 899,3	1 672,3
Financements publics des dépenses de recherche	III - 2.1.2.	3 916,3	4 309,3
Autres produits opérationnels	III - 2.1.3.	151,8	28,7
Total des revenus / Total income	III - 2.1.	5 967,4	6 010,2
Achats consommés	III - 2.2.1.	-1 292,9	-1 195,1
Sous traitance opérationnelle	III - 2.2.2.	-5 161,5	-4 289,6
Charges de personnel	III - 2.2.3.	-6 478,8	-5 540,2
Autres charges opérationnelles	III - 2.2.4.	-2 932,1	-2 169,7
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	III - 2.2.5.	-519,9	-533,5
Résultat opérationnel courant / Current operating profit		-10 417,8	-7 717,8
Paiements fondés en actions	-	0,0	0,0
Résultat sur cessions d'actifs non courants	III - 2.2.6.	-95,9	1,8
Résultat opérationnel / Operating profit		-10 513,7	-7 715,9
Produits financiers	III - 2.3.	262,3	280,3
Charges financières	III - 2.3.	-82,6	-293,8
Résultat financier / Net finance costs	III - 2.3.	179,7	-13,5
Résultat avant impôt / Profit before income tax	-	-10 334,0	-7 729,5
Charge d'impôt	III - 2.4.1	-2 318,0	2 317,9
Résultat net / Profit for the period		-12 652,1	-5 411,6

Gains et pertes enregistrés en capitaux propres :

Ecarts de conversion		-9,5	-4,4
Ecarts de réévaluation		0,0	3 120,1
Variation de juste valeur des titres disponible à la vente :		0,0	0,0
Dont : variation de juste valeur de la période		0,0	0,0
Dont : moins gains recyclés en résultat de la période		0,0	0,0
Effet impôt sur variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		0,0	0,0
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-9,5	3 115,6
Résultat global / Comprehensive income		-12 661,5	-2 296,0

Résultat net / Profit for the period			
Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-12 652,1	-5 411,6
Résultat global / Comprehensive income			
Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-12 661,5	-2 296,0

(En euro et nombre d'actions)

Résultat net par action			
Nombre moyen pondéré d'actions		19 407 979,9	14 859 776
Résultat net - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	III - 2.5.	-0,65	-0,36
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		19 407 979,9	14 859 776
Résultat net dilué - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	III - 2.5.	-0,65	-0,36

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012
+ Résultat net part revenant aux actionnaires de la société mère	-12 652,1	-5 411,6
+ Intérêts minoritaires	0,0	0,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	465,5	556,3
+ Dotations nettes aux provisions d'exploitation et pertes de valeur	74,4	73,3
- Plus & moins-value sur cessions d'immobilisations	95,9	-1,8
- Paiements fondés en actions	0,0	0,0
+ Autres éléments sans incidence financière	9,8	-640,8
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & charge d'impôt	-12 006,4	-5 424,7
- Charge d'intérêt sur dettes financières	104,4	241,0
- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 318,0	-2 317,9
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement, charge d'intérêt et impôt	-9 584,0	-7 501,6
Impôts payés	1,1	1,6
Diminution (+) / augmentation (-) des créances clients	-54,2	625,5
Diminution (-) / augmentation (+) des dettes fournisseurs	2 528,2	-1 082,1
Diminution (+) / augmentation (-) des autres actifs	-1 105,7	2 436,3
Diminution (-) / augmentation (+) des autres passifs	-976,5	-2 341,6
Variation du besoin en fonds de roulement	391,7	-361,8
Flux de trésorerie généré par l'activité	-9 191,2	-7 861,9
- Acquisitions d'immobilisations	-239,6	-294,0
+ Cessions d'immobilisations	8 045,8	7,6
Investissements d'exploitation	7 806,2	-286,4
- Acquisitions d'actifs financiers	-483,2	-8,3
+ Cessions d'actifs financiers	0,0	0,0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0,0	0,0
Investissement financier	-483,2	-8,3
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	7 323,0	-294,6
+ Augmentation de capital	19 921,2	4 672,4
+ Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics	6 503,6	1 780,2
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	-9 798,9	-4 554,0
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	-133,6	-244,3
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	16 492,3	1 654,4
Variation de trésorerie	14 624,1	-6 502,1
Trésorerie à l'ouverture	6 299,7	12 804,9
Variation de trésorerie	14 624,1	-6 502,1
Reclassement d'actifs financiers en valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	0,0	0,0
Trésorerie de clôture	20 923,8	6 302,8
Ventilée en :		
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	20 750,5	5 065,8
Solde débiteurs de banque	171,6	1 237,9
Solde créditeurs de banque	-0,4	-4,0
Trésorerie de clôture	20 921,7	6 299,7

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat non distribué	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31.12.2012	4 011	25 518	3 120	-20 367	-37	-5 412	0	6 834
Variations pour l'exercice 2013								
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			-2 763	2 763	-9			-9
Résultat net de la période						-12 652		-12 652
Autres mouvements								0
Division du nominal								0
Résultat global	0	0	-2 763	2 763	-9	-12 652		-12 662
Affectation du résultat 2012				-5 412		5 412		0
Paievements fondés en actions				0				0
Dividendes								0
Opérations de fusion et assimilées								0
Augmentation de capital en numéraire	1 125	18 797						19 921
Situation au 31.12.2013	5 135	44 315	357	-23 016	-46	-12 652	0	14 093

II. Principes et méthodes appliqués

1. Base de préparation de l'information financière

Les états financiers sont présentés en Milliers d'Euros.

1.1. Conformité au référentiel IFRS

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers consolidés 2013 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards- IFRS), telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2013 et applicables pour la première fois depuis le 1^{er} Janvier 2005.

1.2. Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2013

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2013 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes comptables sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception de l'adoption, par l'Union Européenne, de nouvelles normes et interprétations suivantes :

- Amendement IFRS 7, Disclosures-Offsetting Financial Assets and Financial Liabilities
- IFRS 10, Consolidated Financial Statements ;
- IFRS 11 , Joint arrangements ;
- IFRS 12, Disclosures of interests in other entities ;
- IFRS 13, Fair Value measurement;
- IAS 27 (revised) , Separate Financial Statement ;
- IAS 28 (revised) – Investments in Associates and Joint ventures
- IAS 19 (revised) Employee Benefits
- Amendment to IFRS 1 Government Loans
- Annual Improvements to IFRSs 2009-2011 Cycle
- Amendement à IAS 1 – Presentation of financial statements-presentation of items of other comprehensive income.

Les nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe, le Groupe n'étant pas concerné par celles-ci.

Les normes et interprétations suivantes, non obligatoires au 31 Décembre 2013 mais adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas été anticipées dans les comptes annuels au 31 Décembre 2013 :

- Néant

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 Décembre 2013, non d'application obligatoire et non en vigueur dans l'Union Européenne à cette date, n'ont pas été appliquées :

- Amendment to IFRS 32, Offsetting Financial Assets and Financial liabilities ;
- Amendment to IFRS 7 et IFRS 9 – Mandatory Effective Date and Transition Disclosures ;
- IFRS 9, Financial Instruments (issued in 2010) ;
- Amendment to IFRS 10, IFRS 12 and IAS 27 Investment Entities ;
- IFRIC Interpretation 21 Levies.

2. Méthodes de consolidation et de comptabilisation

Conformément à la norme IAS 27, *Etats financiers consolidés*, les états financiers consolidés incluent ceux de la maison-mère, Genfit SA, et des sociétés dans lesquelles Genfit SA assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement. Ces dernières sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Des ajustements sont apportés aux états financiers des Filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, soldes bilanciers, revenus et dépenses sont éliminés dans le processus de consolidation.

En application de la norme IAS 16, Genfit SA a décidé d'opter pour la réévaluation d'un ensemble d'actifs des catégories bâtiment, agencements et installations, matériels et équipements. Cette opération constitue un changement de méthode.

3. Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les états financiers consolidés 2013 ont été établis sous la responsabilité du Directoire qui les a arrêtés par une délibération en date du 24 Février 2014.

4. Estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, les résultats définitifs peuvent diverger sensiblement de ces estimations, en fonction d'hypothèses ou de situations qui pourraient s'avérer différentes de celles envisagées

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation d'actifs, les engagements envers les salariés, le crédit d'impôt recherche, la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ainsi que les provisions pour risques et charges.

5. Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants : les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer, ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que tous ceux dont le règlement intervient dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

6. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les actifs et passifs du bilan des sociétés situées en dehors de la zone Euro sont convertis en Euros (monnaie de présentation du Groupe) au taux de change en vigueur à la clôture de chaque bilan. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice. Les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Parité Euros / Devises	Exercice clos le 31.12.2013	Exercice clos le 31.12.2012	
Taux de clôture	0,72511	0,75792	US Dollars
Taux moyen	0,75323	0,77849	US Dollars

7. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangères, sont comptabilisés dans le résultat financier.

8. Regroupements d'entreprises et goodwill

Pour les acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2010, le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date de regroupement. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supportait du fait d'un regroupement d'entreprises, ont été pris en compte dans le coût d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus si le regroupement d'entreprises est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Auparavant, un goodwill était comptabilisé lors de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale, et représentait l'excédent du coût de l'investissement complémentaire par rapport à la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de transaction.

Le goodwill est affecté ultérieurement aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui bénéficient des effets du regroupement. Conformément à IFRS 3 révisé et IAS 36, le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet, au minimum une fois par an, de tests de dépréciation.

Enfin, si le Groupe acquiert des intérêts complémentaires dans une filiale déjà contrôlée, tout écart entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la valeur comptable de ces derniers dans les comptes consolidés du Groupe est comptabilisé directement en variation des capitaux propres, sans incidence sur le goodwill et le résultat de la période.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est imputée en premier lieu sur le montant du goodwill affecté à l'UGT et le reliquat de pertes, le cas échéant, affecté aux autres actifs de l'unité.

9. Frais de recherche et de développement

Conformément à IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si les 6 critères suivants sont réunis simultanément :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- Son intention d'achever, d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs, soit par sa commercialisation, soit par son utilité en interne ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au cours de la phase de développement ;
- La disponibilité de ressources techniques financières pour achever le développement et vendre et utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, Genfit considère que les critères définis par IAS 38 ne sont pas, au 31 Décembre 2013, pleinement réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont principalement constituées de logiciels et de licences d'exploitation acquis par le Groupe. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition initial diminué ultérieurement des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilité estimée, à savoir :

Logiciels et licences d'exploitation :	Entre 1 et 10 ans
--	-------------------

11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'un composant d'un actif a une durée d'utilisation spécifique distincte de la durée d'utilisation de l'actif, il est reconnu de manière séparée au bilan et amorti sur sa durée d'utilisation. Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire appliqué sur les durées d'utilité attendues suivantes :

Constructions, agencements et installations :	
• Téléphonie, groupe électrogène, enseigne, signalétique, peinture, carrelage	10 ans

• Paillasses, plan de travail, menuiseries intérieures, cloisons, ascenseurs	15 ans
• Electricité, menuiseries extérieures, couverture étanchéité, plomberie	25 ans
• Voirie	40 ans
• Charpente, gros œuvre	50 ans
Equipement scientifique	Entre 4 et 12 ans
Matériels informatiques et bureautiques	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	6 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Au 31/12/2012, Genfit a décidé de réévaluer l'ensemble immobilier dont elle est devenue propriétaire en 2012. Elle a procédé de même pour un certain nombre d'équipements.

12. Coûts d'emprunt

La norme IAS 23 révisée supprime la possibilité de comptabiliser directement en charges les coûts d'emprunts encourus pour l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés.

13. Contrat de location financement et contrat de location simple

13.1 Location financement

En application de la norme IAS 17, *Contrats de location*, les actifs loués sont comptabilisés en immobilisations lorsque les contrats de location transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou leur juste valeur si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon les modes et durées d'utilité décrites ci-dessus.

Les contrats de location financement en cours portent sur des équipements de laboratoire.

13.2 Location simple

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du bail, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

14. Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie.

Le goodwill est testé au niveau de l'UGT à laquelle il a été affecté, l'UGT étant un ensemble homogène d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Au sein de Genfit, le goodwill résultant de l'acquisition de la société IT.Omics a été affecté à la société qui représente également le niveau le plus bas auquel il est suivi pour les besoins de gestion interne.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif testé.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. Elle est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie générés par l'actif sur une période de 5 ans et d'une valeur résiduelle. Ces flux sont normalement issus des budgets les plus récents. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance nul pour les années ultérieures.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence : elle est imputée en priorité sur le goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

15. Actifs financiers

15.1. Prêts et créances clients

Les prêts et les créances clients sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction puis, ultérieurement, au coût amorti. La valeur nominale représente habituellement la juste valeur initiale des créances clients. Le cas échéant, une provision est constituée de manière individuelle pour prendre en compte la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, si celle-ci est inférieure.

15.2. Actifs financiers courants et non courants

Les OPCVM dynamiques, dont l'échéance conseillée est généralement supérieure à 3 mois, sont considérés comme des titres disponibles à la vente. L'objectif de performance de ces placements est de surperformer l'EONIA. Ils sont mobilisables à tout moment et présentent tous une garantie en capital à l'échéance. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

15.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent les disponibilités en caisse, les dépôts à vue, et les placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Enregistrées initialement à leur coût d'achat à la date de transaction, les valeurs mobilières de placement sont évaluées ultérieurement à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

16. Stocks

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement les consommables de laboratoire. Ils sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation et provisionnés le cas échéant.

17. Impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés.

Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporelles se reverseront.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront leur imputation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non courants au bilan.

La CVAE étant calculée sur la base d'un profit taxable (valeur ajoutée), c'est-à-dire un montant net de produits et de charges tout comme le bénéfice ou la perte d'une période, Genfit S.A. considère cette taxe à l'identique d'un impôt sur les résultats. La CVAE est donc classée dans le poste de résultat « charge d'impôt ».

En ce qui concerne l'exercice 2013, aucune charge relative à la CVAE n'a été enregistrée.

La CFE est, quant à elle, présentée en charges opérationnelles.

18. Crédit d'impôt recherche

Dans le principe, l'Etat accorde, sous la forme d'un dégrèvement d'impôt sur 3 ans et, le cas échéant, sous la forme d'un remboursement au terme des 3 ans pour le solde, un « crédit d'impôt recherche » (CIR) correspondant à une quote-part des frais de recherche et de développement engagés par le Groupe.

En raison du contexte économique, les CIR de 2008, 2009 et 2010 ont été remboursables immédiatement pour toutes les entreprises. Concernant les CIR 2011, 2012 et 2013, l'état a maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en revenus sous le poste « financements publics des dépenses de recherche ».

19. Frais d'augmentation de capital

A l'issue des placements privés des titres de la société Genfit effectués en 2006, 2010, 2011, 2012 et en 2013, les frais d'émission attachés à l'augmentation de capital ont été enregistrés en déduction de la prime d'émission.

Ces frais sont représentatifs des coûts externes directement attribuables à l'opération, notamment les honoraires des avocats et banques d'affaire, les frais de communication et de formalités légales.

20. Provisions

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite), résultant d'événements passés, pour laquelle il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la ressource qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont actualisées dès que l'impact de la valeur temps est significatif.

21. Avantages aux salariés

21.1. Engagements de retraite

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies.

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière français au titre desquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. L'obligation résultant de ces régimes est provisionnée et évaluée sur une base actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les montants des paiements futurs sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des gains et pertes actuariels qui sont enregistrés immédiatement en résultat à travers la prise en compte de la variation globale de l'engagement, la charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation.

Suite à la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009, il n'est plus possible pour un employeur de mettre un salarié à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2010 si celui-ci n'a pas encore atteint le nombre de trimestres requis. Dans ce cas, seul un départ à l'initiative du salarié peut être retenu dans le provisionnement des indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par un organisme extérieur pour lequel la filiale s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charge de l'exercice.

21.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation est un droit permettant à chaque salarié de bénéficier de 20 heures de formation par an. Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés, s'ils ne sont pas utilisés, sur une durée de 6 ans. Les heures consacrées à la formation réalisée pendant le temps de travail ouvrent droit au maintien, par l'employeur, de la rémunération du salarié. Lorsque les heures de formation se déroulent en dehors du temps de travail, le salarié bénéficie de l'allocation de formation versée par l'employeur, dont le montant est égal à 50% de sa rémunération nette.

Une provision est constatée dans les comptes consolidés reprenant les droits acquis par les salariés et non consommés au 31 décembre 2013, charges sociales incluses. La mise en œuvre du DIF relevant de l'initiative du salarié, un coefficient de probabilité de demande de formation, évalué selon les historiques du Groupe sur 3 ans, pondère l'évaluation des droits acquis.

22. Subventions

Le Groupe bénéficie de subventions de diverses natures :

- Les subventions d'équipement sont destinées à financer l'acquisition d'immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan en produits différés, puis reprises en résultat au rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée par la subvention.
- Les avances conditionnées, non soumises à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées pour leur valeur nominale, et le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.
- Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au bilan en produits différés, puis reprises en résultat au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés. Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.

L'amendement de la norme IAS 20 ajouté par les Améliorations des IFRS publiées en mai 2008 et applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 est sans incidence significative pour le Groupe.

23. Passifs financiers

23.1. Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des frais de transaction directement attribuables, puis évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt.

23.2. Solde de trésorerie nette

La définition de la trésorerie nette adoptée par le Groupe est composée des actifs financiers courants et non courants (dès lors qu'ils répondent à la définition de financement ou de trésorerie), des valeurs mobilières de placement, des dépôts à court terme, des soldes débiteurs de banque et des dépôts de garantie, auxquels sont retranchés les dettes financières (composées des emprunts, des prêts liés aux contrats de crédit bail, des intérêts courus non échus et des autres passifs financiers) ainsi que les financements publics.

23.3. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur est en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et son remboursement.

24. Instruments financiers

Le Groupe n'est concerné par aucune des dispositions des normes IAS 32/39 relatives à la comptabilité de couverture.

24.1. Risque de change

La quasi-totalité des revenus de la société est perçue en euros. Compte tenu de la très faible exposition aux risques de change, le Groupe n'a pas de contrats de change à terme ou d'options au 31 décembre 2013.

24.2. Risque de taux

Le risque de taux est très faible car les dettes financières sont soit basées sur le taux de rémunération des CODEVI, l'index du taux livret de développement durable et le taux de rendement des emprunts d'états à maturité constante de 5 ans, soit font l'objet d'un taux fixe.

L'exposition au risque de taux de la trésorerie court terme est relative car l'essentiel de ces actifs est constituée de SICAV monétaires euro ou de certificats de dépôt à taux progressifs.

24.3. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2013, l'exposition au risque de liquidité de la société est faible, dans la mesure où son actif courant est supérieur à son passif courant.

25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de contrats de collaboration de recherche signés avec des groupes de l'industrie pharmaceutique. Ceux-ci sont généralement d'une durée comprise entre 1 et 3 ans. Les termes de ce type de contrats comprennent plusieurs éléments :

- des « research fees », qui correspondent à des paiements forfaitaires de financement de la recherche, qui sont fonction des ressources allouées au programme scientifique concerné, et qui sont généralement calculés sur la base d'un nombre d'ETP (équivalents temps plein) alloués multiplié par un taux annuel de facturation (Ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée ou contractuelle du programme de recherche concerné) ;
- des « milestones », qui sont des bonus de franchissement d'étapes scientifiques, qui ont été définies contractuellement avec chaque partenaire. Généralement, ces milestones sont facturables lors de l'identification de cible, de la mise au point d'outil de screening, lors de chaque passage en phase clinique, et bien évidemment, lors du dépôt d'un dossier d'Autorisation de Mise sur le Marché. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires au moment de l'atteinte des objectifs fixés contractuellement avec le partenaire industriel.

et, dans une moindre mesure pour l'heure :

- des « up-front payments » pour certains contrats, lorsque, préalablement à la signature de ceux-ci, des travaux de recherche avaient déjà été menés par le Groupe et que des brevets avaient été déposés. Ces up-front payments constituent donc un droit d'accès payé par l'industriel pour disposer des résultats scientifiques obtenus préalablement et des droits de propriété intellectuelle attachés au projet. Ils sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires à la date de mise en œuvre effective du contrat.
- des royalties sur les ventes des médicaments issus des travaux de recherche menés en collaboration avec le Groupe. A ce jour, le Groupe n'a pas facturé de royalties.

26. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulteraient de la levée des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options de souscription, sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions Genfit S.A. à un prix correspondant au cours de bourse moyen de la période.

27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie ainsi que les concours bancaires courants.

28. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels n'a pas donné lieu à application dans la mesure où un seul segment opérationnel a été identifié par le groupe.

De même qu'au 31 décembre 2012, à ce jour, le Groupe est focalisé sur l'activité unique de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants dont la commercialisation dépend de leur succès en développement clinique.

Les travaux de recherche sont menés dans différents axes thérapeutiques, avec l'appui de plates-formes technologiques et d'outils variés, sans que les programmes présentent des profils de risque ou de coûts significativement différents.

Le Groupe n'identifie pas de secteur géographique dans la mesure où Genfit Corp n'a qu'une activité de représentation commerciale à ce jour.

III. Notes annexes aux comptes consolidés

1. Périmètre de consolidation

Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
Au 31 décembre 2013					
SA Genfit	France		MERE		
Genfit Corp.	Etats-Unis	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale
Genfit Pharmaceuticals	France	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale

Sociétés	Adresse		N° d'identification
SA Genfit	Société Mère	Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 Loos	42434190700022
Genfit Corp.		245 First Street - 18th floor - Office 1806 - Cambridge, Massachusetts 02042	06-1702052
Genfit Pharmaceuticals		Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 Loos	53870766200010

Genfit Corp

Genfit Corp est le bureau de représentation commerciale de Genfit aux Etats-Unis. La société a été créée en juillet 2003. Genfit Corp est localisée à Cambridge dans le Massachusetts.

Les missions confiées à Genfit Corp. ont été définies de la façon suivante :

- Missions de recherche de partenariats industriels auprès des sociétés de l'industrie pharmaceutique et des sociétés de biotechnologies;
- Mise en place d'un réseau de partenaires académiques dans les domaines d'excellence de Genfit
- Suivi des relations avec la FDA pour les aspects réglementaires cliniques permettant la prise en compte des spécificités américaines.

Un contrat annuel de prestations de services a été conclu entre Genfit SA et Genfit Corp à partir de juillet 2003. L'avenant conclu à compter du 1^{er} janvier 2013 prévoit une rémunération annuelle de 90 milliers de dollars US, permettant de couvrir les frais de fonctionnement de la filiale américaine.

Genfit Pharmaceuticals SAS

Genfit Pharmaceuticals SAS, détenue à 100 % par Genfit SA, et crée le 14 décembre 2011 pour saisir d'éventuelles nouvelles opportunités de financement n'a pas d'activité opérationnelle.

2. Notes annexes à l'état du résultat global consolidé

2.1. Revenus

Le total des revenus générés au titre de l'exercice 2013 s'établit à 5 967.4 milliers d'euros contre 6.010,2 milliers d'euros en 2012.

2.1.1. Revenus industriels

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 899.3 milliers d'euros contre 1.672,3 milliers d'euros pour l'exercice 2012.

Les politiques d'alliance de l'industrie pharmaceutique privilégient de plus en plus les partenariats en « risk-sharing » (partage de risque) assortis de rémunération directe moindre mais de paiements de franchissement d'étapes cliniques (milestones) plus significatifs. L'évolution du chiffre d'affaires en 2013 correspond à une augmentation ponctuelle du volume d'activité lié aux services.

2.1.2. Financements publics des dépenses de recherche

Ils comprennent à la fois le crédit d'impôt recherche né au titre de l'exercice et les reprises de subventions d'exploitation, opérées en fonction de l'avancement des programmes de recherche financés.

Les subventions d'exploitation et le crédit d'impôt recherche sont parties intégrantes des revenus de l'entreprise.

Financements publics des dépenses de recherche (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Subventions d'exploitation	420,2	1 139,2
Crédit d'impôt recherche de l'exercice	3 496,1	3 170,1
Crédit d'impôt taxe professionnelle	0,0	0,0
Effet de désactualisation des créances de CIR	0,0	0,0
TOTAL	3 916,3	4 309,3

Genfit S.A. a bénéficié au premier semestre 2013, de la restitution de sa créance de CIR née au titre de l'exercice 2012, pour un montant de 3.171 milliers d'euros.

Il en sera de même pour la créance née au titre de l'exercice 2013 dont le remboursement sera effectif dès 2014.

Le détail des subventions en cours est indiqué en section 3.13

2.1.3. Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Limitation dans le remboursement d'un financement public	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Autres	151,8	28,7
TOTAL	151,8	28,7

Au titre de l'exercice 2013, le Groupe a comptabilisé en autres produits, un montant de 54,6 milliers d'euros relatif au CICE.

2.2. Charges opérationnelles

2.2.1. Achats consommés

Ils comprennent, entre autres, les consommables et petits matériels de laboratoire pour 1.292,9 milliers d'euros.

2.2.2. Sous-traitance opérationnelle

Ce poste inclut l'ensemble des prestations sous-traitées pour des raisons réglementaires à des partenaires de recherche pour les travaux de production du principe actif, production des unités thérapeutiques, études de toxicologie et de pharmacocinétique. Il est aussi constitué pour une part de plus en plus significative des coûts liés aux études cliniques et pré-cliniques.

La sous-traitance opérationnelle pèse pour 5.161,5 milliers d'euros en 2013 contre 4.289,6 en 2012. L'augmentation du poste entre les deux exercices s'explique notamment par le poids financier des études de phase II liées au programme GFT 505 qui se sont déroulées sur la totalité de l'exercice 2013 alors qu'elles avaient débuté en fin 2012.

2.2.3. Charges de personnel

Ventilation des charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Salaires	-4 489,2	-3 770,6
Charges sociales	-1 933,1	-1 719,9
Coût des engagements de retraite	-56,1	-49,8
Droit individuel à la formation	-0,5	0,1
Participation des salariés	0,0	0,0
Paiements fondés en actions	0,0	0,0
TOTAL	-6 478,8	-5 540,2

Les charges de personnel du Groupe ont augmenté de 16.9 % entre 2013 et 2012. Cette augmentation de la masse salariale est notamment due à l'impact des primes attribuées aux salariés afin de compenser les efforts de modération salariale consentis préalablement. Il s'agissait aussi de récompenser le personnel dont l'implication très forte a conduit aux bons résultats scientifiques obtenus sur la période et aux opérations de levées de fonds associées.

Les charges sociales de retraite relatives aux régimes à cotisations définies s'élèvent à 367,2 milliers d'euros en 2013 et 316,2 milliers d'euros en 2012.

Effectifs de clôture

Effectifs	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Recherche & développement	55	54
Services associés à la science	8	9
Administration & management	15	13
TOTAL	78	76

Effectifs	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Cadre	50	52
Non cadre	26	23
Autres statuts	2	1
TOTAL	78	76

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'exercice 2013 est de 75 collaborateurs contre 82 en 2012.

2.2.4. Autres charges opérationnelles

Autres charges opérationnelles (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Coûts et maintenance des matériels	-192,5	-200,0
Coûts et maintenance des locaux	-924,7	-204,1
Droits de propriété intellectuelle	-486,5	-495,2
Honoraires	-590,5	-607,3
Transports et déplacements	-222,5	-181,9
Impôts et taxes	-209,0	-180,5
Autres charges	-306,4	-300,5
TOTAL	-2 932,1	-2 169,7

La politique de gestion rigoureuse des charges a été maintenue en 2013.

Les coûts et maintenance des locaux tels qu'ils figurent dans les comptes de l'exercice 2013 comprennent le montant de la location de l'ensemble immobilier depuis le 22 Mars 2013 (date à laquelle Genfit est passée du statut de propriétaire à celui de locataire).

Les honoraires de propriété intellectuelle correspondent aux frais de dépôt et de maintenance des brevets du Groupe.

Les honoraires incluent les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de la société en charge des relations presse – communication, le personnel externe mis à la disposition de la société (gardiennage et accueil), ainsi que les honoraires de certains des conseillers scientifiques.

2.2.5. Dotation nette aux amortissements et aux provisions et pertes de valeur

Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Dotation aux amortissements des constructions & agencements	0,0	-296,4
Dotation aux amortissements des matériels et autres immobilisations	-474,5	-425,3
Dotation aux provisions sur actifs circulants	-0,9	-6,2
Dotation aux provisions sur actifs financiers	-9,8	0,0
Dotation aux provisions pour risques et charges	-48,0	0,0
Pertes de valeur	0,0	0,0
Reprise de provisions sur actifs circulants	4,3	3,6
Reprise de provisions sur actifs financiers	0,0	0,0
Reprises de provisions pour risques et charges	0,0	25,4
Reprises sur subventions d'équipement	9,0	165,4
TOTAL	-519,9	-533,5

Pour mémoire, la charge d'amortissement de 296 milliers d'euros en 2012 correspond pour 263,5 milliers d'euros à l'amortissement des constructions financées en crédit-bail jusqu'au 27 Septembre 2012. A cette date, Genfit a procédé à la levée d'option anticipée, est devenu propriétaire de l'ensemble immobilier et l'a amorti en tant que tel à hauteur de 32,8 milliers d'euros. La reprise du solde de la subvention d'équipement correspond aussi à l'opération de levée d'option.

La provision pour risques et charges constatée en 2013 est liée à une pénalité pour remboursement tardif d'une avance remboursable, la société a demandé à être exonérée de cette amende qu'elle considère comme non justifiée.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les exercices 2013 et 2012.

2.2.6. Résultat sur cessions d'actifs non courants

En 2013, la cession de l'ensemble immobilier s'est traduite par une charge de :

- 95,9 milliers d'euros, constaté dans l'état du résultat global consolidé, sur la ligne « résultat sur cessions d'actifs non courants » ;

- 2 318,0 milliers d'euros ; constaté dans l'état du résultat global consolidé, sur la ligne « charge d'impôt » ; cette charge annulant le produit du même montant constaté au 31 Décembre 2012 (voir III – 2.4.1.).

Dans l'état financier consolidé, l'écart de réévaluation de 3 120,1 milliers d'euros, qui a permis d'améliorer les capitaux propres du même montant lorsqu'il a été constaté au 31 Décembre 2012, a été transféré dans le poste « Réserves consolidées ».

2.2.7. Frais de recherche et développement

A ce jour, les frais de développement et de protection de la propriété intellectuelle sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, tant que tous les critères requis par IAS 38 pour leur capitalisation ne sont pas réunis.

Ci-dessous, la décomposition de leurs coûts par nature :

Frais de recherche & développement (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Achats consommés	-1 262,8	-1 164,2
Sous-traitance opérationnelle	-5 161,5	-4 289,6
Droits de propriété intellectuelle	-486,5	-495,2
Charges de personnel	-4 118,1	-3 770,1
Autres charges opérationnelles directes	-623,0	-646,0
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-576,9	-949,0
TOTAL	-12 228,9	-11 314,1

2.3. Résultat financier

Produits financiers

Produits financiers (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Produits - Produits de trésorerie	169,2	201,4
Produit de trésorerie nette	169,2	201,4
Produits - Gains de change	15,2	9,3
Produits - Autres produits financiers	77,8	69,6
Autres produits financiers	93,1	78,9
TOTAL	262,3	280,3

Charges financières

Charges financières (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Charges - Intérêts des emprunts à long et moyen terme	-100,3	-252,2
Charges - Intérêts des locations financement	-2,8	13,8
Charges de trésorerie nette	-103,1	-238,4
Charges - Pertes de change	-5,0	-6,4
Charges - Autres charges financières	25,5	-49,0
Autres charges financières	20,5	-55,4
TOTAL	-82,6	-293,8

Charges - Autres charges financières => Dont intérêts s/ participation	-1,3	-2,6
--	------	------

En 2012, les intérêts de location financement intègrent 13.8 milliers d'euros relatifs au site immobilier du Groupe.

2.4. Impôt

2.4.1. Ventilation de la charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Impôt exigible	-0,3	0,1
Impôt différé	-2 317,7	2 317,8
TOTAL	-2 318,0	2 317,9

2.4.2. Détail des impôts différés par nature

Détail des impôts différés par nature (En milliers d'euros)	Exercice clos 31.12.2012	Impact capitaux propres	Impact résultat de la période	Exercice clos 31.12.2013
Différences temporelles fiscal / social	2 475,8		-2 422,4	53,4
Linéarisation des loyers bail à construction	32,2		-32,2	0,0
Retraitement des locations financières	-64,2		7,1	-57,1
Actualisation des créances				
Retraitement des immobilisations	-90,3		93,9	3,6
Etalement des subventions d'exploitation				
Taxation des plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement	0,0		-0,1	-0,1
Engagements de retraite et droit individuel à la formation	128,4		9,9	138,3
Pertes fiscales reportables en avant	-0,1		0,0	-0,1
Autres	-164,1		26,1	-138,0
TOTAL	2 317,7	0,0	-2 317,7	0,0
Dont : Impôt différé passif				
Dont : Impôt différé actif	2 317,7	0,0	-2 317,7	0,0
Impôts différés nets actif (+) / passif (-)	2 317,7	0,0	-2 317,7	0,0

La variation des différences temporelles fiscal/social provient essentiellement du retraitement fiscal des subventions, soit en base 420,2 milliers d'euros.

Les impôts différés qui étaient activés au bilan 2012 correspondaient aux différences temporelles liées à l'opération immobilière (voir paragraphe 3.3.) et dans une moindre mesure au besoin de couverture des impôts différés passif existant sur les retraitements de consolidation. L'ensemble immobilier ayant été cédé en 2013, les différences temporelles activées ont été intégralement reprises en résultat.

2.4.3. Défis fiscaux reportables

Déficits fiscaux reportables (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Genfit S.A. - 2006	1 944,4	1 944,4
Genfit S.A. - 2006 - Tup It-omics	389,4	389,4
Genfit S.A. - 2007	8 184,9	8 184,9
Genfit S.A. - 2008	4 765,9	4 765,9
Genfit S.A. - 2009	10 672,6	10 672,6
Genfit S.A. - 2010	11 602,1	11 602,1
Genfit S.A. - 2011	10 593,4	10 593,4
Genfit S.A. - 2012	6 851,4	6 851,4
Genfit S.A. - 2013	15 493,4	0,0
	0,0	0,0
TOTAL	70 497,6	55 004,2
Dont activés au bilan sous forme d'un impôt différé	0,0	6 953,1
Dont non activés	0,0	48 051,1

2.4.4. Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif se décompose de la manière suivante :

Taux effectif d'impôt (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Résultat net	-12 652,1	-5 411,6
(Charge) / produit d'impôt	-2 318,0	2 317,9
Résultat avant impôt	-10 334,0	-7 729,5
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	3 444,3	2 576,2
Crédits d'impôt recherche non taxables	1 165,4	1 056,7
Autres charges non déductibles et produits non taxables	11,7	-7,3
Utilisation de déficits fiscaux non activés	0,0	1,5
Activation de déficits fiscaux antérieurs (déficits It-omics)	0,0	0,0
Limitation des impôts différés actifs	0,0	1 227,6
Non activation des déficits de l'exercice	-5 164,5	-2 283,8
Annulation d'impôts différés actif constatés sur déficits antérieurs	-2 317,7	-372,5
Différentiel de taux d'imposition	0,0	0,0
Autres	542,7	118,4
(Charge) / produit d'impôt du Groupe	-2 318,1	2 316,7
Taux effectif d'impôt	22,43%	-29,97%

2.5. Résultat par action

En 2013, Genfit S.A a procédé à plusieurs augmentations de capital par émission d'un total de 4.498.075 actions nouvelles (voir détail au 3.8.). Ces augmentations de capital successives portent à 20 541 821 le nombre d'actions au 31 décembre 2013. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 19 407 980, correspondant à la moyenne des titres en circulation au cours de la période.

Résultat par action	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	-12 652,1	-5 411,6
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	19 407 980	14 859 776
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	-0,65	-0,36
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	19 407 980	14 859 776
Effet de dilution des plans d'options	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation après effet de dilution	19 407 980	14 859 776
Résultat net dilué - part du Groupe par action (en euros)	-0,65	-0,36

Le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action.

3. Notes annexes à l'état financier consolidé

3.1. Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition (En milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Valeur d'origine	364,9	364,9
Pertes de valeur	-290,0	-290,0
Valeur résiduelle	74,9	74,9
Acquisitions	0,0	0,0
Pertes de valeur	0,0	0,0

L'unique goodwill comptabilisé concerne la filiale historique IT.Omics (dissoute par transmission universelle de patrimoine à la société Genfit S.A en 2006) et identifiée en tant qu'Unité Génératrice de Trésorerie.

Un test de dépréciation a nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur de 290,0 milliers d'euros par le passé. Depuis lors, aucune perte de valeur n'a été révélée.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels d'exploitation bureautique et administratifs ainsi que de logiciels scientifiques acquis.

Valeurs brutes

Immobilisations incorporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Reclassements	31.12.2013
Frais de constitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	931,1	62,2	0,7	0,0	0,0	992,6
Brevets	29,4	0,0	0,0	0,0	0,0	29,4
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	960,5	62,2	0,7	0,0	0,0	1 022,0

Amortissements et pertes de valeur

Immobilisations incorporelles - Amortissements & pertes de valeurs (En milliers d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises sur cessions	Ecart de conversion	Reclassements	31.12.2013
Frais de constitution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	899,7	37,7	0,3	0,0	0,0	937,1
Brevets	29,4	0,0	0,0	0,0	0,0	29,4
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	929,1	37,7	0,3	0,0	0,0	966,5

3.3. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Immobilisations corporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	31.12.2012	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Reclassements	31.12.2013
Constructions	7 893,4	-0,7	9 816,3	0,0	1 922,9	0,7	0,0
Installations & agencements	4 527,2	65,7	110,3	0,0	-11,6	0,0	4 471,0
Equipements scientifiques	1 658,6	0,0	796,2	0,0	-30,4	0,0	832,0
Matériel de transport	15,2	7,4	0,1	0,0	-4,6	0,0	17,9
Mat. info & bureautique	636,9	95,9	1,4	0,0	0,0	5,5	736,9
Mobilier de bureau	285,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	283,4
Immobilisations en cours	6,1	9,0	0,0	0,0	0,0	-6,1	9,0
TOTAL	15 022,5	177,4	10 726,0	0,0	1 876,3	0,0	6 350,2

Amortissements et pertes de valeur

Immobilisations corporelles - Amortissements & pertes de valeurs (En milliers d'euros)	31.12.2012	Dotations	Reprises sur cessions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Reclassements	31.12.2013
Constructions	32,8	160,7	193,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Installations & agencements	3 858,7	191,9	110,3	0,0	0,0	0,0	3 940,3
Equipements scientifiques	888,2	43,1	402,4	0,0	0,0	0,0	529,0
Matériel de transport	9,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	9,4
Mat. info & bureautique	597,6	32,5	1,4	0,0	0,0	0,0	628,7
Mobilier de bureau	245,8	8,3	0,7	0,0	0,0	0,0	253,4
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	5 632,4	436,8	708,3	0,0	0,0	0,0	5 360,8

Le 27 Septembre 2012, la levée d'option anticipée, du crédit bail dont il était l'objet, a permis au Groupe de devenir propriétaire de l'ensemble immobilier. Suite à cette opération le Groupe a décidé de procéder à une réévaluation d'un ensemble de biens composé des constructions, d'agencements, de matériels et d'équipements. La cession de cet ensemble immobilier a eu lieu le 22 Mars 2013.

3.4. Actifs financiers non courants et courants

Actifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts	113,6	0,0	93,2	0,0
Retenue de garantie	115,0	9,3	115,0	9,3
Dépôts & cautionnements	232,9	0,4	0,0	8,3
Contrats de liquidité	240,2	0,0	0,0	0,0
TOTAL	701,6	9,6	208,2	17,5

BPI France a accordé, le 15 juin 2010, un contrat de prêt de 2.300,00 milliers d'euros remboursable en 7 ans (Cf. : paragraphe 3.11). Il a été opéré sur les fonds prêtés une retenue de garantie de 115,0 milliers d'euros. La créance et les intérêts produits seront remboursés à Genfit SA au terme du contrat.

A la signature du contrat de bail de l'ensemble immobilier en Mars 2013, un dépôt de garantie de 225 milliers d'euros a été versé.

Le solde du contrat de liquidité confié à un Prestataire de Service d'Investissement est au 31 Décembre 2013 de 240,2 milliers d'euros.

3.5. Autres actifs non courants et courants

Autres actifs non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche	0,0	3 496,1	0,0	3 170,1
Créances sociales	0,0	2,0	0,0	2,0
Créances de TVA	0,0	583,4	0,0	428,6
Subventions à recevoir	0,0	644,7	394,7	250,0
Autres créances	0,0	62,4	0,0	24,5
Capital souscrit, appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	220,0	1 049,5	0,0	692,0
TOTAL	220,0	5 838,0	394,7	4 567,2

Crédit Impôt Recherche

Genfit S.A. a bénéficié début 2013, de la restitution de la totalité de sa créance née au titre de 2012.

Concernant le CIR 2013, l'état a maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME (au sens de la définition communautaire).

Subventions à recevoir

Elles concernent notamment le programme IT-DIAB pour 394,7 milliers d'euros, encaissables progressivement jusqu'en 2015.

3.6. Clients

Aucune provision pour créances douteuses n'est constatée.

La balance âgée des retards de paiements ne révèle pas d'exposition particulière au risque de crédits clients :

Retards de paiement (En milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Créances clients - non échues	125,4	107,6
Créances clients - échues - moins d'un mois	26,9	0,0
Créances clients - échues - de 1 à 3 mois	9,6	0,0
Créances clients - échues - de 3 à 6 mois	0,0	0,0
Créances clients - échues - de 6 à 12 mois	0,0	0,0
Créances clients - échues - plus de 12 mois	0,0	0,0
TOTAL	161,8	107,6

3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des Comptes à Terme, des FCP, des Bons à Moyen Terme Négociables et des SICAV monétaires. Ces placements sont des placements à court terme, très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placements et dépôts à terme se décomposent de la façon suivante :

Trésorerie & équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
CDN - Dépôts à terme > 3 mois	1 040,0	910,0
CIC - Dépôt à terme > 3 mois	17 971,7	4 155,8
BNP - Dépôt à terme > 3 mois	1 250,0	0,0
BNP - Deposit FCP	488,5	0,0
TOTAL	20 750,2	5 065,8
Soldes débiteurs de banque	171,6	1 237,9
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	20 921,8	6 303,7

3.8. Capital

Les titres de la société Genfit ont été admis le 19 Décembre 2006 sur le marché Alternext by Euronext Paris sous le code ISIN FR0004163111. Ils ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché.

Au 31 Décembre 2013, la valeur unitaire du titre s'élève à 8,92 euros représentant une capitalisation boursière de 183,23 millions d'euros contre 50,4 au 31 décembre 2012.

Au 31 Décembre 2013, le capital social de Genfit SA s'élève 5 135 455,25 euros. Il est divisé en 20 541 821 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les titres détenus depuis plus de 2 ans sont assortis d'un droit de vote double représentant 4 768 208 titres et équivalant à 23,21 % des actions émises.

L'historique de l'évolution du capital et prime d'émission :

Genfit, actionnaire unique de la société IT.OMICS, décidait la dissolution IT.OMICS à effet du 26 Décembre 2006. L'opération de dissolution par attribution universelle de patrimoine d'IT.OMICS a généré un boni de fusion de 136,9 milliers d'euros dont 37,8 ont été inscrits en prime de fusion.

Au cours des exercices 2008 et 2009, aucune opération n'est intervenue sur le capital.

La Société a ensuite conforté sa situation financière en réalisant deux placements privés en 2010 et en 2011 :

- un premier placement privé de 2,3 millions d'euros en Février 2010 ayant donné lieu à l'émission de 391.540 actions nouvelles, au prix de 5,90 € par action,
- un deuxième placement privé de 5.3 millions d'euros en juillet 2011 ayant donné lieu à l'émission de 1.678.129 actions nouvelles, au prix de 3,20 € par action. Ce placement a été suivi en Octobre 2011 d'une augmentation de capital complémentaire réservée à un actionnaire historique n'ayant pu participer au placement pour des raisons de délais, au même prix que l'opération réalisée en juillet, pour un montant de 0,5 millions d'€ ayant donné lieu à l'émission de 156.250 actions nouvelles.

En Juillet 2011, la Société a également signé avec la Société Yorkville un accord de financement en fonds propres ouvrant une ligne de crédit d'un montant maximum de 5,3 millions d'euros payable en actions, dont 5 millions d'euros dans le cadre d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACO) à réaliser dans les 24 mois. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, la Société a procédé à deux premières augmentations de capital fin 2011 :

- une première opération, d'un montant de 0,2 millions d'euros, a donné lieu à l'émission de 84.033 actions nouvelles ;
- la seconde, d'un montant de 0,1 millions d'euros, a été réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour ouvrir la ligne de crédit mobilisable au titre du PACO. Celle-ci s'est traduite par l'émission de 50.000 actions nouvelles.

En 2012 :

La Société a poursuivi la mise en œuvre et étendu son partenariat avec la Société Yorkville :

- en effectuant, en Février, un premier tirage de 0,25 millions d'euros au titre du PACO (96 184 actions nouvelles ont ainsi été émises dans le cadre de cette opération) ;
- en réalisant, de Mars à Juillet, quatre opérations d'augmentations de capital complémentaires hors PACO pour un montant total de 2,45 millions d'euros, ayant donné lieu à la création d'un total de 1.358.903 actions nouvelles ;
- en signant en Août, puis en remboursant totalement en actions en Septembre et Octobre, un premier emprunt obligataire convertible de 2 millions d'euros ayant donné lieu à la création 820.911 actions nouvelles par conversion d'obligations, et à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0.1 millions d'euros, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre ce premier emprunt (ayant donné lieu à la création de 62.656 actions nouvelles) ;
- en signant fin Décembre et en appelant la première tranche d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions pouvant représenter jusqu'à 8 millions d'euros sous 24 mois, mobilisables à l'initiative de la Société par tranches successives de 1 millions d'euros. Cette mobilisation de la première tranche de 1 million d'euros a donné lieu à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,05 millions d'euros, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre cette première tranche (ayant donné lieu à la création de 19.127 actions nouvelles) et à la création de 55.387 actions nouvelles via la conversion d'obligations par Yorkville à hauteur de 0,25 millions d'euros.

En 2013 :

1. Emprunt obligataire :

L'emprunt obligataire convertible en actions signé par la Société en Décembre 2012 pouvant représenter jusqu'à 8.000 milliers d'euros en 8 tranches de 1.000 milliers d'euros chacune, a continué à être mis en œuvre durant le premier semestre 2013 comme suit :

- les dernières obligations représentatives de la première tranche de 1.000 milliers d'euros mobilisée fin Décembre 2012 ont été converties ; de sorte que 274.971 actions nouvelles ont été créées en Janvier 2013 représentant un total de 850 milliers d'€ ;
- la mobilisation des tranches 2 à 7 de l'emprunt a permis de lever 6.000 milliers d'euros complémentaires. Les obligations correspondant aux tranches 2 à 6 ont été converties et ont donné lieu à la création de 1.027.372 actions nouvelles. La moitié des obligations correspondant à la tranche 7 ont été converties en 93.845 actions nouvelles au 30 Juin 2013 ; les dernières obligations correspondant à la mobilisation de la septième tranche de l'emprunt convertible en actions ont été converties en 113.217 actions nouvelles en Juillet et en Août 2013 ;
- La mobilisation des tranches 2 à 7 a donné lieu à 6 augmentations de capital réservées à l'Obligataire d'un montant de 50 milliers d'euros chacune, réalisées en compensation des créances représentatives de sa commission d'engagement pour la mise en œuvre de chacune de ces 6 tranches. Elles ont donné lieu respectivement à la création de 13.912, 10.804, 8.170, 8.561, 9.578 et 8.197 actions nouvelles.

7 tranches d'emprunt de 1.000 milliers d'euros chacune ont ainsi été mobilisées. La totalité des obligations ainsi émises a été convertie en actions, ce qui a eu pour effet d'éteindre la dette résiduelle liée à cet emprunt obligataire, dette qui figurait dans les comptes au 30 Juin 2013. Genfit ne mobilisera pas la 8^{ème} tranche de cet emprunt obligataire.

2. Augmentation de capital par placement privé :

Par ailleurs, en application de la dix-septième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 Juin 2012, la Société a réalisé une augmentation de capital par placement privé en Avril 2013 pour un montant brut de 14 325 milliers d'euros, ayant conduit à la création de 2.933.448 actions nouvelles.

Les différentes levées de fonds réalisées en 2012 et 2013 ont permis à Genfit de conforter sa situation financière et de poursuivre sa stratégie de développement, en lui donnant les moyens de maintenir, pour l'essentiel, le niveau de ses investissements de recherche sur les différents programmes en cours, et sur le programme GFT505 en particulier.

Le nombre de titres en circulation est ainsi passé de 16 043 746 actions au 31 Décembre 2012 à 20 541 821 actions au 31 Décembre 2013.

L'actionnariat est réparti comme suit :

Répartition de l'actionnariat	31.12.2013		31.12.2012	
	Nombre d'actions	En %	Nombre d'actions	En %
Partenaires académiques	1 116 250	5,4%	2 601 050	16,2%
Investisseurs financiers	677 045	3,3%	3 249 071	20,3%
Partenaires industriels	352 000	1,7%	1 101 879	6,9%
Cadres et fondateurs	2 692 194	13,1%	3 242 194	20,2%
Autres actionnaires	15 704 332	76,5%	5 849 552	36,5%
Total	20 541 821	100,0%	16 043 746	100,0%

Le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Information sur la gestion du capital

Pour les besoins de sa gestion, la définition du capital investi ne diffère pas de la définition des capitaux propres comptables du Groupe s'élevant à 14.087 milliers d'euros.

Les objectifs du groupe lorsqu'il gère ses fonds propres sont d'une part de s'inscrire dans une hypothèse de continuité d'exploitation, et d'autre part de s'assurer la poursuite de ses programmes de recherche, notamment sur les composés les plus avancés, tout en optimisant les ressources allouées.

3.9. Provisions non courantes et courantes

Provisions non courantes (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Provision pour impôt	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour litiges	0,0	6,0	0,0	6,0
Provision pour risques	0,0	48,0	0,0	0,0
Provision pour droit individuel à la formation	0,0	3,2	0,0	2,7
Provision pour retraite	411,7	0,0	382,4	0,0
TOTAL	411,7	57,1	382,4	8,7

Provision liée aux engagements de retraite

Les hypothèses de calculs sont les suivantes :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	67 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES
Taux de revalorisation des salaires - 31.12.2012	0,0%
Taux de revalorisation des salaires - 31.12.2013	2,0%
Taux d'actualisation - 31.12.2013	3,02%
Taux d'actualisation - 31.12.2012	2,50%

A partir des études de la table DARES, qui recense au niveau national les durées moyennes de service pour tous les secteurs d'activité et toutes les catégories professionnelles, une table de probabilité de présence à l'âge de la retraite a été établie par année d'âge pour les salariés du Groupe.

Charges nettes reconnues en résultat (En milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-27,0	-102,2
Coût financier d'actualisation	26,8	-46,4
Écarts actuariels comptabilisés	-29,1	52,4
Changement de législation sociale	0,0	0,0
Charges nettes reconnues en résultat	-29,3	-96,2

Le coût financier d'actualisation est enregistré en résultat financier, les autres éléments sont intégrés dans les charges de personnel.

Les mouvements de provisions au bilan sont les suivants :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
Passif au 1er janvier	382,4	286,2
Charges nettes comptabilisées en résultat	29,3	96,2
Indemnités versées	0,0	0,0
Passif fin de période	411,7	382,4

3.10. Passifs financiers

Décomposition non courant et courant

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	0,0	850,0	0,0
Emprunts bancaires	219,1	125,5	10,7	125,0
Contrats de développement participatif	1 150,0	575,0	1 610,0	575,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	0,0	0,0	998,3
Contrats de location financement	27,8	32,5	60,3	62,9
Autres passifs financiers	0,0	24,6	0,0	19,8
Intérêts courus non échus	0,0	20,5	0,0	53,1
Soldes créditeurs de banque	0,0	0,4	0,0	4,0
TOTAL	1 396,9	778,5	2 531,1	1 838,1

Toutes les dettes financières sont libellées en euros.

Emprunts bancaires

Crédit Industriel et Commercial	Genfit S.A. a souscrit en août 2013 un emprunt remboursable sur 41 mois dont 5 de franchise pour 200,0 milliers d'euros. Le capital restant dû ressort à 200 milliers d'euros. Le taux d'intérêt effectif est de 1.89 %
Société Générale	Le 29 juin 2010, Genfit a souscrit un emprunt de 70,0 milliers d'euros remboursable en 4 ans au taux d'intérêt effectif de 2.95 %. Au 31 décembre 2013, le capital restant dû est de 10,7 milliers d'euros.
Crédit du Nord	Genfit a souscrit, en septembre 2013, un emprunt de 150,0 milliers d'euros remboursable en 3 ans au taux d'intérêt effectif de 2.11 %. Au 31 décembre 2013, le capital restant dû est de 133.8 milliers d'euros.

Les emprunts bancaires mis en place ont pour objet le financement de matériels de laboratoire.

Contrat de développement participatif

BPI France a accordé, le 15 Juin 2010, un contrat un prêt de 2.300,00 milliers d'euros sous la forme d'un contrat de développement participatif (qui n'est pas un prêt participatif au sens des articles L.313-13 et suivants du code monétaire et financier).

L'emprunt est sur une durée de 7 ans avec un différé de remboursement du capital de 2 ans. Une retenue de garantie de 115,0 milliers d'euros est pratiquée sur les fonds prêtés.

Le taux d'intérêt effectif de la dette ressort à 4,69 %. Ce taux intègre un complément de rémunération basé sur le chiffre d'affaires annuel réalisé. Un plafond de chiffre d'affaires maximum encadre la base servant de calcul.

Variation des passifs financiers

Variation des passifs financiers (En milliers d'euros)	31.12.2012 12 mois	Souscriptions	Remboursements	Autres mouvements	31.12.2013 12 mois
Emprunts obligataires	850,0	6 000,0	-6 850,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	135,7	350,0	-141,2	0,0	344,5
Contrat de développement participatif	2 185,0	0,0	-460,0	0,0	1 725,0
Crédits bancaires renouvelables	998,3	0,0	-998,3	0,0	0,0
Contrats de location financement	123,3	0,0	-62,9	0,0	60,3
Autres passifs financiers	19,8	4,7	0,0	0,0	24,6
Intérêts courus non échus	53,1	26,1	-53,1	0,0	20,5
Soldes créditeurs de banque	4,0	0,0	-3,5	0,0	0,4
TOTAL	4 369,2	6 380,9	-8 569,0	0,0	2 175,4

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement (En milliers d'euros)	31.12.2013	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	344,5	125,5	117,0	102,1	0,0	0,0	0,0
Contrat de développement participatif	1 725,0	575,0	460,0	460,0	230,0	0,0	0,0
Crédits bancaires renouvelables *	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	60,3	32,5	27,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	24,6	24,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts courus non échus	20,5	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes créditeurs de banque	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTES FINANCIERES	2 175,4	778,5	604,8	562,1	230,0	0,0	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	5 198,0	1 067,3	680,1	3 202,7	248,0	0,0	0,0
Actifs financiers	597,7	9,6	0,0	0,0	115,0	0,0	473,0
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	20 750,5	20 750,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes débiteurs de banque	171,6	171,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESORERIE A L'ACTIF	21 519,8	20 931,8	0,0	0,0	115,0	0,0	473,0
TRESORERIE NETTE	14 146,4	19 086,0	-1 284,9	-3 764,7	-363,0	0,0	473,0

Les avances conditionnées (5.198 milliers d'euros) sont uniquement constituées de financements publics. Celles accordées par BPI France ou par le ministère de l'industrie sont remboursables intégralement en cas de succès des programmes qu'elles financent (cd paragraphe 3.12).

Les actifs financiers sont constitués de la retenue de garantie versée au prêteur du contrat de développement participatif de 2.300,0 milliers d'euros (cf. : paragraphe 3.4), du dépôt de garantie lié au bail immobilier et du contrat de liquidité.

3.11. Avances conditionnées et avances remboursables

Décomposition non courant et courant

Avances conditionnées non courantes et courantes (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	4 130,7	1 067,3	5 057,6	1 294,9
TOTAL	4 130,7	1 067,3	5 057,6	1 294,9

Les avances conditionnées reçues de BPI France et du Ministère de la recherche sont destinées à financer des programmes de recherche définis.

Ces avances sont remboursables dans leur totalité à plus long terme en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

Lorsqu'un constat d'échec est prononcé, elles sont requalifiées, en toute ou partie, en subventions et reprises immédiatement en résultat. Dans la plupart des cas, elles donnent lieu à un remboursement forfaitaire minimum.

En outre, deux avances remboursables d'un montant de 1 000 milliers d'euros et de 500 milliers d'euros ont été accordées en 2011 par la Région Nord-Pas de Calais et Lille Métropole Communauté Urbaine (voir ci-après).

Mouvements 2013

Avances conditionnées - mouvements période (En milliers d'euros)	31.12.2012 12 mois	Encaissements	Remboursements	Virement au cpt de résultat	31.12.2013 12 mois
Avances conditionnées	6 352,5	132,0	-1 286,5	0,0	5 198,0

La société a perçu 132 milliers d'euros d'encaissement, relatif à l'avance BPI FRANCE finançant le projet IT-DIAB visant à développer une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 (aide à l'innovation du 23 Décembre 2008).

Genfit a procédé en 2013 aux remboursements prévus dans le cadre des projets bpi France Olnorme, Ministère de l'Industrie Dossier Genhomme et B-Diab et dans le cadre des sommes dues à la Région et à la LMCU.

L'essentiel des termes des 10 avances remboursables sont :

Ministère de l'Industrie Dossier Genhomme du 09 Novembre 2000

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « AAP après séquençage génomique : identification de nouveaux facteurs de risques des maladies coronariennes par valorisation de la technologique bio puces »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	1.599.976 euros
Montant perçu au 31 Décembre	1.595.676 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	479 993 euros
Subvention enregistrée au compte de résultat (en 2006)	1.119.983 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	0 euros

A l'origine, cette avance ne portant pas intérêt, était remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial

En 2006, un constat d'échec partiel a été prononcé sur le programme par le Ministère de l'Industrie, qui a décidé de limiter le remboursement du financement public à hauteur de 30 % de l'aide accordée à l'origine, soit 479.993 euros.

BPI France Aide à l'Innovation du 20 Octobre 2006

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet OLNORME : recherche de nouveaux ligands issus de plantes des récepteurs nucléaires orphelins »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	900.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	900.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	600.000 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	300.000 euros

En raison du succès de ce programme cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale)

L'échéancier de remboursement est le suivant :
300.000 euros au plus tard le 30 Septembre 2014.

BPI France Aide à l'Innovation du 21 Juin 2007

Objet	Complément de financement du programme d'innovation intitulé « Projet OLNORME : recherche de nouveaux ligands issus de plantes des récepteurs nucléaires orphelins »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	200.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	200.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	100 000 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	100.000 euros

En raison du succès de ce programme cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale)

L'échéancier de remboursement est le suivant :
100.000 euros au plus tard le 30 Septembre 2014.

BPI France Aide à l'Innovation du 23 Décembre 2008

Objet	Programme d'innovation stratégique industrielle intitulé « Projet IT-DIAB » : développement d'une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	3.229.151 euros
Montant perçu au 31 Décembre	2.792.225 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	2.924.232 euros

L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est Genfit SA. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.

En ce qui concerne Genfit SA, l'aide est constituée d'une avance remboursable de 3.229.151 euros et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3.946.740 euros, toutes deux encaissables progressivement jusqu'en 2015.

Au 31 Décembre 2013, 2.924.232 euros étaient perçus au titre de l'avance remboursable et 3.552.066 euros au titre de la subvention d'exploitation.

En cas de succès technique et/ou commercial, Genfit SA s'engage à verser à BPI France les retours financiers sur une période dite de référence correspondant au remboursement de l'avance d'une part, et à des versements complémentaires d'autre part (cf. : paragraphe 4.3.3).

BPI France Aide à l'Innovation du 15 Juin 2009 – Avance n° 1

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB »: caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	30.750 euros
Montant perçu au 31 Décembre	30.750 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	13 050 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	17 700 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
2.625 euros au plus tard le 31 Décembre 2013 ;
11.963 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
3.112 euros au plus tard le 31 Mars 2015.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 22.009 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

BPI France Aide à l'Innovation du 15 Juin 2009 – Avance n° 2

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB » : caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »
Bénéficiaire	GENFIT SA

Montant total	30.750 euros
Montant perçu au 31 Décembre	30.750 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	13 050 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	17 700 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
5.850 euros au plus tard le 31 Décembre 2012 * ;
9.825 euros au plus tard le 31 Décembre 2013 ;
11.963 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
3.112 euros au plus tard le 31 Mars 2015.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 22.009 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

BPI France Aide à l'Innovation du 26 Juin 2009 – Avance n° 3

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB » : caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	37.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	37.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	15.650 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	21.350 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
3.125 euros au plus tard le 31 Décembre 2013 ;
14.450 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
3.775 euros au plus tard le 31 Mars 2015.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 26.482 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

BPI France Aide à l'Innovation du 14 décembre 2009 – Avance n° 1

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	171.500 euros

Montant perçu au 31 Décembre	171.500 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	171.500 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
46.268 euros au plus tard le 31 Décembre 2017.

BPI France Aide à l'Innovation du 14 Décembre 2009 – Avance n° 2

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	171.500 euros
Montant perçu au 31 Décembre	171.500 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	171.500 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
41.744 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
46 268 euros au plus tard le 31 Décembre 2017.

BPI France Aide à l'Innovation du 17 Février 2010 – Avance n° 3

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	150.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	150.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	150.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

36.511 euros au plus tard le 31 Décembre 2014 ;
36.511 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
36.511 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
40.467 euros au plus tard le 31 Décembre 2017.

BPI France Aide à l'Innovation du 24 Novembre 2010 – Avance n° 1

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	250.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	125.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	125.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

28.125 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
46.875 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
59.375 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
90.625 euros au plus tard le 31 Décembre 2017 ;
25.000 euros au plus tard le 31 Mars 2018.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 150.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

BPI France Aide à l'Innovation du 24 Novembre 2010 – Avance n° 2

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	250.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	125.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	125.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

28.125 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
46.875 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
59.375 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
90.625 euros au plus tard le 31 Décembre 2017 ;
25.000 euros au plus tard le 31 Mars 2018.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 150.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

BPI France Aide à l'Innovation du 24 Novembre 2010 – Avance n° 3

Objet	Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »
Bénéficiaire	GENFIT SA

Montant total	200.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	100.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	0 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	100.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
22.500 euros au plus tard le 31 Décembre 2015 ;
37.500 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
47.500 euros au plus tard le 31 Décembre 2016 ;
72.500 euros au plus tard le 31 Décembre 2017 ;
20.000 euros au plus tard le 31 Mars 2018.

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 120.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

Lille Métropole Communauté Urbaine du 28 Juillet 2012

Objet	Accompagnement de la société dans l'aboutissement de son projet de développement et contribution au maintien, voire à l'accroissement de l'effectif de l'entreprise.
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	500.000 euros
Montant perçu au 31 Décembre	500.000 euros
Montant remboursé au 31 Décembre	143.226 euros
Valeur nette comptable au 31 Décembre	356.774 euros

Les remboursements se feront mensuellement selon l'échéancier suivant :
166.291 euros en 2014 ;
162.059 euros en 2015 ;
28.422 euros en 2016.

Région Nord-Pas de Calais du 20 Septembre 2012

Objet	Accompagnement de la société dans l'aboutissement de son projet de développement.
Bénéficiaire	GENFIT SA
Montant total	1.000.000 euros
Montant perçu au 31 décembre	1.000.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre	382.738 euros
Valeur nette comptable au 31 décembre	617.262 euros

Les remboursements se feront mensuellement selon l'échéancier suivant :
334.262 euros en 2014 ;
283.000 euros en 2015.

3.12. Autres passifs courants et non courants

Autres passifs non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.2013		31.12.2012	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	0,0	1 256,3	0,0	1 079,9
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0,0	18,2	0,0	127,4
Dettes de tva	0,0	7,9	0,0	74,3
Dettes fiscales	0,0	154,6	0,0	122,7
Autres dettes	0,0	110,9	0,0	112,0
Produits constatés d'avance	0,0	0,0	0,0	550,0
Produits différés sur subventions d'équipement	9,8	9,0	18,8	9,0
Produits différés sur subventions d'exploitation	33,7	160,7	262,3	352,3
TOTAL	43,4	1 717,6	281,1	2 427,7

Les subventions d'équipement sont reprises sur la durée d'amortissement de l'immobilisation concernée par la subvention, et les subventions d'exploitation en fonction de l'avancement du programme de recherche financé.

Les subventions d'exploitation couvrent les programmes de recherche suivants :

Programme IT-DIAB

Intitulé : Développement d'une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2.

Montant de la subvention : 3.946,7 milliers d'euros.

Durée prévisionnelle : 90 mois à compter du 01 Juillet 2008.

Programme Olnorme II

Intitulé : Eurotransbio Olnorme II, recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plante pour le traitement des maladies inflammatoires.

Montant de la subvention : 500,0 milliers d'euros.

Durée prévisionnelle : 36 mois à compter du 01 Juillet 2010.

3.13. Instruments financiers inscrits au bilan et au compte de résultat

IFRS 7 impose de fournir une information sur l'évaluation des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière. La valeur nette comptable de chacune des catégories d'actifs financiers et passifs financiers est reprise dans la ventilation du bilan ci-dessous :

L'impact sur l'évaluation des instruments financiers et la performance financière au 31 Décembre 2013 est repris dans les deux tableaux ci après :

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat 31.12.2013 (En milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers courants et non courants	711,2	0,0	0,0	0,0	711,2	0,0	0,0
Créances clients	161,8	0,0	0,0	0,0	161,8	0,0	0,0
Autres actifs courants et non courants	6 058,1	0,0	0,0	0,0	644,7	0,0	5 413,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 922,1	20 922,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs	27 853,2	20 922,1	0,0	0,0	1 517,7	0,0	5 413,4
Avances conditionnées courantes et non courantes	5 198,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 198,0
Passifs financiers courants et non courants	2 175,4	0,0	0,0	0,0	0,0	2 175,4	0,0
Dettes d'impôt exigible	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	5 454,3	0,0	0,0	0,0	0,0	5 454,3	0,0
Autres passifs courants et non courants	1 761,1	0,0	0,0	0,0	0,0	110,9	1 650,1
Passifs	14 588,7	0,0	0,0	0,0	0,0	7 740,5	6 848,2

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat 31.12.2013 (En milliers d'euros)	Valeur au compte de résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente Elts recyclés en résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Revenus industriels	1 899,3	0,0	0,0	0,0	1 899,3	0,0	0,0
Financements publics des dépenses de recherche	3 916,3	0,0	0,0	0,0	3 916,3	0,0	0,0
Autres produits opérationnels	151,8	0,0	0,0	0,0	151,8	0,0	0,0
Total des revenus	5 967,4	0,0	0,0	0,0	5 967,4	0,0	0,0
Achats consommés	-1 292,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 292,9	0,0
Sous traitance opérationnelle	-5 161,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-5 161,5	0,0
Charges de personnel	-6 478,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-6 478,8	0,0
Autres charges opérationnelles	-2 932,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-2 932,1	0,0
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-519,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-519,9
Résultat opérationnel courant	-10 417,8	0,0	0,0	0,0	5 967,4	-15 865,3	-519,9
Paiements fondés en actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat sur cessions d'actifs non courants	-95,9	0,0	0,0	0,0	-95,9	0,0	0,0
Résultat opérationnel	-10 513,7	0,0	0,0	0,0	5 871,5	-15 865,3	-519,9
Produits financiers	262,3	0,0	0,0	0,0	247,0	15,2	0,0
Charges financières	-82,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-82,6	0,0
Résultat financier	179,7	0,0	0,0	0,0	247,0	-67,3	0,0
Charge d'impôt	-2 318,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2 318,0
Résultat net	-12 652,1	0,0	0,0	0,0	6 118,5	-15 932,6	-2 838,0

4. Autres informations

4.1. Parties liées

La Biotech Avenir SAS constitue une partie liée au sens de la norme IAS 24.9.

4.1.1. Biotech Avenir SAS

Au 31 Décembre 2013, Biotech Avenir SAS détenait 13.1 % du capital de Genfit SA contre 20.2% au 31 Décembre 2012.

Biotech Avenir SAS est la société holding créée en 2001 par les dirigeants fondateurs de Genfit. Son capital est principalement détenu à ce jour par des personnes physiques, à savoir les 4 fondateurs et une quinzaine de cadres de la Société.

La société Biotech Avenir est présidée par Jean-François Mouney, président du Directoire de Genfit SA.

L'activité de Biotech Avenir est essentiellement constituée d'investissements dans des sociétés de biotechnologies et services associés.

Ainsi, Biotech Avenir met notamment à disposition des sociétés de son portefeuille son réseau relationnel professionnel et joue donc un rôle d'animation pour les questions de géographie du capital de celles-ci, ou pour la recherche de financements complémentaires, à travers l'arrivée de nouveaux partenaires, qu'ils soient investisseurs industriels ou institutionnels. Cela a notamment permis d'aider Genfit à recomposer son capital depuis 2005.

Une convention a été conclue le 2 Janvier 2014 entre Biotech Avenir et Genfit. Il s'agit d'un engagement de Biotech Avenir à souscrire à l'augmentation de capital de 5 000 milliers d'euros du 4 Février 2014, à hauteur de 75 %, au cas où les demandes de souscription s'avèreraient insuffisantes.

Aucune transaction n'a été réalisée en 2013 avec la partie liée par les sociétés du Groupe.

Les transactions avec les parties liées mentionnées ci-dessus au titre de 2012 ont été réalisées avec la société Naturalpha. Naturalpha n'est plus une partie liée puisqu'elle est désormais présidée par Stéphane Postic qui a succédé à Jean-François Mouney président du Directoire de Genfit SA. Ce dernier a été membre de son comité de Direction en 2012. Il a quitté ce comité à la fin Janvier 2013.

4.2. Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe

Jean-François Mouney bénéficie, au titre de son contrat de travail d'un préavis de 6 mois en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde), ou en cas de démission, ainsi que d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de

licenciement (sauf faute grave ou lourde) de six mois de salaire, calculée sur la base des douze derniers mois, et augmentée d'une indemnité d'un mois de salaire supplémentaire par année d'ancienneté au sein de Genfit. L'engagement (brut + charges patronales) à fin 2013 serait de 942 milliers d'euros.

Les rémunérations présentées ci-dessous, destinées aux membres du Directoire, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés.

Rémunérations versées aux membres du directoire (brut + charges patronales) (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Rémunérations et autres avantages à court terme	1 373,0	895,0
Cotisations à des régimes de retraite	119,0	129,0
Jetons de présence	0,0	0,0
Paievements en actions	0,0	0,0
TOTAL	1 492,0	1 024,0

L'augmentation des rémunérations versées aux membres du Directoire est notamment due à l'impact des primes attribuées dans le cadre des bons résultats scientifiques obtenus sur la période et des opérations de levées de fonds. Le Directoire est composé de 2 membres depuis le 3 Juillet 2013.

Director fees Genfit Corp (En milliers de dollars)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Director fees Genfit Corp (net)	17,6	23,5
TOTAL	17,6	23,5

Les dirigeants de la SAS Genfit Pharmaceuticals ne bénéficient d'aucune rémunération ; cette dernière n'ayant à ce jour pas d'activité opérationnelle.

4.3. Engagements

4.3.1. Engagements financiers

Locations simples

Les paiements minima futurs au titre de la location simple du bail de l'ensemble immobilier s'élèvent à 7 792.2 milliers d'euros à la clôture de l'exercice :

Paievements minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Paievements minima - au titre de la période	715,4	36,0

Paievements minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	31.12.2013 12 mois	31.12.2012 12 mois
Paievements minima - à moins d'un an	919,8	41,7
Paievements minima - entre 1 et 5 ans	3 679,2	166,7
Paievements minima - à plus de 5 ans	3 193,2	1 292,0
TOTAL	7 792,2	1 500,4

4.3.2. Dettes garanties par des sûretés réelles et nantissements

Genfit a consenti la mise en place d'une Garantie à Première Demande dans le cadre du contrat de bail qui lie le Groupe à Primovie depuis le 22 Mars 2013. Celle-ci a été émise par le CIC qui a demandé le nantissement de comptes à terme à titre de garantie (montant nanti : 920 milliers d'euros). Le contrat de bail prévoit la diminution de la Garantie à Première Demande en fonction du niveau de trésorerie au 31 Décembre 2014.

4.3.3. Autres engagements

Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension des brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats peuvent également parfois mettre à la charge de la Société le paiement de milestones en cas de franchissement d'étapes scientifiques majeures des composés couverts par les droits de propriété intellectuelle et de royalties sur les ventes de ces produits.

Obligation potentielle

L'aide à l'innovation IT-DIAB, datée du 23 Décembre 2008, a été consentie par BPI France sous la forme d'une subvention d'exploitation et d'une avance remboursable. Le montant de l'avance remboursable est de 3.229,2 milliers d'euros dont 2.924,2 milliers d'euros ont d'ores et déjà été perçus fin Décembre 2013. Le solde de l'avance sera encaissé progressivement jusqu'en 2015.

Au titre du remboursement de cette avance, le bénéficiaire s'engage à verser à BPI France les retours financiers sur une période dite de référence correspondant au remboursement de l'avance d'une part, et à des versements complémentaires d'autre part.

En cas de succès, c'est-à-dire si les retombées commerciales du programme IT-DIAB concernent les produits de traitement ou de diagnostic du diabète de type II, les retours financiers générés serviront en priorité au remboursement de l'avance de 3.229.2 milliers d'euros². Au-delà, ils seront qualifiés de versements complémentaires.

4.3.4. Engagements reçus

Néant.

5. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Collaboration de recherche avec Sanofi : conformément au contrat de recherche signé en Mars 2011, et suite à l'identification de plusieurs outils pharmacologiques ayant démontré des effets bénéfiques dans différents modèles animaux, Genfit a facturé en Janvier 2014 le troisième des paiements d'étapes prévus.

Genfit a procédé le 4 Février 2014 à une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 5 000 milliers d'euros. Dans ce cadre, la convention signée avec Biotech Avenir (voir 4.1.1) est devenue caduque puisque Biotech Avenir n'a pas eu à y souscrire.

² Le contrat stipule que l'avance remboursable sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués à ce titre par le bénéficiaire actualisés au taux de 5.19 % aura atteint le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. Néanmoins les intérêts afférents aux sommes encaissées n'ont pas été comptabilisées compte tenu de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs contractuels et du caractère non significatif du montant correspondant.

20.1.2 COMPTES CONSOLIDES ETABLIS SELON LE REFERENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

I. Etats de synthèse

1. Etat financier consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Clos le 31/12/12	Clos le 31/12/11
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	III - 3.1.	75	75
Autres immobilisations incorporelles	III - 3.2.	31	61
Immobilisations corporelles	III - 3.3.	9 401	7 641
Actifs financiers non courants	III - 3.4.	208	192
Autres actifs non courants	III - 3.5.	395	1 948
Impôt différé actif	-	2 318	0
Actifs non courants		12 428	9 916
Actifs courants			
Stocks	-	158	173
Impôt exigible	-	0	0
Clients	III - 3.6.	108	733
Actifs financiers courants	III - 3.4.	18	14
Autres actifs courants	III - 3.5.	4 567	5 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie	III - 3.7.	6 304	12 805
Actifs courants		11 154	19 160
TOTAL DE L'ACTIF		23 581	29 076
Capitaux propres			
Capital	III - 3.8.	4 011	3 408
Primes	III - 3.8.	25 518	21 449
Ecarts de réévaluation		3 120	0
Réserves consolidées	-	-20 367	-10 686
Ecarts de conversion	-	-37	-32
Résultat net de l'exercice	-	-5 412	-9 682
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société mère		6 834	4 457
Intérêts non contrôlant		0	0
Total capitaux propres		6 834	4 457
Passifs non courants			
Provisions non courantes	III - 3.10.	382	286
Avances conditionnées non courantes	III - 3.12.	5 058	5 885
Passifs financiers non courants	III - 3.11.	2 531	4 272
Impôt différé passif	-	0	0
Autres passifs non courants	III - 3.13.	281	3 290
Passifs non courants		8 252	13 732
Passifs courants			
Provisions courantes	III - 3.10.	9	34
Avances conditionnées courantes	III - 3.12.	1 295	762
Passifs financiers courants	III - 3.11.	1 838	3 186
Dettes d'impôt exigible	-	0	0
Fournisseurs	-	2 926	4 008
Autres passifs courants	III - 3.13.	2 428	2 895
Passifs courants		8 495	10 886
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		23 581	29 076

2. Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Clos le 31/12/12 12 mois	Clos le 31/12/11 12 mois
Revenus industriels	III - 2.1.1.	1 672,3	2 360,9
Financements publics des dépenses de recherche	III - 2.1.2.	4 309,3	4 410,8
Autres produits opérationnels	III - 2.1.3.	28,7	6,8
Total des revenus / Total income	III - 2.1.	6 010,2	6 778,5
Achats consommés	III - 2.2.1.	-1 195,1	-1 411,6
Sous traitance opérationnelle	III - 2.2.2.	-4 289,6	-4 308,8
Charges de personnel	III - 2.2.3.	-5 540,2	-5 943,3
Autres charges opérationnelles	III - 2.2.4.	-2 169,7	-2 027,9
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	III - 2.2.5.	-533,5	-758,0
Résultat opérationnel courant / Current operating profit		-7 717,8	-7 671,1
Paiements fondés en actions	-	0,0	-78,9
Résultat sur cessions d'actifs non courants	-	1,8	-1,4
Résultat opérationnel / Operating profit		-7 715,9	-7 751,4
Produits financiers	III - 2.3.	280,3	322,8
Charges financières	III - 2.3.	-293,8	-372,8
Résultat financier / Net finance costs		-13,5	-50,0
Résultat avant impôt / Profit before income tax	-	-7 729,5	-7 801,4
Charge d'impôt	III - 2.4.1	2 317,9	-1 880,3
Résultat net / Profit for the period		-5 411,6	-9 681,7

Gains et pertes enregistrés en capitaux propres :

Ecarts de conversion		-4,4	8,0
Ecarts de réévaluation		3 120,1	0,0
Variation de juste valeur des titres disponible à la vente :		0,0	0,0
Dont : variation de juste valeur de la période		0,0	0,0
Dont : moins gains recyclés en résultat de la période		0,0	0,0
Effet impôt sur variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		0,0	0,0
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		3 115,6	8,0
Résultat global / Comprehensive income		-2 296,0	-9 673,8

Résultat net / Profit for the period

Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-5 411,6	-9 681,7

Résultat global / Comprehensive income

Dont : part des minoritaires / minority interests		0,0	0,0
Part revenant aux actionnaires de la société mère/Equity holders of the company		-5 411,6	-9 681,7

(En euro et nombre d'actions)

Résultat net par action			
Nombre moyen pondéré d'actions		14 859 775,6	12 495 861
Résultat net - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	III - 2.5.	-0,36	-0,77
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		14 859 775,6	12 495 861
Résultat net dilué - part revenant aux actionnaires de la société mère par action	III - 2.5.	-0,36	-0,77

3. Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Clos le 31/12/12 12 mois	Clos le 31/12/11 12 mois
+ Résultat net part revenant aux actionnaires de la société mère	-5 411,6	-9 681,7
+ Intérêts minoritaires	0,0	0,0
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	556,3	788,8
+ Dotations nettes aux provisions d'exploitation et pertes de valeur	73,3	91,8
- Plus & moins-value sur cessions d'immobilisations	-1,8	1,4
- Paiements fondés en actions	0,0	78,9
+ Autres éléments sans incidence financière	-640,8	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & charge d'impôt	-5 424,7	-8 720,8
- Charge d'intérêt sur dettes financières	241,0	354,0
- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-2 317,9	1 880,3
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement, charge d'intérêt et impôt	-7 501,6	-6 486,5
Impôts payés	1,6	6,9
Diminution (+) / augmentation (-) des créances clients	625,5	-638,4
Diminution (-) / augmentation (+) des dettes fournisseurs	-1 082,1	-134,8
Diminution (+) / augmentation (-) des autres actifs	2 436,3	-830,1
Diminution (-) / augmentation (+) des autres passifs	-2 341,6	969,1
Variation du besoin en fonds de roulement	-361,8	-634,1
Flux de trésorerie généré par l'activité	-7 861,9	-7 113,7
- Acquisitions d'immobilisations	-294,0	-112,7
+ Cessions d'immobilisations	7,6	0,0
Investissements d'exploitation	-286,4	-112,7
- Acquisitions d'actifs financiers	-8,3	3,7
+ Cessions d'actifs financiers	0,0	0,0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0,0	0,0
Investissement financier	-8,3	3,7
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-294,6	-108,9
+ Augmentation de capital	4 672,4	5 662,8
+ Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics	1 780,2	2 864,9
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	-4 554,0	-2 074,9
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	-244,3	-342,8
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	1 654,4	6 110,0
Variation de trésorerie	-6 502,1	-1 112,6
Trésorerie à l'ouverture	12 804,9	13 922,4
Variation de trésorerie	-6 502,1	-1 112,6
Reclassement d'actifs financiers en valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie	0,0	0,0
Trésorerie de clôture	6 302,8	12 809,8
Ventilée en :		
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	5 065,8	12 589,7
Soldes débiteurs de banque	1 237,9	215,2
Soldes créditeurs de banque	-4,0	0,0
Trésorerie de clôture	6 299,7	12 804,9

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nbre d'actions à la clôture	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat non distribué	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Variations pour l'exercice 2011									
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				0,0	8,0		8,0		8,0
Résultat net de la période						-9 681,7	-9 681,7		-9 681,7
Autres mouvements							0,0		0,0
Division du nominal							0,0		0,0
Résultat global		0,0	0,0	0,0	8,0	-9 681,7	-9 673,8		-9 673,8
Affectation du résultat 2010				-9 380,6		9 380,6	0,0		0,0
Paievements fondés en actions				78,9			78,9		78,9
Dividendes							0,0		0,0
Opérations de fusion et assimilées							0,0		0,0
Augmentation de capital en numéraire	1 968 412	492,1	5 168,7				5 660,8		5 660,8
Situation au 31 décembre 2011	13 630 578	3 408	21 447	-10 686	-32	-9 682	4 455	0	4 455
Variations pour l'exercice 2012									
Gains et pertes enregistrées en capitaux propres				3 120,1	-4,4		3 115,6		3 115,6
Résultat net de la période						-5 411,6	-5 411,6		-5 411,6
Autres mouvements							0,0		0,0
Division du nominal							0,0		0,0
Résultat global		0,0	0,0	3 120,1	-4,4	-5 411,6	-2 296,0		-2 296,0
Affectation du résultat 2011				-9 681,7		9 681,7	0,0		0,0
Paievements fondés en actions							0,0		0,0
Dividendes							0,0		0,0
Opérations de fusion et assimilées				0,0			0,0		0,0
Augmentation de capital en numéraire	2 413 168	603,3	4 071,7				4 675,0		4 675,0
Situation au 31 décembre 2012	16 043 746	4 011	25 519	-17 248	-37	-5 412	6 834	0	6 834

II. Principes et méthodes appliqués

1. Base de préparation de l'information financière

Les états financiers sont présentés en Milliers d'Euros.

1.1. Conformité au référentiel IFRS

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers consolidés 2012 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards- IFRS), telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2012 et applicables pour la première fois depuis le 1^{er} Janvier 2005.

1.2. Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2012

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2012 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes comptables sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception de l'adoption, par l'Union Européenne, de nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IAS 24 Parties liées ;
- IFRIC 14, Paiement d'avances exigences de financement minimal ;
- Amendement IFRS 3, regroupement d'entreprises ;
- Amendement IFRS 7, instruments financiers, information à fournir;
- Amendement IAS 1, présentation des états financiers;
- Amendement IFRIC 13 ; programmes de fidélisation de la clientèle ;
- Amendement IAS 34 ; information financière intermédiaire.

Les nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe, le Groupe n'étant pas concerné par celles-ci.

Les normes et interprétations suivantes, non obligatoires au 31 Décembre 2012 mais adoptées par l'Union Européenne, n'ont pas été anticipées dans les comptes annuels au 31 Décembre 2012 :

- Néant

Enfin, les normes et interprétations publiées par L'IASB au 31 Décembre 2012, non d'application obligatoire et non en vigueur dans l'Union Européenne à cette date, n'ont pas été appliquées :

- Amendement à IFRS 7, *Disclosures – Offsetting Financial Assets and Financial liabilities*
- Amendement à IFRS 32, *Offsetting Financial Assets and Financial liabilities*
- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 – *Mandatory Effective Date and Transition Disclosures*
- Amendements à IAS 12, *Deffered tax : Recovery of Underlying assets ;*
- IFRS 9, Instruments financiers;
- IFRS 10, *Consolated Financial Statements ;*
- IFRS 11, *Joint arrangments ;*
- IFRS 12, *Disclosures of interests in other entities;*
- IFRS 13, *Fair Value measurement;*
- IFRS 27, *Separate Financial Statement;*
- IAS 28 – *Investments in associated joint ventures;*

- IAS 19, Employee benefits
- Amendement à IAS 1 – Presentation of financial statements-presentation of items of other comprehensive income

2. Méthodes de consolidation et de comptabilisation

Conformément à la norme IAS 27, *Etats financiers consolidés*, les états financiers consolidés incluent ceux de la maison-mère, Genfit SA, et des sociétés dans lesquelles Genfit SA assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement. Ces dernières sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Des ajustements sont apportés aux états financiers des Filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, soldes bilantiels, revenus et dépenses sont éliminés dans le processus de consolidation.

En application de la norme IAS 16, Genfit SA a décidé d'opter pour la réévaluation d'un ensemble d'actifs des catégories bâtiment, agencements et installations, matériels et équipements. Cette opération constitue un changement de méthode.

3. Date d'arrêt des comptes et continuité d'exploitation

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les états financiers consolidés 2012 ont été établis sous la responsabilité du Directoire qui les a arrêtés par une délibération en date du 8 Mars 2013.

A la date de la délibération du Directoire visant à arrêter les comptes au 31 Décembre 2012, soit le 8 Mars 2013, le Groupe a fait le point de sa trésorerie.

Pour faire face à ses besoins des douze prochains mois, la société a prévu les opérations suivantes :

- Le groupe a souscrit, fin décembre 2012, un emprunt obligataire d'un montant de 8 M€ dont 5 M€ ont été utilisés à la date du 8 Mars 2013 et dont 3 M€ restent mobilisables.
- Le groupe a l'intention de céder l'ensemble immobilier qu'il occupe et qu'il a acquis en 2012.

Compte tenu de ce qui précède, et du niveau de la trésorerie disponible au 31 Décembre 2012 (6 299 milliers d'euros), la société devrait donc disposer d'une trésorerie suffisante pour poursuivre ses activités pendant 12 mois à compter de la date de délibération du Directoire.

La société entend ensuite assurer la continuité de l'exploitation pour les prochains exercices au travers de deux voies menées en parallèle :

- Le groupe mène des discussions avec des investisseurs spécialisés afin de procéder à une levée de fonds qui permettrait de financer le développement du GFT 505.
- La recherche d'un partenaire industriel dans le cadre d'un accord de cession des droits d'exploitation de son composé le plus avancé, le GFT 505, ou dans le cadre d'un accord d'option qui apporterait les fonds nécessaires.

4. Estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, les résultats définitifs peuvent diverger sensiblement de ces estimations, en fonction d'hypothèses ou de situations qui pourraient s'avérer différentes de celles envisagées

Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation d'actifs et goodwill, les engagements envers les salariés, le crédit d'impôt recherche, la charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés ainsi que les provisions pour risques et charges.

5. Règles de présentation

Actifs et passifs courants et non courants : les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer, ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que tous ceux dont le règlement intervient dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

6. Conversion des comptes libellés en monnaie étrangère

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les actifs et passifs du bilan des sociétés situées en dehors de la zone Euro sont convertis en Euros (monnaie de présentation du Groupe) au taux de change en vigueur à la clôture de chaque bilan. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice. Les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart de conversion ».

Parité Euros / Devises	Exercice clos le 31/12/2012		Exercice clos le 31/12/2011	
Taux de clôture	0,75792	US Dollars	0,77286	US Dollars
Taux moyen	0,77849	US Dollars	0,71895	US Dollars

7. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangères, sont comptabilisés dans le résultat financier.

8. Regroupements d'entreprises et goodwill

Pour les acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2010, le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la quote-part du Groupe dans la juste valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date de regroupement. Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supportait du fait d'un regroupement d'entreprises, ont été pris en compte dans le coût d'acquisition.

Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus si le regroupement d'entreprises est réalisé par étape, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins

- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les acquisitions de participation ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité et en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. Auparavant, un goodwill était comptabilisé lors de l'acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale, et représentait l'excédent du coût de l'investissement complémentaire par rapport à la valeur comptable des intérêts dans les actifs nets acquis à la date de transaction.

Le goodwill est affecté ultérieurement aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui bénéficient des effets du regroupement. Conformément à IFRS 3 révisé et IAS 36, le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet, au minimum une fois par an, de tests de dépréciation.

Enfin, si le Groupe acquiert des intérêts complémentaires dans une filiale déjà contrôlée, tout écart entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la valeur comptable de ces derniers dans les comptes consolidés du Groupe est comptabilisé directement en variation des capitaux propres, sans incidence sur le goodwill et le résultat de la période.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est imputée en premier lieu sur le montant du goodwill affecté à l'UGT et le reliquat de pertes, le cas échéant, affecté aux autres actifs de l'unité.

9. Frais de recherche et de développement

Conformément à IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les frais de recherche sont systématiquement inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils ont été engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si les 6 critères suivants sont réunis simultanément :

La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;

Son intention d'achever, d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;

La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs, soit par sa commercialisation, soit par son utilité en interne ;

Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au cours de la phase de développement ;

La disponibilité de ressources techniques financières pour achever le développement et vendre et utiliser l'immobilisation incorporelle ;

Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, Genfit considère que les critères définis par IAS 38 ne sont pas, au 31 Décembre 2012, pleinement réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont principalement constituées de logiciels et de licences d'exploitation acquis par le Groupe. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition initial diminué ultérieurement des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur la base de leur durée d'utilité estimée, à savoir :

- Logiciels et licences d'exploitation Entre 1 et 10 ans

11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'un composant d'un actif a une durée d'utilisation spécifique distincte de la durée d'utilisation de l'actif, il est reconnu de manière séparée au bilan et amorti sur sa durée d'utilisation. Le mode d'amortissement utilisé est le mode linéaire appliqué sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions, agencements et installations :
 - Téléphonie, groupe électrogène, enseigne, signalétique, peinture, carrelage 10 ans
 - Paillasse, plan de travail, menuiseries intérieures, cloisons, ascenseurs 15 ans
 - Electricité, menuiseries extérieures, couverture étanchéité, plomberie 25 ans
 - Voirie 40 ans
 - Charpente, gros œuvre 50 ans
 - Equipement scientifique 4 / 12 ans
 - Matériels informatiques et bureautiques 4 ans
 - Mobilier de bureau 10 ans
 - Matériel de transport 6 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Au 31/12/2012, Genfit a décidé de réévaluer l'ensemble immobilier dont elle est devenue propriétaire en 2012. Elle a procédé de même pour un certain nombre d'équipements.

12. Coûts d'emprunt

La norme IAS 23 révisée supprime la possibilité de comptabiliser directement en charges les coûts d'emprunts encourus pour l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt sont en conséquence enregistrés en tant qu'élément du coût de ces actifs.

13. Contrat de location financement et contrat de location simple

Location financement :

En application de la norme IAS 17, *Contrats de location*, les actifs loués sont comptabilisés en immobilisations lorsque les contrats de location transfèrent au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété des biens.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou leur juste valeur si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon les modes et durées d'utilité décrites ci-dessus.

Les contrats de location financement en cours portent sur des équipements de laboratoire.

Location simple :

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du bail, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

14. Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwill

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie font l'objet de test de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie.

Le goodwill est testé au niveau de l'UGT à laquelle il a été affecté, l'UGT étant un ensemble homogène d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Au sein de Genfit, le goodwill résultant de l'acquisition de la société IT.Omics a été affecté à la société qui représente également le niveau le plus bas auquel il est suivi pour les besoins de gestion interne.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif testé.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. Elle est déterminée à partir des flux futurs de trésorerie générés par l'actif sur une période de 5 ans et d'une valeur résiduelle. Ces flux sont normalement issus des budgets les plus récents. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance nul pour les années ultérieures.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence : elle est imputée en priorité sur le goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

15. Actifs financiers

15.1 Prêts et créances clients

Les prêts et les créances clients sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction puis, ultérieurement, au coût amorti. La valeur nominale représente habituellement la juste valeur initiale des créances clients. Le cas échéant, une provision est constituée de manière individuelle pour prendre en compte la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, si celle-ci est inférieure.

15.2 Actifs financiers courants et non courants

Les OPCVM dynamiques, dont l'échéance conseillée est généralement supérieure à 3 mois, sont considérés comme des titres disponibles à la vente. L'objectif de performance de ces placements est de surperformer l'EONIA. Ils sont mobilisables à tout moment et présentent tous une garantie en capital à l'échéance. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

15.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie incluent les disponibilités en caisse, les dépôts à vue, et les placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Enregistrées initialement à leur coût d'achat à la date de transaction, les valeurs mobilières de placement sont évaluées ultérieurement à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

16. Stocks

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement les consommables de laboratoire. Ils sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation et provisionnés le cas échéant.

17. Impôt

La charge d'impôt inclut les impôts exigibles et les impôts différés.

Un impôt différé est calculé sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon la méthode du report variable. L'impôt différé est évalué en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporelles se reverseront.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale. Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront leur imputation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés en actifs et passifs non courants au bilan.

La CVAE étant calculée sur la base d'un profit taxable (valeur ajoutée), c'est-à-dire un montant net de produits et de charges tout comme le bénéfice ou la perte d'une période, Genfit S.A. considère cette taxe à l'identique d'un impôt sur les résultats. La CVAE est donc classée dans le poste de résultat « charge d'impôt ».

En ce qui concerne l'exercice 2012, aucune charge relative à la CVAE n'a été enregistrée.

La CFE est, quant à elle, présentée en charges opérationnelles.

18. Crédit d'impôt recherche

Dans le principe, l'Etat accorde, sous la forme d'un dégrèvement d'impôt sur 3 ans et, le cas échéant, sous la forme d'un remboursement au terme des 3 ans pour le solde, un « crédit d'impôt recherche » (CIR) correspondant à une quote-part des frais de recherche et de développement engagés par le Groupe.

En raison du contexte économique, les CIR de 2008, 2009 et 2010 ont été remboursables immédiatement pour toutes les entreprises. Concernant les CIR 2011 et 2012, l'état a maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en revenus sous le poste « financements publics des dépenses de recherche ».

19. Frais d'augmentation de capital

A l'issue des placements privés des titres de la société Genfit effectués en novembre 2006, en février 2010, en 2011 et en 2012, les frais d'émission attachés à l'augmentation de capital ont été enregistrés en déduction de la prime d'émission.

Ces frais sont représentatifs des coûts externes directement attribuables à l'opération, notamment les honoraires des avocats et banques d'affaire, les frais de communication et de formalités légales.

20. Provisions

Des provisions sont constituées dès lors qu'il existe une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite), résultant d'événements passés, pour laquelle il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la ressource qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont actualisées dès que l'impact de la valeur temps est significatif.

21. Avantages aux salariés

21.1 Engagements de retraite

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies.

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière français au titre desquels le Groupe s'est engagé à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. L'obligation résultant de ces régimes est provisionnée et évaluée sur une base actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les montants des paiements futurs sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence aux taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des gains et pertes actuariels qui sont enregistrés immédiatement en résultat à travers la prise en compte de la variation globale de l'engagement, la charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation.

Suite à la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009, il n'est plus possible pour un employeur de mettre un salarié à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2010 si celui-ci n'a pas encore atteint le nombre de trimestres requis. Dans ce cas, seul un départ à l'initiative du salarié peut être retenu dans le provisionnement des indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par un organisme extérieur pour lequel la filiale s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charge de l'exercice.

21.2 Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation est un droit permettant à chaque salarié de bénéficier de 20 heures de formation par an. Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés, s'ils ne sont pas utilisés, sur une durée de 6 ans. Les heures consacrées à la formation réalisée pendant le temps de travail ouvrent droit au maintien, par l'employeur, de la rémunération du salarié. Lorsque les heures de formation se déroulent en dehors du temps de travail, le salarié bénéficie de l'allocation de formation versée par l'employeur, dont le montant est égal à 50% de sa rémunération nette.

Une provision est constatée dans les comptes consolidés reprenant les droits acquis par les salariés et non consommés au 31 décembre 2012, charges sociales incluses. La mise en œuvre du DIF relevant de l'initiative du salarié, un coefficient de probabilité de demande de formation, évalué selon les historiques du Groupe sur 3 ans, pondère l'évaluation des droits acquis.

21.3 Paiement fondé sur des actions

Conformément à IFRS 2, « *Paiement fondé sur des actions* », les plans d'options de souscription d'actions donnent lieu à enregistrement d'une charge constituée de l'espérance de gain pour les bénéficiaires de ces plans. L'espérance de gain (juste valeur) est calculée, à la date d'attribution par le Directoire des dites options, selon la méthode Black et Scholes. Cette charge est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves. Les variations de valeur postérieures à la date d'attribution ne remettent pas en cause l'évaluation initiale de la charge.

Parmi les hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options attribuées, il est tenu compte du cours de l'action à la date d'attribution et de la volatilité historique d'entités similaires : Genfit S.A. étant cotée que depuis 1 an à l'époque de l'attribution, il a été retenu le profil et le niveau de volatilité historique d'entités de même secteur. Un taux d'intérêt sans risque basé sur l'OAT 5 ans et une d'absence de distribution de dividendes ont été retenus.

22. Subventions

Le Groupe bénéficie de subventions de diverses natures :

Les subventions d'équipement sont destinées à financer l'acquisition d'immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan en produits différés, puis reprises en résultat au rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée par la subvention.

Les avances conditionnées, non soumises à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées pour leur valeur nominale, et le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées au bilan en produits différés, puis reprises en résultat au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés. Une provision pour risque est constatée lorsque les objectifs fixés par la convention ne peuvent pas être atteints. Elle correspond au montant susceptible de faire l'objet d'une restitution au financeur.

L'amendement de la norme IAS 20 ajouté par les Améliorations des IFRS publiées en mai 2008 et applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 est sans incidence significative pour le Groupe.

23. Passifs financiers

23.1 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des frais de transaction directement attribuables, puis évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux effectif d'intérêt.

23.2 Solde de trésorerie nette

La définition de la trésorerie nette adoptée par le Groupe est composée des actifs financiers courants et non courants (dès lors qu'ils répondent à la définition de financement ou de trésorerie), des valeurs mobilières de placement, des dépôts à court terme et des soldes débiteurs de banque, auxquels sont retranchés les dettes financières (composées des emprunts, des prêts liés aux contrats de crédit bail, des intérêts courus non échus et des autres passifs financiers) ainsi que les financements publics.

23.3 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à donner. Cette valeur est en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et son remboursement.

24. Instruments financiers

Le Groupe n'est concerné par aucune des dispositions des normes IAS 32/39 relatives à la comptabilité de couverture.

24.1 Risque de change

La quasi-totalité des revenus de la société est perçue en euros. Compte tenu de la très faible exposition aux risques de change, le Groupe n'a pas de contrats de change à terme ou d'options au 31 décembre 2012.

24.2 Risque de taux

L'exposition au risque de taux des dettes financières est majoritairement adossée à l'utilisation du crédit renouvelable dont le taux de référence appliqué est l'Euribor sur la durée du tirage plus une marge de 2 %. Au 31 décembre 2012, ce crédit est utilisé à hauteur de 1 millions d'euros.

Concernant les autres dettes financières, le risque de taux est faible car basé principalement sur le taux de rémunération des CODEVI, l'index du taux livret de développement durable et le taux de rendement des emprunts d'états à maturité constante de 5 ans.

L'exposition au risque de taux de la trésorerie court terme est relative car l'essentiel de ces actifs est constituée de SICAV monétaires euro ou de certificats de dépôt à taux progressifs.

24.3 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque de liquidité de la société est faible, dans la mesure où son actif courant est supérieur à son passif courant.

Pour ce qui traite de la continuité d'exploitation se reporter au paragraphe II-3

25. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de contrats de collaboration de recherche signés avec des groupes de l'industrie pharmaceutique. Ceux-ci sont généralement d'une durée comprise entre 1 et 3 ans. Les termes de ce type de contrats comprennent plusieurs éléments :

- des « research fees », qui correspondent à des paiements forfaitaires de financement de la recherche, qui sont fonction des ressources allouées au programme scientifique concerné, et qui sont généralement calculés sur la base d'un nombre d'ETP (équivalents temps plein) alloués multiplié par un taux annuel de facturation (Ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée ou contractuelle du programme de recherche concerné) ;

et, dans une moindre mesure pour l'heure :

- des « up-front payments » pour certains contrats, lorsque, préalablement à la signature de ceux-ci, des travaux de recherche avaient déjà été menés par le Groupe et que des brevets avaient été déposés. Ces up-front payments constituent donc un droit d'accès payé par l'industriel pour disposer des résultats scientifiques obtenus préalablement et des droits de propriété intellectuelle attachés au projet. Ils sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires à la date de mise en œuvre effective du contrat.
- des « milestones », qui sont des bonus de franchissement d'étapes scientifiques, qui ont été définies contractuellement avec chaque partenaire. Généralement, ces milestones sont facturables lors de l'identification de cible, de la mise au point d'outil de screening, lors de chaque passage en phase clinique, et bien évidemment, lors du dépôt d'un dossier d'Autorisation de Mise sur le Marché. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires au moment de l'atteinte des objectifs fixés contractuellement avec le partenaire industriel.
- des royalties sur les ventes des médicaments issus des travaux de recherche menés en collaboration avec le Groupe. A ce jour, le Groupe n'a pas facturé de royalties.

26. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre d'actions qui résulteraient de la levée des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif. Les fonds recueillis au titre de ces levées, augmentés de la charge restant à comptabiliser au titre des plans d'options de souscription, sont présumés affectés, dans ce calcul, au rachat d'actions Genfit S.A. à un prix correspondant au cours de bourse moyen de la période.

27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprend les disponibilités, les équivalents de trésorerie ainsi que les concours bancaires courants.

28. Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 relative aux secteurs opérationnels n'a pas donné lieu à application dans la mesure où un seul segment opérationnel a été identifié par le groupe.

De même qu'au 31 décembre 2011, à ce jour, le Groupe est focalisé sur l'activité unique de recherche et de développement de mise au point de médicaments innovants dont la commercialisation dépend de leur succès en développement clinique.

Les travaux de recherche sont menés dans différents axes thérapeutiques, avec l'appui de plates-formes technologiques et d'outils variés, sans que les programmes présentent des profils de risque ou de coûts significativement différents.

Le Groupe n'identifie pas de secteur géographique dans la mesure où Genfit Corp n'a qu'une activité de représentation commerciale à ce jour.

III. Notes annexes aux comptes consolidés

1. Périmètre de consolidation

Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
Au 31 décembre 2012					
SA Genfit	France		MERE		
Genfit Corp.	Etats-Unis	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale
Genfit Pharmaceuticals	France	IG *	100,00%	100,00%	(*) Intégration Globale

Sociétés	Adresse	N° d'identification
SA Genfit	Société Mère	42434190700022
Genfit Corp.	Parc Eurasanté - 885, avenue Eugène Avinée - 59120 Loos	06-1702052
Genfit Pharmaceuticals	245 First Street - 18th floor - Office 1806 - Cambridge, Massachusetts 02042	53870766200010

Genfit Corp.

Genfit Corp est le bureau de représentation commerciale de Genfit aux Etats-Unis. La société a été créée en juillet 2003. Genfit Corp est localisée à Cambridge dans le Massachussets.

Les missions confiées à Genfit Corp. ont été définies de la façon suivante :

Missions de recherche de partenariats industriels auprès des sociétés de l'industrie pharmaceutique et des sociétés de biotechnologies;

Mise en place d'un réseau de partenaires académiques dans les domaines d'excellence de Genfit

Suivi des relations avec la FDA pour les aspects réglementaires cliniques permettant la prise en compte des spécificités américaines.

Un contrat annuel de prestations de services a été conclu entre Genfit SA et Genfit Corp à partir de juillet 2003. L'avenant conclu à compter du 1^{er} janvier 2012 prévoit une rémunération annuelle de 90 milliers de dollars US, permettant de couvrir les frais de fonctionnement de la filiale américaine.

Genfit Pharmaceuticals SAS.

Genfit Pharmaceuticals SAS, détenue à 100 % par Genfit SA, et créée le 14 décembre 2011 pour saisir d'éventuelles nouvelles opportunités de financement n'a pas d'activité opérationnelle.

2. Notes annexes à l'état du résultat global consolidé

2.1 Revenus

Le total des revenus générés au titre de l'exercice 2012 s'établit à 6.010,2 milliers d'euros contre 6.778,5 milliers d'euros en 2011.

2.1.1 Revenus industriels

Le chiffre d'affaires s'établit à 1.672,3 milliers d'euros contre 2.360,9 milliers d'euros pour l'exercice 2011.

Son évolution est liée à un changement général des politiques d'alliance de l'industrie pharmaceutique qui privilégie de plus en plus les partenariats en « risk-sharing » (partage de risque) assortis de rémunération directe moindre mais de paiements de franchissement d'étapes cliniques (milestones) plus significatifs.

2.1.2 Financements publics des dépenses de recherche

Ils comprennent à la fois le crédit d'impôt recherche né au titre de l'exercice et les reprises de subventions d'exploitation, opérées en fonction de l'avancement des programmes de recherche financés.

Les subventions d'exploitation et le crédit d'impôt recherche sont parties intégrantes des revenus de l'entreprise.

Financements publics des dépenses de recherche (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Subventions d'exploitation	1 139,2	1 767,8
Crédit d'impôt recherche de l'exercice	3 170,1	2 643,0
Crédit d'impôt taxe professionnelle	0,0	0,0
Effet de désactualisation des créances de CIR	0,0	0,0
TOTAL	4 309,3	4 410,8

Genfit S.A. a bénéficié au premier semestre 2012, de la restitution de sa créance de CIR née au titre de l'exercice 2011, pour un montant de 2.643 milliers d'euros.

Il en sera de même pour la créance née au titre de l'exercice 2012 dont le remboursement sera effectif dès 2013.

Le détail des subventions en cours est indiqué en section 3.13

2.1.3 Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Limitation dans le remboursement d'un financement public	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Autres	28,7	6,8
TOTAL	28,7	6,8

2.2 Charges opérationnelles

2.2.1 Achats consommés

Ils comprennent, entre autres, les consommables et petits matériels de laboratoire pour 1.195,1 milliers d'euros.

2.2.2 Sous-traitance opérationnelle

Ce poste inclut l'ensemble des prestations sous-traitées pour des raisons réglementaires à des partenaires de recherche pour les travaux de production du principe actif, production des unités thérapeutiques, études de toxicologie et de pharmacocinétique. Il est aussi constitué pour une part de plus en plus significative des coûts liés aux études cliniques et pré-cliniques.

La sous-traitance opérationnelle pèse pour 4.289,6 milliers d'euros en 2012 contre 4.308,8 en 2011. La stabilité du poste entre les deux exercices s'explique notamment par le poids financier des études de phase II liées au programme GFT 505 qui ont pris le relais des études de toxicité long terme.

2.2.3 Charges de personnel

Ventilation des charges de personnel :

Charges de personnel (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Salaires	-3 770,6	-4 043,6
Charges sociales	-1 719,9	-1 816,0
Coût des engagements de retraite	-49,8	-83,3
Droit individuel à la formation	0,1	-0,4
Participation des salariés		
Paiements fondés en actions		
TOTAL	-5 540,2	-5 943,3

Les charges de personnel du Groupe ont diminué de 6.8 % entre 2012 et 2011. Cette diminution de la masse salariale est notamment due à l'impact de l'érosion naturelle des effectifs.

Les charges sociales de retraite relatives aux régimes à cotisations définies s'élèvent à 316,2 milliers d'euros en 2012 et 338,4 milliers d'euros en 2011.

Effectifs de clôture :

Effectifs	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Recherche & Développement	54	64
Services associés à la science	9	10
Administration & management	13	16
TOTAL	76	90

Effectifs	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Cadre	52	60
Non cadre	23	27
Autres statuts	1	3
TOTAL	76	90

Effectifs moyens :

L'effectif moyen de l'exercice 2012 est de 82 collaborateurs contre 92 en 2011.

2.2.4 Autres charges opérationnelles

Autres charges opérationnelles (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Coûts et maintenance des matériels	-200,0	-176,1
Coûts et maintenance des locaux	-204,1	-224,1
Droits de propriété intellectuelle	-495,2	-381,3
Honoraires	-607,3	-506,7
Transports et déplacements	-181,9	-198,6
Impôts et taxes	-180,5	-184,8
Autres charges	-300,5	-356,3
TOTAL	-2 169,7	-2 027,9

La politique de gestion rigoureuse des charges a été maintenue en 2012.

Les coûts de maintenance des locaux ont diminué, de même que les transports et déplacements et les autres charges.

Les honoraires de propriété intellectuelle correspondent aux frais de dépôt et de maintenance des brevets du Groupe. En 2012, le passage en phase nationale de certains brevets justifie l'augmentation de ce poste de coûts. L'audit permanent du portefeuille continue de produire ses effets quant à la maîtrise des coûts sans affecter la protection des actifs de propriété intellectuelle de la société.

Les honoraires incluent les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les honoraires de la société en charge des relations presse – communication, le personnel externe mis à la disposition de la société (gardiennage et accueil), ainsi que les honoraires de certains des conseillers scientifiques. L'augmentation de ce poste correspond notamment à des coûts supplémentaires en matière de conseils scientifiques.

2.2.5 Dotation nette aux amortissements et aux provisions et pertes de valeur

Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Dotation aux amortissements des constructions & agencements	-296,4	-351,4
Dotation aux amortissements des matériels et autres immobilisations	-425,3	-513,4
Dotation aux provisions sur actifs circulants	-6,2	0,0
Dotation aux provisions pour risques et charges	0,0	-25,4
Pertes de valeur	0,0	0,0
Reprise de provisions sur actifs circulants	3,6	3,6
Reprises de provisions pour risques et charges	25,4	52,7
Reprises sur subventions d'équipement	165,4	76,0
TOTAL	-533,5	-758,0

La charge d'amortissement de 296 milliers d'euros correspond pour 263,5 milliers d'euros à l'amortissement des constructions financées en crédit-bail jusqu'au 27/9/2012. A cette date Genfit a procédé à la levée d'option anticipée, est devenu propriétaire de l'ensemble immobilier et l'a amorti en tant que tel à hauteur de 32,8 milliers d'euros.

La reprise du solde de la subvention d'équipement correspond aussi à l'opération de levée d'option.

La provision de 25,4 milliers d'euros passée au titre du redressement encouru suite au contrôle Urssaf de 2011 a été reprise en totalité en 2012.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les exercices 2012 et 2011.

2.2.6 Frais de recherche et développement

A ce jour, les frais de développement et de protection de la propriété intellectuelle sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, tant que tous les critères requis par IAS 38 pour leur capitalisation ne sont pas réunis.

Ci-dessous, la décomposition de leurs coûts par nature :

Frais de recherche & développement (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Achats consommés	-1 164,2	-1 385,0
Sous-traitance opérationnelle	-4 289,6	-4 308,8
Droits de propriété intellectuelle	-495,2	-381,3
Charges de personnel	-3 770,1	-4 159,8
Autres charges opérationnelles directes	-646,0	-638,9
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-949,0	-1 296,2
TOTAL	-11 314,1	-12 170,1

2.3 Résultat financier

Produits financiers

Produits financiers (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Produits - Produits de trésorerie	201,4	244,0
Produit de trésorerie nette	201,4	244,0
Produits - Gains de change	9,3	9,6
Produits - Autres produits financiers	69,6	69,2
Autres produits financiers	78,9	78,8
TOTAL	280,3	322,8

Charges financières

Charges financières (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Charges - Intérêts des emprunts à long et moyen terme	-252,2	-255,7
Charges - Intérêts des locations financement	13,8	-93,0
Produit de trésorerie nette	-238,4	-348,6
Charges - Pertes de change	-6,4	-18,8
Charges - Autres charges financières	-49,0	-5,4
Autres charges et produits financiers	-55,4	-24,2
TOTAL	-293,8	-372,8
Charges - Autres charges financières => Dont intérêts s/ participation	-2,6	-5,4

Les intérêts de location financement intègrent 13.8 milliers d'euros relatifs au site immobilier du Groupe.

2.4 Impôt

2.4.1 Ventilation de la charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Impôt exigible	0,1	2,1
Impôt différé	2 317,8	-1 882,4
TOTAL	2 317,9	-1 880,3

2.4.2 Détail des impôts différés par nature

Détail des impôts différés par nature (En milliers d'euros)	Exercice clos 31.12.2011	Impact capitaux propres	Impact résultat de la période	Exercice clos 31.12.2012
Différences temporelles fiscal / social	1 008,8		1 467,0	2 475,8
Linéarisation des loyers bail à construction	33,1		-0,9	32,2
Retraitement des locations financières	-1 133,3		1 069,2	-64,2
Actualisation des créances				
Retraitement des immobilisations	-132,2		41,9	-90,3
Etalement des subventions d'exploitation				
Taxation des plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement	0,0		0,0	0,0
Engagements de retraite et droit individuel à la formation	96,3		32,0	128,4
Pertes fiscales reportables en avant	372,5		-372,5	0,0
Autres	-245,2		81,1	-164,1
TOTAL	0,0	0,0	2 317,8	2 317,8
Dont : Impôt différé passif				
Dont : Impôt différé actif	0,0	0,0	2 317,8	2 317,8
Impôts différés nets actif (+) / passif (-)	0,0	0,0	2 317,8	2 317,8

La variation des différences temporelles fiscal/social provient essentiellement du retraitement fiscal des subventions, soit en base 2.403 milliers d'euros, ainsi que des retraitements fiscaux liés d'une part à la levée d'option anticipée du crédit bail immobilier et à la réévaluation de l'ensemble immobilier et de certains équipements, soit respectivement en base ; 3.855 milliers d'euros et 2.948 milliers d'euros.

Les impôts différés qui sont activés au bilan correspondent aux différences temporelles liées à l'opération immobilière (voir paragraphe 3.3) et dans une moindre mesure au besoin de couverture des impôts différés passif existant sur les retraitements de consolidation. Lors de la cession de l'ensemble immobilier prévue en 2013, les différences temporelles activées seront reprises en résultat.

2.4.3 Déficit fiscal reportables

Déficits fiscaux reportables (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Genfit S.A. - 2006	1 944,4	1 944,4
Genfit S.A. - 2006 - Tup It-omics	389,4	389,4
Genfit S.A. - 2007	8 184,9	8 184,9
Genfit S.A. - 2008	4 765,9	4 765,9
Genfit S.A. - 2009	10 672,6	10 672,6
Genfit S.A. - 2010	11 602,1	11 602,1
Genfit S.A. - 2011	10 593,4	10 593,4
Genfit S.A. - 2012	6 851,4	
TOTAL	55 004,2	48 152,7
Dont activés au bilan sous forme d'un impôt différé	0,0	1 117,6
Dont non activés	55 004,2	47 035,2

2.4.4 Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif se décompose de la manière suivante :

Taux effectif d'impôt (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Résultat net	-5 411,6	-9 681,7
(Charge) / produit d'impôt	2 317,9	-1 880,3
Résultat avant impôt	-7 729,5	-7 801,4
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	2 576,2	2 600,2
Crédits d'impôt recherche non taxables	1 056,7	881,0
Autres charges non déductibles et produits non taxables	-7,3	-29,8
Utilisation de déficits fiscaux non activés	1,5	0,0
Limitation des impôts différés actifs	1 227,6	0,0
Non activation des déficits de l'exercice	-2 283,8	-3 531,1
Annulation d'impôts différés actif constatés sur déficits antérieurs	-372,5	-1 976,6
Différentiel de taux d'imposition	0,0	0,0
Autres	118,4	176,1
(Charge) / produit d'impôt du Groupe	2 316,7	-1 880,3
Taux effectif d'impôt	-29,97%	24,10%

2.5 Résultat par action

En 2012, Genfit S.A a procédé à plusieurs augmentations de capital par émission d'un total de 2.413.168 actions nouvelles (voir détail au 3.8 Capital). Ces augmentations de capital successives portent à 16 043 746 le nombre d'actions au 31 décembre 2012. Le nombre moyen pondéré d'actions est de 14 859 776, correspondant à la moyenne des titres en circulation au cours de la période.

Résultat par action	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	-5 411,6	-9 681,7
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	14 859 776	12 495 861
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	-0,36	-0,77
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	14 859 776	12 495 861
Effet de dilution des plans d'options	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation après effet de dilution	14 859 776	12 495 861
Résultat net dilué - part du Groupe par action (en euros)	-0,36	-0,77

L'effet de dilution des plans d'options est neutre, les options de souscriptions d'actions ayant dans le cas présent un effet anti dilutif.

Ainsi, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action.

3. Notes annexes à l'état financier consolidé

3.1 Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition (En milliers d'euros)	Valeur d'origine	Perte de valeur enregistrée	Valeur résiduelle
31 décembre 2011	364,9	-290,0	74,9
Acquisitions			0,0
Perte de valeur			0,0
31 décembre 2012	364,9	-290,0	74,9

L'unique goodwill comptabilisé concerne la filiale historique IT.Omics (dissoute par transmission universelle de patrimoine à la société Genfit S.A en 2006) et identifiée en tant qu'Unité Génératrice de Trésorerie.

Un test de dépréciation a nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur de 290,0 milliers d'euros par le passé. Depuis lors, aucune perte de valeur n'a été révélée.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels d'exploitation bureautique et administratifs ainsi que de logiciels scientifiques acquis.

Immobilisations incorporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	Frais établ.	Logiciels	Brevets	Immobilisations en cours	Total
Acquisitions	0,0	44,7	0,0		44,7
Cessions	0,0	-1,1	0,0		-1,1
Ecart de conversion					0,0
Reclassements					0,0
31 décembre 2011	0,0	966,2	29,4	0,0	995,5
Acquisitions	0,0	4,2	0,0		4,2
Cessions	0,0	-39,3	0,0		-39,3
Ecart de conversion					0,0
Reclassements					0,0
31 décembre 2012	0,0	931,0	29,4	0,0	960,4

3.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes :

Immobilisations corporelles - Valeurs brutes (En milliers d'euros)	Constructions	Equipements scientifiques	Mat. Info. & bureautique	Mobilier de bureau	Matériel de transport	Agencements & Installations	Immobilisations en cours	Total
Acquisitions	0,0	53,6	6,9	0,0	0,0	7,5		68,0
Cessions	0,0	-21,7	-1,4	0,0	0,0	0,0		-23,1
Ecart de conversion								0,0
Reclassements							-25,3	-25,3
31 décembre 2011	9 761,2	4 340,6	613,4	268,3	9,1	1 340,0	4,8	16 337,3
Acquisitions	55,8	134,9	23,8	0,9	0,1	74,3		289,8
Cessions	0,0	-21,5	0,0	0,0	0,0	0,0		-21,5
Ecart de conversion								0,0
Ecart de réévaluation	-1 922,9	73,3	0,0	15,8	6,0	244,2		-1 583,6
Reclassements								0,0
31 décembre 2012	7 894,0	4 527,3	637,2	285,0	15,2	1 658,5	4,8	15 022,0

Amortissements et pertes de valeur :

Immobilisations corporelles - Amortissements & pertes de valeurs (En milliers d'euros)	Constructions	Equipements scientifiques	Mat. Info. & bureautique	Mobilier de bureau	Matériel de transport	Agencements & Installations	Immobilisations en cours	Total
Dotations	-351,4	-293,4	-43,4	-13,8	0,0	-68,2		-770,2
Reprises sur cessions	0,0	18,9	-2,4	0,0	0,0	0,0		16,6
Ecart de conversion								0,0
Reclassements								0,0
Cumulés au 31 décembre 2011	-3 547,1	-3 590,3	-556,4	-234,5	-9,1	-759,4	0,0	-8 696,7
Dotations	-296,4	-285,2	-41,6	-11,4	0,0	-128,8		-763,4
Reprises sur cessions	0,0	20,9	6,8	0,0	0,0	0,0		27,7
Ecart de conversion								0,0
Ecart de réévaluation	3 810,6							3 810,6
Reclassements								0,0
Cumulés au 31 décembre 2012	-32,8	-3 854,7	-591,2	-245,8	-9,1	-888,2	0,0	-5 621,9

Valeurs nettes :

Immobilisations corporelles - Valeurs nettes (En milliers d'euros)	Constructions	Equipements scientifiques	Mat. Info. & bureautique	Mobilier de bureau	Matériel de transport	Agencements & Installations	Immobilisations en cours	Total
31 décembre 2011	6 214,1	750,3	57,0	33,8	-0,1	580,7	4,8	7 640,6
31 décembre 2012	7 860,6	672,5	45,8	39,2	6,1	770,3	6,1	9 400,6

Contrats de location financement :

Les contrats de location financement ont porté principalement sur l'ensemble immobilier (hors terrain) du siège social et du site de recherche.

Le contrat de crédit bail immobilier présentait en substance toutes les caractéristiques d'un contrat de location financement, en particulier :

Une option d'achat à des conditions favorables ;

La valeur actualisée des paiements minimaux est égale à la juste valeur du bien ;

La durée du bail à construction couvre la durée de vie du bien.

Le 27 Septembre 2012, la levée d'option anticipée a permis à Genfit de devenir propriétaire de cet ensemble.

Suite à cette opération, le groupe a décidé de procéder à une réévaluation d'un ensemble de biens composé des constructions, d'agencements, de matériels et d'équipements. L'écart de réévaluation porté au passif est de 3 120 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012, la valeur nette comptable des immobilisations est de 9 400,6 milliers d'euros.

Bail à construction :

Le terrain, appartenant à la Ville de Lille, a été donné en bail à construction pour une durée de 50 ans à compter de décembre 1999. Conformément à l'engagement de construction, l'ensemble immobilier a été érigé sur ledit terrain.

A sa signature, le contrat prévoyait une période de location en franchise de loyers. Aussi, l'ensemble des paiements minimaux prévus selon les termes du contrat a été étalé linéairement sur la durée du bail.

3.4 Actifs financiers non courants et courants

Actifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts	93,2	0,0	76,6	0,0
Retenue de garantie	115,0	9,3	115,0	5,5
Dépôts & cautionnements	0,0	8,3	0,0	8,3
TOTAL	208,2	17,5	191,6	13,8

OSEO Financement a accordé, le 15 juin 2010, un contrat de prêt de 2.300,00 milliers d'euros remboursable en 7 ans (Cf. : paragraphe 3.11). Il a été opéré sur les fonds prêtés une retenue de garantie de 115,0 milliers d'euros. La créance et les intérêts produits seront remboursés à Genfit SA au terme du contrat.

3.5 Autres actifs non courants et courants

Actifs non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche	0,0	3 170,1	0,0	2 639,3
Créances sociales	0,0	2,0	0,0	8,0
Créances de TVA	0,0	428,6	0,0	734,0
Subventions à recevoir	394,7	250,0	1 945,9	1 186,1
Autres créances	0,0	24,5	0,9	192,3
Capital souscrit, appelé, non versé	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	0,0	692,0	0,7	675,3
TOTAL	394,7	4 567,2	1 947,5	5 435,1

Crédit Impôt Recherche :

Genfit S.A. a bénéficié début 2012, de la restitution de la totalité de sa créance née au titre de 2011.

Concernant le CIR 2012, l'état a maintenu la mesure de remboursement immédiat pour les PME (au sens de la définition communautaire).

Subventions à recevoir :

Elles concernent notamment le programme IT-DIAB pour 394,7 milliers d'euros, encaissables progressivement jusqu'en 2015.

3.6 Clients

Aucune provision pour créances douteuses n'est constatée.

La balance âgée des retards de paiements ne révèle pas d'exposition particulière au risque de crédits clients :

Retards de paiement (En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Créances clients - non échues	107,6	733,0
Créances clients - échues - moins d'un mois		0,0
Créances clients - échues - de 1 à 3 mois		0,0
Créances clients - échues - de 3 à 6 mois		0,0
Créances clients - échues - de 6 à 12 mois		0,0
Créances clients - échues - plus de 12 mois		0,0
TOTAL	107,6	733,0

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme et des SICAV monétaires. Ces placements sont des placements à court terme, très liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placements et dépôts à terme se décomposent de la façon suivante :

Trésorerie & équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
CDN - Dépôts à terme > 3 mois	910,0	2 190,0
SG - Dépôt à terme > 3 mois		2 180,0
CIC - Dépôt à terme > 3 mois	4 155,8	6 969,8
PALATINE - Dépôts à terme > 3 mois		1 250,0
TOTAL	5 065,8	12 589,8
Soldes débiteurs de banque	1 237,9	215,2
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	6 303,7	12 805,0

3.8 Capital

Les titres de la société Genfit ont été admis le 19 décembre 2006 sur le marché Alternext by Euronext Paris sous le code ISIN FR0004163111. Ils ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché.

Au 31 décembre 2012, la valeur unitaire du titre s'élève à 3,14 euros représentant une capitalisation boursière de 50,4 millions d'euros contre 22.1 au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le capital social de Genfit SA s'élève 4 010 936,5 euros. Il est divisé en 16 043 746 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les titres détenus depuis plus de 2 ans sont assortis d'un droit de vote double représentant 7 379 327 titres et équivalant à 46,0 % des actions émises.

L'historique de l'évolution du capital et prime d'émission :

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Prime émission	Prime fusion	Primes
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire			
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	609 796		609 796
AG du 27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796		609 796
AG du 18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832		14 323 832
PV du 21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'IT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Offre de placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 & 18/07/2011 - Offre de placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 867 528	37 833	20 905 361
04/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 970 199	37 833	21 008 032
20/10/2011 - Programme d'augmentation de capital par exercice d'options - Compensation de créances	13 474 328	0,25	3 368 582	20 951 199	37 833	20 989 032
28/10/2011 - Augmentation de capital réservée	13 630 578	0,25	3 407 645	21 411 136	37 833	21 448 969
27/02/2012 - Programme d'augmentation de capital par exercice d'options - Exercice de bons de souscriptions d'actions	13 726 762	0,25	3 431 691	21 636 317	37 833	21 674 150
07/03/2012 - Augmentation de capital réservée	14 052 849	0,25	3 513 212	22 303 045	37 833	22 340 878
03/04/2012 - Augmentation de capital réservée	14 331 919	0,25	3 582 980	22 832 278	37 833	22 870 111
02/05/2012 - Augmentation de capital réservée	14 668 998	0,25	3 667 250	23 347 009	37 833	23 384 842
29/06/2012 - Augmentation de capital réservée	15 085 665	0,25	3 771 416	23 741 636	37 833	23 779 469
26/07/2012 - Emprunt obligataire - Compensation de créance	15 148 321	0,25	3 787 080	23 720 548	37 833	23 758 381
06/09/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 369 023	0,25	3 842 256	24 119 527	37 833	24 157 360
24/09/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 589 619	0,25	3 897 405	24 663 806	37 833	24 701 639
08/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 632 935	0,25	3 908 234	24 752 977	37 833	24 790 810
09/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 676 251	0,25	3 919 063	24 841 907	37 833	24 879 740
12/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 718 195	0,25	3 929 549	24 931 293	37 833	24 969 126
12/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 760 139	0,25	3 940 035	25 020 807	37 833	25 058 640
12/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 802 083	0,25	3 950 521	25 110 321	37 833	25 148 154
16/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 864 765	0,25	3 966 191	25 244 650	37 833	25 282 483
16/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 906 552	0,25	3 976 638	25 333 895	37 833	25 371 728
17/10/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	15 969 232	0,25	3 992 308	25 468 037	37 833	25 505 870
21/12/2012 - Emprunt obligataire - Compensation de créance	15 988 359	0,25	3 997 090	25 462 105	37 833	25 499 938
20/12/2012 - Emprunt obligataire - Conversion d'obligations	16 043 746	0,25	4 010 937	25 480 276	37 833	25 518 109

L'assemblée générale du 27 juin 2006 a autorisé la division par 64 de la valeur nominale des actions, passant ainsi de 16 euros à 0,25 euro. Corrélativement, le nombre d'actions émis est passé de 150.001 actions à 9.600.064 actions.

L'opération de placement privé de titres du 28 novembre 2006 a permis de lever 15.035,0 milliers d'euros au prix unitaire de 9,00 euros par action.

En rémunération de l'opération, le capital de la société a été augmenté de 417,7 milliers d'euros correspondant à l'émission de 1.670.562 actions, le solde de 14.617,3 milliers d'euros constituant la prime d'émission.

Les frais d'émission directement attribuables à l'opération, représentatifs de coûts externes, ont été imputés en déduction de la prime d'émission nets d'impôt pour un montant de 903,3 milliers d'euros.

Genfit, actionnaire unique de la société IT.OMICS, décidait la dissolution IT.OMiCS à effet du 26 décembre 2006. L'opération de dissolution par attribution universelle de patrimoine d'IT.OMICS a généré un boni de fusion de 136,9 milliers d'euros dont 37,8 ont été inscrits en prime de fusion.

Au cours des exercices 2008 et 2009, aucune opération n'est intervenue sur le capital.

La Société a ensuite conforté sa situation financière en réalisant deux placements privés en 2010 et en 2011 :

- un premier placement privé de 2,3 millions d'euros en février 2010 ayant donné lieu à l'émission de 391.540 actions nouvelles, au prix de 5,90 € par action,
- un deuxième placement privé de 5,3 millions d'euros en juillet 2011 ayant donné lieu à l'émission de 1.678.129 actions nouvelles, au prix de 3,20 € par action. Ce placement a été suivi en octobre 2011 d'une augmentation de capital complémentaire réservée à un actionnaire historique n'ayant pu participer au placement pour des raisons de délais, au même prix que l'opération réalisée en juillet, pour un montant de 0,5 millions d'€ ayant donné lieu à l'émission de 156.250 actions nouvelles.

En juillet 2011, la Société a également signé avec la Société Yorkville un accord de financement en fonds propres ouvrant une ligne de crédit d'un montant maximum de 5,3 millions d'€ payable en actions, dont 5 millions d'€ dans le cadre d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACO) à réaliser dans les 24 mois. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, la Société a procédé à deux premières augmentations de capital fin 2011 :

- une première opération, d'un montant de 0,2 millions d'€, a donné lieu à l'émission de 84.033 actions nouvelles;

- la seconde, d'un montant de 0,1 millions d'€, a été réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour ouvrir la ligne de crédit mobilisable au titre du PACO. Celle-ci s'est traduite par l'émission de 50.000 actions nouvelles.

En 2012 enfin, la Société a poursuivi la mise en œuvre et étendu son partenariat avec la Société Yorkville :

- en effectuant, en février, un premier tirage de 0,25 millions d'€ au titre du PACO (96 184 actions nouvelles ont ainsi été émises dans le cadre de cette opération) ;
- en réalisant, de mars à juillet, quatre opérations d'augmentations de capital complémentaires hors PACO pour un montant total de 2,45 millions d'€, ayant donné lieu à la création d'un total de 1.358.903 actions nouvelles ;
- en signant en aout, puis en remboursant totalement en actions en septembre et octobre, un premier emprunt obligataire convertible de 2 millions d'€ ayant donné lieu à la création 820.911 actions nouvelles par conversion d'obligations, et à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0.1 millions d'€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre ce premier emprunt (ayant donné lieu à la création de 62.656 actions nouvelles) ;
- en signant fin décembre et en appelant la première tranche d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions pouvant représenter jusqu'à 8 millions d'€ sous 24 mois, mobilisables à l'initiative de la Société par tranches successives de 1 millions d'€. Cette mobilisation de la première tranche de 1 millions d'€ a donné lieu à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,05 millions d'€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre cette première tranche (ayant donné lieu à la création de 19.127 actions nouvelles) et à la création de 55.387 actions nouvelles via la conversion d'obligations par Yorkville à hauteur de 0,25 millions d'€.

Les différentes levées de fonds réalisées en 2012 auprès de la Société Yorkville pour un montant total de 5,7 millions ont permis à Genfit de conforter sa situation financière et de poursuivre sa stratégie de développement, en lui donnant les moyens de maintenir, pour l'essentiel, le niveau de ses investissements de recherche sur les différents programmes en cours ; et sur le programme GFT505 en particulier.

Le nombre de titres en circulation est ainsi passé de 13 630 578 actions au 31 décembre 2011 à 16 043 746 actions au 31 décembre 2012

L'actionnariat est réparti comme suit :

Répartition de l'actionnariat	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
	Nombre d'actions	En %	Nombre d'actions	Valeur nominale
Partenaires académiques	2 601 050	16,2%	2 601 050	19,1%
Investisseurs financiers	3 249 071	20,3%	4 024 400	29,5%
Partenaires industriels	1 101 879	6,9%	1 280 000	9,4%
Cadres et dirigeants	3 242 194	20,2%	3 292 194	24,2%
Autres actionnaires	5 849 552	36,5%	2 432 934	17,8%
Total	16 043 746	100,0%	13 630 578	100,0%

Le Groupe n'a procédé à aucune distribution de dividendes jusqu'à présent.

Information sur la gestion du capital :

Pour les besoins de sa gestion, la définition du capital investi ne diffère pas de la définition des capitaux propres comptable du Groupe s'élevant à 6.833 milliers d'euros.

Les objectifs du groupe lorsqu'il gère ses fonds propres sont d'une part de s'inscrire dans une hypothèse de continuité d'exploitation, et d'autre part de s'assurer la poursuite de ses programmes de recherche, notamment sur les composés les plus avancés, tout en optimisant les ressources allouées.

3.9 Plan d'options

L'assemblée Générale des actionnaires du 18 octobre 2006 a autorisé le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeant sociaux du Groupe, des options de souscription d'actions dans la limite de 5 % du capital de la société Genfit SA.

Date d'ouverture du plan	Nbre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options caduques au 31.12.11	Nombre d'options non exercées au 31.12.11
24 septembre 2007	507 179	9,61 €	25 % par an dès 2008	242 319	264 860
19 décembre 2007	81 149	11,03 €	25 % par an dès 2008	81 149	0

La durée de chaque plan est fixée à 5 ans à compter de la date d'attribution. Les options sont exerçables par tranche de 25 % intervenant à compter de la première date anniversaire de l'attribution des options, puis 25 % à la deuxième date anniversaire, 25 % à la troisième date anniversaire, et pour le solde des 25 %, à la quatrième date anniversaire de l'attribution des dites options.

Charge de l'exercice 2011 :

La valeur unitaire de chaque option a été déterminée selon la méthode Black et Scholes. Les paramètres et hypothèses retenus pour cette évaluation ont été les suivants :

	Plan du 24 septembre 2007	Plan du 19 décembre 2007
Cours de bourse de l'action Genfit à la date d'attribution (en euros)	11.99	10.90
Prix d'exercice (en euros)	9.61	11.03
Volatilité du cours de l'action Genfit (en %)	60.00	60.00
Taux de distribution de dividendes (en %)	-	-
Taux de placement sans risque (en %)	4.19	4.19

La volatilité du cours de l'action a été déterminée sur la base de la volatilité historique observée sur des comparables. Genfit S.A. étant cotée depuis 1 an au moment de l'attribution des options, il a été retenu le profil et le niveau de volatilité historique d'entités de même secteur.

Aucune charge pour l'exercice 2012 a été constatée (durée du plan expirée).

3.10 Provisions non courantes et courantes

Provisions non courantes et courantes (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Provision pour impôt	0,0	0,0	0,0	25,4
Provision pour litiges	0,0	6,0	0,0	6,0
Provision pour risques	0,0	0,0	0,0	0,0
Provision pour droit individuel à la formation	0,0	2,7	0,0	2,8
Provision pour retraite	382,4	0,0	286,2	0,0
TOTAL	382,4	8,7	286,2	34,3

Provision liée aux engagements de retraite

Les hypothèses de calculs sont les suivantes :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	67 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES
Taux de revalorisation des salaires 2009	2,5%
Taux de revalorisation des salaires 2010	2,0%
Taux de revalorisation des salaires 2010	de 1,26% à 2,2%
Taux d'actualisation 2009	4,60%
Taux d'actualisation 2010	4,33%
Taux d'actualisation 2011	3,46%
Taux d'actualisation 2012	2,50%

A partir des études de la table DARES, qui recense au niveau national les durées moyennes de service pour tous les secteurs d'activité et toutes les catégories professionnelles, une table de probabilité de présence à l'âge de la retraite a été établie par année d'âge pour les salariés du Groupe.

Charges nettes reconnues en résultat (En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-102,2	-84,6
Coût financier d'actualisation	-46,4	-38,9
Écarts actuariels comptabilisés	52,4	40,2
Changement de législation sociale	0,0	0,0
Charges nettes reconnues en résultat	-96,2	-83,3

Le cout financier d'actualisation est enregistré en résultat financier, les autres éléments sont intégrés dans les charges de personnel.

Les mouvements de provisions au bilan sont les suivants :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	31.12.12	31.12.11
Passif au 1er janvier	286,2	202,9
Charges nettes comptabilisées en résultat	96,2	83,3
Indemnités versées	0,0	0,0
Passif fin de période	382,4	286,2

3.11 Passifs financiers

Décomposition non courant et courant

Passifs financiers non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	0,0	850,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	10,8	125,0	135,7	120,9
Contrats de développement participatif	1 610,0	575,0	2 070,0	230,0
Crédits bancaires renouvelables	0,0	998,3	1 000,0	1 991,8
Contrats de location financement	60,3	62,9	1 065,9	784,8
Autres passifs financiers	0,0	19,8	0,0	8,9
Intérêts courus non échus	0,0	53,1	0,0	49,9
Soldes créditeurs de banque	0,0	4,0	0,0	0,0
TOTAL	1 681,1	2 688,1	4 271,6	3 186,4

Toutes les dettes financières sont libellées en euros.

Emprunts bancaires :

Crédit Industriel et commercial :

Genfit S.A. a souscrit en 2008 un emprunt remboursable sur 5 ans pour 340,0 milliers d'euros. Le capital restant dû ressort à 71.7 milliers d'euros.

Le taux d'intérêt est fonction du Taux TX LDD (« Livret de Développement Durable ») majoré de 1.5 point. En 2012, le taux TX LDD en 2012 a été de 2.25 %.

Société Générale :

Le 29 juin 2010, Genfit a souscrit un emprunt de 70,0 milliers d'euros remboursable en 4 ans au taux d'intérêt effectif de 2.95 %. Au 31 décembre 2012, le capital restant dû est de 28,7 milliers d'euros.

Crédit du Nord :

Genfit a souscrit, fin décembre 2010, un emprunt de 100,0 milliers d'euros remboursable en 3 ans au taux d'intérêt effectif de 2.50 %. Au 31 décembre 2012, le capital restant dû est de 34.2 milliers d'euros.

Les emprunts bancaires mis en place ont pour objet le financement de matériels de laboratoire.

Contrat de développement participatif :

OSEO Financement a accordé, le 15 juin 2010, un contrat un prêt de 2.300,00 milliers d'euros sous la forme d'un contrat de développement participatif (qui n'est pas un prêt participatif au sens des articles L.313-13 et suivants du code monétaire et financier).

L'emprunt est sur une durée de 7 ans avec un différé de remboursement du capital de 2 ans. Une retenue de garantie de 115,0 milliers d'euros est pratiquée sur les fonds prêtés.

Le taux d'intérêt effectif de la dette ressort à 5.47 %. Ce taux intègre un complément de rémunération basé sur le chiffre d'affaires annuel réalisé. Un plafond de chiffre d'affaires maximum encadre la base servant de calcul.

Crédit bancaire renouvelable :

Le 10 octobre 2006, une convention de crédit renouvelable a été signée pour un montant total de 10,0 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans. Le montant résiduel autorisé au 31 décembre 2012 est de 1 million d'euros. (cf. : paragraphe 4.3.4)

A la clôture, le recours au crédit est de 1 millions d'euros. Le taux d'intérêt contractuel appliqué est l'Euribor sur la durée de chaque tirage auquel s'ajoute 2 % de marge.

Le recours au crédit renouvelable est conditionné au respect de covenants (Cf : paragraphe 4.3.3). Au 31 décembre 2012, le critère d'atteinte d'un de ces covenants n'est pas respecté.

Contrats de location financement :

Au 31 décembre 2012, la dette relative aux contrats de location financement de 116.5 milliers d'euros est relative à des biens mobiliers pour 112,8 milliers d'euros.

Le 27 Septembre 2012, l'entreprise a souhaité mettre fin de façon anticipée au contrat de location financement de son ensemble immobilier et devenir ainsi propriétaire de ses locaux.

Variation des passifs financiers

Variation des passifs financiers (En milliers d'euros)	31.12.11 12 mois	Souscriptions	Remboursements	Autres mouvements	31.12.12 12 mois
Emprunts obligataires	0,0	850,0	0,0	0,0	850,0
Emprunts bancaires	256,6	0,0	-120,9	0,1	135,7
Contrat de développement participatif	2 300,0	0,0	-115,0	0,0	2 185,0
Crédits bancaires renouvelables	2 991,8	0,0	-2 000,0	6,5	998,3
Contrats de location financement	1 850,7	127,0	-1 861,2	0,0	116,5
Autres passifs financiers	8,9	10,9	0,0	0,0	19,8
Intérêts courus non échus	49,9	53,1	-49,9	0	53,1
Soldes créditeurs de banque	0,0	4,0	0,0	0	4,0
TOTAL	7 458,0	1 044,9	-4 147,0	6,6	4 362,5

Les autres mouvements ne correspondent pas à des mouvements « cash » mais à l'amortissement des frais d'émission du crédit renouvelable calculé au taux d'intérêt effectif.

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement

Position de trésorerie nette et échéancier de remboursement (En milliers d'euros)	31.12.12	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
Emprunts obligataires	850,0	0,0	850,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	135,7	125,0	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrat de développement participatif	2 185,0	575,0	460,0	460,0	460,0	230,0	0,0
Crédits bancaires renouvelables *	998,3	998,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrats de location financement	123,3	62,9	32,5	27,8	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	19,8	19,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts courus non échus	53,1	53,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes créditeurs de banque	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DETTES FINANCIERES	4 369,2	1 838,1	1 353,3	487,8	460,0	230,0	0,0
AVANCES CONDITIONNEES	6 352,5	1 294,9	1 058,9	680,1	278,4	248,0	2 792,2
Actifs financiers	124,3	9,3	0,0	0,0	0,0	0,0	115,0
Valeurs mobilières de placement & dépôts court terme	5 065,8	5 065,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Soldes débiteurs de banque	1 237,9	1 237,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESORERIE A L'ACTIF	6 427,9	6 312,9	0,0	0,0	0,0	0,0	115,0
TRESORERIE NETTE	-4 293,8	3 180,0	-2 412,2	-1 167,9	-738,4	-478,0	-2 677,2

Les avances conditionnées (6.352,5 milliers d'euros) sont uniquement constituées de financements publics. Celles accordées par Oséo ou par le ministère de l'industrie sont remboursables intégralement en cas de succès des programmes qu'elles financent (cd paragraphe 3.12).

Les actifs financiers sont constitués de la retenue de garantie versée au prêteur du contrat de développement participatif de 2.300,0 milliers d'euros (cf. : paragraphe 3.4)

3.12 Avances conditionnées et avances remboursables

Décomposition non courant et courant

Avances conditionnées non courantes et courantes (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	5 057,6	1 294,9	5 884,8	762,2
TOTAL	5 057,6	1 294,9	5 884,8	762,2

Les avances conditionnées reçues d'OSEO Innovation et du Ministère de la recherche sont destinées à financer des programmes de recherche définis.

Ces avances sont remboursables dans leur totalité à plus long terme en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide.

Lorsqu'un constat d'échec est prononcé, elles sont requalifiées, en toute ou partie, en subventions et reprises immédiatement en résultat. Dans la plupart des cas, elles donnent lieu à un remboursement forfaitaire minimum.

En outre, deux avances remboursables d'un montant de 1 000 milliers d'euros et de 500 milliers d'euros ont été accordées en 2011 par la Région Nord-Pas de Calais et Lille Métropole Communauté Urbaine (voir ci-après).

Mouvements 2012 :

Avances conditionnées - mouvements période (En milliers d'euros)	31.12.11 12 mois	Encaissements	Remboursements	Virement au cpt de résultat	31.12.2012 12 mois
Avances conditionnées	6 647,0	803,2	-456,9	-640,8	6 352,5

La société a perçu 803,2 milliers d'euros d'encaissements

Dont ceux relatifs aux avances OSEO Innovation :

156,7 milliers d'euros finançant le projet IT-DIAB visant à développer une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2. (aide à l'innovation du 23 décembre 2008)

- 150 milliers d'euros relatifs au projet OLNORME visant à développer la recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires (aides à l'innovation du 24 novembre 2010)

246,5 milliers d'euros relatifs au projet AD-Inov visant à développer des approches thérapeutiques et technologiques innovantes pour traiter des désordres centraux.

Et ceux relatifs au solde de l'avance de LMCU pour un montant de 250 milliers d'euros.

640.8 milliers d'euros ont été perçus en 2011 et relatifs au projet ISI micro-Path visant à développer une « boîte à outils » pour la sélection de candidats médicaments et le suivi de leur efficacité, en préclinique et en clinique, sur la diminution du risque d'athérombose. Cette somme a été transformée en subvention dans le cadre de l'arrêt de ce programme en 2012.

Genfit a procédé en 2012 aux remboursements prévus dans le cadre des projets Oséo Olnorme, et B-Diab et dans le cadre des sommes dues à la Région et à la LMCU.

L'essentiel des termes des 10 avances remboursables sont :

Ministère de l'Industrie Dossier Genhomme du 09/11/2000

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « AAP après séquençage génomique : identification de nouveaux facteurs de risques des maladies coronariennes par valorisation de la technologique bio puces »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	1.599.976 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	1.595.676 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Subvention enregistrée au compte de résultat en 2006	1.119.983 euros
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	479.993 euros

A l'origine, cette avance ne portant pas intérêt, était remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

En 2006, un constat d'échec partiel a été prononcé sur le programme par le Ministère de l'Industrie, qui a décidé de limiter le remboursement du financement public à hauteur de 30 % de l'aide accordée à l'origine, soit 479.993 euros.

L'échéancier de remboursement du reliquat est le suivant :

33,3 % au 1^{er} juillet 2010 soit 159.997 euros

66,7 % au 1^{er} juillet 2012 soit 319.996 euros

OSEO Aide à l'Innovation du 20/10/2006

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet OLNORME : recherche de nouveaux ligands issus de plantes des récepteurs nucléaires orphelins »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	900.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	900.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	350.000 euros
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	550.000 euros

En raison du succès de ce programme cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale)

L'échéancier de remboursement est le suivant :
150.000 euros au plus tard le 30 septembre 2011
200.000 euros au plus tard le 30 septembre 2012
250.000 euros au plus tard le 30 septembre 2013
300.000 euros au plus tard le 30 septembre 2014

OSEO Aide à l'Innovation du 21/06/2007

Objet : Complément de financement du programme d'innovation intitulé « Projet OLNORME : recherche de nouveaux ligands issus de plantes des récepteurs nucléaires orphelins »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	200.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	200.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	200.000 euros

En raison du succès de ce programme cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale)

L'échéancier de remboursement est le suivant :
100.000 euros au plus tard le 30 septembre 2013
100.000 euros au plus tard le 30 septembre 2014

OSEO Aide à l'Innovation du 23/12/2008

Objet : Programme d'innovation stratégique industrielle intitulé « Projet IT-DIAB : développement d'une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	3.229.151 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	2.792.225 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	2.792.225 euros

L'avance octroyée par OSEO s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est Genfit SA. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.

En ce qui concerne Genfit SA, l'aide est constituée d'une avance remboursable de 3.229.151 euros et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3.946.740 euros, toutes deux encaissables progressivement jusqu'en 2015.

Au 31 décembre 2012, 2.792.225 euros étaient perçus au titre de l'avance remboursable et 3.552.066 euros au titre de la subvention d'exploitation.

En cas de succès technique et/ou commercial, Genfit SA s'engage à verser à OSEO les retours financiers sur une période dite de référence correspondant au remboursement de l'avance d'une part, et à des versements complémentaires d'autre part. (cf. : paragraphe 4.3.3)

OSEO Aide à l'Innovation du 15/06/2009 – Avance n° 1

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB. : caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	30.750 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	30.750 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	5.850 euros*
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	24.900 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

5.850 euros au plus tard le 31 décembre 2012*
9.825 euros au plus tard le 31 décembre 2013
11.963 euros au plus tard le 31 décembre 2014
3.112 euros au plus tard le 31 mars 2015

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 22.009 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

OSEO Aide à l'Innovation du 15/06/2009 – Avance n° 2

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB. : caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	30.750 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	30.750 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	5.850 euros*
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	24.900 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

5.850 euros au plus tard le 31 décembre 2012*
9.825 euros au plus tard le 31 décembre 2013
11.963 euros au plus tard le 31 décembre 2014
3.112 euros au plus tard le 31 mars 2015

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 22.009 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

OSEO Aide à l'Innovation du 26/06/2009 – Avance n° 3

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet B-DIAB. : caractérisation pré-clinique et clinique des B-glucanes de levures dans le diabète de type 2 »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	37.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	37.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	7.050 euros*
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	29.950 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
7.050 euros au plus tard le 31 décembre 2012*
11.725 euros au plus tard le 31 décembre 2013
14.450 euros au plus tard le 31 décembre 2014
3.775 euros au plus tard le 31 mars 2015

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 26.482 euros indépendante du succès technique et/ou commercial

OSEO Aide à l'Innovation du 14/12/2009 – Avance n° 1

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov. »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	171.500 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	171.500 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	171.500 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2014
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2015
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2016
46.268 euros au plus tard le 31 décembre 2017

OSEO Aide à l'Innovation du 14/12/2009 – Avance n° 2

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov. »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	171.500 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	171.500 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	171.500 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution.

L'échéancier de remboursement est le suivant :
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2014
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2015
41.744 euros au plus tard le 31 décembre 2016
46 268 euros au plus tard le 31 décembre 2017

OSEO Aide à l'Innovation du 17/02/2010 – Avance n° 3

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet AD Inov. »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	150.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	150.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	150.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Des conditions de versement des fonds à chaque étape sont définies dans le contrat d'attribution..

L'échéancier de remboursement est le suivant :

36.511 euros au plus tard le 31 décembre 2014
36.511 euros au plus tard le 31 décembre 2015
36.511 euros au plus tard le 31 décembre 2016
40.467 euros au plus tard le 31 décembre 2017

OSEO Aide à l'Innovation du 24/11/2010 – Avance n° 1

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	250.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	125.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	125.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

28.125 euros au plus tard le 31 décembre 2015
46.875 euros au plus tard le 31 décembre 2016
59.375 euros au plus tard le 31 décembre 2016
90.625 euros au plus tard le 31 décembre 2017
25.000 euros au plus tard le 31 mars 2018

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 150.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

OSEO Aide à l'Innovation du 24/11/2010 – Avance n° 2

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	250.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	125.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	125.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

28.125 euros au plus tard le 31 décembre 2015
46.875 euros au plus tard le 31 décembre 2016
59.375 euros au plus tard le 31 décembre 2016
90.625 euros au plus tard le 31 décembre 2017
25.000 euros au plus tard le 31 mars 2018

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 150.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

OSEO Aide à l'Innovation du 24/11/2010 – Avance n° 3

Objet : Financement d'un programme d'innovation intitulé « Projet Eurotransbio Olnorme II. : recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires »

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	200.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	100.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	0
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	100.000 euros

Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

L'échéancier de remboursement est le suivant :

22.500 euros au plus tard le 31 décembre 2015
37.500 euros au plus tard le 31 décembre 2016
47.500 euros au plus tard le 31 décembre 2016
72.500 euros au plus tard le 31 décembre 2017
20.000 euros au plus tard le 31 mars 2018

Elle est assortie d'une clause de remboursement forfaitaire de 120.000 euros indépendante du succès technique et/ou commercial.

Lille Métropole Communauté Urbaine du 28/07/2012

Objet : Accompagnement de la société dans l'aboutissement de son projet de développement et contribution au maintien, voire à l'accroissement de l'effectif de l'entreprise.

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	500.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	500.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	6.771 euros*
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	493.229 euros

Les remboursements se feront mensuellement selon l'échéancier suivant :

6 711 euros en 2012*
136.455 euros en 2013
166.291 euros en 2014
162.059 euros en 2015
28.422 euros en 2016

Objet : Accompagnement de la société dans l'aboutissement de son projet de développement.

Bénéficiaire :	GENFIT SA
Montant total :	1.000.000 euros
Montant perçu au 31 décembre 2012 :	1.000.000 euros
Montant remboursé au 31 décembre 2012 :	81.367 euros*
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012 :	918.634 euros

Les remboursements se feront mensuellement selon l'échéancier suivant :

81.367 euros en 2012*
301.372 euros en 2013
334.262 euros en 2014
283.000 euros en 2015

3.13 Autres passifs courants et non courants

Autres passifs non courants et courants (En milliers d'euros)	31.12.12		31.12.11	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	0,0	1 079,9	0,0	1 118,2
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0,0	127,4	0,0	132,7
Dettes de tva	0,0	74,3	0,0	94,4
Dettes fiscales	0,0	122,7	0,0	135,9
Autres dettes	0,0	112,0	0,0	10,5
Produits constatés d'avance	0,0	550,0	0,0	550,0
Produits différés sur subventions d'équipement	18,8	9,0	1 054,6	70,1
Produits différés sur subventions d'exploitation	262,3	352,3	2 235,0	783,6
TOTAL	281,1	2 427,7	3 289,6	2 895,4

Les subventions d'équipement sont reprises sur la durée d'amortissement de l'immobilisation concernée par la subvention, et les subventions d'exploitation en fonction de l'avancement du programme de recherche financé.

Les subventions d'exploitation couvrent les programmes de recherche suivants :

Programme IT-DIAB

Intitulé : Développement d'une stratégie globale de prévention et de prise en charge du diabète de type 2.

Montant de la subvention : 3.946,7 milliers d'euros

Durée prévisionnelle : 90 mois à compter du 01/07/08

Programme Olnorme II

Intitulé : Eurotransbio Olnorme II, recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plante pour le traitement des maladies inflammatoires

Montant de la subvention : 500,0 milliers d'euros

Durée prévisionnelle : 36 mois à compter du 01/07/10

3.14 Instruments financiers inscrits au bilan et au compte de résultat

IFRS 7 impose de fournir une information sur l'évaluation des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière. La valeur nette comptable de chacune des catégories d'actifs financiers et passifs financiers est reprise dans la ventilation du bilan ci-dessous :

L'impact sur l'évaluation des instruments financiers et la performance financière au 31 décembre 2012 est repris dans les deux tableaux ci après :

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat Exercice 2012 (En milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Actifs financiers courants et non courants	225,7				225,7		
Créances clients	107,6				107,6		
Autres actifs courants et non courants	4 961,8				644,7		4 317,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 303,7	6 303,7					
Actifs	11 598,8	6 303,7	0,0	0,0	978,0	0,0	4 317,2
Avances conditionnées courantes et non courantes	6 352,5					6 352,5	
Passifs financiers courants et non courants	4 369,2					4 369,2	
Dettes d'impôt exigible							
Fournisseurs	2 926,1					2 926,1	
Autres passifs courants et non courants	2 708,8					112,0	2 596,7
Passifs	16 356,6	0,0	0,0	0,0	0,0	13 759,9	2 596,7

Instruments financiers inscrits au bilan & compte de résultat Exercice 2012 (En milliers d'euros)	Valeur au compte de résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente Elts recyclés en résultat	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments non financiers
Revenus industriels	1 672,3				1 672,3		
Financements publics des dépenses de recherche	4 309,3				4 309,3		
Autres produits opérationnels	28,7				28,7		
Total des revenus	6 010,2	0,0	0,0	0,0	6 010,2	0,0	0,0
Achats consommés	-1 195,1					-1 195,1	
Sous traitance opérationnelle	-4 289,6					-4 289,6	
Charges de personnel	-5 540,2					-5 540,2	
Autres charges opérationnelles	-2 169,7					-2 169,7	
Dotation nette aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-533,5						-533,5
Résultat opérationnel courant	-7 717,8	0,0	0,0	0,0	6 010,2	-13 194,6	-533,5
Paiements fondés en actions	0,0					0,0	
Résultat sur cessions d'actifs non courants	1,8				1,8		
Résultat opérationnel	-7 715,9	0,0	0,0	0,0	6 012,1	-13 194,6	-533,5
Produits financiers	280,3				271,0	9,3	
Charges financières	-293,8					-293,8	
Résultat financier	-13,5	0,0	0,0	0,0	271,0	-284,5	0,0
Charge d'impôt	2 317,9						2 317,9
Résultat net	-5 411,6	0,0	0,0	0,0	6 283,1	-13 479,1	1 784,4

4. Autres informations

4.1 Parties liées

Les sociétés Naturalpha SAS et Biotech Avenir SAS constituent des parties liées au sens de la norme IAS 24.9.

Naturalpha SAS

Fondée en 2001, à Lille, avec pour activité première le design et la coordination d'essais cliniques, Naturalpha SAS (www.naturalpha.com) a étendu son offre à des services de conseil et R&D en nutrition santé, à la fois pour des industriels de l'aliment et du médicament.

S'appuyant sur un important réseau d'experts cliniciens, elle apporte son concours à des sociétés, telles que Genfit, pour la conception et la réalisation de leurs essais cliniques dans le cadre du développement des candidat-médicaments. Elle joue aussi le rôle de coordinateur des interventions des différents prestataires sur une même étude clinique.

L'importance de son réseau, les relations permanentes qu'elle entretient avec les prestataires et le savoir-faire développé par ses équipes au contact de l'industrie pharmaceutique sont des atouts indéniables pour Genfit dans le développement de ses composés.

La société Naturalpha est désormais présidée par Stéphane Postic qui a succédé à Jean-François Mouney président du Directoire de Genfit SA. Ce dernier a été membre de son comité de Direction en 2012. Il a quitté ce comité à la fin Janvier 2013.

Genfit et Naturalpha ont signé des contrats de collaboration portant sur le développement préclinique et clinique liés principalement au développement de GFT505, à des conditions normales pour ce type de prestations. Dans le cadre de ces contrats, Naturalpha est en charge de la mise en place et de la coordination de l'ensemble des activités relatives aux essais cliniques : conception scientifique et opérationnelle des études, sélection des prestataires et des centres d'investigation, rédaction des protocoles des études, préparation des soumissions réglementaires, dans les pays participants. Naturalpha est responsable du respect des recommandations et normes réglementaires imposées dans le cadre des essais cliniques.

Par ailleurs, trois conventions de prestation de services ont été signées par Naturalpha et Genfit :

- L'une définissant les conditions d'utilisation par Naturalpha de prestations informatiques proposées par Genfit dans le cadre de son installation au sein de ses laboratoires, moyennant une redevance annuelle forfaitaire hors taxes de 10 500 euros à laquelle s'ajoute la refacturation des sites web serveurs pour un montant de 2400 euros hors taxes par an .
- Une deuxième établissant les modalités d'application de la prestation d'assistance et de traitement de la paye de Naturalpha, moyennant une redevance annuelle forfaitaire hors taxes de 800 euros à laquelle s'ajoute un forfait mensuel de 15 euros hors taxes par bulletin de paye.
- La dernière est un contrat de collaboration dans le domaine de la nutrition qui consiste en la mise à disposition de locaux (15 904 euros par an) et en prestations de tests de recherches précliniques facturés selon des coûts fixés par le biais de fiches de prestations spécifiques

Enfin, un bail commercial lie les deux sociétés, Naturalpha étant installée dans des locaux mis à disposition par Genfit, Le montant des loyers et charges pour l'année 2012 s'est élevé à 51 403 euros hors taxes.

Biotech Avenir SAS

Au 31 décembre 2012, Biotech Avenir SAS détenait 20.2 % du capital de Genfit SA contre 24.2% au 31 décembre 2011 .

Biotech Avenir SAS est la société holding créée en 2001 par les dirigeants fondateurs de Genfit. Son capital est principalement détenu à ce jour par des personnes physiques, à savoir les 4 fondateurs et une vingtaine de cadres supérieurs de la Société.

La société Biotech Avenir est présidée par Jean-François Mouney, président du Directoire de Genfit SA.

L'activité de Biotech Avenir est essentiellement constituée d'investissements dans des sociétés de biotechnologies et services associés.

Ainsi, Biotech Avenir met notamment à disposition des sociétés de son portefeuille son réseau relationnel professionnel et joue donc un rôle d'animation pour les questions de géographie du capital de celles-ci, ou pour la recherche de financements complémentaires, à travers l'arrivée de nouveaux partenaires, qu'ils soient investisseurs industriels ou institutionnels. Cela a notamment permis d'aider Genfit à recomposer son capital depuis 2005.

Aucune convention n'existe à ce jour entre Biotech Avenir et Genfit.

Le tableau suivant présente la synthèse des transactions réalisées avec les parties liées par les sociétés du Groupe.

Transactions avec les parties liées (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Achat d'actifs		
Transferts de recherche et développement		
Charges comptabilisées	989,6	1 683,4
Produits d'exploitation comptabilisés	127,8	104,3
Solde des créances	38,1	25,9
Solde des dettes	134,4	300,8

4.2 Rémunérations du personnel dirigeant du Groupe

Jean-François Mouney bénéficie, au titre de son contrat de travail d'un préavis de 6 mois en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde), ou en cas de démission, ainsi que d'une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde) de six mois de salaire, calculée sur la base des douze derniers mois, et augmentée d'une indemnité d'un mois de salaire supplémentaire par année d'ancienneté au sein de Genfit. L'engagement à fin 2012 serait de 865 milliers d'euros.

Les rémunérations présentées ci-dessous, destinées aux membres du Directoire, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés.

Rémunérations versées aux membres du directoire (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Rémunérations et autres avantages à court terme	895,0	895,0
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	129,0	102,0
Jetons de présence	0,0	0,0
Paievements en actions	0,0	0,0
TOTAL	1 024,0	997,0

Le directoire est composé de 3 membres.

Director fees Genfit Corp (En milliers de dollars)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Director fees Genfit Corp (net)	23,5	29,4
TOTAL	23,5	29,4

Le montant des « Director fees » alloués dans le cadre de Genfit Corp, et dont le montant n'avait pas évolué depuis 2007, a été réduit de moitié à compter du second trimestre 2011.

Les dirigeants de la SAS Genfit Pharmaceuticals ne bénéficient d'aucune rémunération ; cette dernière n'ayant à ce jour pas d'activité opérationnelle.

Plan d'options (voir 3.9)

Les trois membres du Directoire ont été bénéficiaires de ce plan. Aucune option n'a été exercée par les membres du Directoire. Aucun nouveau plan n'a été émis durant l'exercice.

4.3 Engagements

4.3.1 Engagements financiers

Locations simples :

Les paiements minima futurs au titre de la location simple du bail à construction (terrain) s'élèvent à 1 500,4 milliers d'euros à la clôture de l'exercice :

Paiement minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Paiements minima - au titre de la période	36,0	34,3
Paiement minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	31.12.12 12 mois	31.12.11 12 mois
Paiements minima - A moins d'un an	41,7	36,0
Paiements minima - entre 1 et 5 ans	166,7	144,0
Paiements minima - à plus de 5 ans	1 292,0	1 151,8
TOTAL	1 500,4	1 331,8

4.3.2 Dettes garanties par des sûretés réelles et nantissements

Crédit renouvelable :

La convention de crédit moyen terme de 10 millions d'euros d'octobre 2006, organisée autour d'un pool bancaire, prévoit un certain nombre de garanties :

- Délégation imparfaite de débiteur aux fins de paiement des sommes dues au titre d'un contrat d'assurance Homme-clé à hauteur d'un montant global de 1.6 millions d'euros, en cas d'utilisation du crédit ;
- Présentation d'un certificat de calcul sur la base des comptes annuels certifiés. Après utilisation du crédit et en cas de non respect de l'un au moins des ratios financiers prévus dans le certificat de calcul, Genfit s'engage à affecter en nantissement les brevets pré-désignés dans la convention. Le nantissement des brevets sera constitué pour le compte des banques à hauteur de 15 % du montant du crédit autorisé ;
- Par ailleurs, une garantie a été accordée aux banques participantes par Oséo-Sofaris à travers son fonds Biotechnologie Garantie à hauteur de 15 % du montant du crédit utilisé.

Au 31 décembre 2012, le crédit est utilisé à hauteur de 1,0 millions d'euros.

4.3.3 Autres engagements

Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle :

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension des brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats peuvent également parfois mettre à la charge de la Société le paiement de milestones en cas de franchissement d'étapes scientifiques majeures des composés couverts par les droits de propriété intellectuelle et de royalties sur les ventes de ces produits.

Covenant bancaires :

En date du 10 octobre 2006, une convention de crédit renouvelable a été signée sous la forme d'une ouverture de crédit à moyen terme pour un montant total de 10,0 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans.

L'utilisation du crédit est conditionnée à la présentation d'un certificat de calcul sur la base des comptes annuels certifiés.

Le respect de ratios financiers décrit ci après est requis :
Taux d'endettement rapporté à l'excédent brut d'exploitation
Taux d'endettement sur capitaux propres

Free cash flow supérieur au service de la dette financière
Ou trésorerie nette et crédit non utilisé supérieur ou égal à 5,0 millions d'euros
Au 31 décembre 2012, les critères d'atteinte de l'un de ces ratios n'est pas respecté.

En dehors du respect des ratios financiers, l'entreprise est soumise au respect d'autres clauses de défaut. A la clôture de l'exercice 2012, l'exposition au risque ne nécessite pas de faire l'objet d'une description plus détaillée puisqu'elle s'inscrit dans le même cadre.

Obligation potentielle :

L'aide à l'innovation IT-DIAB, datée du 23 décembre 2008, a été consentie par OSEO Innovation sous la forme d'une subvention d'exploitation et d'une avance remboursable. Le montant de l'avance remboursable est de 3.229,2 milliers d'euros dont 2.792,2 milliers d'euros ont été perçus fin décembre 2012. Le solde de l'avance sera encaissé progressivement jusqu'en 2015.

Au titre du remboursement de cette avance, le bénéficiaire s'engage à verser à OSEO les retours financiers sur une période dite de référence correspondant au remboursement de l'avance d'une part, et à des versements complémentaires d'autre part .

En cas de succès, c'est-à-dire si les retombées commerciales du programme IT-DIAB concernent les produits de traitement ou de diagnostic du diabète de type II, les retours financiers générés serviront en priorité au remboursement de l'avance de 3.229.2 milliers d'euros³. Au-delà, ils seront qualifiés de versements complémentaires.

4.3.4 Engagements reçus

Crédits bancaires autorisés (En milliers d'euros)	Autorisés Nominal	Utilisés au 31.12.12	Taux
Crédits bancaires autorisés - Dont :	1 000	1 000	A compter du 30/09/2011 :
- Pool bancaire (chef de file : Crédit du Nord)	1 000	1 000	Euribor sur la durée du tirage +
Amortissements futurs	1 000		marge de 2,0 pt
- Au 30.03.13	500		
- Au 30.06.13	500		

La convention de crédit renouvelable signée en 2006 sous la forme d'une ouverture de crédit d'un montant initial de 10,0 millions d'euros, était amortissable sur une durée de 6 ans. Au 30 septembre 2012, le crédit autorisé était ramené à 3,0 millions d'euros.

Constituée autour d'un pool bancaire avec pour chef de file le Crédit du Nord (à hauteur de 33% du financement total), les banques participantes sont la Société Générale (30%), CIC Banque Scalbert Dupont (27%) et la Banque Palatine (10%).

En mars 2012, la convention de crédit a fait l'objet d'un avenant, celui-ci avait pour objet :

- La non prise en compte du covenant lié à la moyenne des EBE 2008, 2009 et 2010.
- L'étalement de la durée de remboursement du montant dû, ce qui a eu pour effet de repousser la dernière échéance au 30 Juin 2013.
- De porter les conditions de crédit de Euribor de la durée du tirage +1.5 % à Euribor de la durée du tirage +2%.

L'utilisation du crédit est subordonnée à l'atteinte de ratios financiers. Au 31 Décembre 2012, un de ces covenants n'est pas respecté.

5. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Collaboration de recherche avec Sanofi : conformément au contrat de recherche signé en mars 2011, et suite à la démonstration de l'activité de plusieurs séries chimiques sélectionnées dans le cadre de la seconde approche de son programme de recherche ciblant différents désordres métaboliques, Genfit a facturé en janvier 2013 le deuxième des paiements d'étapes prévus.

Programme d'augmentation de capital par exercice d'options d'un total de 8.000 milliers d'euros : Depuis le 1^{er} Janvier 2013, et à la date du 8 Mars 2013, 4 tirages ont été effectués pour un montant de 4.000 milliers d'euros.

20.1.3 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

³ Le contrat stipule que l'avance remboursable sera considérée comme intégralement remboursée lorsque le total des versements effectués à ce titre par le bénéficiaire actualisés au taux de 5.19 % aura atteint le montant total actualisé au même taux de l'aide versée. Néanmoins les intérêts afférents aux sommes encaissées n'ont pas été comptabilisées compte tenu de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs contractuels et du caractère non significatif du montant correspondant.

20.2 Information proforma

Non applicable

20.3 Vérification des informations financières historiques

20.3.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Genfit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux états financiers expose les méthodes relatives à la détermination des estimations portant notamment sur les dépréciations des écarts d'acquisition (note 14), les déficits fiscaux activés (notes 17 et 2.4.3).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille et Paris-La Défense, le 12 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Rémy Aine

Franck Sebag

20.3.2 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Genfit, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II.3 de l'annexe qui présente les voies de la société en vue de disposer des ressources financières pour faire face à ses besoins de trésorerie d'exploitation à douze mois.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux états financiers expose les méthodes relatives à la détermination des estimations portant notamment sur les dépréciations des écarts d'acquisition (note 14), les déficits fiscaux activés (notes 16 et 2.4.3) et le paiement fondé en actions (notes 21.3 et 3.9).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille et Paris-La Défense, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Rémy Aine

Franck Sebag

20.4 Date des dernières informations financières

31 décembre 2013.

20.5 Informations financières intermédiaires consolidées

Non applicable.

20.6 Politique de distribution des dividendes

20.6.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.6.2 Politique de distribution de dividendes

Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent prospectus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2013.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq millions trois cent quatorze mille quatre cent dix-sept euros et soixante-quinze centimes (5.314.417,75 €) divisé en 21.257.671 actions ordinaires de 0,25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

21.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 2 avril 2014 a autorisé le directoire à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- le prix maximal d'achat (hors frais) par action est fixé à 50 euros. L'Assemblée a délégué au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
- le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser 500.000 euros.

L'Assemblée décide que les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

— le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société et, pour ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, 5 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que (i) ces limites s'appliquent à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ; et

— les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, à quelque moment que ce soit, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

- objectifs des rachats d'actions :

(i) conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;

(ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- (iii) allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- (v) annuler tout ou partie des titres rachetés, dans la mesure de l'adoption de la quatorzième résolution ci-dessous; et
- (vi) réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des Marchés Financiers ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Au 31 décembre 2013 la Société détenait 16.000 actions GENFIT dans le cadre du contrat de liquidité.

21.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant

21.1.4 Capital autorisé

Les résolutions d'émission (délégations au directoire) approuvées par l'assemblée générale mixte du 2 avril 2014 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Montant nominal maximum (en euros)	Montant maximum (en euros)
Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social	18 mois	500.000 € par action : 50€	900.000 €
Autorisation d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	800.000 €	
Autorisation d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	750.000 €	
Autorisation d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social par an, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	675.000 €	
Sous la condition suspensive d'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, autorisation en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital social	26 mois	750.000 €	
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois	15% de l'émission initiale	
Autorisation dans le cas d'une augmentation de capital au bénéfice de sociétés industrielles ou commerciales du secteur pharmaceutique/biotechnologique ou de fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur pharmaceutique/biotechnologique susceptibles d'investir dans un placement privé	26 mois	750.000 €	
Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, autorisation d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	800.000 € et dans la limite de 10% du capital social	
Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, autorisation d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	26 mois	800.000 €	
Autorisation d'émission de bons de souscription d'actions autonomes réservée aux salariés et mandataires sociaux	18 mois	50.000 €	
Autorisation d'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	18 mois	50.000 €	
Autorisation de réduire la capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	Dans la limite de 10% du capital social pendant une période de 24 mois	

21.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.6 Historique du capital social

21.1.6.1 Evolution du capital social depuis le 6 août 2007

L'évolution du capital de la Société depuis le transfert des actions GENFIT sur le marché Alternext (groupe de cotation des sociétés faisant appel public à l'épargne) - visa n°07-288 en date du 6 août 2007 de l'Autorité des Marchés Financiers - est présentée dans le tableau ci-dessous.

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions émises ou annulées	Capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Montant cumulé d'actions en circulation	Valeur nominale
06-août-07					2 817 656,50 €	11 270 626	0,25 €
16-févr-10	Augmentation de capital en numéraire (placement privé)	391 540	97 885 €	2 212 201,00 €	2 915 541,50 €	11 662 166	0,25 €
15-juil-11	Augmentation de capital en numéraire	1 603 129	400 782,25 €	4 729 230,55 €	3 316 323,75 €	13 265 295	0,25 €
19-juil-11	Augmentation de capital en numéraire	75 000	18 750,00 €	221 250,00 €	3 335 073,75 €	13 340 295	0,25 €
04-oct-11	Augmentation de capital en numéraire	84 033	21 008,25 €	178 990,29 €	3 356 082,00 €	13 424 328	0,25 €
28-oct-11	Augmentation de capital en numéraire	50 000	12 500,00 €	81 000,00 €	3 368 582,00 €	13 474 328	0,25 €
28-oct-11	Augmentation de capital en numéraire	156 250	39 062,50 €	460 937,50 €	3 407 644,50 €	13 630 578	0,25 €
22-févr-12	Augmentation de capital en numéraire par exercice de BSA	96 184	24 046,00 €	225 955,45 €	3 431 690,50 €	13 726 762	0,25 €
07-mars-12	Augmentation de capital en numéraire	326 087	81 521,75 €	668 478,35 €	3 513 212,25 €	14 052 849	0,25 €
02-avr-12	Augmentation de capital en numéraire	279 070	69 767,50 €	530 233,00 €	3 582 979,75 €	14 331 919	0,25 €
02-mai-12	Augmentation de capital en numéraire	337 079	84 269,75 €	515 730,87 €	3 667 249,50 €	14 668 998	0,25 €
03-juil-12	Augmentation de capital en numéraire	416 667	104 166,75 €	395 833,65 €	3 771 416,25 €	15 085 665	0,25 €
01-août-12	Augmentation de capital par incorporation de créances	62 656	15 664,00 €	84 334,98 €	3 787 080,25 €	15 148 321	0,25 €
05-sept-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	220 702	55 175,50 €	444 824,88 €	3 842 255,75 €	15 369 023	0,25 €
24-sept-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	220 596	55 149,00 €	544 850,06 €	3 897 404,75 €	15 589 619	0,25 €
08-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	43 316	10 829,00 €	89 170,32 €	3 908 233,75 €	15 632 935	0,25 €
09-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	43 316	10 829,00 €	89 170,32 €	3 919 062,75 €	15 676 251	0,25 €
11-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	41 944	10 486,00 €	89 512,69 €	3 929 548,75 €	15 718 195	0,25 €
12-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	83 888	20 972,00 €	179 025,38 €	3 950 520,75 €	15 802 083	0,25 €
15-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	62 682	15 670,50 €	134 333,79 €	3 966 191,25 €	15 864 765	0,25 €
16-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	41 787	10 446,75 €	89 553,72 €	3 976 638,00 €	15 906 552	0,25 €
17-oct-12	Emission d'actions par conversion d'obligations 2012	62 680	15 670,00 €	134 329,51 €	3 992 308,00 €	15 969 232	0,25 €
21-déc-12	Augmentation de capital par incorporation de créances	19 127	4 781,75 €	45 216,23 €	3 997 089,75 €	15 988 359	0,25 €
27-déc-12	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	55 387	13 846,75 €	136 141,25 €	4 010 936,50 €	16 043 746	0,25 €
07-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	33 097	8 274,25 €	91 711,79 €	4 019 210,75 €	16 076 843	0,25 €
08-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	49 310	12 327,50 €	137 673,52 €	4 031 538,25 €	16 126 153	0,25 €
10-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	47 701	11 925,25 €	138 094,40 €	4 043 463,50 €	16 173 854	0,25 €
11-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	31 481	7 870,25 €	92 144,89 €	4 051 333,75 €	16 205 335	0,25 €
18-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	65 042	16 260,50 €	183 743,65 €	4 067 594,25 €	16 270 377	0,25 €
21-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	48 340	12 085,00 €	137 914,02 €	4 079 679,25 €	16 318 717	0,25 €
30-janv-13	Augmentation de capital par incorporation de créances	13 912	3 478,00 €	46 521,73 €	4 083 157,25 €	16 332 629	0,25 €
30-janv-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	269 252	67 313,00 €	932 688,59 €	4 150 470,25 €	16 601 881	0,25 €
12-févr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	207 238	51 809,50 €	948 187,28 €	4 202 279,75 €	16 809 119	0,25 €
14-févr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	107 993	26 998,25 €	523 010,10 €	4 229 278,00 €	16 917 112	0,25 €
26-févr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	42 958	10 739,50 €	239 258,88 €	4 240 017,50 €	16 960 070	0,25 €
08-mars-13	Augmentation de capital par incorporation de créances	10 804	2 701,00 €	47 299,91 €	4 242 718,50 €	16 970 874	0,25 €
08-mars-13	Augmentation de capital par incorporation de créances	8 170	2 042,50 €	47 957,90 €	4 244 761,00 €	16 979 044	0,25 €
08-mars-13	Augmentation de capital par incorporation de créances	8 561	2 140,25 €	47 855,99 €	4 246 901,25 €	16 987 605	0,25 €
08-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	34637	8 659,25 €	191 341,03 €	4 255 560,50 €	17 022 242	0,25 €
21-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	24 876	6 219,00 €	123 781,07 €	4 261 779,50 €	17 047 118	0,25 €
25-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	97 820	24 455,00 €	475 542,15 €	4 286 234,50 €	17 144 938	0,25 €
26-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	38 284	9 571,00 €	191 341,03 €	4 295 805,50 €	17 183 222	0,25 €
27-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	31 872	7 968,00 €	162 037,25 €	4 303 773,50 €	17 215 094	0,25 €
28-mars-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	27 656	6 914,00 €	143 092,14 €	4 310 687,50 €	17 242 750	0,25 €
03-avr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	61 896	15 474,00 €	334 529,36 €	4 326 161,50 €	17 304 646	0,25 €
08-avr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	49 533	12 383,25 €	287 616,87 €	4 338 544,75 €	17 354 179	0,25 €
11-avr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	15 889	3 972,25 €	96 017,23 €	4 342 517,00 €	17 370 068	0,25 €
17-avr-13	Augmentation de capital en numéraire	2 929 448	732 362,00 €	13 592 638,72 €	5 074 879,00 €	20 299 516	0,25 €
19-avr-13	Augmentation de capital par incorporation de créances	9 578	2 394,50 €	47 602,66 €	5 077 273,50 €	20 309 094	0,25 €
24-avr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	35 329	8 832,25 €	191 166,94 €	5 086 105,75 €	20 344 423	0,25 €
26-avr-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	52 984	13 246,00 €	286 746,31 €	5 099 351,75 €	20 397 407	0,25 €
02-mai-13	Augmentation de capital en numéraire	8 197	2 049,25 €	47 952,45 €	5 101 401,00 €	20 405 604	0,25 €
27-juin-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	23 000	5 750,00 €	94 249,40 €	5 107 151,00 €	20 428 604	0,25 €
17-juil-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	48 138	12 034,50 €	187 964,98 €	5 119 185,50 €	20 476 742	0,25 €
02-août-13	Emission d'actions par conversion d'obligations OCA 2012-2	65 079	16 269,75 €	283 735,53 €	5 135 455,25 €	20 541 821	0,25 €
03-févr-14	Augmentation de capital en numéraire avec DPS	715 850	178962,5	4 817 670,50 €	5 314 417,75 €	21 257 671	0,25 €

21.1.6.2 Evolution de la répartition du capital de la Société depuis le 31 décembre 2011

Actionnaires	décembre 2011		décembre 2012		31 mars 2014	
	% du Capital	% des droits de vote	% du Capital	% des droits de vote	% du Capital	% des droits de vote
Biotech Avenir (1)	24,15%	29,59%	20,21%	27,68%	13,99%	23,01%
Institut Pasteur de Lille	10,89%	6,67%	9,25%	6,34%	5,34%	4,39%
Université de Lille 2	8,19%	9,33%	6,96%	8,86%	5,25%	8,64%
Finorpa	6,39%	7,83%	5,43%	7,43%	1,14%	0,93%
CM-CIC Capital Finance	6,59%	8,07%	6,00%	7,45%	0,85%	1,40%
Xavier Guille des Buttes	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Charles Woler	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total membres du Conseil de Surveillance	56,21%	61,49%	47,85%	57,76%	26,57%	38,38%
Jean-François Mouney	0,12%	0,08%	0,07%	0,05%	0,06%	0,05%
Nathalie Huitorel	0,02%	0,01%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%
Total membres du Directoire	0,14%	0,09%	0,09%	0,06%	0,08%	0,06%
Sanofi Recherche & Développement	4,70%	5,75%	3,99%	5,46%	1,66%	2,72%
Autres investisseurs historiques	18,10%	17,95%	8,72%	7,94%	0,00%	0,00%
Contrat de liquidité (auto-contrôle)					0,00%	0,00%
Flottant	20,85%	14,72%	39,35%	28,78%	71,70%	58,84%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

La Société avait signé en juillet 2011 un accord de financement en fonds propres ouvrant une ligne de crédit d'un montant maximum de 5,3 millions € payable en actions, dont 5 millions € dans le cadre d'un programme d'augmentation de capital par exercice d'options (PACO) à réaliser dans les 24 mois.

En 2012, la Société a poursuivi la mise en œuvre et étendu son partenariat de financement avec la Société Yorkville (fondée en 2001 Yorkville Advisors LLC est un gestionnaire de fonds d'investissement spécialisé dans l'octroi de solutions de financement, investissements en capitaux et titres d'emprunts flexibles, aux sociétés cotées de différents secteurs d'activité dont la santé, l'énergie, les mines, médias et télécommunications et le transport) :

- en effectuant, en février, un premier tirage d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 0,25 millions d'€ au titre du PACO (96 184 actions nouvelles ont ainsi été émises dans le cadre de cette opération) ;
- en réalisant, de mars à juillet, quatre augmentations de capital complémentaires réservées hors PACO pour un montant total brut, prime d'émission incluse, de 2,45 millions d'€ ayant donné lieu à la création d'un total de 1.358.903 actions nouvelles ;
- en signant en août, puis en remboursant totalement en actions en septembre et octobre, un premier emprunt obligataire réservé d'un montant de 2 millions d'€ ayant conduit à une augmentation de capital du même montant brut, prime d'émission incluse, et à la création 820.911 actions nouvelles par conversion d'obligations, ainsi qu'à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,1 millions d'€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre ce premier emprunt (ayant donné lieu à la création de 62.656 actions nouvelles) ;
- en signant fin décembre et en appelant la première tranche d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions pouvant représenter jusqu'à 8 millions d'€ sous 24 mois, mobilisables à l'initiative de la Société par tranches successives de 1 millions d'€. Cette mobilisation de la première tranche de 1 millions d'€ a donné lieu à une augmentation de capital réservée, d'un montant de 0,05 millions d'€, réalisée en compensation de la créance représentative de la commission d'engagement due à la Société Yorkville pour mettre en œuvre cette première tranche (ayant donné lieu à la création de 19.127 actions nouvelles) et à la création de 55.387 actions nouvelles via la conversion d'obligations par Yorkville correspondant à une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant brut de 0.15 millions d'€.

En 2013, la Société a réalisé les opérations d'augmentations de capital suivantes :

- L'emprunt obligataire convertible en actions signé par la Société en Décembre 2012 pouvant représenter jusqu'à 8 millions d'€ en 8 tranches de 1 millions d'€ chacune, a continué à être mis en œuvre durant le premier semestre 2013 comme suit :
 - o les dernières obligations représentatives de la première tranche de 1 million d'€ mobilisée fin Décembre 2012 ont été converties ; de sorte que 274.971 actions nouvelles ont été créées en Janvier 2013 correspondant à une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant total brut de 0.85 millions d'€ ;
 - o la mobilisation des tranches 2 à 7 de l'emprunt a permis de réaliser des augmentations de capital complémentaires d'un montant total brut, prime d'émission incluse de 6 millions d'€ complémentaires. Les obligations correspondant aux tranches 2 à 6 ont été converties et ont donné lieu à la création de 1.027.372 actions nouvelles. La moitié des obligations correspondant à la tranche 7 ont été converties en 93.845 actions nouvelles au 30 Juin 2013 ; les dernières obligations correspondant à la mobilisation de la septième tranche de l'emprunt convertible en actions ont été converties en 113.217 actions nouvelles en Juillet et en Août 2013 ;
 - o Parallèlement, La mobilisation des tranches 2 à 7 de l'emprunt a donné lieu à 6 augmentations de capital réservées à l'Obligataire d'un montant de 0,05 millions d'€, réalisées en compensation des créances représentatives de sa commission d'engagement pour la mise en œuvre de chacune de ces 6 tranches. Elles ont donné lieu respectivement à la création de 13.912, 10.804, 8.170, 8.561, 9.578 et 8.197 actions nouvelles.
 - o 7 tranches d'emprunt d'un million d'€ chacune ont ainsi été mobilisées. La totalité des obligations ainsi émises a été convertie en actions, ce qui a eu pour effet d'éteindre la dette résiduelle liée à cet emprunt obligataire, dette qui figurait dans les comptes au 30 Juin 2013. La Société ne mobilisera pas la 8^{ème} tranche de cet emprunt obligataire.

- Par ailleurs la Société a réalisé une augmentation de capital par placement privé en Avril 2013 pour un montant brut, prime d'émission incluse, de 14,3 millions d'€, ayant conduit à la création de 2.933.448 actions nouvelles.

En février 2014 la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription des Actionnaires d'un montant brut, prime d'émission incluse de 4.996.633 €.

21.1.6.3 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Se reporter au tableau figurant au paragraphe 18.1 de la première partie du présent Prospectus.

21.2 Acte constitutif et statuts

Certaines des dispositions statutaires décrites ci-dessous ont été adoptées par l'assemblée générale mixte du [2 avril 2014], parfois sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

21.2.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- la recherche, la production, la vente, à des stades de développement différents, de molécules biologiques et toutes autres activités, de quelque nature que ce soit, liées à l'industrie pharmaceutique ;
- et, plus généralement, l'accomplissement de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son activité, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

21.2.2 Organes de direction et de surveillance

21.2.2.1 Directoire (articles 14, 15 et 16 des statuts)

Composition

I. Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus.

II. Les membres du Directoire sont nommés par le conseil de surveillance statuant à l'unanimité moins deux voix de ses membres présents ou représentés ou, lorsque la Loi le permet, participant par voie de visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication, et a minima à la majorité des voix de ceux-ci.

Les membres du Conseil de Surveillance, statuant aux mêmes conditions de majorité qualifiée, confèrent à l'un des membres du Directoire la qualité de Président du Directoire pour la durée de son mandat de membre du Directoire. La fonction de Président du Directoire peut être retirée à l'intéressé par les membres du Conseil statuant aux mêmes conditions, la fonction et les pouvoirs attachés à la qualité de membre du directoire n'étant pas affectés par une telle décision.

A peine de nullité de la nomination, les membres du Directoire sont des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils peuvent être de nationalité française ou étrangère.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires. Ils peuvent démissionner à tout moment.

Le Directoire est nommé pour une durée de cinq (5) ans. En cas de vacance, le Conseil de Surveillance doit pourvoir le poste vacant dans un délai de deux mois.

Le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire. Les membres du Directoire sont rééligibles.

L'acte de nomination fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

III. Aucun membre du Directoire ne peut être membre du Conseil de Surveillance, ni exercer les fonctions de Directeur Général Unique ou de Président du Conseil d'Administration dans plus d'une autre société anonyme ayant son siège social en France métropolitaine.

Le cumul du mandat de membre du Directoire avec un autre mandat social dans une autre société est subordonné aux restrictions légales et réglementaires en vigueur.

IV. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président ou du membre du Directoire délégué à cet effet, au lieu fixé par l'auteur de la convocation.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la majorité des membres du Directoire est nécessaire. Toutefois est réputé présent le membre du Directoire qui participe à la réunion du Directoire par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance.

Tout membre du Directoire peut se faire représenter aux délibérations du Directoire par un autre membre du Directoire ou participer à la réunion du Directoire par des moyens de visioconférence ou tous autres moyens de télécommunication tels que visés ci-dessus. Chaque membre du Directoire ne peut disposer de plus d'un mandat.

Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes et représentées. Chaque membre disposant d'une voix.

Lors de chaque réunion, le Directoire peut désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des membres du Directoire.

V. Les délibérations du Directoire sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial. (...)

Pouvoirs du directoire

I. Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales de même, le cas échéant, que dans la limite des restrictions de pouvoirs arrêtées par le Conseil de Surveillance.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire, ou le cas échéant, le directeur général unique représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance, statuant à l'unanimité moins deux voix de ses membres présents ou représentés ou, lorsque la Loi le permet, participant par voie de visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication, et a minima à la majorité des voix de ceux-ci, peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de directeur général. La qualité de directeur général peut leur être retirée dans les mêmes conditions. Le Président du Directoire et le ou les directeurs généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

II. Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Dans le délai de trois mois, après la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

Il doit également communiquer au Conseil de Surveillance le rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale Annuelle.

III. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

IV. Les membres du Directoire peuvent, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction de la Société ; toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

21.2.2.2 Conseil de surveillance (articles 18 à 21 des statuts)

Composition

I. Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue à cet égard par la Loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des membres du Conseil de surveillance peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de soixante-dix (70) ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction. Lorsque cette limitation en ce qui concerne l'âge des membres du Conseil de Surveillance est dépassée, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

II. La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de cinq (5) années. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales ; ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités de par la Loi que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir, en même temps, à son remplacement. Il en est de même en cas de décès, démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

L'acceptation et l'exercice par une personne physique du mandat de membre du Conseil de Surveillance entraînent l'engagement pour l'intéressé d'affirmer à tout moment, sous la foi du serment, qu'il satisfait à la limitation requise par la Loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Conseil de Surveillance et d'administrateur de sociétés anonymes.

IV. Si un siège de membre du Conseil de Surveillance devient vacant entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou démission, le Conseil peut procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations ainsi faites par le Conseil de Surveillance sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Si le nombre des membres du Conseil devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Le membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

V. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins soixante-quatre (64) actions de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil de Surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Président et le Vice-Président exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membres du Conseil de Surveillance. Ils sont rééligibles.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres du Conseil et fixe la durée de ses fonctions.

Délibérations du conseil de surveillance

I. Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre pour entendre le rapport du Directoire, sur la convocation de son Président ou de son Vice-Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Un membre du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance peu(ven)t présenter au Président du Conseil de Surveillance par pli recommandé, une demande motivée de convocation du Conseil. Le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours à compter de la réception de la demande. À défaut de convocation dans ce délai, les auteurs de la demande peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de participer et de voter aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou autres moyens de télécommunication en conformité avec les dispositions légales et réglementaires alors applicables ; le vote par visioconférence sera toutefois interdit pour l'adoption des décisions concernant la vérification et le contrôle des comptes.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter aux délibérations du Conseil de Surveillance par un autre membre du Conseil de Surveillance. Chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer de plus d'un mandat

Sauf dans les cas prévus par les articles 15 (II) et 16 (I) des statuts, en ce qui concerne la nomination des membres du Directoire et la désignation et la révocation de son Président ou des directeurs généraux, et par l'article 20 (II) des statuts, relativement à la création de comités par le conseil de surveillance en son sein, ainsi qu'à la détermination de la composition et des attributions desdits comités, les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité de ses membres présents et représentés ou, lorsque la Loi le permet, participant par voie de visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La justification du nombre des membres du Conseil de Surveillance en exercice et leur nomination résultent valablement vis-à-vis des tiers de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des membres présents, représentés ou absents.

II. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial. (...)

Pouvoirs du conseil de surveillance

I. Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

II. A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le Directoire.

Dans le délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit de gestion.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance exerce par ailleurs les attributions qui lui sont conférées de façon expresse par la Loi.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil de Surveillance peut décider, à l'unanimité moins deux voix de ses membres présents ou représentés ou, lorsque la Loi le permet, participant par voie de visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication, et a minima à la majorité des voix de ceux-ci, la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président voudrait soumettre, pour avis, à leur examen. Statuant à la même condition de majorité qualifiée, il fixe la composition de ces comités et en détermine les attributions.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

21.2.3.1 Formes des titres (article 9 des statuts)

Nominative ou au porteur.

21.2.3.2 Droits de vote (extrait de l'article 32 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et inscrites en compte nominatif depuis deux ans au moins, bénéficie d'un droit de vote double dans les conditions prescrites par la Loi.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et profits (extraits des articles 12 et 41 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les modalités de mise en paiement des dividendes ou des acomptes sur sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois la mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions émises par la Société, ceci aux conditions fixées ou autorisées par la Loi.

21.2.3.4 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société bénéficient d'un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital dans les conditions prévues par le code de commerce.

21.2.3.5 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.6 Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La Société pourra en outre, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

21.2.3.7 Rachat par la Société de ses propres actions

Se référer au paragraphe 21.1.3.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires (article 7 des statuts)

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.5.1 Tenue des assemblées (articles 26 à 34 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

21.2.5.2 Pouvoirs des assemblées (articles 35, 36 et 37 des statuts)

Les assemblées générales ordinaires, extraordinaires et le cas échéant spéciales exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

21.2.5.3 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.5.4 Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Toute personne physique ou morale mentionnée aux articles L. 233-7, L. 233-9 et L. 223-10 du Code de commerce venant à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société supérieure ou égale à deux pourcents (2 %) ou un multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote qu'elle possède immédiatement ou à terme, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter franchissement du ou desdits seuils de participation.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également dans les mêmes conditions lors du franchissement à la baisse de chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue à l'information ci-dessus est, en outre, tenue de déclarer à la Société, à l'occasion des franchissements de seuil à la hausse ou à la baisse du dixième, du cinquième ou du tiers du capital ou des droits de vote, les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir. Cette déclaration précise si l'acquéreur agit seul ou de concert, s'il envisage d'arrêter ses achats ou ses ventes ou de les poursuivre, d'acquérir ou de céder le contrôle de la société, de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes, ou sa démission, comme membre du directoire ou du conseil de surveillance.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés de droit de vote dans les Assemblées Générales d'actionnaires pour toute Assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification conformément à l'article L. 233-14 du Code de commerce, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Les déclarations ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissement de seuil prévues par la Loi.

21.2.6 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Ainsi, dans le cadre normal de ses affaires, la société a conclu des contrats avec des laboratoires pharmaceutiques au titre de son activité de sous-traitance de recherche. La société n'a en revanche pas conclu de contrat de licence de droits d'exploitation sur les candidats médicament de son portefeuille en ce compris GFT 505, son principal actif.

Seuls deux contrats sont encore actifs à ce jour, un avec Les Laboratoires Servier et l'autre avec Sanofi.

Collaboration Industrielle avec les Laboratoires Servier :

Initiée le 1^{er} Mars 2004, la collaboration industrielle avec Servier, prolongée par avenants des 5 janvier 2009, 28 octobre 2009 et 30 Décembre 2010 jusqu'au 30 Septembre 2011 repose principalement sur le programme de recherche «SERX1» dédié au traitement de plusieurs facteurs de l'insulino-résistance et du diabète de type 2. Dans ce cadre, les recherches menées en partenariat se sont focalisées sur la caractérisation d'une cible innovante (récepteur nucléaire orphelin) ainsi que sur l'identification de molécules modulant l'activité de cette cible.

Plusieurs avancées dans le développement de cette cible et de ces molécules ont été enregistrées durant le temps qu'a duré cette collaboration jusqu'au 30 Septembre 2011. Elles ont valu à Genfit de recevoir un total de 850 000 € d'up front et de milestones payments de son partenaire.

Depuis cette date, les molécules issues de cette collaboration continuent à être développées par les Laboratoires Servier. A ce titre Genfit reste éligible aux paiements complémentaires suivants, à mesure de l'avancée de ces molécules dans le pipeline de Servier :

- 800 000 € au total au titre de la poursuite du développement clinique avant la Mise sur le Marché potentielle du produit ;
- 1 000 000 € au total pour le dépôt puis l'acceptation d'un dossier d'Autorisation de Mise sur le marché potentielle du produit ;
- puis à des royalties sur les ventes potentielles du produit qui seront compris entre 0,75 et 1,5% de son Chiffre d'Affaires Net Hors Taxes.

Collaboration Industrielle avec Sanofi :

L'alliance industrielle avec Sanofi a été initiée dès la création de la Société (en 1999) et a été plusieurs fois reconduite.

Le dernier Contrat de Collaboration et d'Accord de Licence a été signé le 9 mars 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013, les parties sont en cours de négociation à la date du présent Prospectus en vue de sa prolongation sur un des deux programmes de recherche engagés.

Cette collaboration vise à identifier puis à développer de nouvelles molécules permettant de corriger les dysfonctions mitochondriales associées à certaines pathologies dont les maladies métaboliques, dans un contexte où les mécanismes cellulaires régulant la production d'énergie dans des conditions normales et la façon dont ils peuvent s'adapter au stress, pourraient offrir un potentiel thérapeutique dans plusieurs pathologies dont les maladies métaboliques.

Ce contrat prévoit que GENFIT reçoit des paiements annuels pour l'aide à la recherche ainsi que des paiements d'étapes en fonction de l'avancement du développement préclinique, clinique puis de l'enregistrement et de la commercialisation des candidats médicaments issus de cette collaboration.

Plusieurs avancées ont été ainsi enregistrées dans le développement des molécules issues d'un des deux programmes objet de la collaboration qui ont valu à Genfit de recevoir un total de 1 600 000 € de milestones payments de son partenaire.

Genfit reste éligible aux paiements complémentaires suivants, à mesure de l'avancée de ces molécules par Sanofi :

- 6 500 000 € au total au titre de la poursuite du développement clinique avant la Mise sur le Marché potentielle du produit ;

- 6 000 000 € au total pour l'acceptation d'un dossier d'Autorisation de Mise sur le marché potentielle du produit et pour sa première vente;
- puis à des royalties sur les ventes potentielles du produit de 3% de son Chiffre d'Affaires Net Hors Taxes.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1 Désignation des experts

Néant.

23.2 Désignation des tiers

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Parc Eurasanté 885 avenue Eugène Avinée - 59120 Loos, France. Le présent Prospectus peut également être consulté sur le site Internet de la Société (www.genfit.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés, sans frais, au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.genfit.com).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figurent aux chapitres 7 « Organigramme » et 20 « Informations financières » de la première partie du présent Prospectus.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Dénomination des personnes responsables

1.1.1 Responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.1 de la première partie du présent Prospectus.

1.1.2 Responsable de l'information financière

Cf. paragraphe 1.4 de la première partie du présent Prospectus.

1.2 Déclarations des personnes responsables

1.2.1 Attestation du responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.2 de la première partie du présent Prospectus.

1.3 Contrôleurs légaux des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cf. paragraphe 2.1 de la première partie du présent Prospectus.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Cf. paragraphe 2.2 de la première partie du présent Prospectus.

2. FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'OFFRE ET AU TRANSFERT DE COTATION SUR LE COMPARTIMENT EURONEXT D'EURONEXT À PARIS

Les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont décrits au chapitre 4 de la première partie du présent Prospectus.

En complément de ces facteurs de risque, les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque suivants relatifs aux valeurs mobilières émises.

2.1 Volatilité du prix de marché des actions de la Société

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur de la publicité sur Internet. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives du Groupe ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle de ces sociétés ;
- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité du Groupe ou au Groupe lui-même ;
- des modifications de l'actionnariat de la Société ou de son équipe dirigeante ; et
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cessions, etc.).

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

2.2 Risques liés à l'absence de cotation antérieure sur un marché réglementé

Les actions de la Société font l'objet d'une cotation sur le marché Alternext de Euronext à Paris depuis le 6 août 2007. Bien que la liquidité de l'action sur ce marché soit déjà significative, elle ne peut garantir que, suite à l'admission des actions sur le marché Euronext de Euronext à Paris, cette liquidité du marché de ses actions se développera ou perdurera. Le cours qui s'établira postérieurement à l'admission des actions sur le marché réglementé Euronext est susceptible de varier significativement. Si un marché liquide pour les actions ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société dispose, à la date de visa sur le présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les douze prochains mois.

3.2 Capitaux propres et endettement consolidés

La situation des capitaux propres et de l'endettement financier net du Groupe, établie en normes IFRS au 28 février 2014, conformément au paragraphe 127 des recommandations de l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*) est présentée ci-dessous :

Capitaux propres et endettement		28-févr-14
Total des dettes courantes :		649,0
Dettes courantes faisant l'objet de garanties		0,0
Dettes courantes faisant l'objet de nantissements		0,0
Dettes courantes sans garantie ni nantissement		649,0
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) :		1 368,2
Dettes non courantes faisant l'objet de garanties		0,0
Dettes non courantes faisant l'objet de nantissements		0,0
Dettes non courantes sans garantie ni nantissement		1 368,2
Capitaux propres (1) :		21 718,3
Capital social		5 314,4
Réserve légale		240,0
Autres réserves		16 163,9
Sur la base d'une situation consolidée au 28 février 2014 (en K€)		28-févr-14
Endettement net du Groupe		
A - Trésorerie		191,6
B - Équivalent de trésorerie		0,0
C - Titres de placement		21 584,0
D - Liquidité (A+B+C)		21 775,6
E - Créances financières à court terme		0,0
F - Dettes bancaires à court terme		0,0
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes		138,1
H - Autres dettes financières à court terme		510,9
I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)		649,0
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)		-21 126,6
K - Emprunts bancaires à plus d'un an		199,7
L - Obligations émises		0,0
M - Autres emprunts à plus d'un an		1 168,5
N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)		1 368,2
O - Endettement financier net (J+N)		-19 758,3

(1) Montant qui ne tient pas compte du résultat dégagé depuis le 1er janvier 2014

[Depuis le 28 février 2014 aucun changement notable n'est venu affecter le niveau des capitaux propres hors résultat depuis le 1^{er} janvier 2014, et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus. La Société n'a pas connaissance de dettes indirectes ou éventuelles significatives qui ne figureraient pas dans le tableau ci-dessus à la date des présentes.]

3.3 Intérêts des personnes physiques ou morales participant à l'offre

Non applicable.

3.4 Raisons du transfert des actions GENFIT du marché Alternext au marché réglementé Euronext

Le transfert des actions de la Société du marché Alternext au marché réglementé Euronext à Paris a pour but :

- d'accéder à un marché réglementé et ainsi d'adresser une base d'investisseurs plus large en France et à l'étranger ;
- d'accroître la notoriété de la Société qui adresse un marché mondial ;
- de pouvoir faire appel au marché dans de meilleures conditions pour contribuer au financement de son développement.

Dans le cadre du transfert des actions de la Société du marché Alternext au marché réglementé Euronext d'Euronext à Paris, il est précisé que la Société ne procède à aucune émission de titres nouveaux ni placement de titres existants.

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE TRANSFEREES DU MARCHE ALTERNEXT A EURONEXT

4.1 Nature et catégorie des actions

Les 21.257.671 actions existantes composant le capital émis de la Société à la date du présent Prospectus sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.

Les actions de la Société sont négociées sous le code ISIN : FR0004163111.

Le mnémonique des actions de la Société est : GNFT.

4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation française et les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

4.3 Forme et mode d'inscription des actions

Les actions de la Société peuvent revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif administré. Les statuts de la Société prévoient la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, sont dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires des actions sont représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale Securities Services - SGSS (32, rue du Champ de Tir, BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3), mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- Un intermédiaire habilité de leur choix et SGSS, mandaté par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

4.4 Devise des actions

Les actions sont libellées en euros.

4.5 Droits attachés aux actions

Les principaux droits attachés aux actions de la Société sont décrits au paragraphe 21.2.3 de la première partie du présent Prospectus.

4.6 Autorisations

Non applicable.

4.7 Date prévue pour le transfert sur Euronext

Non applicable.

4.8 Restrictions à la libre négociabilité des titres

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

4.9 Règlementation française en matière d'offres publiques

La Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

4.9.1 Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 234-1 et suivants du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.9.2 Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) et 237-14 et suivants (retrait obligatoire à l'issue de toute offre publique) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

4.10 Offre publique d'achat lancée par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

A la date du présent Prospectus, aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 Retenue à la source sur les dividendes versés

La présente section constitue un résumé du régime fiscal qui est susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société, en l'état actuel de la législation fiscale française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales. Elles s'appliquent aux actionnaires qui détiennent des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France. Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires (assorties le cas échéant d'un effet rétroactif), ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française. En tout état de cause, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

4.11.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

La présente sous-section décrit le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société aux résidents fiscaux de France. Ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires résidents fiscaux de France. Ceux-ci doivent s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

a) Actionnaires personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France

Les paragraphes suivants décrivent le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société aux personnes physiques, résidents fiscaux de France, détenant les actions de la Société dans le cadre de leur patrimoine privé en dehors du cadre d'un plan d'épargne en actions et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations.

Retenues à la source

En application de l'article 117 quater du Code général des impôts (le « **CGI** »), les dividendes versés aux personnes physiques domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu de 21% assis sur le montant brut des revenus distribués, sous réserve de certaines exceptions.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est établi en France.

S'il est établi hors de France, les dividendes versés par la Société sont déclarés et le prélèvement correspondant payé, dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement des dividendes, soit par le contribuable lui-même, soit par l'établissement payeur, lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union européenne, ou en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et qu'il a été mandaté à cet effet par le contribuable.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu et s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré, l'excédent étant restitué.

En application de l'article 119 bis 2 du CGI, sous réserve des dispositions des conventions fiscales internationales conclues par la France, s'ils sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non-coopératif au sens de l'article 238-0 A du CGI (« ETNC »), les dividendes versés par la Société font l'objet d'une retenue à la source de 75% du montant brut des revenus distribués. La liste des ETNC est publiée par arrêté ministériel et mise à jour annuellement.

Prélèvements sociaux

Le montant brut des dividendes distribués par la Société est également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 15,5%, répartis comme suit :

- la contribution sociale généralisée au taux de 8,2% ;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale, au taux de 0,5% ;
- le prélèvement social au taux de 4,5% ;
- la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3% ; et
- le prélèvement de solidarité prévu à l'article L. 136-6 du Code de la sécurité sociale, au taux de 2%.

Ces prélèvements sociaux sont effectués de la même manière que le prélèvement forfaitaire non libératoire de 21%.

b) Actionnaires personnes morales dont la résidence fiscale est située en France

Les dividendes versés par la Société aux personnes morales résidentes de France ne sont, en principe, pas soumis à retenue à la source.

Toutefois, si les dividendes versés par la Société sont payés hors de France dans un ETNC, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%.

4.11.2 Actionnaires dont la résidence fiscale est située hors de France

La présente sous-section décrit le régime fiscal susceptible de s'appliquer en matière de retenue à la source sur les dividendes versés par la Société aux actionnaires, personnes physiques ou morales, qui ne sont pas résidents fiscaux de France.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire est situé hors de France. Le taux de cette retenue à la source est fixé à (i) 21% lorsque le bénéficiaire est une personne physique dont le domicile fiscal est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, (ii) 15% lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif qui a son siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et qui serait imposé, s'il avait son siège en France, dans les conditions prévues au 5 de l'article 206 du CGI telles qu'interprétées par la doctrine administrative (Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-IS-CHAMP-10-50-10-40-20130325) et à (iii) 30% dans les autres cas.

Toutefois, s'ils sont payés hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%.

La retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en vertu notamment (i) de l'article 119 ter du CGI applicable sous certaines conditions aux actionnaires personnes morales ayant leur siège de direction effective dans un Etat de l'Union européenne telles qu'interprétées par le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-RPPM-RCM-30-30-20-10-20120912, (ii) de la doctrine administrative dans les cas et sous les conditions prévues par le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-RPPM-RCM-30-30-20-40-20120912 qui concerne les sociétés ou autres organismes qui remplissent les conditions auxquelles est subordonnée

l'application du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI et qui ont leur siège de direction effective soit dans un État membre de l'Union européenne ou en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et qui ne peuvent imputer la retenue à la source française dans leur Etat de résidence, (iii) des conventions fiscales internationales applicables le cas échéant, ou (iv) de règles spécifiques applicables en faveur des organismes de placement collectif en valeurs mobilières établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant transposé dans sa législation la directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 et des fonds d'investissement alternatifs établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, constitués sur le fondement d'un droit étranger et qui satisfont à certaines conditions décrites dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-RPPM-PVBMI-RCM-30-30-20-70-20130812. Les investissements concernés sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer l'application de ces dispositions à leur cas particulier.

Les actionnaires sont invités à se renseigner sur les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales telles que notamment prévues par le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts BOI-INT-DG-20-20-20-20-20120912 relatif à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, telle qu'éventuellement modifiée par la convention fiscale internationale signée entre la France et cet État.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions de l'offre, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

5.1.1 Conditions de l'offre

Non applicable

5.1.2 Montant de l'Offre

Non applicable

5.1.3 Procédure et période de souscription

Non applicable

5.1.4 Révocation de l'Offre

Non applicable

5.1.5 Réduction des ordres

Non applicable

5.1.6 Montant minimum et montant maximum des ordres

Non applicable

5.1.7 Révocation des ordres

Non applicable

5.1.8 Règlement-livraison des actions

Non applicable

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Non applicable

5.1.10 Droits préférentiels de souscription

Non applicable

5.2 **Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières**

5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels

Non applicable

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

Non applicable

5.2.3 Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation

Non applicable

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Non applicable

5.2.5 Clause d'extension

Non applicable

5.3 **Fixation du prix**

5.3.1 Méthode de fixation du prix

Non applicable

5.3.2 Publicité du Prix de l'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre

Non applicable

5.3.3 Eléments de valorisation

Non applicable

5.3.4 Disparités de prix

Non applicable

5.4 **Placement**

5.4.1 Coordonnées du chef de file et Teneur de Livre

Non applicable

5.4.2 Service financier et dépositaire

Le service des titres et le service financier des actions de la Société sont assurés par :

Société Générale Securities Services
Global Issuer Services/Service aux Emetteurs
32, rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

5.4.3 Garantie

Non applicable

6. INSCRIPTION DES ACTIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 Inscription aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent Prospectus ont fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext de Euronext à Paris.

6.2 Place de cotation

A la date du visa de l'AMF sur le Prospectus, les actions de la Société sont inscrites sur le marché Alternext de Euronext à Paris.

6.3 Offres concomitantes d'actions

Néant.

6.4 Contrat de liquidité sur les actions de la Société

La Société a conclu un contrat de liquidité avec CM-CIC Securities qui est entré en vigueur à compter du 1^{er} août 2013. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI).

6.5 Stabilisation

Non applicable.

7. DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 Identification des personnes ou entités ayant l'intention de vendre

La Société n'a pas connaissance d'intention de cession de titres de la part de ses actionnaires historiques.

7.2 Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Non applicable.

7.3 **Dépenses liées à l'offre**

Non applicable

8. **DILUTION**

8.1 **Incidence de l'émission sur les capitaux propres**

Non applicable.

8.2 **Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire**

Non applicable.

9. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

9.1 **Conseillers ayant un lien avec l'opération**

Non applicable.

9.2 **Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes**

Non applicable.

9.3 **Rapport d'expert**

Non applicable.

9.4 **Informations contenues dans le prospectus provenant d'une tierce partie**

Non applicable.

9.5 **Mise à jour de l'information concernant la Société**

Néant.